

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

TOME PREMIER



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE H. LEFEBVRE
RUE DE LA CORNE-DE-CERF

1869 -- 1873







Offert à la Bibliothèque royale de la Haye
au nom de la Société historique
de Compiègne

Cte de Marsy
Secrétaire

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

COMPIÈGNE. — IMP. ET LITH. DE V. EDLER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME PREMIER



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE V. EDLER
RUE DE LA CORNE-DE-CERF
1869 — 1872

STATUTS ET RÉGLEMENT
DE LA SOCIÉTÉ.

STATUTS

ADOPTÉS DANS LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1868,
APPROUVÉS PAR DÉCISION DE M. LE PRÉFET DE L'OISE DU 15 JUILLET SUIVANT.

I.

Une société est instituée à Compiègne sous le titre de *Société Historique de Compiègne.*

II.

Elle s'occupe de recherches sur l'histoire, les arts et les antiquités, mais elle embrasse plus spécialement dans le cercle de ses études tout ce qui se rapporte à l'histoire de Compiègne et des provinces voisines.

III.

La Société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondants.

IV.

Les membres titulaires sont en nombre illimité. Ils ont voix délibérative aux séances de la Société et nomment parmi eux les membres du bureau et des commissions.

Ils sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle de dix francs et reçoivent les publications de la Société.

A leur entrée dans la Société ils doivent payer un droit de diplôme de cinq francs.

V.

Les membres honoraires sont au nombre de vingt-cinq au maximum. Ils doivent être connus dans la science par

leurs travaux, ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Ils ont voix délibérative, ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

Le préfet du département et l'évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

VI.

Les membres correspondants sont en nombre illimité et ont droit d'assister aux séances et de prendre part à toutes les discussions scientifiques. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation.

VII.

Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un archiviste-conservateur des collections.

VIII

Les membres du bureau sont nommés au scrutin secret pour un an, dans la séance de décembre, et entrent en fonctions au premier janvier. Le secrétaire est nommé pour trois ans et rééligible. A part cette exception, il y aura une année d'intervalle avant qu'un membre sortant puisse être appelé à remplir les mêmes fonctions. Cependant le trésorier et l'archiviste-conservateur des collections pourront être réélus trois fois consécutives.

IX.

La Société nomme dans son sein deux Commissions composées chacune de trois membres et renouvelables annuellement par tiers :

1° La Commission de publication, chargée d'examiner les mémoires qui doivent prendre place dans les volumes publiés par la Société et de présenter à cet égard des rapports dont les conclusions seront approuvées par le bureau.

2° La Commission des finances, chargée de contrôler le service du trésorier, qui lui rend ses comptes tous les ans, et d'autoriser les dépenses à effectuer. A la fin de l'année, la Commission des finances soumet à l'approbation de la Société un rapport sur la gestion du trésorier. La délibération de la Société sert de décharge au trésorier.

X.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations souscrites par les membres ;

2° Des sommes qui lui seront données à titre de secours, d'encouragement ou d'allocation ;

3° Des legs faits à la Société, lorsqu'elle aura été légalement autorisée à les recevoir ;

4° De toutes les ressources éventuelles diverses.

XI.

Outre les frais d'administration et les dépenses nécessitées par l'impression de ses publications, la Société pourra consacrer les fonds qui lui appartiendront à des recherches, études, fouilles, publications ou acquisitions relatives au but de son institution et à donner des prix et des médailles.

XII.

La Société pourra ouvrir des concours et récompenser par des médailles ou des prix en numéraire les auteurs de travaux jugés dignes d'être couronnés.

XIII.

Les cotisations seront recouvrées par les soins du trésorier dans les trois premiers mois de l'exercice auquel elles s'appliquent. Il en sera de même des droits de diplôme.

XIV.

Il sera délivré à chaque membre un diplôme signé par le président, le secrétaire et le trésorier.

XV.

Dans un règlement spécial, ultérieurement délibéré, la Société règlera tout ce qui regarde la tenue des séances et sa discipline intérieure.

XVI.

Toute demande de modification aux présents statuts ne pourra être prise en considération que si elle est appuyée par écrit par cinq membres. Elle ne pourra être examinée que dans une séance convoquée spécialement dans ce but.

XVII.

Tous les membres qui seront admis jusqu'à l'approbation des statuts par l'autorité supérieure seront dispensés du droit de diplôme et recevront le titre de fondateurs.

RÈGLEMENT

ADOPTÉ DANS LA SÉANCE DU 14 AOUT 1868.

ART. 1er. La Société tient une séance ordinaire le dernier mardi de chaque mois, à deux heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

ART. 2. Les séances extraordinaires ont lieu aux jours et aux heures qui sont déterminés par le président.

ART. 3. Les membres titulaires et honoraires, qui habitent la ville et les environs, sont convoqués pour chaque séance par les soins du secrétaire.

ART. 4. La présidence appartient au président ou au vice-président, et, à leur défaut, au doyen d'âge des membres titulaires.

ART. 5. Les décisions relatives à la comptabilité générale, aux élections annuelles et à la nomination des membres, doivent, pour être valables, être prises en présence de dix membres ayant voix délibérative.

ART. 6. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

ART. 7. L'ordre du jour de chaque séance comprend :

1° La lecture du procès-verbal de la séance précédente;

2° Le dépouillement de la correspondance et la réception des ouvrages offerts ;

3° Les présentations et élections ;

4° Toutes les autres questions administratives et les rapports ;

5° Les communications verbales ;

6° La lecture des mémoires ;

7° La fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

ART. 8. Les séances seront suspendues pendant les mois d'août, septembre et octobre.

ART. 9. Le président a la police des séances, il est

chargé de faire exécuter le règlement, il signe les diplômes et les procès-verbaux. Le président nomme les Commissions temporaires et spéciales autres que celles de publication et des finances, à moins que leur nomination au scrutin ne soit demandée par trois membres.

Art. 10. Le vice-président remplace le président toutes les fois que celui-ci est absent ou empêché.

Art. 11. Le secrétaire est chargé de la correspondance, il rédige les procès-verbaux des séances, contresigne les diplômes et tous les actes émanés de la Société.

Il dirige, en suivant les indications de la Commission de publication, la publication des mémoires et autres ouvrages publiés par la Société.

Il présente chaque année le compte-rendu des travaux de la Société.

Art. 12. Le président et le secrétaire font de droit partie de toutes les Commissions.

Art. 13. Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense et rend ses comptes annuellement à la Commission des finances. Il n'acquitte aucun mandat qu'il ne soit ordonnancé par le président de cette Commission.

Art. 14. Les membres titulaires doivent être nommés au scrutin secret sur la présentation de deux membres titulaires ; ils ne peuvent être nommés à la séance dans laquelle ils auront été présentés.

Art. 15. Les membres honoraires sont nommés dans la même forme que les membres titulaires : toutefois, en cas d'urgence, le président peut, après l'avis de la Société, faire procéder sans retard à leur élection.

Art. 16. Les membres correspondants doivent être présentés par deux membres titulaires et élus au scrutin secret. Ils peuvent être nommés à la séance dans laquelle ils auront été présentés.

Art. 17. Les membres titulaires sont astreints au paiement d'une cotisation annuelle de dix francs et reçoivent les publications de la Société. De plus, ils doivent payer un droit de diplôme de cinq francs.

Les nouveaux membres payent la cotisation de l'année pendant laquelle ils ont été élus.

Art. 18. Les membres honoraires ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

Art. 19. Les membres correspondarts qui veulent recevoir les publications de la Société y ont droit, moyennant le paiement d'une rétribution annuelle de six francs.

Art. 20. Tout membre correspondant, qui aura envoyé dans l'année un travail rentrant dans le cadre des études de la Société, aura droit aux publications de l'année.

Art. 21. La Société offrira tous les trois mois à la ville de Compiègne les livres qui lui auront été adressés pendant cette période ; seulement les membres de la Société auront le droit de pouvoir en obtenir le prêt à domicile des mains du bibliothécaire municipal, les jours d'ouverture de la bibliothèque.

Art. 22. Les objets offerts à la Société seront donnés à la ville pour le Musée, à moins que la Société n'en décide autrement.

Art. 23. Toute modification au présent règlement ne pourra être prise en considération que si elle est appuyée par écrit par cinq membres. Elle ne pourra être examinée que dans une séance convoquée spécialement dans ce but.



ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er DÉCEMBRE 1869.

BUREAU :

Président . . . . MM. J. du Lac.
Vice-Président . . . . . Emm. Woillez.
Secrétaire. . . . . A. Demarsy.
Vice-secrétaire . . . . . C. Méresse.
Trésorier . . . . Vraye.
Archiviste-conservateur des collections, Aubrelicque.

COMMISSION D'IMPRESSION :

MM. de Roucy, Vol de Conantray et le docteur Fourrier.

COMMISSION DES FINANCES :

MM. le baron de Bicquilley, Dusuzeau et Scoté.

—

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

Ancelet, ✻, architecte du Palais impérial, à Compiègne.

Archambault, ✻, à Pierrefonds, et à Paris, 48, rue des Saints-Pères.

Aubrelicque (Louis), membre du Conseil d'Arrondissement, à Compiègne.

Barrillon, O. ✻, député au Corps législatif, à Bellenglise.

Bathier, ✻, professeur de philosophie au collége Louis-Napoléon, à Compiègne.

Beaurin Ch., commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Saint-Quentin et à Margny-lès-Compiègne.

Beaussier (vicomte Gaston de), propriétaire, à Compiègne.

MM.

Becquey Beaupré (colonel), C. *, commandant militaire du Palais impérial de Compiègne.

Béthune (comte Léon de), au château de Béthencourt, et à Paris, 71, rue de Lille.

Bicquilley (baron Eugène de), ancien capitaine d'artillerie, propriétaire, à Compiègne.

Boitel de Dienval (Victor), propriétaire, à Compiègne.

Bottier, juge suppléant au tribunal civil de Compiègne.

Bourgeois (l'abbé) *, archiprêtre et curé de Saint-Jacques, à Compiègne.

Brécourt (commandant de), *, major au régiment des carabiniers de la Garde impériale.

Bréda (comte Maurice de), au château du Plessis-Brion.

Breton (Charles), libraire-éditeur, à Compiègne.

Caillette de l'Hervilliers (Edm.), sous-chef au ministère des finances à Paris, 80, rue de Vaugirard.

Canon, substitut du procureur impérial, à Compiègne.

Cauchemez, attaché au Musée archéologique du Palais de Compiègne.

Chevalier, docteur en médecine, à Compiègne.

Delarche (Emile), propriétaire, à Compiègne.

Deligny (F.), professeur de dessin au collége Louis-Napoléon, à Compiègne.

Delhaye, directeur du journal l'*Echo de l'Oise*, à Compiègne.

Demarsy (Arthur), archiviste paléographe, correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, à Compiègne.

Devise (Albert de), ancien officier de cavalerie, au château de Salency.

Dupont (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

Dupuis (Th.), *, adjoint au maire, membre du conseil d'arrondissement, à Compiègne.

MM.

Dusuzeau, ✱, principal du collége Louis-Napoléon, à Compiègne.

Floquet, ✱, maire de Compiègne, membre du Conseil général de l'Oise.

Fourrier, docteur en médecine, à Compiègne.

Frézals (Edmond de), O ✱, ministre plénipotentiaire, à Compiègne.

Gordière (l'abbé), curé de Machemont.

Heudel, ancien notaire, suppléant de la justice de paix, à Compiègne.

Juzancourt (A. de), ✱, ancien capitaine de cavalerie, propriétaire, à Compiègne.

Labrunerie (Eug. de), propriétaire, à Compiègne.

Lac (Jules du), juge suppléant au tribunal civil, à Compiègne.

Lambertye (comte Gaston de), propriétaire, à Compiègne.

Lemer (Ernest), marchand d'objets d'Art, à Compiègne.

Lequeux (Martial), propriétaire, à Compiègne.

Leveaux (A.), adjoint au maire, à Compiègne.

Méresse (Ch.), architecte, à Compiègne.

Michel, notaire, à Compiègne.

Morio de l'Isle (baron), O. ✱, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne.

Morry (Charles de), propriétaire, à Compiègne.

Motel, pharmacien, à Compiègne.

Nez (J.), ✱, procureur impérial, à Compiègne.

Pélicier (A.), professeur d'histoire au collége Louis-Napoléon, à Compiègne.

Perrot (Léonce), propriétaire, à Compiègne.

Peyrecave, propriétaire, à Elincourt-Sainte-Marguerite.

Picard (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Compiègne.

Piet (Alfred), propriétaire, à Compiègne.

Puget (vicomte Raymond du), propriétaire, à Compiègne.

MM.

Rendu (Z.), architecte, à Compiègne.

Renou, inspect^r des Bâtiments de la Couronne, à Compiègne.

Roucy (Albert de), ✻, juge au tribunal civil, conservateur honoraire du Musée archéologique du Palais de Compiègne.

Sabatier, propriétaire, à Pierrefonds.

Sauvage, ✻, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Scoté (Ernest), juge d'instruction, à Compiègne.

Songeons (Emile de), propriétaire, à Compiègne.

Thuisy (marquis de), attaché au département des affaires étrangères, à Compiègne.

Valliez, directeur du journal le *Progrès de l'Oise*, à Compiègne.

Varanval (Duclos de), à Varanval (Jaux).

Verneuil (Charles de), propriétaire, à Verneuil.

Vimont, négociant, à Compiègne.

Vol de Conantray, ✻, président du Tribunal de Commerce de Compiègne.

Vraye, notaire, à Compiègne.

Wimpffen (baron de), ✻, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

Woillez (Emm.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Compiègne.

MEMBRES HONORAIRES :

Le Préfet de l'Oise.

S. G. l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

MM.

Egger, O. ✻, membre de l'Institut, 48, rue Madame, à Paris.

Jourdain, O. ✻, membre de l'Institut, inspecteur général de l'instruction publique, rue du Luxembourg, Paris,

MM.

Longpérier (Adr. de), O. ✻, membre de l'Institut, conservateur des Antiques et de la Sculpture moderne au Musée impérial du Louvre, 50, rue de Londres, Paris.

Maury (Alfred), O. ✻, membre de l'Institut, directeur général des archives de l'Empire, Paris.

Morin (A.), G. O. ✻, général de division, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris et à Compiègne.

Nieuwerkerque (comte de), G. O. ✻, sénateur, surintendant des Musées impériaux, au Louvre, Paris.

Pellassy de l'Ousle, O. ✻, bibliothécaire du Palais impérial de Compiègne.

Saudbreuil, O. ✻, premier président de la Cour impériale, à Amiens.

Saulcy (F. de), C. ✻, sénateur, membre de l'Institut, 17, rue du Cirque, à Paris.

Talandier, ✻, procureur général près la Cour impériale d'Amiens.

Viollet le Duc, C. ✻, architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Laval prolongée, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

Aubert (Ed.), membre de la Société des Antiquaires de France, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

Bailliencourt (Gustave de), de la Société des antiquaires de Picardie, à Saint-Simon (Aisne).

Barraud (l'abbé), à Beauvais.

Barthélemy (A. de), ✻, secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, ancien président de la Société des Antiquaires de France, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.

MM.

Beauvillé (Victor de), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Montdidier.

Bertrand (Alex.), ✻, docteur ès-lettres, conservateur du Musée impérial de Saint-Germain.

Bordier (Henri), membre de la Société des Antiquaires de France, 21, rue Joubert, à Paris.

Boulongne (docteur A.), ✻, médecin militaire de première classe à l'hôpital militaire de Vincennes.

Bourguignat, président du tribunal de Clermont (Oise).

Boutaric (Edg.), ✻, professeur à l'école des Chartes, sous-chef de section aux archives de l'Empire, 119, boulevard Saint-Michel, à Paris,

Burbure (Ch. de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

Capellini (Chev.), professeur à l'Université de Bologne (Italie).

Caumont (A. de), O. ✻, correspondant de l'Institut, directeur fondateur de la Société française d'archéologie, à Caen.

Chabouillet (A.), ✻, conservateur des Médailles à la bibliothèque impériale, 58, rue de la Bruyère, à Paris.

Charencey (comte de), membre du Conseil général de l'Orne, 11, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris.

Cocheris, ✻, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut, à Paris.

Cochet (l'abbé), ✻ correspondant de l'Institut, directeur du Musée d'antiquités départementales, à Rouen.

Colson (doct. A.), O. ✻, président du Comité archéologique, à Noyon.

Corblet (l'abbé), ✻, chanoine honoraire et historiographe du diocèse, à Amiens.

Creuly, C. ✻, général de brigade, membre de la Société des antiquaires de France, 49, rue d'Amsterdam, à Paris.

MM.

DANJOU, O. ✻, président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

DARD (baron), O. ✻. chef de division au ministère de la Maison de l'Empereur, 92, rue Saint-Lazare, à Paris.

DESJARDINS (G.), archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

DESMAZES (Ch.), O. ✻, conseiller à la Cour impériale, 13, rue d'Aumale, à Paris.

DOGNÉE (Eug.), ✻, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Liége.

DUFOUR (Ch.), O. ✻, membre du Conseil général de la Somme, à Amiens.

DUFRESNE DE BEAUCOURT (G.), président de la Société bibliographique, 46, rue Bellechasse, à Paris.

FERET, ✻, adjoint au maire à Clermont (Oise).

FRÔHNER, ✻, conservateur adjoint du Musée du Louvre, à Paris.

GARNIER (J.), ✻, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

GUILHERMY (baron F. DE), ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre de la Commission des monuments historiques, 6, rue d'Alger, à Paris.

HARDOUIN (Henri), conseiller à la Cour impériale de Douai.

LAFFINEUR (l'abbé), curé doyen de Mouy (Oise).

LA PRAIRIE (LECLERC DE), président de la Société archéologique de Soissons.

LÉCOT (l'abbé), vicaire de la cathédrale de Noyon.

L'EPINOIS (DE), conservateur des hypothèques, à Rouen.

LE PROUX (Fernand), membre de la Société de l'école des Chartes, à Saint-Quentin.

LE SERRURIER (F.), C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, 3, rue de la Paix, à Paris.

MM.

LOERSCH (Dr H.), agrégé à l'Université de Bonn (Prusse).
LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte Alfred DE), à Senlis.
LUCAS (Ch.), architecte, 8, boulevard de Denain, à Paris.
MARION (Jules), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, 17, place de la Madeleine, à Paris.
MARTIN (Henri), 54, rue du Ranelagh, Passy-Paris.
MAS-LATRIE (L. DE), O. ✻, sous-directeur de l'école des Chartes, chef de section aux Archives de l'Empire, 3, quai Voltaire, à Paris.
MONTAIGLON, (A. DE COURDE DE), professeur à l'école des Chartes, 9, place Royale, à Paris.
NOGGERATH, professeur, conseiller intime, président de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn (Prusse).
OPPERMANN (commandant). O. ✻, maréchal-des-logis du Palais de S. M. l'Empereur, 30, rue Saint-Georges, à Paris.
PÊCHEUR (l'abbé), curé de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne.
PÉCOUL (Aug.), attaché à l'ambassade de France à Rome, et au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise).
PEIGNÉ-DELACOURT (D. A.), ✻, à Ribécourt (Oise).
PENGUILLY L'HARIDON (baron), O. ✻, lieutenant-colonel, directeur du Musée d'artillerie, à Paris.
PÉRIN, juge au tribunal civil deSoissons.
PIETTE (Amédée), à Laon.
PIETTE (Edouard), ✻, député au Corps législatif, à Vervins.
PLESSIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Betz (Oise).
POLLEN (John-Hongerford), M. A. secrétaire de la Commission royale de Kensington, à Londres.
PRAROND, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
PREUX (A.), ✻, avocat général à la Cour impériale de Douai.
QUICHERAT (J.), ✻, professeur à l'école des Chartes, 9, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

MM.

Read (Ch.), ✻, chef de la division des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine, 2, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Rendu (Armand), archiviste du département de l'Oise, à Beauvais.

Rey (E.-G.), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, 35, rue Billault, à Paris.

Riant (comte Paul), membre du Conseil général de Seine-et-Oise, membre de la Société des Antiquaires de France, 10, rue de Vienne, à Paris.

Ripert-Monclar (comte de), ✻, secrétaire de la légation de France à Lima.

Roach Smith, de la Société des Antiquaires de Londres, Temple place, Strood by Rochester, Kent, Angleterre.

Rozière (Eugène de), ✻, inspecteur général des Archives départementales, vice-président de la Société de l'école des Chartes, 95, rue de Vaugirard, à Paris.

Sainte-Suzanne (baron de Boyer de), O. ✻, préfet de l'Aube, à Troyes.

Schmidt (professeur Valdemar), au Musée du Palais du du Prince, à Copenhague.

Senneville (Gaston de), auditeur à la Cour des comptes, 8, rue de l'Université, à Paris.

Travers (Emile), archiviste du Doubs, à Besançon.

Verdier (Aymar), ✻, architecte du Gouvernement, 2, rue de Sèvres, à Paris.

Ville (E. de), consul de Belgique, à Quito.

Wagener (docteur), professeur à l'Université de Gand (Belgique).

Weerth (prof. Aus'm), premier secrétaire de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn (Prusse).

MM.

WITTE (baron DE), ✻, membre de l'Institut de France et de l'Académie de Belgique, à Wommelghem, près Anvers, et à Paris, 5, rue Fortin.

WORSAAE (J.-J.-A.), conseiller d'Etat, inspecteur général des monuments historiques, et directeur des Musées à Copenhague.

La Société a perdu dans le cours de l'année 1869 deux de ses membres titulaires, M. le comte Bégouen et M. le comte Ernest de Bréda, et un de ses membres correspondants, M. Félix Bourquelot, professeur à l'école impériale des Chartes.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1869

Par M. A. DEMARSY, secrétaire.

MESSIEURS,

Aujourd'hui, pour la première fois depuis la création de la Société, je viens, pour obéir à l'article 11 de notre réglement, vous rendre compte de nos travaux. C'est au mois d'août 1868 que nous nous sommes réunis pour discuter et arrêter nos statuts. Nous n'étions pas alors quarante et actuellement notre nombre a plus que doublé. De plus, nos listes renferment les noms de treize membres honoraires et de soixante-dix correspondants, parmi lesquels figure un assez grand nombre de notabilités scientifiques qui ont bien voulu consentir à nous prêter leur concours. Aussi, est-ce avec empressement que je saisis l'occasion qui nous est offerte ici de leur témoigner toute notre reconnaissance.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous faire parcourir les différents sujets qui ont servi de matière à nos travaux, à nos études et à nos discussions et veuillez me pardonner d'avance l'étendue de cette énumération.

L'archéologie prépare le chemin sur lequel doit s'avancer l'historien ; c'est à elle de nous fixer par des renseignements positifs avant de nous laisser ouvrir le champ aux suppositions. Le sol de notre forêt a été autrefois entièrement couvert d'habitations ; depuis plus de dix ans, M. de Roucy l'a exploré avec le plus grand soin, cher-

chant à y découvrir tous les vestiges de la civilisation gauloise et de l'occupation romaine qui vint renverser la première et prendre sa place. Mais, si les découvertes de M. de Roucy puissamment encouragées par S. M. l'Empereur sont nombreuses, si les objets qu'il a recueillis remplissent déjà toutes les salles du Musée archéologique du Palais, le temps n'est pas encore venu où notre collègue doit rédiger un travail d'ensemble sur tous les points habités de la forêt. En attendant, il nous a souvent donné, avec son expérience pratique, des règles de critique pour la détermination des objets et des monuments de ces diverses périodes et notamment sur la question des inhumations et sur la céramique.

C'est aussi à la forêt de Compiègne qu'appartient le monument connu sous le nom de *Pierre Tourniche*, que M. Plessier a étudié et sur lequel il vous a communiqué l'ensemble de ses recherches. Vous vous rappelez que cet immense bloc, sous lequel ont été découverts des squelettes et quelques objets en silex a été l'objet d'une visite de votre part. Au Tremblaye, près de Verneuil-sur-Oise, il s'agit encore de sépultures ; des objets trouvés dans un amas de sables glauconieux avec des poteries ont été considérés comme pouvant appartenir aux premières races du Nord qui sont venues faire invasion chez nous ; tel a été le résultat du double examen archéologique et anthropologique fait par MM. Woillez et Fourrier.

Diverses autres communications vous ont été adressées sur des fouilles ou des découvertes à Bresles, à Choisy-au-Bac, à Bienville et à Conchy-les-Pots, où, à l'occasion d'une terre cuite représentant l'empereur Vespasien, et que MM. Deligny et Cauchemez ont bien voulu dessiner pour nos publications, M. de Roucy vous a présenté des aperçus intéressants sur la vitrification chez les Romains.

Mis à même, pendant de longues années, par ses fonctions, de parcourir le département de l'Oise, M. Woillez a profité de ces voyages pour dessiner un grand nombre de monuments ou d'objets de toutes les époques jusqu'à la renaissance. Tel est le travail qu'il a réuni et vous a présenté sous le titre de *Complément du répertoire archéologique de l'Oise*. De là est venue l'idée de former pour les archives de la Société un atlas de dessins locaux qui deviendra pour nous une précieuse collection. En tête de ces planches, trouvera naturellement place notre diplôme dû au crayon habile et correct de M. Deligny, et qui reproduit les principaux monuments de Compiègne et des environs.

M. Pellassy de l'Ousle vous a proposé de rechercher toutes les traces, tous les vestiges qui subsistent encore des anciens édifices, des diverses enceintes de la ville. Une commission s'est courageusement mise à l'œuvre se partageant dans ce but les divers quartiers, et, plusieurs fois, M. Méresse vous a tenu au courant de ses travaux. M. Aubrelicque vous a communiqué le plan dit de Gaya et je vous ai signalé, au nom de M. Boutaric, l'existence aux Archives de l'Empire d'un plan du seizième siècle jusqu'ici inédit. C'est à cet ordre de recherches que pourraient aussi se rattacher les études de M. de Bicquilley que nous indiquons plus loin à propos des séjours royaux.

L'histoire des fondations religieuses a ici, comme partout, une grande importance dans les travaux relatifs au moyen-âge. Voici d'abord les Templiers, mais il ne s'agit pas de leur histoire militaire et de leurs exploits en Orient. Il est seulement question d'une de ces maisons qu'ils devaient à la générosité des rois et des barons et dont l'opulence fut plus tard un des motifs de leur ruine. Une série d'actes nous fait suivre les biens du Temple de Compiègne depuis le commencement du XIIIe

siècle jusqu'à leur transmission aux Hospitaliers. Les Célestins, dont M. de Roucy a rappelé l'histoire et signalé les accroissements à l'aide d'un ancien obituaire qui conservait les noms de tous les bienfaiteurs de ce monastère parmi lesquels nous rencontrons plusieurs rois de France, étaient établis au milieu de la forêt, au Mont-Saint-Pierre. C'est à la piété, ou plutôt à la dévotion du roi Louis XI, que nous devons la fondation de la chapelle de Bonne-Nouvelle ou de Salvation, dont M. Le Proux nous fait connaître tous les détails de la construction, du mobilier et de l'entretien dans des comptes originaux et dont il continue l'histoire jusqu'à sa réunion aux biens du Collége au dix-septième siècle. Indépendamment de l'intérêt que présente par elle-même l'histoire de cette fondation royale, cette dernière indication vient compléter un document important, l'*Etat des bienfaiteurs du Collége de Compiègne en 1608,* que vous devez à M. de là Brunerie.

Un réglement de police de 1754 et les statuts de diverses communautés et corporations ont été analysés par M. de Roucy et vous ont fourni de curieux détails sur l'organisation et la police de la ville au milieu du siècle dernier, ainsi que sur le commerce de Compiègne à cette époque, renseignements auxquels viennent s'adjoindre quelques extraits d'un livre de patentes de 1792 signalé par M. Rendu.

M. de Brécourt a cherché à reconstituer la série des officiers préposés par les rois à la garde du château et investis des fonctions de major et de lieutenant de roi, depuis le milieu du dix-septième siècle. Des renseignements biographiques et généalogiques accompagnent ces listes et font revivre le souvenir de plusieurs grandes maisons ou de braves officiers appartenant le plus souvent à notre pays.

La présence des souverains à Compiègne ne pouvait manquer de fournir le sujet de quelques travaux. M. de Bicquilley

nous a communiqué le résultat de ses premières recherches sur les palais bâtis à Compiègne par les Mérovingiens et les Carlovingiens ; M. Aubrelicque vous a donné la liste des vins offerts en présents par la ville lors du voyage de Louis XIV en 1658, et vous avez entendu des extraits du journal d'un bourgeois de Compiègne racontant le séjour de Louis XV en 1764.

La numismatique était appelée naturellement à occuper sa place dans vos travaux. M. du Lac vous a indiqué les médailles et les jetons qui se rapportent à l'histoire de Compiègne et, conduisant cette étude jusqu'à une époque récente, a placé sous vos yeux le seul assignat compiègnois connu jusqu'ici. Dernièrement encore, il appelait votre attention sur une trouvaille de monnaies du seizième siècle, petit trésor enfoui avec quelques bijoux dans une cave à l'époque de la ligue et aujourd'hui déposé au Musée. M. de Roucy, mettant à profit une découverte de monnaies romaines faite à Lachelle, s'est attaché à faire ressortir l'importance de la numismatique pour l'histoire. La série de ces pièces ne s'étendant que de l'an 260 à l'an 268, lui a permis de fixer exactement la date de l'enfouissement de ce pécule que son propriétaire avait cherché à soustraire à la rapine des bandes de pillards à la solde des tyrans qui se disputaient l'empire dans les Gaules.

Le souvenir de Jeanne d'Arc est encore vivant dans la ville pour la défense de laquelle succomba la vierge de Vauxcouleurs, aussi avez-vous entendu avec intérêt une communication de M. Beaurin, qui a exposé devant vous la discussion soulevée au siècle dernier par la question de savoir si Jeanne d'Arc avait été soustraite au supplice, et qui, s'appuyant sur les témoignages réunis par les plus récents historiens, a rappelé comment cette erreur avait été propagée par l'existence de plusieurs fausses pucelles. M. Pellassy de l'Ousle, qui

vient d'écrire une vie populaire de Jeanne d'Arc, vous a lu, avant la publication de ce travail, le chapitre relatif à la maison où est née cette héroïne.

La biographie des enfants de Compiègne ou celle des personnages qui ont occupé des positions importantes dans notre ville nous a fourni le sujet de communications variées. Une pierre tombale d'un capitaine de Compiègne, Philippe de Brouilly, signalée par M. Méresse, lui a donné l'occasion de rappeler les services rendus à Compiègne par les Brouilly et des notes de MM. de Brécourt et Bourgeois sont venues compléter ces premiers renseignements. Une lettre écrite par Hersan vous a été communiquée par M. Aubrelicque qui a saisi cette occasion pour rappeler quelques épisodes de la vie du maître de Rollin. L'épitaphe de Seroux d'Agincourt a été relevée pour vous à Saint-Louis-des-Français à Rome, et vous avez entendu M. Leveaux vous donner lecture d'une notice biographique sur Vivenel, travail destiné à être placé en tête du catalogue de notre musée et dans lequel notre collègue s'est attaché surtout à rappeler les fondations artistiques ou charitables dues à Antoine Vivenel. M. l'abbé Gordière vous a lu aussi l'histoire des possesseurs successifs du domaine de Bellenglise, fragment encore inédit d'une histoire de Machemont.

L'indication de tous les ouvrages imprimés qui traitent de notre ville depuis l'in-folio classique jusqu'à la plus mince plaquette, faciliterait singulièrement nos recherches ; tel est le but que j'ai essayé d'atteindre, dont vous avez bien voulu approuver le plan et que, grâce à votre bienveillant concours, j'espère pouvoir bientôt réaliser. En attendant, j'ai pu, en vous signalant quelques pièces publiées pendant la Fronde, mettre sous vos yeux les premiers produits de l'imprimerie compiégnoise.

Plusieurs des hommages faits à la Société ont fait l'objet de comptes-rendus dans lesquels les rapporteurs se sont attachés

surtout à faire ressortir l'intérêt que ces publications pouvaient présenter pour notre histoire locale. Telle a été l'idée dominante des résumés qui vous ont été lus sur le journal de Jehan Patte, la biographie de Guillaume Rose, le Monasticon Gallicanum, les procès-verbaux de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, etc., etc.

Présenté à une de vos premières séances par M. du Lac, le projet d'excursions archéologiques dans les environs de Compiègne a été accueilli avec une grande faveur, et dès que la saison l'a permis, nous avons commencé nos courses. La présence à Compiègne de l'éminent archéologue auquel nous devons les découvertes les plus importantes sur les sépultures gauloises et romaines vous a donné l'occasion d'organiser une grande tournée à travers la forêt que nous avons traversée de Champlieu au Mont-Berny en nous arrêtant à Pierrefonds et à Saint-Jean. Depuis, chaque mois, nous avons cherché à réaliser diverses parties de notre programme et nous avons visité tour à tour Morienval, Thourotte, Machemont, Chevincourt et la vallée de l'Aronde, le Plessis-Brion, Tracy-le-Val, Offémont et la vallée de l'Aisne. L'année prochaine, nous continuerons cette série de promenades qui nous permettent de mettre en pratique les principes souvent exposés à nos séances et nous font connaître et mieux aimer le pays que nous habitons. Avant de quitter ce sujet, nous ne saurions trop remercier les membres de la commission du zèle et de la sollicitude qu'ils ont toujours apportés dans l'organisation de nos courses.

Désireux de vous associer au mouvement d'union qui, tendant à étendre les relations des Sociétés savantes entre elles, préside à l'organisation des congrès et des réunions scientifiques, vous avez chargé plusieurs de vos membres de vous représenter à la réunion officielle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, au congrès scientifique

de Chartres et au congrès préhistorique de Copenhague, et vous avez accueilli avec empressement l'annonce d'un congrès archéologique à Bologne pour le mois d'octobre 1870.

En outre, vous avez répondu à l'appel que vous adressait S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique en vous consultant sur l'organisation de concours provinciaux et vous avez vu avec plaisir vos propositions presque complètement adoptées et reproduites dans le décret impérial qui les a établis. Dans notre dernière séance, votre délégué vous rendait compte de la part qu'il avait été appelé à prendre pour la première distribution de ces récompenses.

Vous avez entendu aussi M. Woillez vous présenter le projet d'un répertoire historique par arrondissement, véritable complément des répertoires archéologiques et des dictionnaires topographiques entrepris par le ministère de l'Instruction publique, et vous tracer le plan d'une série de conférences archéologiques sur les différents styles de l'art national et dont les types de chaque époque seraient toujours pris parmi les monuments locaux.

Je ne saurais terminer ce compte-rendu de vos séances sans parler de l'intéressant récit fait par M. le docteur Chevalier de sa visite aux hypogées de Thèbes et des détails donnés par M. du Lac sur les cavernes à ossements du Périgord.

Si, en commençant, nous nous félicitions de voir le nombre toujours croissant de nos collègues, nous ne pouvons, sans un sentiment de tristesse, vous parler de ceux que la mort nous a enlevés, car des vides cruels se sont déjà produits dans notre Société si jeune encore. L'année qui vient de s'écouler a vu disparaître d'abord, M. le comte Bégouen, l'un de ces érudits et de ces causeurs que nous avait légués le siècle dernier et que vous avez vu l'un des plus fidèles à nos premières réunions ; puis M. le

comte Ernest de Bréda, qui avait consacré sa vie à aimer, à servir et à étudier son pays natal. La maladie l'avait déjà atteint au moment où il prenait place parmi vous, et pourtant vous vous rappelez tous le plaisir qu'il eut à vous voir, l'accueil sympathique qu'il vous fit cet été dans ce château du Plessis-Brion dont il avait entrepris la restauration en véritable archéologue. MM. du Lac et de Bicquilley se sont rendus déjà vos fidèles interprètes en exprimant les regrets éprouvés par la Société dans ces tristes circonstances. Nous avons perdu aussi un de nos correspondants, M. Bourquelot, professeur à l'Ecole des Chartes, dont le nom restera attaché aux grands travaux d'Augustin Thierry sur le Tiers-Etat, travaux qu'il avait été appelé à partager d'abord et plus tard à continuer.

En résumé, Messieurs, pendant les dix-huit mois qui viennent de s'écouler, nous avons eu à supporter toutes les difficultés de l'enfantement, nous avons beaucoup entrepris, mais peu terminé, et c'est votre aide surtout que je viens réclamer au nom de notre association pour vous demander de continuer les efforts que nous avons tentés, afin d'arriver à la publication de travaux utiles et sérieux.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE D'ORGANISATION

TENUE A L'HÔTEL-DE-VILLE DE COMPIÈGNE LE 14 AOUT 1868.

M. le baron Morio de l'Isle ayant accepté la présidence provisoire de la Société, après avoir remercié les membres fondateurs déjà assez nombreux qui se trouvent réunis, donne la parole à M. Demarsy pour la lecture des statuts et du réglement.

M. Demarsy lit les statuts arrêtés par les fondateurs de la Société dans la séance préparatoire tenue le 8 février 1868 et qui ont reçu l'approbation de M. le préfet de l'Oise par une décision du 15 juillet suivant. Il fait connaître, en outre, les noms des adhérents, dont le nombre s'élève à 35, et présente un projet de réglement intérieur qui, après avoir été discuté article par article, est adopté par la Société.

M. le président propose à la Société de constituer le bureau et les commissions dont l'élection est indiquée par les statuts. Le scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. du Lac ; vice-président, M. Woillez ; secrétaire, M. Demarsy ; secrétaire-adjoint, M. Méresse ; trésorier, M. Vraye ; archiviste-conservateur des collections, M. Aubrelicque.

Commission de publication. Membres, MM. de Roucy, Vol de Conantray et Fourrier.

Commission des finances, MM. de Bicquilley, Dusuzeau et Scoté.

La Société décide que lés membres appelés à faire partie du bureau et des commissions et dont les fonctions sont annuelles resteront en fonctions jusqu'à la fin de l'année 1869.

Une commission composée de MM. Deligny, Lequeux et Lemer est chargée de présenter un projet de diplôme.

La Société arrête la liste des personnes auxquelles il sera proposé de faire partie de la Société à titre de membres titulaires, honoraires et correspondants. M. le secrétaire est chargé d'écrire aux personnes désignées sur cette liste et autorisé à faire imprimer les statuts et le réglement de la Société pour les distribuer.

La prochaine séance est fixée au mois de novembre. Avant la clôture de la séance, M. le secrétaire demande que des remercîments soient adressés au nom de la Société à M. le maire de Compiègne, pour la bienveillance qu'il a témoignée à l'association en mettant à sa disposition un local pour la tenue des séances, et à M. le sous-préfet, pour avoir accepté de présider à la constitution de la Société.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1868.

Lecture du procès-verbal par M. le secrétaire et communication de lettres de remercîments adressées à la Société par des personnes désignées dans la dernière séance et auxquelles le titre de membre de la Société avait été offert.

Envoi d'ouvrages imprimés offerts par MM. Henri Martin, Laffineur, Périn, Garnier, de Caumont, de Beaucourt et Dognée.

M. le président, après avoir remercié les membres qui se sont rendus en grand nombre à cette séance, fait appel à leur zèle et les prie de prêter leur concours actif à la Société et de la mettre à même de s'élever et de se maintenir au rang distingué qu'occupent, parmi les Sociétés savantes de province, les associations de l'Oise et des départements voisins.

M. le président propose la nomination d'une commission de cinq membres pour analyser les ouvrages offerts à la Société et en rendre compte s'il y a lieu. Cette commission sera composée de MM. Bourgeois, Leveaux, Ancelet, Nez et Rendu.

M. Demarsy présente au nom de M. Woillez, empêché d'assister à la séance un travail formé d'une suite de cinquante-deux planches représentant des monuments celtiques romains ou du moyen-âge du département de l'Oise, inédits ou peu connus.

Dans la pensée de son auteur, ce travail est destiné à faire suite au répertoire archéologique de l'Oise rédigé il y a plusieurs années par M. Woillez, et couronné au concours de la Sorbonne en 1860.

M. Woillez demande à la Société d'approuver ce travail et de l'envoyer au concours d'archéologie ouvert au ministère de l'instruction publique.

Une commission est chargée de l'examen de ce travail.

M. le président place sous les yeux de la Société une collection de silex travaillés qu'il a eu l'occasion de recueillir dans les fouilles faites par M. Lartet dans les cavernes du Périgord.

Il annonce ensuite que M. Lemer-Mortreux offre à la Société de suivre les travaux qu'il se propose de faire exécuter à Bienville dans un terrain qui lui appartient et sur lequel passe une voie romaine. La Société remercie M. Lemer de cette offre obligeante et désigne pour suivre les travaux une commission composée de MM. Ancelet, Aubrelicque et Lequeux.

M. Demarsy communique de nouvelles adhésions données à la Société qui élèvent à quarante-cinq le nombre des membres titulaires.

M. le comte Bégouen annonce que M. le Dr Fourrier n'a pu se rendre à la séance de ce jour, mais qu'il donnera

dans la prochaine réunion des renseignements sur une découverte de sépultures faite au Tremblaye, commune de Verneuil-sur-Oise.

M. Plessier donne lecture d'un travail sur la *Pierre Tourniche*, monument celtique de la forêt de Compiègne. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Demarsy expose le plan d'une bibliographie compiégnoise dont il se propose de réunir les éléments. Ce travail comprendra tous les ouvrages, mémoires ou articles relatifs à la ville de Compiègne, à son histoire, à ses monuments et à ses institutions. Dans ce but et pour rendre son travail plus complet, M. Demarsy fait appel à ses collègues et sollicite l'autorisation de faire imprimer à ses frais immédiatement le résumé de cette communication afin d'obtenir de plus nombreux renseignements. Cette autorisation est accordée (1).

Divers projets de diplôme sont soumis à la Société par M. Deligny. L'un d'eux est approuvé en principe, sauf examen ultérieur des détails.

M. Demarsy présente une quittance originale de trente livres signée par Charles de Pacy, pour un an et demi de ses gages, comme capitaine de Pierrefonds en 1478.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1868.

Correspondance. Lettres de S. E. M. le ministre de l'instruction publique accusant réception des statuts de la Société et du travail de M. Woillez envoyé pour le concours. Lettre de M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, demandant l'avis de la Société sur les bases du règlement à établir pour les concours des Sociétés savantes institués dans chaque ressort académique par un récent décret impérial. Lettre de M. Henri Bordier, correspondant, promettant de

(1) Un exemplaire de ce projet a été distribué à tous les membres de la Société.

donner à la Société une notice sur Gautier Bardin, dont il a réuni les éléments.

Admission comme membres titulaires de MM. le colonel Becquey-Beaupré, V. Boitel de Dienval, Pélicier, Edmond de Frézals, Peyrecave et de Varanval.

M. le président donne lecture d'un rapport de M. Leveaux sur une notice sur Guillaume Rose, évêque de Senlis, par M. l'abbé Laffineur.

M. Ancelet lit un rapport sur le travail de M. Woillez, destiné au concours des Sociétés savantes.

Nous en reproduisons les passages suivants :

« Le travail de M. Woillez, que la commission avait à examiner dans sa réunion du 15 décembre dernier, porte pour titre : *Antiquités celtiques, gallo-romaines et monuments du moyen-âge, inédits ou peu connus du département de l'Oise.*

Il est destiné à faire suite au répertoire archéologique de ce département publié par les ordres de l'Empereur en 1862 et rédigé par le même auteur.

Le premier volume actuellement terminé se compose de 51 planches, format in-folio, avec table des matières, notes et développements. 28 de ces planches ont été adressées au ministère avant la fondation de la Société historique, et l'examen de la Société, n'a pu porter par conséquent que sur les 23 restant entre les mains de M. Woillez.

Les monuments de l'époque celtique figurés sur ces planches représentent : Des armes, des ustensiles et objets divers en silex, des anneaux, des boucles de ceinture, des vases trouvés dans des sépultures ou dans des souterrains.

Parmi les monuments proprement dits, nous avons remarqué le Cromleck situé à l'extrémité du promontoire du mont de Croc, vallée de l'Aisne, près Cuise-la-Motte ; la Pierre aux Fées, monument celtique de la classe des alignements ; le souterrain si curieux de Laversine, près Beau-

vais, composé d'une suite de chambres avec des vases incrustés dans les parois du rocher ; enfin le beau dolmen de Trie-Château.

L'époque gallo-romaine est représentée également par des vases et ustensiles de toutes sortes. Nous signalerons parmi les monuments de cette époque, le plan des enceintes des villes de Beauvais et de Senlis et les monuments découverts à Champlieu.

Il serait trop long d'énumérer tous les objets et monuments qui se rapportent au moyen-âge, ce sont des armes, des vases, des sarcophages, des pierres tumulaires, des carrelages émaillés ; nous y avons vu figurés deux monuments qui ont malheureusement disparu : la porte du château des comtes de Beauvais et celle de La Neuville-Roy ; citons encore la salle souterraine de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, le beffroi de l'Hôtel-de-Ville, le vitrail de la rose du portail sud de la cathédrale de Beauvais, enfin la porte d'entrée ornée de sculptures si délicates qui se trouve sur la même façade.

Tous ces dessins sont faits avec beaucoup de soin et de conscience, et la Société, à son début, ne peut que s'estimer heureuse de présenter sous ses auspices un travail d'une telle importance.

Dans cet ouvrage, le but de l'auteur, ainsi qu'il l'indique dans une note communiquée à la commission, a été de réunir tout ce qui peut intéresser les études archéologiques, en groupant chronologiquement les antiquités et les monuments du moyen-âge du département de l'Oise qui n'ont pas été publiés jusqu'à ce jour, en un mot, il a voulu former une encyclopédie archéologique.

M. Woillez a l'intention de continuer ce travail, et en effet la matière est inépuisable, beaucoup de monuments sont enfouis dans des localités éloignées et sont par conséquent peu connus. Chaque jour, de nouvelles découvertes

se font, découvertes souvent éphémères et qu'il importe de noter au passage pour qu'elles ne soient pas perdues pour toujours (1). »

M. du Lac propose d'organiser au printemps une série d'excursions archéologiques dans les environs de Compiègne. Cette proposition est adoptée en principe.

M. Fourrier donne des détails sur la découverte de trois squelettes faite au Tremblaye, près Verneuil-sur-Oise, dans une sablière (2).

M. de Roucy lit la note suivante sur une découverte de monnaies impériales faite à La Chelle :

« Un des éléments les plus utiles à l'étude de l'histoire c'est, assurément, la numismatique. On lui doit la connaissance, l'explication d'une foule de faits et de circonstances qui, sans son concours, fussent restés soit ignorés, soit mal compris.

Aussi est-il fort intéressant, pour une Société comme la nôtre, d'être tenue au courant des découvertes de monnaies ou médailles qui peuvent se faire autour d'elle, et particulièrement dans l'arrondissement de Compiègne.

Ces découvertes, lorsqu'il s'agit de dépôts abondants ont, presque toujours, une signification historique qui se dégage, tôt ou tard, soit de chacune d'elles, soit de leur ensemble. A ce titre seul, il importe qu'elles soient mentionnées avec soin dans nos bulletins.

C'est pour prêcher d'exemple que je viens, aujourd'hui,

(1) Le travail de M. Woillez n'a pas été compris parmi les ouvrages soumis à l'examen du jury, parce que les premières livraisons en avaient été adressées directement au comité et avaient été confiées à l'examen d'un commissaire antérieurement à la formation de la Société.

(2) Voir à ce sujet le mémoire de M. Woillez imprimé dans ce volume après les procès-verbaux.

signaler une trouvaille monétaire encore assez récente pour qu'il soit facile d'en préciser les circonstances et la composition.

Au mois d'avril de cette année, 1868, sur le territoire de La Chelle, commune du canton d'Estrées-Saint-Denis, on extrayait, au lieu dit la Grande-Couture, à l'ouest de l'église, des pierres destinées au service des routes. La pioche d'un des ouvriers occupés à ce travail brisa, à une profondeur de 40 à 50 centimètres, un vase en terre rouge, ayant la forme d'une amphore, qui contenait de 13 à 1,400 monnaies impériales romaines fortement oxydées.

Ces pièces m'ayant été soumises en totalité, pour ainsi dire, je les examinai attentivement une à une et je parvins à en établir avec certitude le classement suivant :

9 Gordien Pie ou 3ᵉ, en argent, billon,
8 Philippe père, en argent, billon,
1 Otacilia Severa, sa femme, en argent, billon,
1 Philippe fils, en argent, billon,
6 Trajan Dèce, en argent, billon,
4 Etruscille, sa femme, en argent, billon,
1 Trébonien Galle, en argent, billon,
3 Volusien, en argent, billon,
2 Emilien, en argent billon,
29 Valérien père, en très-mauvais argent, billon,
1 Mariniana, sa femme, en argent, billon,
38 Gallien, en mauvais argent, billon,
140 autres Gallien, en petit bronze,
18 Salonine. sa femme, en mauvais argent, billon,
20 autres Salonine, en petit bronze,
26 Salonin ou Valérien jeune, en mauvais argent, billon,
809 Postume père, en mauvais argent, billon,
92 autres Postume père, en petit bronze,
6 Lélien, en petit bronze,

104 Victorin père, en petit bronze,
16 Marius, en petit bronze,
1 Quietus, en mauvais argent, billon.

1335

Toutes ces pièces, à l'exception de celles de Quietus, de Lélien, de quelques-unes de Postume à la tête laurée et au buste orné des attributs d'Hercule, sont fort communes, sans valeur, et aucune ne me paraît mériter une remarque spéciale.

Le nombre considérable de celles de Postume, composant les deux tiers de la trouvaille, atteste une fois de plus l'importance de la domination de cet empereur dans la Gaule où il était né et où il avait été proclamé à l'Empire par les troupes qu'il commandait.

La date de l'enfouissement du dépôt monétaire sur lequel j'ai appelé l'attention de la Société se circonscrit dans une période qui, à raison de la présence de la pièce de Quietus, ne peut être antérieure à l'an 260 de notre ère, ni postérieure à l'an 268, parce que, dans le cas contraire, les monnaies de Claude II, dit le Gothique, partout si abondantes, au lieu de faire absolument défaut dans la trouvaille, y eussent été certainement rencontrées.

Que si maintenant on veut rechercher les causes, la raison de l'enfouissement, voici, entre plusieurs autres explications qu'on en peut donner, celle qui me paraît la plus plausible.

A l'époque à laquelle cet enfouissement a dû se produire. c'est-à-dire dans l'intervalle de l'an 260 à 268, ainsi que je viens de l'établir, une foule de compétiteurs, auxquels on a improprement donné le nom de tyrans, se disputaient l'empire. De leurs divisions résultaient des soulèvements ou des invasions qui exposaient fréquemment les populations non-seulement aux mauvais traitements, mais encore au pillage.

Or, il est fort à présumer que c'est dans quelque circon-

stance de ce genre qu'un colon ou un artisan de la contrée, pour le soustraire à la rapine des pillards, aura enfoui son pécule là où il a été retrouvé 1600 ans plus tard.

Ce n'est pas la première fois qu'on rencontre des monnaies antiques à La Chelle. Depuis longtemps le territoire de cette commune m'était signalé comme un de ceux où les découvertes numismatiques étaient fréquentes, et quelques fouilles d'essai que des ouvriers ont pratiquées sous ma direction, il y a deux ans, n'ont fait que justifier cette indication.

Le répertoire archéologique du département de l'Oise, œuvre fort appréciée de notre confrère M. Emmanuel Woillez, malgré les nombreuses additions à y faire aujourd'hui, mentionne aussi plusieurs médailles impériales romaines trouvées dans la même localité.

Insister davantage sur l'objet de ma communication, ce serait en exagérer l'importance ; et, d'ailleurs, je ne veux pas oublier que pour être substantiel. il convient souvent d'être court. »

M. Woillez trace le plan d'un répertoire historique de l'arrondissement qu'il se propose de rédiger. Ce travail, dont il a soumis l'idée à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, renfermerait, sur chaque commune des renseignements bibliographiques, géographiques et historiques. Discussion à ce sujet.

Suite du travail de M. Plessier sur la pierre Tourniche.

Communication par M. Demarsy d'une note tirée des archives du département du Nord relative à un envoyé de Jean-Sans-Peur qui fut pris par les gens de Bosquiaux et détenu au château de Pierrefonds.

« Un envoyé du duc Jean Sans Peur porte « finances pour paier feu messire Loys de Ghistell et autres des gens de mondit seigneur pour leurs

gaiges du voyage à Saint-Denis, en France, la quelle finance yl porta a grant péril de son corps parmy les pays des adversaires de mondit seigneur et en revenant par Nevers, Lille, fut pris par le sire de Bosquiaulx et autres robeurs du Pays, près de Compiègne, et mené prisonnier au chastel de Pierrefonds que le dit sire de Bosquiaulx gardoit de par le duc d'Orléans auquel lieu yl fut detenu par aucun temps, à grant misère et poureté, et esté gehné très péniblement (1). »

Discussion au sujet du règlement des concours. La Société adopte les conclusions suivantes qui seront communiquées à M. le vice-recteur de l'Académie:

1° Que le concours établi porte alternativement sur l'archéologie, l'histoire et les sciences, de manière à ramener tous les trois ans le concours sur la même branche d'études. 2° Que dans chacune de ces grandes branches, le concours soit laissé complètement libre. 3° Que le jury soit composé en partie de personnes choisies par le Ministre de l'Instruction publique sur une liste de trois membres présentée par chaque Société savante, dans l'ordre des études de laquelle rentre le concours.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1869.

Admission, comme membres titulaires, de MM. le comte Léon de Béthune, Cauchemez, le commandant de Brécourt et Charles de Verneuil; — comme membres correspondants, de MM. le docteur A. Boulongne et Charles Lucas.

Lecture par M. l'abbé Bourgeois d'un rapport sur le journal de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, publié par M. Garnier.

Communication par M. Méresse d'une inscription sur une

(1) Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France. 1868, page 170.

pierre conservée dans le mur de la ferme de Hesdin, à Caisne, et relative à Philippe de Brouly (1).

Lecture par M. du Lac d'une notice sur quelques médailles relatives à Compiègne (2).

Communication par M. Demarsy d'une série de chartes relatives aux Templiers et à leur établissement à Compiègne (3).

Lecture par M. de Roucy d'une note sur un règlement de police de 1754 pour la ville et banlieue de Compiègne (4).

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1869.

Lecture du procès-verbal. Correspondance. Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société désigne MM. Woillez, Aubrelicque et Méresse pour assister à cette réunion. Lettre de M. Demarsy annonçant la mort de M. Bourquelot, membre correspondant, professeur à l'école des Chartes, auteur de nombreux travaux sur la Picardie et la Champagne au Moyen-Age. Envoi de brochures par MM. Lucas et Demarsy.

M. le docteur Chevalier offre à la Société une main de momie recueillie par lui dans une sépulture de Thèbes et s'engage à lire dans la prochaine séance des notes sur cette découverte.

Admission comme membres titulaires de MM. Charles Beaurin, Bottier, Léonce Perrot, Archambault et Vimont.

(1, 2, 3, 4) Voir ces notices à la suite des procès-verbaux.

Nouvelle communication de M. Woillez sur les découvertes du Tremblaye.

Communication par M. Aubrelicque d'une lettre d'Hersan adressée à une de ses nièces appelée Jeanne, qui devait peu de jours après prendre le voile. Cette lettre datée de Paris le 23 juin 1688 est remarquable par l'élévation des pensées qui y sont exprimées et la beauté du style ; — et d'un état des vins donnés en présent par la ville à Louis XIV lors de son seizième voyage à Compiègne, en 1658.

M. le Président rappelle le projet arrêté en principe d'excursions aux environs et charge une commission composée de MM. de Roucy, de Lambertye, Woillez et Méresse de préparer le programme de ces courses.

SÉANCE DU 30 MARS 1869.

Lecture du procès-verbal.

Admission de MM. Heudel et Breton comme membres titulaires.

M. le Président annonce la mort de M. le comte Bégouen, membre titulaire, et donne lecture d'une notice biographique dont nous extrayons les passages suivants :

« Notre Société ne compte pas encore une année d'existence et déjà la mort vient de faire parmi nous un de ces vides que le temps est impuissant à combler. J'aurais voulu vous retracer avec quelques détails l'existence de l'homme si profondément honorable au deuil duquel toute la population de la ville s'associait il n'y a pas un mois. Mais si la plus grande partie de la longue carrière de M. Bégouen passée loin de nous, est un obstacle insurmontable pour l'accomplissement de mon désir, je veux au moins, et c'est un

besoin pour vos cœurs comme pour le mien, vous entretenir un moment de celui que nous avons perdu, me rappeler une fois encore avec vous les si bonnes, les si sympathiques relations qui nous unissaient et déposer sur la tombe à peine fermée de notre regretté collègue un hommage de sincère et respectueuse affection : dans l'amertume de ces souvenirs, nous trouverons une pieuse consolation et en même temps une preuve nouvelle du lien de cordiale fraternité qui nous unit tous.

Le comte Paul Bégouen naquit au Havre le 22 décembre 1791, au milieu de la tourmente révolutionnaire; son père, grand propriétaire à Saint-Domingue, ancien membre de l'Assemblée constituante, était en même temps l'un des armateurs les plus considérables de notre grand port de commerce du Nord. C'était là sans doute autant de titres de recommandation aux persécutions qui s'étendaient alors sur toute la surface de la France; la terreur arriva bientôt avec son hideux cortège de victimes, l'ancien membre de la Constituante fut jeté en prison, ses enfants durent quitter la France, et tandis que le reste de la famille se réfugia à Londres, le jeune Paul fut envoyé à Hambourg où il resta jusqu'à l'âge de sept ou huit ans.

Tristes conséquences de ces temps malheureux ! celui que nous avons connu si dévoué à son pays, si pénétré de sentiments patriotiques et tout français, ne connaissait pas même le langage de la France quand il lui fut donné de venir respirer l'air natal. Sous la salutaire influence de sa famille et d'une éducation soignée, il eut bientôt réparé le temps perdu et se prépara à soutenir l'honorabilité de son nom par une carrière qui lui permît de servir utilement son pays : son père, devenu sous l'empire comte et conseiller d'Etat, obtint pour lui, en 1816, la recette des finances de Lisieux ; il avait alors à peine vingt-cinq ans.

. . . .

Nommé en 1843 receveur général du département de l'Ardèche, il sut se montrer toujours au niveau de ces nouvelles fonctions et les travaux importants qui l'attendaient trouvèrent en lui un administrateur habile ainsi qu'un homme de régularité et de devoir. Ce furent ces éminentes qualités que le gouvernement récompensa en 1846, en conférant au nouveau receveur général la dignité de chevalier de la Légion d'honneur. Personne plus que lui ne méritait cette flatteuse distinction, car s'il était d'une nature essentiellement bonne et conciliante, il y savait joindre l'énergie lorsque les circonstances l'exigeaient; on put s'en convaincre en 1851 lorsque, par suite des événements politiques de cette époque, le département de l'Ardèche devint comme tous ceux du Midi le théâtre de troubles et de brigandages de la plus haute gravité : on se souvient encore dans ce pays de la vigueur avec laquelle M. Bégouen alla se mettre à la disposition du préfet, M. Henri Chevreau, et du courage qu'il montra dans sa lutte contre les perturbateurs lorsqu'un tel rôle n'était pas sans péril.

. . . .

En 1860, M. Bégouen, cédant au désir qu'il avait toujours eu de revenir au milieu de la famille à laquelle il s'était allié, avait pris sa retraite pour s'établir définitivement à Compiègne : dès lors, son temps fut entièrement consacré aux douces occupations de la vie privée. Nous l'avons vu transformer comme par magie en une charmante habitation l'une des plus tristes maisons de la ville ; son goût pour les fleurs l'avait suivi à Compiègne; il s'y livrait avec délices et n'avait pas de plus grand plaisir que de montrer à ses nombreux visiteurs un joli jardin d'hiver admirablement tenu qu'il appelait le meilleur appartement de sa maison. C'était ainsi qu'il jouissait avec bonheur de cette douce vie de famille et d'intimité que lui faisait l'affection de ses parents et de ses amis : bon, gracieux, affable pour tous, chacun se souviendra toujours

de l'aimable accueil qu'on était certain de recevoir chez lui. Sa physionomie et son caractère s'accordaient en cela merveilleusement et personne ne le voyait sans être frappé de cette heureuse conformité ; on se sentait de suite à l'aise avec lui : en face de la franchise et de la bonté de son regard, la confiance naissait immédiatement, sa conversation faisait le reste et le temps qu'on passait près de lui s'écoulait toujours trop vite. Ces agréables relations faisaient reconnaître bientôt tout ce que son esprit avait de solide : homme de cœur et d'énergie, on ne l'entendait jamais se plaindre, et cependant la Providence ne lui avait pas plus qu'à d'autres ménagé les épreuves.

. . . .

Lorsqu'on était au courant de ses habitudes, on ne s'étonnait pas de trouver chez lui avec de l'esprit et de la gaieté une conversation nourrie et jamais banale ; c'est que malgré son âge, M. Bégouen, n'avait pas cessé de lire, de lire beaucoup et de choisir judicieusement ses lectures. Il était des premier au courant de tous les bons ouvrages nouveaux, sachant merveilleusement en rendre compte, les analyser, en faire la critique et l'éloge ; on pouvait lui parler de toutes les questions importantes, en quelque matière que ce fût, on le trouvait toujours prêt à répondre en parfaite connaissance de cause avec ce sens droit, cet esprit pratique et intelligent qui le distinguait. Il faisait mieux : il relisait les anciens classiques qui resteront toujours nos modèles et que nous avons le tort aujourd'hui de trop abandonner. Notre collègue en appréciait toute la valeur et dernièrement encore il venait de relire Plutarque, Tacite, et il déclarait que dans aucune lecture il ne trouvait plus de charme. Vous qui le connaissiez, messieurs, vous savez si cela lui enlevait, quoique ce soit de cet esprit vraiment français, de cette gaieté de bon aloi qu'il avait si bien su conserver dans ses vieux jours ; aussi était-il

resté un des types trop rares dans notre génération de cette politesse exquise, de cette urbanité d'autrefois qui a acquis à notre France sa vieille réputation qu'on est quelquefois tenté de lui contester de nos jours.

Et cependant ceux qui ne connaîtraient M. Bégouen que sous ces différents points de vue, n'auraient de ses qualités qu'une notion incomplète ; il était d'abord et avant tout homme de bien. La discrétion qui m'est imposée à cet égard me défend de pénétrer dans l'intimité de sa vie de famille ; ce que je puis dire, c'est que chez lui l'honneur était toujours le premier, le grand mobile des actions : jeune encore, entre ses intérêts, sa fortune même et une question de délicatesse et d'affection pour les siens, il ne connaissait pas l'hésitation. Partout où il se trouvait, son plus grand plaisir était d'obliger, ce sentiment n'avait fait que s'accroître en lui avec l'âge et il avait le don d'agir avec une grâce, une amabilité qui doublait le prix du service rendu. Jamais on ne lui parlait en vain d'un malheureux, sa maison fut toujours de celles dont les pauvres connaissaient le chemin et d'où ils ne revenaient jamais les mains vides ; seulement le silence couvrait toutes ses bonnes actions et on peut dire de lui, suivant une belle expression, que *sa main droite ignorait le bien que faisait sa main gauche*.

Aucune association utile ne se fondait dans la localité qu'il habitait sans que M. Bégouen n'en réclamât sa part ; c'est ainsi qu'il avait été heureux de s'inscrire parmi les fondateurs de la Société historique de Compiègne : quoique ne s'étant jamais occupé spécialement d'archéologie, il comprenait les services que nos sociétés locales doivent rendre à l'histoire du pays ; aussi l'avons-nous vu assister à nos séances et y apporter ce bienveillant intérêt qu'excitait chez lui tout ce qui avait un but utile et élevé.

Tel était, messieurs, le collègue dont nous regrettons si

amèrement la perte. Qui aurait cru, en le voyant naguère encore porter si allègrement le poids de sa verte vieillesse, que nous dussions avoir si promptement à le pleurer? c'est que le cœur chez lui n'avait pas vieilli, et il venait d'être profondément atteint dans ses plus chères affections : en deux mois de temps il s'était vu ravir par la mort un gendre qu'il aimait comme un fils et un beau-frère auquel l'unissaient les liens de la plus étroite amitié. C'est sous l'action de cette double blessure que la maladie qui l'enleva fit de si rapides progrès. Toutefois, jusqu'au dernier moment, ses facultés sont restées entières ; il n'a pas cessé de s'occuper des siens, de leur avenir, de tout ce qui pouvait les intéresser, et son âme paraissait ne subir en rien l'influence des organes au moment même de quitter le corps épuisé par la douleur. Sa mort, qu'il a vu venir sans faiblesse, n'a été que le couronnement de sa vie : chrétien sincère, il a quitté la terre chrétiennement et a rendu sa belle âme à Dieu en bénissant tous les siens dont il avait le bonheur d'être entouré à ce moment suprême. »

M. de Labrunerie communique un tableau des « Biensfaicteurs et fondateurs du collége de Compiègne dressé le 2 mai 1608 par les gouverneurs et attournés de la ville » (1).

M. le docteur Chevalier lit des notes sur un voyage effectué par lui en Egypte et en Nubie et décrit les principaux monuments de Thèbes, de Karnack et de Louksor.

M. Ancelet présente un rapport sur une brochure de M. Lucas relative au monument élevé aux sources de la Seine.

M. Méresse présente au nom de la commission des excursions cinq projets de courses successives dans les vallées de l'Oise, de l'Aisne, du Matz et de l'Aronde et dans la forêt de Compiègne.

(1) Voir plus loin ce document.

SÉANCE DU 25 MAI 1869.

M. Pellassy de l'Ousle est délégué par la Société pour faire partie du jury chargé d'examiner les mémoires adressés pour le concours des Sociétés savantes du ressort académique de Paris.

M. Méresse, rapporteur de la commission chargée des recherches sur l'histoire et la topographie de Compiègne résume les travaux de cette commission et propose la nomination de deux membres adjoints.

La commission, dit-il, se propose de diviser son travail en neuf sections comprenant les divers monuments et les institutions dont l'histoire permettra de présenter une série d'aperçus successifs et une suite de tableaux et de plans de l'état de Compiègne à différentes époques. Elle fait appel aux membres de la Société en les priant de vouloir bien accepter de se charger de remplir quelques-uns des jalons qu'elle a tracés.

MM. Ancelet et de Labrunerie sont, à la suite de cette proposition, adjoints à la commission.

Dépôt pour le musée, par M. Woillez, de quelques fers de flèches du moyen-âge et de monnaies de Constantin trouvées près du pont de Choisy-au-Bac, et de trois monnaies de Tibère et de Constantin trouvées à Nampcel (*Nemotecenna*?).

Lecture de la fin du compte-rendu de l'excursion d'avril par M. Méresse.

Lecture par M. Demarsy du compte-rendu de l'excursion de mai à Thourotte, au mont de Noyon et à Coudun.

M. Woillez donne de nouveaux détails sur les fouilles du Tremblaye. A cette occasion, M. de Roucy présente quelques observations sur des cimetières gallo-romains de la forêt de

Compiègne auxquels M. Woillez a comparé celui du Tremblaye.

M. de Brécourt lit à propos de l'inscription relative à Philippe de Brouly, communiquée par M. Méresse (voir séance de janvier) une note sur Philippe de Brouly et sa famille (1).

M. Demarsy signale dans la note suivante diverses publications faites à Compiègne en 1652 :

« Compiègne ne semble pas avoir eu d'imprimerie régulièrement établie avant le XVIIIe siècle. (2) Depuis cette époque, plusieurs de ses imprimeurs ont joui d'une certaine réputation, nous pouvons citer Bertrand, auteur d'une grammaire latine et chez lequel fut imprimée l'histoire du Valois de Carlier, et Escuyer, ancien oratorien, qui occupa la place de bibliothécaire du Palais et a laissé des manuscrits sur l'histoire de Compiègne. Toutefois, au dix-septième siècle, Compiègne a eu quelquefois des imprimeurs établis momentanément dans ses murs, et c'est de l'un d'entr'eux que nous voulons dire quelques mots. En 1652, pendant la Fronde, la cour vint se fixer à Compiègne, où la reine, dit M. Pellassy de l'Ousle, se trouvait plus en sûreté qu'aux environs de Paris et d'où elle pouvait surtout plus commodément correspondre avec Mazarin. Le coadjuteur de l'archêque, de Retz, vint alors à Compiègne remercier la cour de sa nomination de cardinal et recevoir ses insignes. A cette occasion, nous trouvons le premier produit de l'imprimerie compiégnoise, c'est : La véritable response du Roy à la harangue du cardinal de Retz et messieurs du clergé. Compiègne, Julien Courant. 1652. in-4°.

A la même époque, Julien Courant imprima « Response faite par le Roy à la dernière lettre de Son Altesse royale (le

(1) Voir plus loin.

(2) En 1647, la ville avait contribué à l'impression faite à Paris du *Séjour roïal* de Charpentier. Voir archives de la ville CC. 70.

prince de Condé). Mêmes noms, date et format. A Compiègne, par Julien Courant, imprimeur.

Courant paraît être venu s'établir à Compiègne au mois de septembre 1652. Peu avant il était à Pontoise où, pendant le mois d'août, il avait imprimé plusieurs pièces parmi lesquelles je citerai : Déclaration du Roy portant translation du Parlement de Paris en la ville de Pontoyse avec l'arrest d'enregistrement d'icelle. A Pontoise, par Julien Courant, imprimeur ordinaire du Roy. 1652. in-4°.

Ces pièces, qui figuraient dans la collection Luzarche sous les n. 4742, 4741 et 4717, ont été acquises par notre confrère, M. Méresse.

Dans les dernières années du dix-septième siècle, Compiègne n'avait plus d'imprimerie, et nous voyons en 1684 les jésuites de Compiègne faire imprimer à Saint-Quentin à l'enseigne du Lion d'argent, le programme d'une des représentations théâtrales données par leurs élèves. « Le ballet du Tonnerre sera dansé au Collége royal de Compiègne de la Compagnie de Jésus, le 26e jour de juillet 1684. (1) ».

SÉANCE DU 29 JUIN 1869.

Lecture par M. Demarsy du compte-rendu de la dernière excursion faite par la Société à Morienval, au mont Berny et Cuise-la-Motte.

Admission de M. Piet comme membre titulaire.

Ouvrages offerts. A cette occasion, M. Demarsy appelle l'attention de la Société sur la publication de M. Courajod : le

(1) De Baker. T. VI, p. 95, et Bulletin du Bouquiniste, 1864, 15 février.

Monasticon gallicanum, étude sur la topographie ecclésiastique de la France au XVII[e] siècle.

MM. de Roucy et Woillez remettent pour le musée des médailles romaines trouvées dans les environs de Compiègne.

M. Beaurin lit un travail sur cette question : Jeanne-d'Arc a-t-elle été réellement brûlée. Après avoir examiné les différents documents sur lesquels se sont appuyés Vignier et d'autres écrivains qui ont prétendu que Jeanne-d'Arc avait été soustraite au supplice, et après avoir signalé les faits qui se rapportent à la personne qui se fit passer pour la pucelle d'Orléans, l'auteur conclut en disant qu'il n'y a aucun doute pour lui à admettre avec MM. Wallon, Quicherat et Vallet de Viriville que Jeanne-d'Arc a réellement subi son supplice.

M. Pellassy de l'Ousle lit une note sur la maison où naquit Jeanne-d'Arc à Domremy (1).

M. de Roucy communique le dessin d'une plaque de terre représentant un médaillon de l'époque romaine trouvée à Conchy-les-Pots et l'accompagne de la note suivante :

L'industrie céramique est une de celles qui ont été le plus exercées par les Gaulois et les Romains dans nos contrées et spécialement dans l'arrondissement de Compiègne. Cette industrie y a persisté sur plusieurs points, avec une sorte de continuité jusqu'à nos jours, sans que cela ait rien qui doive autrement surprendre. On conçoit, en effet, que là où se trouve naturellement la matière ouvrable, elle y soit exploitée, sur place, par les générations successives. Ainsi s'explique, depuis une origine fort reculée, la fabrication presque constante de la poterie à Conchy, appelé par ce motif Conchy-

(1) Ce fragment a été depuis inséré dans la biographie populaire de Jeanne-d'Arc, par M. Pellassy de l'Ousle. Compiègne, 1 vol. in-18. Valliez, 1869.

les-Pots ou la Poterie. Il existe sur le territoire de cette commune des gisements d'argile, de terre plastique que les anciens n'ont pas plus négligés que nos contemporains. Sans doute, les vases communs, même la brique et la tuile, devaient faire le fond de la fabrication antique de Conchy : mais cela n'excluait pas absolument des produits moins vulgaires, parfois même artistiques.

La preuve m'en a été fournie par deux petits monuments céramiques qui ont été trouvés, en 1840, par un sieur Bouchain, chaufournier, en creusant une marnière à Conchy-les-Pots et qui sont, depuis, entrés dans ma collection.

L'un, le plus important, est une plaque de terre cuite, à bords irréguliers, haute de 12 cent. et large de 9 cent. 1|2, représentant, en bas-relief et de profil, la tête de Vespasien, tournée à gauche et ceinte d'une couronne de laurier.

Cette tête, véritable portrait, d'un très-beau caractère, a été moulée sur un modèle dû à un artiste de talent.

L'autre est aussi une plaque de terre cuite, de forme ovale irrégulière, de même épaisseur que la précédente, haute de 7 cent. 1|2, large de 6 cent. 1|2, représentant, en bas-relief et de pleine face, une tête de femme coiffée de cheveux relevés en boucles sur le front, ramassés en cercles concentriques à la hauteur des tempes, d'où ils retombent en mèches au-dessous du visage. C'est une figure de pur ornement faite à l'instar des mascarons.

Nous joignons ici les figures de ces deux pièces céramiques qui ont été très-exactement dessinées par notre habile collègue, M. Deligny.

Conchy-les-Pots ou la Poterie, dont le nom latin apparaît dans les vieux titres sous les formes *Conchiacum, Cochiacum, Concilium*, appartient à une contrée fort riche en sou-

venirs et vestiges antiques. Selon Dom Grenier, cette commune était traversée par une section de voie antique se reliant de Beauvais à Bavai.

La belle tête de Vespasien en terre cuite que je viens de signaler me fournit l'occasion de parler d'une autre tête d'empereur romain, celle d'Antonin Pie, de profil à droite, ornée d'une couronne de laurier, représentée en creux sur une pâte de verre opale égrenée sur ses bords. Cet autre petit monument, fragmenté à sa base et n'ayant, par ce motif, que 4 cent. de hauteur sur 3 1/2 de largeur et 1/2 d'épaisseur, a été trouvé en plein sol, dans le département de la Somme, sur le territoire de la petite ville de Nesles, et son antiquité est autant attestée par cette provenance certaine que par son style et le ton particulier de sa matière. J'insiste là-dessus pour éviter qu'on le confonde avec tous ces surmoulages en verre de pierres antiques, dûs à des contrefaçons modernes.

Il a aussi été fort bien reproduit par un double dessin en creux et en relief de M. Deligny, que nous avons cru utile de joindre aux précédents.

Cette pâte de verre est-elle un produit de la contrée où elle a été trouvée ? C'est ce que je ne saurais absolument affirmer. Toutefois, à mon sens, elle a dû être fabriquée dans les Gaules, à en juger par le style de la tête qui n'a ni l'ampleur ni la perfection de l'art romain en Italie.

L'industrie du verre, à l'époque gallo-romaine, était, comme l'industrie céramique, fort en vigueur dans nos contrées où se trouvaient, avec des sables vitrifiables, d'immenses forêts fournissant le combustible en abondance. J'ai personnellement constaté dans la forêt de Compiègne l'existence de plusieurs établissements verriers positivement antiques.

Les monuments authentiques du genre et de la dimension

de celui que je décris sont assez rares. Je puis cependant en citer un autre trouvé, il y a déjà longtemps, à Beaumont, dans la rivière d'Oise, sur l'emplacement dit du Vieux-Pont. Il avait été ramené du fond de l'eau par la drague, avec plusieurs autres objets romains et notamment des coins à frapper monnaie qui sont entrés au cabinet des Antiques de la Bibliothèque Impériale. C'était un disque de verre épais représentant, autant que je puis m'en souvenir, un profil de Vespasien ou de Domitien entouré d'une légende, et vraisemblablement la reproduction, par le moulage, d'une médaille ou d'un médaillon de l'un de ces empereurs.

Cet objet antique avait été acquis à Beaumont même par un ancien officier retraité, M. Montfourny, dans les mains duquel j'ai eu autrefois l'occasion de l'examiner.

M. Leveaux donne lecture d'une notice biographique sur Antoine Vivenel, fondateur du musée de Compiègne. Cette notice est destinée a être imprimée en tête du catalogue du musée Vivenel. L'auteur s'est proposé surtout dans le travail de conserver le souvenir des fondations artistiques et charitables de ce bienfaiteur de notre ville.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1869.

Correspondance. Lettre de M. Deliancourt adressant des renseignements sur l'établissement des chevaliers de Malte à Cuise-la-Motte, lieudit le Pont-Chevalier.

Envoi de volumes par la commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Don par M. Woillez de médailles romaines en bronze trouvées au mont de César, près Bresles.

Admission de M. Canon, comme membre titulaire, et de MM. Armand Rendu et Fernand Le Proux, comme correspondants.

Désignation par la Société de MM. du Lac, Woillez et de Varanval, pour assister au Congrès scientifique de Chartres, et de M. Demarsy, pour le Congrès international d'archéologie préhistorique de Copenhague

Résumé par M. Méresse des travaux exécutés par la commission des recherches *intra-muros* depuis la dernière séance.

Choix de l'itinéraire de la vallée de l'Aisne, Tracy et Offémont pour la prochaine excursion.

Communication par M. Demarsy d'un travail de M. F. Le Proux sur le compte de fondation de la chapelle de Salvation ou de Bonne-Nouvelle établie à Compiègne par Louis XI. (1)

Projet présenté par M. Woillez du plan d'une série de conférences archéologiques faites en prenant pour types de chaque époque les monuments du département de l'Oise.

Lecture par M. Demarsy d'une suite d'extraits d'un manuscrit relatif au séjour de Louis XV à Compiègne en 1764 (1).

Communication par M. du Lac d'un assignat de Compiègne de quarante sous appartenant à M. Demarsy. Cette pièce est la première monnaie fiduciaire Compiégnoise qu'il lui soit donné de rencontrer.

Communication par M. Z. Rendu de renseignements sur l'état du commerce à Compiègne en 1792, puisés dans un livre de patentes de cette époque déposé à la bibliothèque

(1) Voir plus loin, après les procès-verbaux.

de la ville, et d'indications sur la rue Le Féron qui pourront s'adjoindre au travail de M. Aubrelicque.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1869.

Correspondance. Lettres de MM. Frœhner, Rendu et Schmidt, correspondants, remerciant de leur nomination. Envoi de publications par le comité archéologique de Senlis et MM. Corblet et Demarsy.

Admission comme membres titulaires de MM. le baron de Wimpffen, Sabatier et Albert de Devise; comme membres correspondants, de MM. le colonel Penguilhy l'Haridon, Alex. Bertrand et le chevalier Capellini.

Compte-rendu par M. Woillez d'un envoi de publications de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, et proposition d'un crédit pour la formation d'un recueil de dessins et de gravures relatifs à Compiègne et aux environs. Cette mesure est adoptée par la Société et on fera faire prochainement un premier volume en reliure mobile.

Lecture par M. de Brécourt d'une notice sur l'état militaire de Compiègne depuis la fin du dix-septième siècle, gouverneurs, majors et lieutenants de roi.

Communication de M. du Lac sur une trouvaille de monnaies françaises faite à Vieux-Moulin.

M. le président annonce la mort de M. le comte Ernest de Bréda, membre titulaire, et demande que l'expression des regrets de la Société soit consignée au procès-verbal. M. le baron de Bicquilley promet de rédiger une notice sur M. de Breda.

M. Demarsy, délégué par la Société au Congrès international d'archéologie préhistorique de Copenhague, présente un

résumé des travaux et des excursions du Congrès. Après avoir signalé les discussions les plus importantes, il rappelle l'accueil cordial fait aux étrangers par la nation Danoise, dont tous les habitants, suivant en cela l'exemple du roi Christian IX, protecteur du congrès et président des Antiquaires du Nord, se sont efforcés à l'envi de rendre aux membres étrangers du Congrés leur séjour agréable et instructif. M. Demarsy annonce que la prochaine session du Congrès se tiendra le 1er octobre 1870, à Bologne.

A la clôture de la séance, M. de Roucy propose à la Société une visite aux fouilles qu'il fait exécuter près du carrefour Bellicard.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1869.

Correspondance. Lettres de MM. le colonel Penguilhy-l'Haridon, A. Bertrand et Capellini, remerciant de leur admission; et de M. le comte Maurice de Bréda au sujet des témoignages de sympathie donnés par la Société pour la mort de son père.

Admission comme membre correspondant de M. E. de Barthélemy.

Communication par M. l'abbé Bourgeois de divers fragments relatifs à la famille de Brouilly.

Lecture par M. le baron de Bicquilley d'une notice nécrologique sur M. le comte E. de Bréda.

Communication par M. de Roucy sur un manuscrit provenant du monastère des Célestins de Saint-Pierre-en-Chastres et analyse des donations renfermées dans l'obituaire qui le termine.

Élections partielles du bureau pour l'année 1870 :

Président, M. Woillez ;

Vice-président, M. de Roucy ;

Trésorier, M. Vraye ;

Archiviste-conservateur des collections, M. Aubrelicque ;

Membre de la commission de publication, M. du Lac.

Avant de se séparer, la Société vote des remercîements aux membres du bureau et spécialement à M. du Lac, président sortant.

NOTES

SUR DES

SEPULTURES GAULOISES

DÉCOUVERTES PRÈS DE VERNEUIL (OISE), AU LIEUDIT LE TREMBLAYE

Par M. Emm. Woillez,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

—

En suivant la route de Creil à Verneuil au pied des hauteurs qui forment la vallée de l'Oise, on rencontre à trois kilomètres de cette ville un promontoire dont les pentes couvertes de bois descendent vers cette rivière ; son plateau formé de sables glauconieux est à environ cinquante mètres de hauteur de la plaine qui l'environne, il forme un angle très-aigu, de huit cents mètres de longueur et dont la largeur varie de cent à deux cents mètres.

Ce lieu se nomme le *Tremblaye*, appellation commune à un grand nombre de localités en France, pour désigner un terrain planté de trembles (1). En 1866, des travaux d'exploitation de ces sables dans un but industriel, y firent découvrir des sépultures, ainsi que des poteries mêlées à des ossements nombreux, des objets en bronze et qui éveillèrent l'attention des savants.

(1) Roquefort : Glossaire de la langue romane.

Le Comité archéologique de Senlis fut assez heureux pour obtenir les principaux objets mis au jour, entre autres un collier, des bracelets en bronze, un couteau en fer, et un vase sigillé fort curieux (1); deux années après, de nouvelles découvertes, m'engagèrent à suivre les fouilles pratiquées et continuées pour l'extraction des sables précités. C'est le résultat de mes observations, faites sur les lieux, de mes recherches ou des renseignements recueillis avec soin, auprès des ouvriers, que je vais consigner ici.

J'étudierai ces sépultures au point de vue archéologique, leur importance et surtout les objets qu'elles renfermaient, afin de préciser leur origine.

Les inhumations du *Tremblaye* ont été faites, selon l'usage actuel, au moyen de fosses quadrangulaires creusées de haut en bas, dans la masse des sables, sans consolider les parois ; ces fosses varient de dimensions selon les proportions des squelettes, les plus grandes ont généralement deux mètres de longueur, sur quatre-vingt-cinq centimètres de largeur et soixante centimètres de profondeur. Les plus petites ont un mètre vingt centimètres sur cinquante centimètres et sont profondes de quarante à cinquante centimètres; elles présentent toutes les caractères de sépultures faites à la hâte et sans prévision de conservation.

Les plus anciens monuments funéraires du département de l'Oise n'offrent pas ces dispositions, surtout ceux que l'on fait remonter à l'époque celtique primitive.

Les *ossuaires*, les *tombeaux*, les *allées couvertes*, où l'on a recueilli des objets de cette époque, tels que haches en silex, fragments de poteries grossières, des squelettes, etc., sont remarquables au contraire par le soin ou l'arrangement qui ont présidé à leur construction.

(1) Voyez. Pl. I figures 8. 12 et 13, Pl. II figures 18, 22 et 27.

Le tombeau gaulois au lieu dit *les Novales*, près de Beauvais, celui de Troissereux, où des haches se trouvaient mêlées à des ossements, la grotte de Séry, celle près de Nogent-les-Vierges, etc. (1) sont dallés et protégés par des pierres verticales, sur lesquelles s'appuyent d'autres pierres horizontales pour éviter les éboulements ; quelquefois ces pierres sont disposées en dos d'âne pour protéger les squelettes, (2) ou en dolmen, (3) ou forment des allées.

Une découverte faite en 1865 sur le territoire de Bury et signalée par M. le docteur Baudon, (4) a beaucoup d'analogie avec celle du Tremblaye ; cet archéologue fait remonter à *l'âge de bronze*, la sépulture qu'il décrit et nous croyons pouvoir assigner la même ancienneté aux inhumations du Tremblaye.

L'absence de tout vestige d'armes en silex ou d'objets usuels en pierre, autorise en effet à penser que ce qui a été recueilli jusqu'à présent est postérieur à l'époque celtique primitive.

A l'appui de cette opinion constatons d'abord que les objets en métal pour parure, présentent des formes identiques à ceux gaulois, des ciselures ou des dessins qui les rappellent en tous points, que les vases par leurs formes, leurs dessins, leur texture, ne sauraient être considérés comme *gallo-romains*, qu'enfin la grossièreté des produits céramiques ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Le terrain où l'on a découvert les sépultures, forme, comme nous l'avons dit, un promontoire à angle aigu, qui par sa forme et ses dispositions rappelle les oppides gau-

(1) Voir, la *Notice archéologique* de M. Graves, et mon *Répertoire archéologique*, sur le département de l'Oise.

(2) Tombeau d'Hérouval (arrondissement de Beauvais.)

(3) A Chamant près de Senlis.

(4) Tome VI *des Mémoires de la Société académique de l'Oise.*

lois, si favorables pour la défense ou comme lieu de refuge en cas de guerre ou d'invasion. César parle souvent de ces retraites qui permettaient de mettre en sûreté le matériel des peuplades des cités ou de celles disséminées dans les campagnes. *L'oppidum* de Catenoy, celui de Dreslincourt, le mont de Saint-Pierre-en-Chastres, et beaucoup de localités où l'on a découvert des objets gaulois avaient cette forme.

Une particularité assez curieuse, c'est que le chemin de la rive droite de l'Oise, vis-à-vis du Tremblaye, porte sur les cartes le nom de chemin du *Tomboir* ; cette appellation indique ou un lieu élevé ou un lieu de sépulture; probablement ce nom remonte au moyen-âge. (1)

Le village de Verneuil, autre nom qu'on retrouve sur plusieurs points de la France, et voisin du Tremblaye, paraît avoir une origine celtique ; on trouve ce lieu dans une charte de la fin du XII[e] siècle, désigné sous le nom de *Vernolium* (Cartulaire de Chaalis), de *Vernolium* et *Vernogilum* en 1240, etc., on sait que la désinence *olium* est un radical celtique latinisé, où comme le fait remarquer M. Quicherat, (de la formation française des noms de lieu) *l'O initial n'est « qu'une voyelle de soutien introduite par la formation la- « tine* ; » l'autre radical *Vern* (de *Ver* grand) qui se reproduit dans beaucoup de localités, est celtique aussi.

La vallée de l'Oise paraît avoir été particulièrement habitée par les gaulois, comme on peut le reconnaître par les monuments nombreux qui existent encore ou dont on a retrouvé les restes (2), à Nogent-les-Vierges, à Rhuis, près

(1) Voyez *Roquefort* : Glossaire de la langue romane au mot *tombe*.

(2) Voyez les travaux de MM. Houbigant, Graves et mon *Répertoire archéologique* du département de l'Oise, (arrondissements de Senlis et de Compiègne).

de Noyon, etc. et par les noms de lieu qui ont conservé une origine celtique.

Mais, revenons aux découvertes du Tremblaye. Un examen attentif des lieux, l'exploration minutieuse du terrain ou des débris exhumés devant moi, les renseignements que j'ai pu me procurer m'ont permis de préciser les faits suivants :

1° Les squelettes étaient couchés sur le dos, les pieds tournés, les uns vers le Sud, d'autres vers le Nord, d'autres vers le Sud-Ouest ; on a pu reconnaître que ce sont ceux d'individus d'âge et de sexe différents et j'ai recueilli parmi les ossements un crâne d'enfant en bas âge. Le peu de profondeur des fosses prouverait, ou que le terrain s'est affaissé, ou que ces fosses ont été creusées à la hâte par des populations nomades, non autocthones, établies là temporairement à la suite d'invasions ou de poursuites, et, ce qui le prouverait c'est qu'aucun ordre ne se faisait remarquer dans la suite ou la disposition des excavations, qu'enfin la nécessité seule paraît les avoir fait creuser ça et là, selon les besoins.

2° Les vases ou les fragments de poteries se trouvaient placés généralement, au moment de l'ouverture des fosses, les uns à droite et à gauche de la tête des squelettes, d'autres près des pieds.

3° On n'a exhumé jusqu'à présent avec les poteries que deux objets en fer, un mors de bride (1) et une espèce de couteau et trois en bronze, un collier et deux anneaux ciselés. (2)

4° Le terrain ne paraît pas avoir été remanié, mais le peu d'épaisseur de la couche sablonneuse et les infiltrations des

(1) Conservé au musée de Compiègne.

(2) Conservés au musée de Senlis.

eaux ont décomposé les ossements en grande partie, et surtout la pâte des vases. — On n'a pas trouvé de traces de combustion ni de charbon, ce qui prouverait que l'ustion n'était pas en usage ou que ce moyen n'a pas été employé.

Peu de vases ont été trouvés intacts complètement, toutefois il m'a été possible à l'aide de nombreux fragments que j'ai recueillis sur le terrain ou qui m'ont été remis par les ouvriers de reconstituer graphiquement vingt-deux de ces vases de formes diverses (1)

L'analyse de la pâte de ces vases, sa couleur, le genre de fabrication, leurs formes, enfin l'absence d'appendices ou d'anses pour ceux de grande dimension prouvent sans aucun doute, qu'il est impossible de les comparer à ceux gallo-romains, découverts aussi dans des fosses funéraires rappelant celles du Tremblaye.

M. Brongniart qui trouve beaucoup d'analogie dans les formes des vases germains avec les vases gaulois signale les caractères de ceux-ci, (2) et ils se rapportent exactement avec ceux que nous avons reconnus au Tremblaye.

1° Pâte noire ou brune, grossière, sableuse ; composée de silice, de chaux, d'oxyde de fer et de charbon ;

2° Linéaments formant des angles, des zigs-zags au moyen de points enfoncés.

3° Vases en forme de soucoupe de tasses ovoïdes, très-grossièrement faites à la main et non tournées.

— Les planches jointes à ces notes reproduisent des caractères semblables pour les vases n° 1, 2, 4, 8, 9. etc.

M. Houbigant, qui a publié un travail fort intéressant

(1) Voyez planche Ire figures 3, 4, 6, 7, 10 et Pl. IIe figures 14, 15, 16, 17 19, 20, 21, 24, 25, et 26.
Nota. — Les vases nos 1, 2, 4, 5, 9, 11 à 23 sont conservés au musée de Compiègne.

(2) Traité des arts céramiques ou des poteries.

sur les antiquités celtiques de notre département, (1) signale des poteries de son cabinet semblables pour le galbe et la pâte aux poteries du Tremblaye ; il les attribue à deux époques, en distinguant des types qui indiquent des genres de fabrication distincts.

En effet, la pâte lamelleuse, chez ceux qui n'ont presque pas subi l'action du feu est plus serrée, plus homogène pour ceux qui paraissent y avoir été exposés plus longtemps, ce qu'il faut attribuer probablement aux procédés de fabrication plus ou moins perfectionnés.

On reconnaît que cette fabrication a dû avoir lieu au moyen d'un système de rotation, soit à la main soit par le tour, avec des moules en relief pour les vases en forme de bassins; (2) on appliquait sans doute la pâte sur ces moules, car le fond en est rugueux, tandis que la surface extérieure est lisse. D'autres vases (3) paraissent avoir été faits avec plus de soin, ils sont lisses aussi et bien polis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; ce sont probablement ceux de la dernière époque, ils dénotent un progrès dans les procédés de manipulation.

En général la pâte est de couleur brune ou noirâtre pour les poteries de grande dimension qui sont de forme sphérique (4) (bassins) ; pleine de parcelles de silex ou de cailloux pulvérisés pour donner plus de consistance à l'argile, elle est cassante, se délitant facilement à l'humidité. Cette pâte a été formée de terre argileuse, pétrie avec des fragments calcaires ou siliceux, ce qui en rend le tissu cellulaire

(1) Mémoires de la Société académique de l'Oise T. IV. 1860.

(2) Pl. I. fig. 2, 3, 7, 9, et 10 et Pl. II. fig. 19. 21 et 25.

(3) Pl. I fig. 5, 6. Pl. 11, fi. 16.

(4) Pl. I, fig. 8. Pl. II, fig. 14, 15, 21, 23.

peu homogène, et sa cassure présente des aspérités sans liaison.

Soumise à l'action d'un feu vif et prolongé cette pâte se durcit et acquiert une couleur rouge qui approche de celle de la brique.

Nous n'avons pu recueillir qu'un très petit nombre de poteries de couleur rouge pâle et encore en fragments (1) ; mais cette couleur ne couvrait que les surfaces extérieures ou intérieures, tandis que la partie intermédiaire conservait sa couleur noirâtre, ce qui dénote évidemment soit l'effet d'une couverte appliquée, soit l'action du feu sur l'enveloppe du vase ; cette couverte est rugueuse, remplie d'aspérités, et ressemble à une couche d'enduit sur l'argile.

Les vases fabriqués au moyen du tour, ont une pâte serrée, produite par une cuisson prolongée, tandis que la pâte de ceux faits à la main, est très-grossière et semble à peine cuite ; les formes élancées des premiers et surtout leur galbe rappellent celles des vases gallo-romains, peut-être sont-ils contemporains de l'époque de l'invasion romaine ? mais il ne faut pas trop tirer de conclusions fondées sur les formes.

L'épaisseur de la pâte varie et surtout selon l'usage ou l'emploi des vases. Les plus grands paraissent avoir servi à des besoins domestiques ; leur épaisseur est de six millimètres en moyenne, elle se réduit à trois millimètres seulement pour les plus petits façonnés au tour. (2)

Le pourtour des vases au col est souvent lisse, ou orné d'un simple filet creux formé au moyen d'un instrument en forme de gouge sans doute, ou simplement contourné en moulure peu accusée ; l'imperfection des détails prouve

(1) Pl. II, fig. 26.

(2) Pl. 1, fig. 1, 8. Pl. 11 fig. 23. 24.

l'enfance de l'art. Quelquefois ce filet est double et relié de distance en distance par des compartiments verticaux formant des carrés. (1)

Deux fragments de vases présentent l'un, sur la panse unie, une série de points creux disposés en triangles, accolés et gravés dans la pâte à l'aide d'un poinçon, l'autre, sur son contour renflé, un réseau de lignes diagonales formé aussi de points par un procédé analogue. (2)

Mais le vase le plus curieux est celui désigné sous le n° 8 de la planche 1 conservé dans le musée de Senlis; — le musée de Compiègne possède aussi un vase de grande dimension (3), couvert de stries qu'on dirait faites avec l'ongle et très irrégulièrement.

Les vases en forme de bassins circulaires (4) ont huit centimètres de hauteur, leur diamètre varie de vingt-trois à vingt-quatre centimètres, et leur profondeur au centre est de six centimètres; — ils ont pour pied un simple bourrelet grossièrement fait à la main et témoignant peu d'habileté. Cette forme ne se retrouve pas dans les poteries gallo-romaines, elle paraît n'appartenir qu'aux poteries celtiques.

Quelques vases ont été trouvés les uns dans les autres, quelques-uns étaient remplis d'ossements qui proviennent d'animaux, d'autres ne renfermaient que des débris du sol. (5)

Aucune médaille n'a été recueillie; le nombre des sque-

(1) Pl. II, fig. 25.

(2) Pl. I, fig. 4 et 11.

(3) Pl. I. fig. 1re.

(4) Pl. I. fig. 2 et 9.

(5) Une série de fragments des poteries découvertes au Tremblaye se trouve au musée de Compiègne où on pourra les étudier.

lettes de 1866 à 1868 s'élevait à douze, mais beaucoup d'ossements ont été extraits avec des débris céramiques et dans deux occasions on a rencontré deux squelettes l'un d'homme et l'autre de femme dans une même fosse. L'une de ces femmes avait autour du cou un collier en bronze ciselé (1) ou torque et à chaque bras un bracelet aussi en bronze (2); or, selon Diodore de Sicile (Liv. V, § XXVII) « les Gaulois portaient des bracelets aux jointures des bras « et des mains, ainsi que des torques ou colliers au cou, « et ils ornaient leur poitrine d'anneaux. »

Récemment des ouvriers ont exhumé aux environs de Compiègne des vases, conformes à ceux du Tremblaye par leur texture et les dessins qui les ornaient et qui sont évidemment gaulois, mais on trouve dans quelques-uns des os calcinés, ce qui ferait supposer qu'on a employé l'ustion; ils étaient enterrés aussi dans des fosses à peu de profondeur du sol.

Cette circonstance est à examiner, car dans les sables du Tremblaye on n'a pu constater aucune trace de matières soumises au feu; les squelettes étaient entiers; dans les ossuaires du département de l'Oise, on remarque aussi l'absence de matières brûlées, on croit cependant que les peuples de la Gaule avant l'arrivée de César incinéraient les corps après la mort? Peut-être cette pratique n'était-elle pas générale.

M. de Quatrefages, professeur au Muséum, a examiné deux crânes très-bien conservés provenant des sépultures du Tremblaye, l'un d'homme, l'autre de femme ou de jeune fille; et ce savant y a reconnu les caractères qu'il attribue à la race celtique, et identiques avec ceux des populations actuelles du Zuyderzée?

(1) Pl. II, fig. 22.

(2) Pl. II, fig. 18 et 28.

Mais la science anthropologique paraît quant à présent très-réservée sur cette question des races et il est prudent d'imiter son exemple.

Espérons que la continuation des travaux d'extraction au Tremblaye, procureront encore des résultats utiles pour l'archéologie, qui viendront confirmer notre opinion, sur l'origine gauloise de cette localité.

SUR LA

POLICE ET LE COMMERCE

DE COMPIÈGNE

AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

Par M. A. de Roucy,

MEMBRE TITULAIRE.

—

En parcourant, dernièrement, un ancien règlement général de police pour la ville, les faubourgs et la banlieue de Compiègne, j'y ai rencontré quelques dispositions qu'il m'a paru intéressant de relever. (1)

Ce règlement publié, en 1754, est divisé en 106 articles :

— Le premier est ainsi conçu : « Défenses sont faites à tou-
« tes les personnes de jurer et blasphémer le saint Nom
« de Dieu et des Saints, sur peine d'amendes arbitraires et
« de punition corporelle; et enjoint à ceux qui auront

(1) Règlement général de police pour la ville, faubourg et banlieue de Compiègne. A Compiègne. De l'Imprimerie de Louis Bertrand, imprimeur du Roi et de la Ville. M. DCC. LIV, petit in-4o, 56 pages.

« été présens auxdits juremens et blasphêmes de venir, « dans les vingt-quatre heures, les dénoncer en notre Greffe, « à peine de dix livres d'amende. »

Si nous étions encore, aujourd'hui, sous l'empire d'une telle règlementation, que d'amendes seraient à payer?

— L'art. 10. — « Défenses aux Meuniers de moudre, « aux Boulangers et Pâtissiers de cuire et à toutes person- « nes d'envoyer paître leurs bestiaux à la campagne, les « jours de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption de « la Sainte-Vierge, de la Toussaint et de Noël, à peine de dix » livres d'amende. »

Que les temps sont changés! c'est précisément dans ces jours de fêtes que maintenant nos boulangers et pâtissiers augmentent et multiplient leurs fournées.

— L'art. 11. — « Les femmes et filles dont la vie est « scandaleuse seront chassées hors de cette Ville et Faux- « bourgs, même condamnées à des peines afflictives s'il « y échet, sur le rapport des voisins et gens dignes de « foi. »

Il eût été curieux de voir appliquer cette disposition, alors en vigueur, à la trop célèbre Marquise de Pompadour, quand cette scandaleuse maîtresse venait s'installer auprès du Roi Louis XV, pendant ses séjours à Compiègne.

— L'art. 14. — « Défenses sont faites aux Sonneurs, « Bédeaux d'Eglise et autres, de demander du vin aux par- « ticuliers de cette Ville, pour avoir servi aux convoys, en- « terremens, baptêmes et autres semblables actions, sur peine « de dix livres d'amende pour la première fois et de prison « en cas de récidive. »

On voit que les sonneurs de Compiègne, du moins avant notre règlement, si ce n'est encore après, avaient pu contribuer pour leur part au dicton : *Boire comme un sonneur.* »

— L'art. 17. — « Enjoignons à tous les habitans et pro-

« priétaires des maisons de cette ville, de faire faire et
« percer Latrines et aisemens en leurs maisons, d'hui en
« six semaines, sous peines de saisies des loyers d'icelles ;
« et contre les propriétaires qui habitent leurs maisons, de
« saisies et ventes de leurs meubles, pour les deniers en
« provenant être employés à la confection des dites La-
« trines. »

J'aurais, peut-être, dû omettre cette disposition, à raison de la nature de son objet; mais il n'est pas sans intérêt de constater qu'il n'y a guère plus d'un siècle, les fosses d'aisance étaient fort peu en usage à Compiègne. Cet état de choses, qui a fort heureusement disparu dans nos contrées du Nord, subsiste encore dans beaucoup de villes du Midi.

— L'art. 30.— « Tous les Bouchers de cette Ville et
« Fauxbourgs seront tenus d'étaler et vendre leurs viandes
« dans le bâtiment à ce destiné, appelé la Boucherie, sis
« Place du Change............ et seront tenus les petits Bou-
« chers qui ne tuent que de la vache du pays, d'attacher au
« milieu de leurs étaux, en un lieu visible et apparent, une
« loque rouge, au moins de 4 à 5 pouces de large,
« pour les distinguer des bouchers qui ne vendent que
« du bœuf Normand, sous peine de dix livres d'amende. »

— L'art. 38. — « Enjoignons aux bourgeois et Habitans
« de cette ville de venir faire leurs déclarations en notre
« Greffe, dans la huitaine suivante la Saint-Jean d'Eté, de la
« quantité et qualité de grains qu'il leur restera dans leurs
« greniers, pour y avoir recours en cas de nécessité, et ce
« sous peine de dix livres d'amende. »

Les approvisionnements, que faisaient alors, dans leurs greniers, presque tous les habitants aisés, avaient une double cause : d'une part les propriétaires, à cette époque, recevaient généralement leurs fermages en nature, c'est-à-dire, du blé, du seigle et denrées analogues, d'autre part, de fré-

quentes disettes, que la difficulté des transports et des communications ne permettait pas toujours de combler, comme on le fait aujourd'hui, avaient fait prendre à chacun l'habitude de se prémunir contre la famine par des approvisionnements personnels.

— L'art. 44.— « Défendons aux Chirurgiens et Barbiers « de faire le poil, dans leurs boutiques ou ailleurs, les jours « de Dimanches et Fêtes pendant la Messe et les Vêpres des « Paroisses. »

Cet article, sans parler de sa forme assez curieuse prouve qu'à une époque bien postérieure à Louis XI et bien plus rapprochée de nous, il y avait encore, sinon similitude, du moins une grande analogie entre barbiers et chirurgiens, et que, si ceux-ci empiétaient sur ceux-là en faisant le poil, pour conserver l'expression de notre texte, les barbiers, de leur côté, se livraient à certaines opérations chirurgicales.

— Art. 46. — « Enjoignons aux Egards des métiers de « renouveller par chacun an les Torches qu'ils doivent porter « à la Procession du Saint-Sacrement et de tenir leur Blason « propre et net.

On nommait *Egards* les notables de certains corps de métiers auxquels l'élection conférait non-seulement le droit, mais le devoir de surveillance et de contrôle sur leur communauté.

— L'art. 47. — « Enjoint aux violons de se trouver par « chacun an à la dite Procession du Saint-Sacrement pour y « jouer de leur instrument, et de se mettre devant la première « Croix ; et au surplus de se partager pour assister, les « Dimanche et Jeudi suivans, aux Processions des deux « Paroisses, ainsi que les Communautés avec leurs tor« ches. »

— L'art. 61. — « Seront tenus lesdits Bonnetiers de pré-

« férer les habitans de cette Ville aux paysans, pour le tra-
« vail de leurs métiers.

La bonneterie était sans doute alors, à Compiègne, une industrie considérable et lucrative, puisqu'elle motivait une pareille préférence au profit des habitans de la ville. Une de ses rues, qui porte encore aujourd'hui le nom de rue des Bonnetiers, en est aussi le survivant témoignage.

— L'art. 66 « Enjoignons aux Sages-femmes et Chirur-
« giens qui auront connaissance des filles et femmes grosses,
« de déclarer en notre Greffe leur grossesse, conformément aux
« Ordonnances des Rois Henri II, de 1556, et Henri III,
« de 1585, dont la publication sera faite et renouvellée de
« six mois en six mois aux Prônes des Messes Paroissiales à
« la diligence du Procureur du Roi. »

Cette disposition n'est autre chose qu'une mesure prise pour prévenir les avortements, les infanticides ou les naissances occultes toujours si funestes à la moralité comme à la prospérité d'une nation.

— L'art. 69. — « Enjoint à ceux qui exposeront en vente
« des Lapins-clapiers, de leur couper l'oreille, sous peine de
« trois livres d'amende. »

Cet article rappelle celui ci-dessus qui ordonnait de signaler la viande de vache, au moyen d'une loque rouge, son but, évidemment le même, était d'empêcher l'acheteur d'être trompé sur la qualité de l'objet vendu.

Aujourd'hui, surtout dans un pays giboyeux et forestier comme le nôtre, la confusion serait difficile, et, d'ailleurs, on en est arrivé à donner au clapier un poids et des dimentions qui, en le distinguant suffisamment, ont encore élevé son prix au-dessus de celui du lapin de garenne.

— L'art. 71. — « Défenses aux Pauvres ulcérés ou ayant
« des difformités, d'entrer dans la Ville, sous peine de
« prison. »

Ces défenses singulières pouvaient contribuer à diminuer le nombre des gens difformes dans la ville de Compiègne ; mais elles ne suffisaient pas à faire de ses habitans une population entièrement de premier choix ; car il est à supposer qu'il s'en trouvait parmi eux qui ne valaient guères mieux physiquement que les misérables étrangers qu'on excluait de la cité.

Cette proscription, d'ailleurs, n'était qu'une conséquence de ces anciennes traditions qui obligeaient les pauvres gens atteints d'infirmités ou de maladies répugnantes et contagieuses à se renfermer dans les lèproseries ou les maladreries.

C'est en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 12 mars 1754, portant réunion de la police au corps et communauté de la ville que le règlement dont je viens de signaler quelques articles fût arrêté et conclu dans une assemblée de police tenue par *Louis-Marie Levesque*, Ecuyer, Conseiller du Roi, Président en l'Election et Maire de la Ville de Compiègne assisté de Me *Jean-Nicolas De Crouy*, Avocat en parlement et d'*Antoine Martin*, Bourgeois et Echevin, faisant tous deux fonctions de Conseillers et de Me *Philippe-Joseph-Florimond Béra*, Avocat en parlement, faisant fonctions de Procureur du Roi pour la police, — de l'avis de plusieurs autres fonctionnaires et notables tant ecclésiastiques que laïcs, parmi lesquels nous mentionnerons les noms suivants qui se retrouvent, encore aujourd'hui, dans plusieurs familles de Compiègne. — *Boitel*, Chanoine de Saint-Clément, *Seroux de Mailly*, Ecuyer, Seigneur du Bosquet, (1) *Debilly* père, consul des marchands, un autre *Debilly* avocat et procureur, *Langlois* et *Garanger* lieutenants de Quartier.

Indépendamment de ce règlement général de police, chaque corps de métiers et de marchands était, à l'époque qui

(1) Terre aujourd'hui (1868) possédée par l'honorable président de la Société (M. du Lac.)

nous occupe, régi par des statuts spéciaux dont il serait également intéressant de connaître et de commenter certaines dispositions.

Nous n'avons, malheureusement, pu retrouver que ceux des marchands merciers, ciriers, épiciers droguistes et ceux des maîtres et marchands tonneliers de la ville de Compiègne.

Les premiers furent rédigés et arrêtés en janvier 1729, en conséquence d'une transaction passée, le 11 janvier 1728, avec les maîtres et marchands vinaigriers, qui voulaient interdire aux épiciers-droguistes, la vente des vinaigres : Ceux-ci furent maintenus dans le droit de vendre cette marchandise, ainsi que cela se pratiquait dans plusieurs villes des environs de Compiègne, notamment Beauvais, Amiens, Saint-Quentin, Senlis, Noyon et Crépy. (1) Pour ne pas abuser des détails, je ne relèverai dans ces statuts, que les prescriptions contenues aux art. 40 et 41 ainsi conçus :

— Art. 40. — « Tous les Veufs ou Veuves, Enfans ou « Héritiers des Maitres dudit estat, seront tenus de faire « convier et avertir les Maistres de l'Enterrement ou Ser- « vice Divin du Maistre ou Maistresse dudit estat décédé. »

— Art. 41. — « Les Maistres Egards en charge seront « tenus de faire prier par le serviteur du Corps tous les « Maistres et Maistresses dudit estat, la veille de la Feste, « pour assister aux Vespres et Service Solemnel, la veille et « le jour de Saint Marcoul Patron du dit estat et Confrérie, « qui échet le 7 May, ensemble le lendemain de la Feste, « au Service que l'on solemnise pour le repos des Ames « des Deffunts Maistres et Maistresses dudit estat dans la

(1) Statuts et Réglemens des Marchands Merciers, Ciriers, Epiciers et Droguistes de la Ville de Compiègne. — A Compiègne, chez Jean Sauvage Imprimeur du Roy. S. D. — 33 pages in-16. (Bibliothèque de M. de Roucy).

« Chapelle dédiée à l'honneur de Saint-Marcoul en l'E-
« glise et Paroisse de Saint-Jacques de Compiègne. »

Cette double disposition indique l'esprit de famille qui devait règner dans la communauté et qui faisait de ses membres autant une confrérie qu'une corporation.

C'est sans doute parce qu'elle comprenait les marchands qui débitaient des plantes et des drogues employées comme remèdes en médecine qu'elle avait adopté Saint-Marcoul pour patron ; on sait, en effet, qu'on attribuait à l'invocation de ce saint, au toucher de ses reliques, la vertu de guérir de certaines maladies et spécialement des écrouelles.

La chapelle qui lui était dédiée et dont l'entretien restait à la charge du corps des Merciers, ciriers, épiciers droguistes de Compiègne, est la troisième qu'on voit dans la nef latérale gauche de l'église Saint-Jacques, en entrant par le grand portail. (1)

Au nombre des signataires des statuts de la corporation figurent également des noms qui subsistent encore aujourd'hui, ceux de Louis Drulin et de Henri Garanger : on y trouve aussi celui de Jacques Tartenson, l'un des Egards alors en fonctions comme chargé, avec deux autres, du soin de les faire imprimer.

Quant aux statuts et règlements des maîtres et marchands tonneliers de la ville de Compiègne, ceux que j'ai pu me procurer portent la date de 1733, quoique le titre du livret qui les contient en fasse remonter l'origine au roi Charles IX. (2)

(1) Il existe encore à Saint-Jacques dans cette chapelle, un tableau représentant Louis XVI vénérant les reliques de Saint-Marcoul dans l'église de Saint-Remi de Reims, avant son sacre. Le mauvais état des routes n'avait pas permis au roi d'aller à Corbeny, et on avait apporté la châsse à Reims.

(2) Statuts, Ordonnances et Règlement des Maîtres et Marchands Tonneliers de la Ville de Compiègne, accordés à ladite communauté par le Roi

On y établit les conditions à remplir pour être admis dans la corporation : l'apprentissage devait être de cinq ans au moins, tandis que celui exigé chez les merciers, ciriers, épiciers droguistes n'était que de trois ans.

Les autres dispositions principales avaient surtout pour objet la jauge exacte et la bonne confection des fûts.

La réfection, le rabattage des tonneaux en diminuait souvent la contenance : La fabrication en était parfois défectueuse et exposait à la perte d'un liquide fort estimé.

Des plaintes nombreuses s'étant élevées à ce sujet, les maire et échevins de la ville provoquèrent le règlement que je rappelle ici.

Il ne faisait pas l'affaire des vignerons de Jaux, Harmancourt, le Meux, Gilocourt, Morienval et Canly qui y voyaient des entraves à leur industrie et peut-être à leur fraude : aussi formèrent-ils opposition à ce règlement. Mais, un arrêt du conseil d'Etat du 24 mai 1735 les en débouta et rendit le règlement exécutoire.

On voit, par ce qui précède, qu'à cette époque l'industrie vinicole avait une véritable importance à Compiègne et dans les environs. La culture de la vigne s'étendait sur tous les côteaux voisins et fournissait à la contrée une grande partie du vin qui s'y consommait.

Ce vin du crû, soit qu'il fût alors meilleur, soit que nos pères fussent moins délicats, ne prêtait pas encore à ces dédaigneux sourires que provoque aujourd'hui le seul nom de vin de Jaux ; toutefois, celui de Bourgogne n'était pas sans vogue dans la bonne ville de Compiègne. Il y avait même fait l'objet d'un commerce important, comme l'indique un édit

Charles IX et confirmés par les Rois ses successeurs, et notamment par les Arrêts à eux accordés par Sa Majesté Louis XV à présent régnant, pour être exécutés selon leur forme et teneur. A Compiègne. De l'imprimerie de L. Bertrand, 1755, in-12, 38 pages.

du roi Charles VI, du mois de janvier 1411 dans lequel se trouve le passage suivant :

« Charles par la grâce de Dieu, roi de France, sçavoir fai-
« sons à tous présens et à venir.

« Nous avons reçu la supplication de nos bien amés les
« gens d'Eglise de Soissons, bourgeois, manans et habitants
« de notre ville de Compiègne, et aussi des gens officiers et
« conseillers de notre justice en icelle ville, consors en cette
« partie ; contenant comme ladite ville ait été anciennement
« fondée pour raison des grandes assemblées et compagnies
« qui y soulloient faire nos prédécesseurs et les autres sei-
« gneurs de notre royaume, et aussi plus étrangers, tant
« pour les Tournois qui par eux y étaient faits, comme
« pour la marchandise des vins de Bourgogne qui soulloient
« être menés en la rivière d'Oise et au port de ladite ville
« abordés et descendus ; lesquels Tournois sont cessés du
« tout de grand temps et semblablement y est cessée ladite
« marchandise de vins de Bourgogne, au moyen de ce, est
« icelle marchandise moult diminuée et déchue, pour la très-
« grande pauvreté qui est en icelle ville, etc. »

Ce n'était pas seulement parce qu'il était l'objet d'un grand et lucratif commerce que le vin de Bourgogne était fort prisé à Compiègne, il savait aussi, en flattant leur palais, exciter la convoitise de nos aïeux.

C'est sans doute pour ce motif qu'on en faisait parfois un objet de loterie fort tentant. La preuve m'en est fournie par une annonce de 1748 publiée dans plusieurs numéros d'une Gazette qui s'imprimait alors chez un sieur Rocher, à Noyon, et où on lit ce qui suit :

« Par permission de Monseigneur le duc d'Aumont, loterie
« d'excellent vin de Bourgogne, qui sera tirée à l'Hôtel-de-
« Ville de Compiègne, dans le mois d'octobre prochain, en
« présence de Messieurs les Maire et Echevins de ladite ville,

« consistant en trente-deux lots, sçavoir : un lot de deux
« pièces dudit vin, un second lot d'une pièce et une feuil-
« lette, plus vingt-six lots de chacun une pièce du dit vin,
« et quatre lots d'une feuillette chacun lot. Les billets sont
« signés par le greffier de ladite ville (qui était alors un sieur
« Bullot) et l'on distribue des billets chez l'imprimeur de
« Noyon, rue Saint-Eloy. »

C'est par cette singulière annonce que je termine les communications rétrospectives que j'avais à vous soumettre, et sur lesquelles j'ai peut-être eu le tort de retenir trop longtemps votre attention.

LA

PIERRE TORNICHE

OU

PIERRE-QUI-TOURNE

DU MONT-SAINT-MARD (FORÊT DE COMPIÈGNE)

Par M. L. Plessier,

MEMBRE CORRESPONDANT.

—

Le département de l'Oise, si fertile en souvenirs anciens, ne l'est pas moins en monuments des premiers âges, et, contre l'assertion de Carlier (1), de nombreuses découvertes ont fait depuis longtemps entrevoir, dans cette partie de l'ancienne Gaule, une des contrées où les races primitives ont laissé les plus profondes empreintes. La série tout entière de leurs monuments mystérieux y est représentée, et l'abondance, aussi bien que la diversité des objets en silex qu'on y rencontre, trahit suffisamment le séjour des peuplades appartenant à la race celtique.

Les environs immédiats de Compiègne, malgré leur fécondité en débris des époques gallo-romaine, franque ou mérovingienne, et à part la *Pierre Monicart* du Ganelon, *le Parc-aux-Loups* de Cuise-Lamotte, semblaient seuls ne re-

(1) *Histoire du duché de Valois*. T. I, page 7.

céler aucun monument celtique d'une authenticité incontestable. Et cependant, en présence des vastes substructions de la *ville des Gaules*, des ruines importantes de Champlieu et des nombreuses découvertes locales, cette hypothèse ne paraissait guère vraisemblable. Elle ne pouvait l'être en effet : car au centre même de l'antique forêt de Cuise, se trouvait une roche bien connue de plusieurs archéologues (1) et désignée, de temps immémorial, sous le nom de *Pierre-Torniche* ou *Pierre qui tourne,* mais dont personne ne pouvait soupçonner l'intérêt véritable, avant que des fouilles intelligentes ne fussent venues en démontrer la situation exacte et la destination certaine.

C'est donc cette roche et surtout l'heureux résultat des fouilles que nous nous proposons aujourd'hui de porter à la connaissance de ceux qui s'intéressent à notre histoire locale, tout en leur signalant une des plus précieuses manifestations d'une civilisation depuis si longtemps éteinte.

I

MONUMENT PROPREMENT DIT.

Sur le versant oriental du mont Saint-Mard (2), à une faible distance de la ville des Gaules, et, d'après un auteur illustre, du théâtre de la dernière défaite des *Bellovaques,* se voit une masse calcaire (3) aussi remarquable par elle-même que par la situation où elle se trouve sans doute depuis bien des siècles. A son aspect, l'esprit observateur

(1) Graves — *Précis statistique sur le canton d'Attichy* p. 115. — d° *Notice archéologique.* 2e édition, page 19,20. E. Woillez, *Répertoire archéologique*, col. 118-119. Le *Progrès de l'Oise*, n° du 6 juillet 1839.

(2) Nous adoptons de préférence l'orthographe indiquée par notre savant collègue et ami M. Peigné Delacourt, comme étant la plus rationnelle. — *Campagne de J. César, etc*— 1862, p. 2.

(3) Planche 1re.

se reporte instinctivement aux premiers âges de la Gaule, et songeant aux rites grossiers de nos aïeux, reconnait sans peine, dans la Pierre-Torniche, un de ces monuments élevés par nos pères « pour honorer l'Etre suprême, perpétuer le « souvenir d'un fait ou la mémoire d'un personnage « illustre. » (1) Cela est si vrai, que c'est à cette espèce d'intuition que nous avons dû nous-même, ainsi qu'on le verra plus loin, le bonheur de pouvoir naguère étudier cette roche sous son véritable point de vue.

En octobre 1865, M. Wyganobski, inspecteur des travaux de Pierrefonds, et dont le mérite est si justement apprécié par un de nos plus célèbres architectes, fut frappé, comme tant d'autres, de la masse de la *Pierre qui tourne* et résolut de s'assurer si sa présence en cet endroit n'offrait rien d'anormal et si ses dispositions répondaient au rôle que lui attribuait une tradition reculée. A cet effet, il entreprit des fouilles superficielles dont l'heureux résultat devait bientôt entraîner une exploration complète, tout en révélant un monument des plus rares et des plus curieux à la fois. Ces fouilles seraient peut-être demeurées longtemps ignorées, si, quelques mois après, une circonstance toute fortuite ne nous les eût fait connaître et mis à même d'en entrevoir, par une visite à la Pierre-Torniche, toute la valeur archéologique.

Ce bloc calcaire nous apparut tel que le présente, ou plutôt tel que n'aurait pas manqué de nous le présenter le savant Graves, si des fouilles lui avaient permis de compléter la description qu'il en a laissée dans sa *Notice archéologique*. (2) Il nous suffira donc de modifier cette description, suivant les observations faites au moment des fouilles, pour mettre en relief les véritables caractères du monument.

(1) De Caumont — *Antiquités monumentales*. T. I page 63.
(2) Pag. 19-20.

La Pierre-Torniche se trouve bien en effet « à l'ex« trémité du mont Saint-Mard, sur les pentes dépendant de Trosly-Breuil, à la limite du territoire vers Compiègne, mais elle ne présente pas toutefois exactement les dimensions indiquées. Nous lui avons trouvé, indépendamment du bloc supplémentaire dont nous parlerons plus loin, huit mètres cinquante de longueur sur sept de largeur maxima, ce qui correspond à un pourtour, non de « vingt-sept », mais de trente mètres au moins. La hauteur n'est également ni de « trois, » ni de « sept mètres », mais de quatre mètres cinquante en moyenne.

La fissure signalée existe également, mais elle ne paraît nullement « accidentelle : » elle est, au contraire, la séparation évidente du bloc principal et d'un autre qui lui fut adossé au sud, comme pour l'équilibrer. Ce bloc secondaire, (1) simulant une sorte de contrefort, et la forme angulaire du monument à l'ouest, sont, du reste, les seules irrégularités faisant déroger la Pierre-Torniche à ses proportions sensiblement quadrangulaires.

Quant à la nature de la roche, elle ne peut échapper à l'observation, et les caractères spécifiques du calcaire en font aisément deviner la provenance. Par ses matières constitutives, les nummulites innombrables que l'on y remarque et son système d'agrégation, ce bloc se rapporte, sans aucun doute, au calcaire grossier « formant le plâteau de la colline ; » et, s'il se trouve actuellement à mi-côte, dans une position horizontale, et renversé par rapport à son lit de carrière, on ne peut croire un instant que la volonté et les calculs de l'homme soient demeurés étrangers à cette remarquable situation.

Ainsi s'explique et se justifie la dénomination de *pierre-*

(1) Planche 1re.

posée (1) donnée à la Pierre-Torniche, bien avant que les fouilles, mettant à découvert les blocs méplats et secondaires qui maintiennent le monument en remplissant l'office de cales, n'aient démontré la justesse de cette qualification, en fournissant une preuve surabondante du transport de cette masse calcaire et de son érection par la main de l'homme et sous l'influence d'une volonté puissante et préconçue.

A l'aide de quels engins nos aïeux ont-ils accompli l'œuvre gigantesque du transport et de l'érection de cette roche « colossale! » Quel secret et impérieux motif les a poussés à déplacer cette masse, gisant probablement au milieu des blocs erratiques qui couvrent le mont Saint-Mard, pour l'amener à l'endroit où elle se trouve encore aujourd'hui ?

La première de ces questions est des plus obscures, et c'est en vain, que nous sachions du moins, qu'on a essayé jusqu'ici d'y répondre. Pour nous, constatons seulement, une fois de plus, la difficulté inouïe que dut offrir la manœuvre d'un tel bloc, eu égard surtout aux moyens d'action dont pouvaient disposer les tribus primitives. Cette opération serait encore aujourd'hui des plus difficiles et des plus périlleuses, et cependant les machines centuplent et bien au-delà nos efforts !

Quant aux motifs qui ont dû provoquer le transport et l'érection de cette roche, ils sont, au contraire, des plus faciles à déterminer et se déduisent naturellement de la comparaison de la Pierre-Torniche avec les monuments primitifs observés, non-seulement dans l'ancienne Gaule, mais dans toute l'Europe, en Algérie, au Mexique, en un mot, dans le monde entier.

Par ses larges proportions, l'horizontalité de sa plate-forme, les cavités ou fissures qu'on y remarque et qui sont regardées, par une croyance populaire, comme les rigoles par où s'é-

(1) Graves — Ouvrages précités.

coulait le sang des victimes, la Pierre-Torniche ne rappelle-t-elle pas les dispositions des dolmens? Ses faces latérales, tout en constituant véritablement une pierre posée, ne remplacent-elles pas avantageusement les supports de la table de ces premiers; ne semblent-elles pas nous faire entrevoir, dans la pierre posée, un dolmen rudimentaire qu'un art grossier, mais progressif néanmoins, doit bientôt compléter, en substituant à un bloc entièrement massif, trois pierres verticales et une horizontale? Son orientation vers le dieu soleil (1), sa proximité d'un cours d'eau navigable,(2) sa situation admirable sur le flanc d'un coteau (3) et dominant un vallon où pouvait s'échelonner une multitude considérable (4), ne sont elles pas autant d'analogies frappantes avec les dispositions des dolmens; ne démontrent-elles pas, qu'extérieurement du moins, la Pierre-Torniche a joué, dans l'antiquité, un rôle identique à celui de ces monuments du haut desquels les premiers prêtres rendirent leurs oracles et sur lesquels furent bientôt immolées de nombreuses victimes avec ce cérémonial lugubre qui devait, plus tard, disparaître enfin sous le souffle d'une religion consolante et réparatrice?

Et d'ailleurs, une particularité, aussi intéressante que rarement observée, vient achever de démontrer cette destination extérieure de la Pierre-Torniche. C'est l'existence, au nord-ouest du monument, d'une sorte d'escalier destiné à faciliter l'accès sur la plate-forme.

Les premiers degrés de cet escalier, formés de blocs plats et assez réguliers, étaient continués par des empreintes

(1) H. Martin *Histoire de France*. T. Ier, pag. 53.

(2) A. Bertrand — *Monuments primitifs de la Gaule* — Revue archéologique, 2e série, T. VII pag. 219.

(3) De Caumont — *Antiquités monumentales*, T. Ier, pag. 82. A. Bertrand — Ouvrage précité.

(4) De Caumont — *Antiquités monumentales*.T. Ier, pag. 82.

rappelant grossièrement la forme du pied humain, alternant entre elles, comme les mouvements nécessités pour les franchir, et pratiqués directement dans la Pierre-Torniche elle-même. On pouvait donc parvenir ainsi, d'une manière aussi simple que commode, sur la partie supérieure du monument : ce qui, sans cela, eut été d'une impossibilité complète, car, sur tous les autres points, la roche est inaccessible. Deux ou trois marches, laissées en place lors des fouillles et les cavités en question facilitent seules encore aujourd'hui cette opération et semblent témoigner de leur antique et premier usage, tout en impliquant la nécessité d'un service aussi fréquent que prolongé.

II

EXCAVATION — OSSEMENTS— SILEX RENCONTRÉS SOUS LA PIERRE-TORNICHE.

Si la Pierre-Torniche est intéressante par elle-même, par sa situation et le rôle extérieur qu'elle a vraisemblablement joué chez nos aïeux, elle le devient bien davantage encore par l'excavation qu'elle recouvre, par les ossements et les silex qui en furent exhumés. Cette précieuse découverte, tout en venant corroborer les faits énoncés relativement à cette roche, lui assigne une nouvelle analogie avec les dolmens et forme en même temps un témoignage irrécusable de la double destination de ces monuments hiératiques.

Nous allons donc, ainsi que nous l'avons fait pour la Pierre-Torniche elle-même, donner une description succincte de cette excavation, des ossements et des silex, et en faire ensuite l'esquise archéologique.

Et d'abord, l'existence d'une chambre sépulcrale, ou d'un hypogée, au-dessous de la Pierre-Torniche, n'a rien d'étonnant ; ces cavités sont les accessoires ordinaires des dolmens ou des monuments qui leur peuvent être assimilés, et elles

se rencontrent même parfois sous des masses calcaires auxquelles il est impossible d'attribuer un caractère hiératique.

Au mont Saint-Mard, l'excavation n'existe pas d'ailleurs sous le monument entier, mais seulement sous une assez notable partie. (1) Elle mesure trois mètres trente centimètres dans sa plus grande longueur, trois mètres de largeur, sur une hauteur d'un mètre quarante-cinq à son origine, quatre-vingt-dix centimètres à l'extrémité opposée, un mètre vingt au sud et cinquante-cinq centimètres au nord. Elle a la forme d'un carré légèrement déformé sur deux de ses côtés, et se continue, au sud-ouest, par deux espèces de couloirs très-étroits, aboutissant au dehors du monument. Cet hypogée, qui offre une grande analogie avec celui de Crécy, (2) est creusé presque exclusivement aux dépens du terrain, sauf à l'entrée, où la roche forme ressaut, comme pour en faciliter l'accès. Cette entrée, (3) figurant un arc de cercle déprimé est du reste pratiquée, partie dans le bloc lui-même et partie dans le sol ; elle a un mètre environ de hauteur, sur une largeur au moins équivalente et encore atténuée par la saillie d'un bloc irrégulier destiné sans doute, avec ceux qui furent enlevés lors des fouilles, à la dissimuler complétement.

On peut donc, en courbant le corps, facilement pénétrer dans cette excavation et en examiner les dispositions intérieures. Les parois ne sont pas ici revêtues de murs en pierres sèches, comme à Crécy, ni de dalles, comme dans la plupart des cavités où furent rencontrées des sépultures antiques ; elles sont simplement constituées, au contraire, par la

(1) Planche II. Fig. 1 et 2.

(2) A. Carro. *Voyage chez les Celtes*, pag. 117.

(3) B. Planche 1re et fig.. 2 planche II.

marne agglutinée, mêlée de sable, qui forme la colline à cette hauteur. En certains endroits seulement, il reste des débris de la gangue dans laquelle furent trouvés les ossements et les silex, et, et quelques bandes de terre végétale dans les parties supérieures. La base du monument sert elle-même de ciel à l'excavation, en inclinant toutefois légèrement dans le sens de la colline ; de sorte que, si à l'entrée, il suffit de se courber pour s'y maintenir, on est réduit à ramper pour en explorer les parties plus reculées.

Enfin, cette cavité, aujourd'hui libre et d'un accès facile, était autrefois adroitement dissimulée et remplie d'ossements et de silex taillés. (1) Divers blocs, et notamment une roche large et peu épaisse, (2), en fermaient exactement l'entrée et celle-ci, sans doute, fut demeurée inconnue longtemps encore, sans les fouilles exécutées par les soins de M. Wyganobski. Une couche de terre, (3) rendue chaque jour plus épaisse par l'accumulation du détritus forestier et qui avait atteint, du côté de l'entrée, une hauteur d'un mètre et demi, concourrait d'ailleurs puissamment à détourner l'attention ; elle ne laissait paraître alors que les parties supérieures des blocs qui semblaient jetés là, bien plus par le caprice de la nature, que par la volonté humaine, et surtout par les soins de nos ancêtres.

Les ossements exhumés pouvaient représenter une vingtaine d'individus, (4) d'âge et de sexe différents. La plupart

(1) Fig. 2. Planche II.

(2) d d' Fig. 2. Planche II.

(3) a a' Fig. 2. Planche II.

(4) Y compris deux squelettes trouvés en dehors du monument et dans des sépultures particulières. Ces squelettes étaient placés chacun dans une sorte de tombeau formé de tous côtés de pierres plates, plus longues que larges; leur orientation était la même que celle observée chez le plus grand nombre dans l'hypogée. Il est regrettable que tous ces ossements aient été confondus et réunis ensemble au moment des fouilles, car ces dernières sépultures semblaient se rapprocher de la période gauloise. Aucune hâche, aucune trace de bronze ni de fer n'y furent néanmoins observées.

ont été transportés dans une des salles du donjon de Pierrefonds, sauf deux crânes, dont l'un fut offert par nous-même au cabinet d'anthropologie du Muséum, pour y être soumis aux observations de nos paléontologistes éminents et déposé ensuite au milieu de ses congénères.

Comme la plupart des sépultures du même âge, les squelettes étaient disposés en lignes, par couches horizontales alternant avec des lits de sable terreux et mêlé de menues pierrailles. Les couches étaient au nombre de trois, et chacune comptait cinq à six squelettes, laissant en général beaucoup à désirer par la conservation et dont aucun n'a pu être retiré entier. Les crânes paraissaient surtout avoir subi l'action dissolvante d'infiltrations souterraines qui, incorporant des oxides minéraux aux ossements, en avaient altéré la composition et rendu par suite, la conservation plus difficile : quoique intacts en apparence et peu colorés par les oxides, ils se brisaient et se désagrégeaient sous la moindre pression. Quelques-uns cependant faisaient exception ; et l'un d'eux, bien que incomplet, a suffi pour donner une idée précise de la race à laquelle il appartient.

L'orientation des squelettes n'était pas constante. Le plus grand nombre avaient la tête au couchant et les pieds au levant, tandis que les autres affectaient une disposition diamétralement opposée. Cette particularité donne à nos sépultures un nouveau caractère d'anologie avec celles de Crécy, où la même anomalie fut observée pour deux squelettes d'enfants. Mais elle fait regretter en même temps que l'on n'ait pas songé à déterminer l'âge probable et le nombre de ceux qui dérogeaieut ainsi à une direction adoptée dès la plus haute antiquité et conservée jusqu'à nous, à travers les bouleversements sociaux et religieux.

Aucunes traces de combustion ne furent remarquées dans l'hypogée, non plus qu'aux abords du monument, et la cou-

leur des os et des silex atteste qu'ils n'ont jamais subi la moindre action du feu.

Quant aux silex trouvés sous la Pierre-Torniche, ils sont petits en général, mais néanmoins des plus intéressants. Leur nombre forme, en outre, un contraste frappant avec la quantité d'objets semblables, et même de haches, de poteries ou fragments de poteries, rencontrée dans les sépultures du même genre, et paraît assigner à celle du mont Saint-Mard une origine des plus reculées. Vingt-cinq à trente silex, en effet, furent seulement recueillis, et nous donnons ci-contre, (1) sous divers aspects, les dessins de sept d'entre eux, les seuls dont nous ayons pu nous procurer les croquis.

Les numéros 1, 4 et 5 sont des ébauches de pointes de flèches, ou peut-être des pointes de flèches des premiers âges ; nous n'insisterons en aucune manière sur leur forme et leurs dimensions, qui sont analogues à celles qu'affectent généralement ces appendices.

Les autres, à l'exception toutefois du numéro 6 qui n'est pas de la même provenance, sont des couteaux plus ou moins entiers, plus ou moins perfectionnés dans leur travail. Les numéros 2 et 3 ne s'écartent en rien des types ordinaires ; le premier offre seulement, à l'une de ses extrémités, les traces évidentes de coups portés à faux par la main qui l'a façonné ; l'autre, bien que de dimensions restreintes, peut être considéré comme un des spécimens les mieux caractérisés de ces sortes d'objets.

Le numéro 7 est surtout remarquable par son peu d'épaisseur. Cette dernière atteint à peine deux millimètres au talon, et, diminuant insensiblement, forme un instrument des plus élégants dans son genre. Par sa largeur et la finesse de

(1) Planche III.

son tranchant, ce couteau pouvait être très-utile à un individu habitué à ne disposer souvent que d'instruments plus grossiers encore ; et, si l'on songe que les habitants des îles océaniques recourent encore aujourd'hui à certaines coquilles (1) pour s'en servir en guise de couteaux ou d'outils analogues, on ne peut méconnaître la supériorité relative de nos ancêtres sur ces tribus barbares, ni leur refuser les notions d'un art grossier, il est vrai, mais nettement accusé.

Quant au numéro 8, il peut être regardé comme une espèce d'outil émoussé, ou plutôt cassé, soit accidentellement, soit par un usage prolongé.

Ces objets, auxquels de nombreuses empreintes conchoïdales et une patine caractéristique donnent un cachet d'authenticité incontestable, ne se trouvaient point, comme les haches et les poteries, à des endroits fixes et invariables ; ils étaient, au contraire, disséminés dans les différentes couches interposées entre les squelettes. Peut-être toutefois, cette dissémination n'était-elle qu'apparente, ou résultait-elle de l'exiguité de l'excavation qui rendait ainsi les fouilles plus laborieuses, les observations plus difficiles. Quoi qu'il en soit, il reste un fait bien acquis : c'est que ces silex, complétement étrangers à la nature du sol du mont Saint-Mard et présentant des traces certaines du travail de l'homme, n'ont pu se trouver accidentellement transportés dans l'hypogée, mais qu'ils y ont été déposés avec une intention évidente et peut-être dans un but de pieuse affection et d'espoir.

Par quelles mains fut effectué ce dépôt, ou, en d'autres termes, à quelle époque remontent les sépultures de la Pierre-Torniche? Telle est la question délicate que nous allons essayer de résoudre en examinant sommairement l'hypogée

(1) Lesson — Complément de Buffon. T. 1er.

sous le triple rapport des ossements, des silex rencontrés et des précieuses observations faites par un savant distingué, M. le docteur Pruner-Bey, sur le crâne déposé au Muséum.

Bien que la quantité des ossements soit en contradiction avec les remarques de certains archéologues sur les sépultures primitives, les couches de terre interposées entre chaque rangée de squelettes, la position de ces derniers, leur orientation ne les en rapportent pas moins à l'époque celtique ou antéceltique. Comme au mont de Catenoy, (1) à Crécy, (2) et plus tard au Retiro, (3) il y a eu au mont Saint-Mard, ensépulturement collectif, probablement après un de ces combats, si communs à une époque où les peuplades, les familles même, sans cesse obligées de se disputer les produits naturels d'un sol inculte, mais fécond, étaient en luttes continuelles.

On ne saurait admettre, d'ailleurs, que les cadavres aient été déposés dans l'excavation à des époques différentes. Les faibles dimensions de l'hypogée, le peu d'épaisseur des couches de terre recouvrant les ossements, l'odeur insupportable qui s'en serait dégagée, durent rendre longtemps impossible, sinon l'approche du monument, du moins l'accès dans la partie souterraine. Peut-être objectera-t-on que l'ensépulturement a pu se faire à des intervalles considérables, et alors que la décomposition des premiers cadavres était déjà complète. Cette hypothèse est également inadmissible. Comment expliquer alors cette régularité, cet ordre qui régnait encore dans l'hypogée au moment des fouilles? En y pénétrant plusieurs fois, en ajoutant à diverses reprises de nouveaux

(1) Graves — *Notice archéologique*, pag. 49.

(2) A. Carro — *Voyage chez les Celtes*, pag. 177-182.

(3) Graves — Ouvrage précité, pag. 47-48 — Houbigant — *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, T. IV, p. 462-518— Emm. Woillez — *Répertoire archéologique*, col. 168.

cadavres à ceux qui s'y trouvaient depuis longtemps, l'on n'eut pas manqué de déranger ces derniers et même de les bouleverser entièrement. Rien de semblable n'a été remarqué à la Pierre-Torniche, qui recouvrait dès lors de *véritables sépultures*, et non un de ces *ossuaires* où les squelettes sont trouvés pêle-mêle avec ceux d'animaux de toutes sortes, où beaucoup de corps humains ne sont représentés que par une faible partie de la charpente osseuse, voir même simplement par la tête. (1)

Les silex, par la nature de leur travail, prouvent également la haute antiquité des sépultures du mont Saint-Mard. Presque tous se rapportent aux types primitifs des pointes de flèches et des couteaux, et appartiennent essentiellement à la *première époque de la pierre non polie*.

Il y a loin, en effet, de nos grossières ébauches au véritable chef-d'œuvre de délicatesse et de patience figuré au numéro 6 de notre troisième planche ; nos couteaux sont bien faibles, bien rudimentaires, si on les compare à d'autres que nous avons sous les yeux et qui mesurent jusqu'à trente-deux centimètres de longueur, en présentant les détails d'une fabrication aussi habile que délicate.

Et d'ailleurs, l'absence complète de hâches en silex, de poteries ou fragments de poteries me semble-t-elle pas nous démontrer, d'une part, la rareté des premiers objets, et, d'autre part, l'ignorance des moindres notions d'une céramique dont on retrouve les produits exclusivement dans les sépultures. Un peuple ne disposant que de rares et grossiers silex, ignorant un art si familier à d'autres peuples ; aux étrusques par exemple, et que l'époque gallo-romaine devait porter, en Gaule même, à un si haut degré de perfection, se doutant moins encore du puissant auxiliaire qu'il

(1) Graves — *Notice archéologique*, pag. 49-50.

peut trouver dans les métaux qu'il foule aux pieds ; voilà bien celui que les découvertes archéologiques et les observations géologiques nous montrent comme ayant habité, le premier, nos contrées et le nord de l'Europe ; voilà bien cette race, pure ou mélangée, à laquelle M. Pruner-Bey rapporte le crâne provenant de la Pierre-Torniche.

Ce crâne, en effet, remonterait d'après l'éminent paléontologiste, à une époque très reculée et aurait été contemporain d'animaux dont on ne retrouve les vestiges en France, que dans certaines couches diluviennes. Afin de ne pas décolorer, en la tronquant, l'opinion du docteur, et pour ne point nous immiscer dans une science où, comme dans toutes celles d'observation en général, une fausse interprétation devient hérésie, nous croyons devoir citer textuellement la note (1) qu'il nous a fait parvenir avec un empressement, une amabilité qui ne le cèdent qu'à son vaste savoir et dont nous sommes heureux de le remercier publiquement.

« Cette tête osseuse, dit-il, appartenait à une femme qui « pouvait avoir dépassé la trentaine. Quant à la race repré-

(1) Cette note fut complétée plus tard par la suivante, tirée des documents personnels de M. Pruner-Bey, et établissant la diagnose du crâne.

« Calotte crânienne remplie de terre calcaire, manquant de la moitié droite « du frontal. Des radicules d'arbres à l'intérieur.

Circonférence horizontale approximative	490 à 500 mm.
Longueur double	170 et 165
Largeur temporale double	124 et 130
Largeur pariétale	140 en haut
Largeur bimastoïdienne	125
d° biauriculaire	120
Hauteur	132
Longueur du trou occipital	32
Largeur d°	30
Arc biauriculaire	302
d° frontal	100
d° pariétal	130
d° occipital	60 + 40
Indice céphalique	823

« Le crâne est petit et assez épais pour être féminin — Sutures des plus « simples. — Sont soudés l'angle de la lambdoïde et la coronale à la région « temporale — aspect des os assez lisse — *sommet cunéiforme* — Front « lisse, très-fuyant latéralement et même vers le haut plus que d'ordinaire

« sentée par ce crâne, elle n'est pas difficile à déterminer,
« car il n'y existe rien de contradictoire, rien non plus qui
« accuserait le mélange.

« C'est le type de la femme de l'âge du renne qui se rap-
« proche le plus près possible du Lapon de nos jours. Mais
« ce diagnostic ne suffit point pour établir l'époque à la-
« quelle appartient ce crâne féminin. Car le même type, que
« nous observons déjà à l'âge du renne et à l'époque de la
« pierre exclusivement taillée a continué à vivre même jus-
« qu'à nos jours. »

« Il serait intéressant de faire des recherches sur les autres
« fragments osseux de la même provenance pour pouvoir
« peut-être décider s'il n'y avait pas là des individus appar-
» tenant à une autre race, comme par exemple à la celtique
« (gauloise.) »

En résumé, ces témoignages s'accordent pour prouver la grande antiquité des sépultures découvertes sous la Pierre-Torniche et permettre de les attribuer aux races primitives ou celtiques ; cette fois encore, les résultats de la

« chez la femme — Bord orbitaire gauche *horizontal*, épais et à apophyse
« orbitaire externe épaisse et très-saillante en face — Crête du frontal ce-
« pendant émoussée. — Lignes semicirculaires hautes atteignant le sommet
« derrière le frontal et l'occipital en arrière, mais peu saillantes. — Parié-
« taux bombés latéralement — Sommet peu voûté — Bosses pariétales larges,
« placées au sommet et à l'occiput derrière les conduits auditifs. — Région
« occipitale taillée à pic et carrée. — Descente rapide du dernier tiers des
« pariétaux vers l'occiput. Trous nourriciers de la sagittaire disparus : elle
« commence à se souder dans la moitié postérieure Distance du trou occi-
« pital du front 105mm. Rayon auriculo-frontal 105 mm. auriculo-occipital
« 95mm. Trou occipital très-reculé derrière les conduits auditifs. — Ecaille
« occipitale triangulaire, très-bombée à la partie musculaire — Ligne semi-
« culaire supérieure saillante. — Apohyses mastoïdiennes épaisses, cylindri-
« ques et courtes. — Cavité glénoïde profonde, conique, étroite. — Condyles
« occipitaux petits. — L'arc zigomatique paraît avoir été très-bombé. »

Nous aurions été heureux de voir compléter ces renseignements par l'étude des autres ossements déposés au château de Pierrefonds, ainsi que nous l'avaient fait espérer le savant docteur Pruner-Bey et M de Quatrefages lui-même, qui avait bien voulu s'intéresser aux sépultures de la Pierre-Torniche; mais la santé du premier et les nombreuses occupations du second ne leur ont point permis de mettre ce projet à exécution avant la rédaction de notre travail.

science positive se trouvent d'accord avec les déductions archéologiques, et, par des sentiers bien différents, nous ont conduits au même résultat et à une conclusion identique. Terminons enfin, en remerciant M. Wyganobski de la cordiale obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition la plupart des éléments nécessaires à la rédaction de notre travail, et en répondant à cette question que nous aurions dû résoudre tout d'abord :

« La Pierre-Torniche mérite-t-elle, à quelque égard la « dénomination sous laquelle elle est connue de temps im- « mémorial ? »

La réponse ne saurait être ni longue ni douteuse.

Pas plus que les *Pierres d'Hérouval,* la *Pierre-Frite* du mont Cornon et tant d'autres, le bloc du mont Saint-Mard n'a jamais pu tourner sur lui-même, mais seulement dans l'imagination impressionnable du peuple. Peut-être toutefois, après avoir été témoin des oracles des premiers prêtres d'Esus et des sanglantes hécatombes druidiques, demeura-t-il entouré de grossières susperstitions ; peut-être, à certains jours, devint-il l'objet de pratiques ridicules ou de réunions fantastiques qui lui valurent le nom de *Pierre-Torniche,* C'est là ce qui nous paraît le plus vraisemblable ; car ces réunions avaient ordinairement « lieu à l'origine, autour d'une pierre fichée, d'un dolmen etc., (1) » et précisément les jours où ces pierres passaient pour accomplir leur révolution sur elles-mêmes, la veille de Noël et de la Saint-Jean. (2)

Ainsi peuvent donc véritablement s'expliquer la dénomination de *Pierre-Torniche, Pierre-qui-tourne* et le souvenir qu'en a conservé la tradition ; là encore le christianisme eut

(1) Graves — *Notice archéologique,* pag. 25.
(2) Graves — *Notice archéologique,* pag. 10, 12 et 23.

à lutter, sans doute, contre les rites d'un culte barbare, et bien longtemps ses foudres furent impuissantes pour arrêter le peuple qui se portait en foule vers ce monument authentique de nos premiers aïeux. Aujourd'hui, la nature a repris entièrement ses droits sur cette masse calcaire ; les mousses, les fougères tâpissent cette roche de tous côtés et de vigoureuses pousses de sureau en couronnent la plate-forme ; un hêtre a même implanté ses puissantes racines dans quelques fissures. Un calme imposant, que trouble seul le bruit lointain des chasses ou le brusque passage du cerf, règne aux alentours, et le monument lui-même semble attendre que le temps, poursuivant son œuvre de destruction, le confonde avec la poussière de ceux qui l'ont érigé.

ETAT DE VINS DE PRÉSENT

DONNÉS

PAR LA VILLE DE COMPIÈGNE

AU XVIe VOYAGE FAIT PAR LE ROI LOUIS XIV EN 1658 (1).

Document communiqué par M. Aubrelicque,

MEMBRE TITULAIRE.

—

A M. de Guénégaud, secrétaire d'Etat.	12 bouteilles
A M. Fouquet, surintendant des finances.	12
A M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat et M. Phelypeaux son fils.	6 chacun.
A M. l'Evesque de Rennes. .	6
A M. Vallet, premier médecin du Roy.	6
A M. Lenglée, maréchal des logis des armées du Roy. . . .	6
A M. Le Lièvre, intendant de la généralité de Paris.	12 b. et 16 lapreaux.
A M. l'Evesque de Metz. . .	12
A M. de Breteuil, Contrôleur général des finances.	12 b. et 6 lapreaux.

(1) Archives de la Ville.

A M. Marin, intendant des finances.	6 bouteilles.
A M. l'Evesque de Soissons. .	6
A M. Servieux, intendant des finances.	6
A M. le Maréchal d'Estrées. .	12
A M. de Saint-Simon, bailly de Senlis	6
A. M. Bordier, intendant des finances aiant la direction des ponts-et-chaussées.	12 avec gibié.
A M. Roussel, intendant des finances..	6
Au Père Avet, jésuitte, confesseur du Roy.	6
A M. le Chancellier	12
A M. Baltazar, Maître des requestes.	6
A M. Dorgeval, maître des requestes.	6
A M. Dereures, maréchal des logis des camps et armées du Roy.	6
A Mme et Mlle Letellier. . .	12 boëtes de confitures sèches.
A M. de Saint Pouange, beau-frère de M. Letellier, secrétaire d'Etat.	6 bouteilles.
Aux Maréchal de logis et fourriers du Roy.	12
Aux Suisses de M. le Duc d'Anjou.	6

Aux Cent Suisses du Roy. . 6 bouteilles.
Aux grands et petits valets de pied de M. le Duc d'Anjou. . . 9
Aux Suisses de la Reine . . 6
Aux fifre et tambour de M. le Duc d'Anjou. 2
Aux gardes du corps de la Reine. 6
Aux tambours et fifres des Cent-Suisses du Roy. 3
Aux tambours du régiment des Gardes Suisses. 2
Aux tambours, fifres et hautsbois de la chambre du Roy. . . 8
Aux Gardes du Corps du Roy de la compagnie Ecossaise. . . . 6
Aux Gardes de la porte du château. 6
Aux grands vallets de pied de la Reine. 6
Aux porte-chaises de la Reine. 3
Aux carossiers de M. le Duc d'Anjou. 6
Aux trompettes de la chambre du Roy. 4
Aux palfreniers de M. le Duc d'Anjou. 3
Aux petits vallets de pied de la Reine 6
Aux gardes du Corps de la compagnie de Noailles. . . . 6
Aux muletiers de la Reine. . 3
Aux carossiers de la Reine . . 6

Aux palfreniers de la Reine. .	3 bouteilles.
Aux maréchaux ferrans de la Reine	2
Aux Gardes du Corps du Roy compagnie de Villequier.. . .	6
Aux Gardes du Corps du Roy, compagnie de Tresmes. . . .	6
Aux postillons de la Reine. .	4
Aux gardes du Corps de M. le Duc d'Anjou.	6
Aux carossiers du Roy compris ceux du petit carosse. . . .	10
Aux valets de pied des filles de la Reine.	3
Aux grands valets de pied du Roy.	6
Aux petits valets de pied du Roy.	6
Aux archers de M. le Grand Prévot..	6
Aux laquais de Mad. de Humières..	3

TABLEAU
DES BIENFAITEURS ET FONDATEURS
DU COLLÉGE DE COMPIÈGNE (1).
(1608).

Document communiqué par M. Eug. de Labrunerie,

MEMBRE TITULAIRE.

—

Pour ne demeurer ingrate par la ville de Compiengne envers les biens faicteurs et fondateurs de ce qui apparoist du collège estably en icelle, mais plustost pour honnorer leurs mémoires et mouvoir et inciter tant les ecclésiastiques, nobles, gens de justice, bourgeois que ung chacun des habitants d'icelle et tous aultres à suivre les traces de ces anciens donner et aulmosner s'il leur plaist de leurs facultes et moiens à l'accroissement et augmentation d'icellui mesme jusques a ce quil se puisse trouver fond suffisant pour y pouvoir admettre et entretenir gens de lettres régens et aultres personnes capables et de bonne vye et mœurs le tout à l'honneur de Dieu, instruction de la jeunesse et bien et utilité de la dicte ville maistre Emmanuel Thibault, advocat, Pierre Brugniart, procureur et bailly d'Ourcamps et Gilles Martin, bourgeois, Gouverneurs et atournéz de la dicte ville ont faict icy dresser ce tableau le second jour de may 1608.

Venérable et discrette personne maistre Mathieu Bocheron vivant curé de l'église Sainct-Jacques de Compiengne en l'année mil cinq cent soixante a donné la somme de cinq cens

(1) Archives de la Ville de Compiègne. GG. 60. Placard en parchemin. M S.

livres pour estre employé en l'achapt d'une maison et en icelle establir le collège de la dicte ville, à la charge néanmoingt de chanter par les escolliers du dict collège chacun jour de relevée avant sortir du dict collège le *Salve Regina* avec trois oraisons l'une de la vierge Marie, l'autre *Veniæ Largitor*, et l'autre *Fidelium* à son intention et de ses parens et amis trespassés les dicts deniers avec aultres deniers communs de la dicte ville ont esté emploiez par honnorables hommes, maistre Jehan LeGal, advocat et Jehan de Saing bourgeois, cy-devant atournez et gouverneurs de la dicte ville à l'achapt de la moitié de la maison et hostel de Roye assise au dict Compiengne par eulx acquise au nom de la dicte ville de Compiengne de Hélye Séné et de Méline Charmolue sa femme par contract du neufviesme jour de may mil cinq cent soixante et onze.

Honnorable homme maistre Jacques Charmolue, notaire et tabellion au dict Compiengne a donné à la dicte ville l'autre moitié de la dicte maison et hostel de Roye, pour estre employé au dict collège par contract du neufviesme may mil cinq cent soixante et onze.

Noble homme, maistre Noël Gambier Esleu pour le Roy au dict Compiengne, par contract du vingtroisième jour de novembre mil cinq cent soixante et quatorze passé entre luy et honnorables hommes maistre Jehan Coffin, advocat, Simon Louvet, notaire, et Jehan Charmolue Bourgeois, lors atournés et gouverneurs de la dicte ville a donné a icelle ville la somme de deulx cents livres tournois de rente en trois partye à prendre sur les aides et tailles de la ville et eslection du dict Compiengne au long spécifiés au dict contrat pour estre employé à toujours à l'entretenement d'ung ou deulx régens qui seront nommés commis et installés desmys et destitués quand le cas y eschera par les dicts gouverneurs et leurs

successeurs assistés et par l'advis de Monseigneur le lieutenant de Monsieur le Bailly de Senlis et procureur du Roy au dict Compiengne, sans que autres : de quelque autorité préminence et quelques privilèges qui soict, y puissent directement ou indirectement aspirer ou prétendre aulcun droit d'eslection, nomination, provision ou aultre disposition à la charge que les dicts gouverneurs assistés comme dessus et du procureur et greffier de la dicte ville seront tenuz à tout le moings une fois l'an assavoir le second jour de may recongnoistre et visiter l'exercice du dict collège, et ce qui sera à réformer, retrancher, corriger et disposer en icelui ; bref y donner tel ordre que l'instruction, institution, doctrine et conduite des escolliers étudiants, en icelui soict pure saincère à catholique et bien et deuement continués et le dict jour seront donnés et distribués par le même en aulmones à l'intention du dict donateur, la somme de vingt-cinq livres tournois par les mains du recepveur au devant du dict collège çavoir, chacun pauvre douze deniers et auront le dict jour les écolliers relay et vacation d'estude et leur sera permis de jouer, et pour la vacation et visitation que feront les dessusdicts lieutenant, procureur du Roy, trois gouverneurs, procureur et greffier de la dicte ville leur est légué à chacun quarante sols, et au valet de la dicte ville pour les assembler, vingt sols qui font quinze livres en somme le tout pris sur les dits deux cents livres dont s'est chargé l'estat de la dicte ville pareillement des gaiges qui seront donnés aux dicts régens les quels gaiges toutes fois seront subjects à diminution, réduction ou augmentation et selon l'advis des dicts gouverneurs à la charge que les dicts gouverneurs et régens seront tenus faire dire par les escolliers du dict collège par chacun jour du matin a haulte voix teste nue, *Pater Noster, Ave Maria, Credo in Deum, Credo in Spiritum*, avec le *Confiteor*

et de relever avant l'issue de l'escolle le *De profondis* avec l'oraison *Fidelium* sans que les deniers des dictes rentes soient divertis à aultre chose, ou l'instruction de la jeunesse cesseroit, veult le dict donnateur le dict revenu estre pris par les gouverneurs de la table Dieu pour estre donné aulx pauvres.

Le gouverneur de la table Dieu du dict Compiengne pour augmenter la fondation du dict collège, et ad ce que les biens-faicteurs de la dicte table Dieu soient participans aus dictes prières qui se font journellement au dict collège par les escolliers ont assigné pour l'entretenement des dicts régens la somme de quarante livres tournois par an dont l'estat de la dicte table Dieu est chargé.

Honnorable homme maistre Claude Cronnier, procureur à Compiengne a donné au dict collège, la somme de quarante sols tournois de rente à prendre sur la maison Anthoine Saget, faisant le coing de la rue appellée la Salle Labbé, allant au marché au Bled, à la charge de chanter par les escolliers ung *Salve,* chacun an le jour Sainct-Claude.

Damoiselle Barbe de Helrus, veuve de feu maistre Jacques de Barthellemy, vivant Escuier, seigneur de Bienville, a donné à la dicte ville pour l'entretenement du dict collège, quarante livres tournois de rente, faisant partye de cinquante livres tournois à prendre sur les héritiers maistre Pierre de Helrus de Beauvais pour raison de quoy il y a procès pendant et indécis au siège présidial du dict Beauvais.

Honnorable homme maistre Anthoine Crin, seigneur des Tournelles, damoiselle Marye du Feu, sa femme, ont donné à la table Dieu de Compiengne, la somme de trois cens livres pour estre employé en rente et bailler la moitié d'icelle rente par chacun an pour subvenir à l'entretenement de la chapelle du dit collège et jeunes enfans orphelins à la charge

de dire par les dicts enfans par chacun dimenche issue de la messe le psalme de *De profondis,* ou une antienne à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marye et une collecte pour les trespassés et de faire dire par la dicte table Dieu chacun an le jour de Pasques une basse messe de la résurrection et dire l'antienne *Regina Celi* la collecte en verset et notté en la dicte chapelle, de la quelle somme le dict Crin tant en son nom et comme exécuteur du testament de sa dicte femme a faict délivrance au dicts gouverneurs de la table Dieu par contract du sixiesme aoust 1607.

FONDATION

DE LA CHAPELLE DE LA SALVATION

ÉLEVÉE A LA VIERGE EN 1468 PAR LOUIS XI

PRÈS LA PORTE DE PIERREFONDS

A COMPIÈGNE

Documents communiqués par M. Fernand Le Proux,

MEMBRE CORRESPONDANT

INTRODUCTION

Les établissements religieux de tout genre étaient nombreux dans la ville de Compiègne, en outre des couvents, des églises collégiales ou paroissiales, on y voyait plusieurs chapelles particulières. Parmi celles-ci, une des plus importantes était celle de la Salvation ou des Bonnes Nouvelles, fondée en 1468 par le roi Louis XI dont on connaît la dévotion pour la Vierge. La Bibliothèque nationale possède sous le n° 8588 du fonds français (ancien suppl. fr. 1162) le compte des dépenses occasionnées par la construction et l'ornementation de cet édifice. Ce compte est rempli de détails intéressants pour l'état des arts et métiers à Compiègne, les méthodes de construction et de décoration, la valeur de la main-d'œuvre et des matériaux et le nom des ouvriers ou marchands de cette époque, et nous avons pensé qu'il serait utile de le reproduire en le faisant précéder des renseigne-

ments que nous avons pu recueillir sur l'origine de cette fondation et sur sa durée (1).

En 1468, (2) Louis XI se trouvait à Compiègne où il venait souvent, lorsqu'il reçut l'avis de la défaite du duc de Bretagne, et de la prise de plusieurs villes de Normandie. Voulant laisser un témoignage de la satisfaction qu'il ressentait de ces succès, il ordonna la construction près la porte de Pierrefonds d'une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Chapelle de N. D. de la Salvation ou des Bonnes-Nouvelles ou encore du Bon Confort. Dans la ville, on l'appela communément la chapelle du Roy. Ce prince logeait, à cette époque, sans apparat, dans la rue de Pierrefonds, au coin de la rue des Dommeliers, chez un bourgeois nommé Jean Morlière (3) qu'il appelait son compère, il lui confia le soin de veiller à l'édification de la Chapelle et d'en rendre compte. Les travaux commencèrent au mois d'août 1469. Jean Thibeau d'Oissy, natif de Compiègne en posa la première pierre. La dédicace fut faite le jeudi 7 février suivant par l'évêque d'Avranches (4), confesseur du Roi, et le vendredi furent scellées les lettres de fondation.

(1) L'importance de ce compte est signalée par M. Cocheris. *Documents relatifs à l'histoire de Picardie*. Tome I. art. Compiègne, et par M. Pellassy de l'Ousle: *Histoire du Palais de Compiègne*. p. 106. On pourra aussi le rapprocher avec intérêt du document analogue concernant la chapelle de Saint-Pierre, élevée quatre-vingts ans plus tôt (1390) par ordre du duc d'Orléans au monastère du Mont de Chastres. (Publié par M. Lassus. *Bulletin des Comités historiques*, février 1849.)

(2) C'est dans les travaux manuscrits de Dom Gillisson (*Bibliothèque de la ville de Compiègne*, et de Dom Placide Berthau (*Bibl Nat. Collection D. Grenier, vol. 20 page 22 du dernier fascicule*), précieux recueils de l'érudition locale où nous avons puisé la plupart des renseignements rapportés ici.

(3) *Histoire du Palais de Compiègne par M. Pellassy p.* 106. Le compère du Roi avait su profiter de la faveur royale, car dans les actes d'acquisitions faites au nom de Louis XI par Jean Morlière, nous voyons celui-ci qualifié de : écuyer, seigneur de Chantraine, valet de chambre du Roy et garde de la forest de Cuise.

(4) Jean Boucard, évêque du 28 avril 1453 au 28 novembre 1484 (*Gallia Christ*. T. XI p. 495.)

Louis XI avait en effet voulu non-seulement élever une construction remarquable, mais aussi pourvoir le chapelain d'un bon bénéfice et il attacha à la chapellenie des revenus assez considérables, d'après l'énumération qui en est faite dans les documents transcrits à la suite des comptes. Voulant aussi mettre sa fondation à l'abri de toute contestation, le roi eut soin de demander l'autorisation de l'abbé de Saint-Corneille dans la juridiction duquel se trouvait la chapelle de la Salvation. Nous trouvons dans Dom Berthau le texte de la lettre du roi à l'abbé d'après l'original conservé alors aux archives de Saint-Corneille et nous le reproduisons ici :

A nos chers et bien amés, les religieux, abbé et convent de Saint-Corneille de Compiègne (1).

De par le roy.

Chers et biens amés, vous scavez l'édifice et chapelle que nous avons puis n'aguères fait faire èt commencer sur le portail de la porte de Pierrefons en nostre ville de Compiègne, en l'honneur et révérence de Nostre-Dame de Bon Confort et, pource que de tout nostre cœur, désirons la perfection, fondation et augmentation d'icelle chapelle, et aussi que nostre chapellain qui la dessert ait et jouisse entièrement des rentes, revenus et autres choses, par nous données et laissées pour la fondation d'icelle à ce que le Divin service y ordonné estre fait, soit toujours continué et entretenu sans que iceluy chapellain ny ses successeurs chapellains d'icelle y soient aucunement troublez ou empêchez ne pareillement en offrandes, dons et oblations qui y ont été ou pourront doresen-avant estre faites tant par Nous, nos successeurs que au-

(1) L'abbé commendataire était alors Richard d'Auge, cardinal de Constance. (*Gallia Christ*. T. IX p. 441).

tres. Nous vous prions très à certes et de cœur que pour obvier à tous procez, questions et débats qui sur ce pourroient sourdre et mouvoir entre vous et vos successeurs et nostre chapellain, au temps à venir : vous veilliez avoir, en tant que ce vous touche, l'édification, fondation et dotation de la dicte chapelle pour agréable, en faveur de Nous. Et sur ce, donnés vos lettres de consentement telles qu'il appartiendra. En quoy faisant, vous nous ferez bien singulier et agréable plaisir, ainsy que vous dira plus à plein nostre bien amé chapellain ordinaire, le commandeur de *Saint Amand* que pour ceste cause envoions par devers vous, si le veilliez croire de ce qu'il vous dira de par Nous.

Donné à *Ham en Vermandois* le 9 jour de May.

Signé *Tilhart*.

Grâce aux précautions et aux libéralités royales, la chapelle de la Salvation subsista paisiblement jusqu'en l'année 1525, époque à laquelle ses revenus faillirent changer de mains. Un des nombreux établissements religieux de Compiègne, l'église paroissiale de Saint-Clément, était pour lors dans une situation de fortune des plus précaires, elle ne possédait plus que 120 livres de rente pour suffire à l'entretien de douze personnes. Les richesses de la Chapelle de la Salvation, estimées 200 livres de revenu, tentèrent le chapitre de Saint-Clément. Il adressa au roi François Ier une requête tendant à se faire délivrer les biens de la chapelle, faisant valoir la négligence des chapelains à remplir leurs obligations, et promettant de les exécuter à leur place.

Le roi, se trouvant à Compiègne, accorda leur demande aux chanoines de Saint-Clément, par lettres de septembre 1527 dont il nous a paru intéressant de reproduire la teneur (1).

(1) D'après D. Gillisson (MSS. de la bibl. de Compiègne) T. II. fol. 25. (Nous n'avons pu retrouver l'original de ce document.)

François, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous présents et à venir salut : comme le vingtième jour de septembre, l'an mil cinq cent vingt-sept, nos biens aimés, le doien et les chanoines de l'église collégiale de Saint-Clément de Compiègne, nous eussent présentés leur humble supplication et requette contenant que dès l'an de l'incarnation de notre Seigneur 908, ou environ, laditte église fut fondée par une reine de France, nommé Frédérine, de icelle dottée de revenus temporels pour l'entretiennement des prestres, chanoines et autres ordonnés pour y faire et continuer le divin service, lequel revenus au moien des guerres ou autrement, a été totalement diminué que de présent il ne se monte plus en six vingt livres tournois de rentes par an, combien qu'en laditte église soient six chanoines et six vicaires qui y continuent le divin service et au moien dudit petit revenus, ni soient célébrés que trois messes par semaine, le dimanche, mercredy et vendredi, avec les heures canoniales par chacun jour et pour ce que en laditte ville de Compiègne, le feu roi Louis onzième de ce nom, que Dieu absolve, fit ériger et fonder une chapelle sur une des portes de la ditte ville, nommée la porte de Pierfond, ditte la chapelle de Notre Dame de Bonne Nouvelle autrement la chapelle du Roi, qui est dotté de revenu annuels amorty tant en grain, argent que autres choses, jusqu'à deux cent livres parisis par chacun an, par la fondation de laquelle le chapelain d'icelle est tenus expressement soy tenir sur les lieux et dire ou faire dire et célébrer chacun jour une messe pour la prospérité de nous, de notre sang et lignage et de notre roiaume, en mémoire des trespassés, à condition qu'en déffaut de ce faire, nous y pourrons pourvoir sur lesquelles lieux et chapelle, celui qui la tien de présent et ceux qui en ont été pourvus depuis vingt ou trente ans ne se sont tenus ni fait résidence ains fait deservir par un chapelain à deux sols parisis pour jouir pour le plus, lesdits suppliant nous eussent requis annexer quoique soit consentir et permettre le revenu temporels et fondation d'icelle chapelle être unis et annexé à la ditte église collégiale de Saint Clément à toujours et perpétuellement à la charge que l'un desdits chanoines de ladite église collégiale de Saint Clément, qui sont résidens sur les lieux et en la ditte ville, ira par chacun jour, en la ditte chapelle, dire et célébrer la ditte messe et de faire et accomplir tel service qu'il est tenu de faire et célébrer le chapelain d'icelle ; et d'avantage il la charge de faire et dire par chacun jour, en laditte église de Saint Clément, office

divin, comme matines et autres heures canoniales, avec ce à la charge de dire par chacun jour en ladite église Saint Clément, une messe haute pour la prospérité de nous et de ceux de notre sang sur laquelle requette et sur la commodité ou incommodité de nous et des divins services, eussions ordonné information être faite par le baillye de Senlis ou son lieutenant à Compiègne, appelés nos avocats et procureurs en la dite information, ensemble son avis et de nos dits avocats et procureurs appointés ou envoiés devers nous et notre conseil pour y pourvoir et ordonner comme de raison pour ce que attesté fait ensuivant notre dit ordonnance.

Scavoir faisons, après avoir fait voir par les gens de notre conseil lesdites informations et advis de nos officiers audit Compiègne, nous en enseignant à eux et semblable l'avis d'iceux gens de notre dit conseil auquel avis et information ces présentes sont attachées sous le contrescel de notre chancellerie, désirant de notre temps l'augmentation du divin service, avons consentie et consentons l'union de laditte chapelle de Notre Dame de Bonne Nouvelle fruits entiers et revenues d'icelle être fait à perpétuité à l'église collégiale de Saint Clément avec charge que l'un desdits chanoines de laditte église de Saint Clément ira, par chacun jour, en laditte chapelle Notre Dame, dire la messe ordonnée par ledit feu roi Louis XI et outre que les dits chanoines diront en laditte église de Saint Clément les heures canoniales et célébreront la messe haute par chacun jour aussi à la charge qu'ils feront passer laditte union à (1) par le saint-siége apostolique ou autre aiant pouvoir à ce et qu'ils feront faire une platine de cuivre en laquelle sera insculptée laditte union pourvû que celui qui est à présent chapelain de laditte chapelle de Notre Dame, jouira des revenus de laditte chapelle sa vie durante lequel s'il ne fait résidence et le service en laditte chapelle sera tenu de bailler auxdits chanoines autant de salaire pour lesdittes messes comme à celui qui de présent y fait le service. Si ordonnons en mandement par lesdittes présentes au bailly de Senlis ou à son dit lieutenant à Compiègne et autant à tous autres justitiers ou leurs lieutenants, que de notre présente grâce sentence de laditte union et de faire le contenue en les dittes présentes, ils fassent souffrent et laissent lesdits doien (et chanoi-

(1) Mot en blanc.

nes) (1) de laditte église de Saint Clément de jouir et user à toujours plainement et paisiblement aux charges et conditions de sus dittes sans leur mettre ou donner ni souffrir être fait mis ou donné aucun détourbier ni empêchement, au contraire lequel ce fait mis ou donné leur étoit plus le réparent ou font réparer sans delais, car ainsi nous plait il être fait. Et afin que ce soit chose et ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel aux susdittes présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autrui en tout. Donné à Compiègne, au mois de septembre, l'an de grâce mil cinq cens vint sept, et de notre règne le treizième.

Aussi, signé sur le reply : *De par le roi*, *Seurroet*. Et scellées de las de soie, de cire verte et sur lequel replis est écrit à l'un des coints : *Visa contenti* et dedans icelui reply est écrit en un coing, *A suivre*.

Les chanoines obtinrent aussi la ratification du pape et celle de l'abbé de Saint-Corneille, Antoine de Talaru (1) qui envoya de Lyon, sa résidence, son autorisation en date du 25 septembre 1535. Mais, malgré ce consentement unanime des autorités intéressées, le projet d'union ne put être mis à exécution, le chapelain en exercice se refusa énergiquement à se laisser déposséder, et le chapitre de Saint Clément ne put jamais jouir des revenus de la Chapelle de la Salvation.

Ce ne fut qu'au XVIIe s. que, par une décision du roi Louis XIII (2) confirmée plus tard à deux reprises par Louis XIV, (3) les biens de la fondation de Louis XI furent détournés de leur destination première, et affectés à l'entre-

(1) Ces mots manquent dans D. Gillisson.

(2) Abbé commendataire perpétuel de Saint Corneille, de 1511 à 1535 et archevêque de Lyon. (Gall. Chr. T. IX.)

(3) Les lettres patentes du roi en date d'août 1625 se trouvent aux archives de la ville de Compiègne (GG. 61). Un exemplaire imprimé se trouve joint à l'original.

(4) Les lettres patentes existent aussi aux Archives de la ville dans la liasse GG. 61, sous la date de sept. 1652, et de juillet 1670.

tien du collége de Compiègne, alors sous la direction de membres de la compagnie de Jésus. Les bâtiments ne furent démolis qu'en 1784 (1).

Quant au compte lui même il ne fut rendu ni par celui qui devait le rendre ni à celui qui devait le recevoir. Pendant le temps qui fut employé à construire la chapelle et à en régler les dépenses, Louis XI et son compère Jean Morlière étaient morts tous deux. Ce ne fut, en effet, qu'en 1490 que le registre des comptes fut présenté à la chambre du Trésor par Jean de Jouvengnes, gendre et procureur de Renaulde le Page, veuve de Jean Morlière, ainsi qu'il résulte de deux notes placées sur le premier feuillet du manuscrit (2). Celui ci, haut de 351 mill. et large de 309 mill. est écrit avec soin sur beau parchemin, les marges sont larges, les blancs nombreux, c'est évidemment la mise au net très soignée des registres particuliers de Jean Morlière. La reliure est moderne et pour grossir le volume, (le compte de la chapelle de la Salvation ne comprenant que quarante-deux feuillets) on y a réuni des comptes de la cour du roi René.

Nous devons ajouter que conformément aux réglements de la Bibliothèque Nationale, nous avons demandé à M. le ministre de l'Instruction publique l'autorisation de publier le manuscrit français 8588, autorisation qu'il nous a accordée par décision en date du 23 juillet 1869.

(1) *Hist. du Palais de Compiègne, par M. Pellassy*, page 106.

(2) 1re *Note*. Littere super presenti compoti reddito, ponuntur in XXIXo sacco litterarum compotorum particularium camere thesauri. Recepto ad festum Pasche, millesimo, CCCCmo nonagesimo.

2me *Note*. Traditus ad burellum per Iohannem de Jouvengnes, generem et procuratorem Reginalde Le Page. vidue deffuncti Johannis Morlière, XVIta die junii M. CCCC. nonagesimo.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES DE LA CONSTRUCTION

(*En marge*) Pro camera (1)

Compte (2) particulier de feu *Jehan Morlière*, demourant à Compiengne, en son vivant commis verbaument par le feu Roy Loys derrenier trespassé que Dieu absoille, à faire faire une chappelle de Nostre Dame de Salvation que ledit feu seigneur ordonna estre faicte à sa dévocion, joingnant de la porte de Pierrefons à Compiengne, et à acheter et acquérir certaines revenues et possessions en ladite ville de Compièngne et environ du plus prouchain que bonnement faire se pourra, jusques à la somme de soixante livres tournois pour la fondation du chappellain de la dicte chappelle, laquelle chappelle le dit Seigneur et ses successeurs conféreront et donneront quant le cas y escherra. Et sera tenu le chappellain de la dicte chappelle et ses successeurs de dire et céllébrer une messe chacun jour perpétuellement en l'honneur de la dicte glorieuse Vierge Marie pour la prospérité dudit Seigneur, de son royaulme, et pour le salut de ses prédécesseurs et successeurs, laquelle messe sera toujours dicte de Nostre Dame, réservé aux jours et notables et sollempnelles festes de l'an, qu'elle se dira de la sollempnité de la feste, ausquels jours, incontinant après icelle messe cellébrée, ledit chappellain, avant que soit devestu de l'aube et autres ornements fors la chausuble, dira l'office de la messe Nostre Dame et chascun jour après l'oraison de la messe principale, dira la collecte : « *quesumus omnipotens Deus ut famulus tuus Rex* » pour la prospérité dudit seigneur et de ses successeurs et une autre collecte des deffuncts. Lequel chappellain sera tenu de faire sa demeure et résidence continuelle audit lieu de Compiengne et de icelle chappelle et messe desservir en personne, se

(1) On lit en tête de la page d'une écriture cursive de la même époque : « Edificatio seu constructio cuiusdem capelle de Nostra Domina Salvationis nuncupate in villa Compendii iuxta portam de Pierrefons (ici un mot illisible) per defunctum regem Ludovicum fieri ordinate.

(2) Pour la transcription du texte du compte, nous avons suivi le système ordinaire qui consiste à respecter l'orthographe des mots en ajoutant des accents et apostrophes et la ponctuation. (V. Comptes de l'Hotel des Rois de France publiés par M. Douet d'Arcq pour la Société de l'Histoire de France.)

nom que par maladie ou autre essoine de sa personne il feust légitimement empesché. Et au cas ou il ne le feroit, ledit seigneur et ses successeurs pourront ladicte chapelle donner et conférer à un autre, dès sitost qu'il fera sa demeure ou résidence autre part que audit lieu de Compiengne, ou qu'il laissera à servir en personne la dicte chappelle, sinon ou cas de la dicte exoine, comme dit est. Pour la fondation de laquelle chappelle, ledit seigneur a donné ladicte somme de LX livres, laquelle chappelle, ensemble les héritaiges qui ont esté acquis pour ladicte fondation, il a admortis, ainsi qu'il est au long contenu es lettres dudit admortissement, le vidimus duquel est transcript en la fin de ce présent compte de la recepte et despense faicte par ledit feu Morlière, à cause de ladicte commission, en la manière qui s'ensuit. Ce présent compte rendu à court par *Jehan de Jovengnes*, gendre et procureur de *Regnaulde le Paige*, veufve dudit Jehan Morlière, comme par lettres de procuration cy rendues appert.

1° RECEPTE.

Et premièrement.

Du Roy nostre Sire a été receu par ledit Morlière la somme de III cent XL l. en une petite bourse de cuir que lui avoit baillée maistre *Jehan Herbert*, général des finances. Pour cecy. IIIc. X L. l. t. (1).

De Monsieur maistre *Jehan Bourse*, lors secrétaire des finances dudit seigneur, par quictance dudit commis, la somme de VIxxXVII l. X s. en cent escuz d'or. Pour cecy. . VIxx XVII. l. X. s. t.

De maistre *Jehan Mineray*, changeur du trésor du Roy nostre sire, par les mains de maistre Jean Herbert, la somme de L.XVIII l. XV s. en cinquante escuz d'or. Pour cecy. L. XVIII. XV. s. t.

De maistre *Mathieu Beauvarlet*, receveur général des finances du roi, nostre sire, par l'ordonnance de mondit sieur le général maistre Jehan Herbert, la somme de trente six l. et cinq s.
Pour cecy. . . . . XXXVI. l. V. s. t.

De maistre *Anthoine Faguier*, conseiller du Roy nostre sire, et trésorier de ses guerres, par les mains de *Jehan Brachet*, receveur d'*Orléans*, la somme de seize cens cinquante l. t.
Pour cecy. . . . . XVIc. L. l. t. (1).

(1) Pour abréger nous avons remplacé les mots : *livres*, *sols*, *deniers*, *oboles*, *tournois*, et *parisis*, par leurs initiales.

(1) Summa totaliter recepte presentis compoti 2237. L. 10. S. T.
Les notes en latin ont été inscrites par la chambre du trésor.

2 DESPENSE DE CE PRÉSENT COMPTE.

Et premièrement.

Deniers paiés pour la maçonnerie de ladicte chappelle.

A *Adam Masse*, *Benard Hecquerel*, *Jean Vinet* et *Pierre Masse*, maçons demourans à Compiengne, et *Gilles Houbert* aussi maçon, demourant à *Gournay-sur-Aronde*, la somme de cinq cens l. t. qui deue leur estoit par marché fait avecques eulx par *Jacques de Chambly*, escuer, lieutenant du bailly de Senlis, maistre *Jehan Le Gastelier*, licencié en loix, advocat du Roy nostre sire *Raoul Thibault*, procureur dudit seigneur, *Jehan Delcromp* tabellion, *Collas Lehere*, commis du grenier à sel de Compiengne et ledit Jehan Morlière tous demourans audit Compiengne le XVI[e] jour d'aoust mil cccc soixante-huit, cy rendu et transcript en la fin de ce présent compte, pour avoir fait et parfait en leur mestier la chappelle du Roy nostre sire, que ledit seigneur avait ordonné estre faicte contre la porte de Pierrefons dudit Compiengne; livré les matières et tout fait suivant le marché et devis dessusdis, lesquels ouvraiges de maçonnerie ainsi faiz par les dessusdis ont été veuz et visitez par *Collard Sohier*, *Jehan Cabonel*, et *Loys Guignecourt*, tous maçons jurez, demourans audit Compiengne. Et iceulx ont trouvé estre bien et duement faiz et parfaiz selon le devis et marché dessus dit, ainsi qu'il appert par leur certiffication passé soulz le petit scel royal estably audit Compiengne, le XI[e] jour de fèvrier mil cccc soixante quatorze attaché audit devis soulz ledit scel, laquelle somme leur a esté paiée par ledit Morlière, comme par leur quittance cy rendue appert. Pour cecy ladicte somme de . . . . V[c]. l. t.

A *Thomas Pigne*, tailleur d'ymaiges, demeurant à *Paris*, la somme de trente-trois l. dix-sept s. six d. t. C'est assavoir XVII l. XVII s. VI d. en treize écuz d'or pour avoir fait et taillé en pierre de *Saint Leu* la remembrance du Roy, fait devant lui une scabelle sur laquelle a unes heures, et dessus en façon d'un drap d'or semé de fleurs de liz, eslevées en pierre un cul de lampe auquel a deux angles tenans une lettre d'une L. couronnée et semée de fleurs de liz, et taillée autour une table sur laquelle est assis et posé le Roy devant l'ymaige de Nostre Dame de Salvation. Et XVI l. t. pour les despens dudit Thomas Pigne que ledit Morlière lui a livrez depuis le premier jour de juillet MCCCCLXIX jusques au derrenier jour de février en suivant au dit an qui sont huit mois. Pour cecy par quittance cy rendue, ladicte somme

de . . . . XXX IIII .l. XVII. t. VI. d t.

Pour trois pierres que on a esté quérir par le dit Thomas Pigne et le dit commis audit lieu de Saint-Leu partant dudit Compiengne, qui ont esté baillez audit Pigne pour faire ce que dessus est dit et ont cousté tant en despens que en advienaige par eaue trois escuz et demi qui vallent. . . . . . IIII e. XVI s. IIII d. t.

CHARPENTERIE ET MENUISERIE.

A Jehan Millot, charpentier, demourant à Compiengne, la somme de soixante dix l. t. pour avoir fait et parfait le combleet clocher de la dicte chapelle, à lui baillé et livré le boys en la forest de *Cuise* sur le bout, et aller quérir à ses despens par marché fait a lui pour cecy, par certiffication cy rendue appert Pour cecy la dicte somme de L.XX. l. t.

A lui, pour avoir mis la croix en la poincte dudit clocher, pour les engims et les aides qu'il lui a convenu avoir, la somme de. XXX. s.

A Guillaume Prévost et *Jehan Racquet*, charpentiers, demourans à Compiengne, la somme de douze, l. dix s. t. pour avoir fait de leur mestier, au clocher de la dicte chapelle, l'ouvraige qui s'ensuit qui y estoit nécessaire pour le parfaire. Premièrement, mis en ouvraige huit pièces de boys de douze à treize piez de long et de huit paulces de large; *item*, encores huit autres pièces pour faire les moillons dudit clocher de la grandeur et largeur dessus dites; *item*, huit pièces de boys appelez liteaux et huit poteaulx à mettre soulz les diz liteaux; *item*, ung quarteron de septaulx pour faire les revers à garder que les eaues ne cheent dedans ledit clocher. Ledit boys à eulx livré en la forest et sor liu admené à leurs despens ont mis et emploié en ouvraige à parfaire ledit clocher et pour leur peine doivent avoir la dicte somme de XII l. X s. t. par marché à eulx fait, signé de *Jehan le Tondeur*, tabellion dudit Compiengne, qui suivra pour la partie ensuivant la dicte somme à eulx paiée par ledit commis, comme par leur quittance escripte au dotz dudit marché cy rendu appert. Pour cecy la dicte somme de. . . . . XII l. X s. t.

A Jehan le Fandeur, couvreur d'ardoise, la somme de dix l. t. pour ses peines et sallaires d'avoir couvert d'ardoize ledit ouvraige de charpenterie que ledit Prévost et ses consors ont fait au clocher de ladicte chappelle, par marché à lui fait qui est rendu sur la partie prouchaine précédente, laquelle somme lui a esté paiée par ce présent commis comme par sa quictance escripte au dotz dudit marché appert. Pour cecy, la dicte somme de . . . . . X l. t.

A Guillaume Prévost, charpentier demourant à Compiengne, la somme de quarente s. t. pour avoir fait et parfait le beffroy du clocher de ladicte chappelle pour pendre les deux cloches et livré le bois qu'il a convenu avoir audit beffroy, a lui paié par ce présent commis comme par sa quittance cy rendue appert. (1) Pour cecy la dicte somme de. . . . . X L. s. t.

A Gillet Petit et *Simon Goessier*, menuisiers, demourans à Compiengne, la somme de dix sept l. trois s. neuf d. t., c'est assavoir pour avoir fait autour de l'autel de l'imaige Notre Dame, une fermette de boys. VII l. XI. s. II d. t. *item*, pour avoir fait le lambruys au bout de la veiz de la dicte chapelle CX s. t *item*, pour deux coulombes de boys devant le dit autel et le troncq, LV s. t. et pour ung petit coffret qui est dessoulz ledit autel, pour mettre les aornements, XXVII s. VI d t. Pour tout, la dicte somme de XVII l. III s. IX d. t. Pour cecy, icelle somme de . . . . XVII. l. III. s IX. d. t.

Audit Simon Goessier, menuisier, la somme de cent dix s. t. pour avoir fait ung autel de boys pour chanter messe devant la glorieuse Vierge Marie, enchassé de tous costez, et ung dossier, ensemble trois huitz, c'est assavoir, l'un au bout de la viz à l'entrée, ung autre au bout de ladicte viz à l'entrée de la dicte chappelle, et l'autre en hault pour entrer en la voulte d'icelle, pour aller au clocher. Pour cecy ladite somme de. . . . . CX. s. t.

A Guillot Bergeron, menuisier, demourans à *Béthisy*, la somme de trente s. dix d. t. pour vente et délivrance d'un coffre de boys à mettre les chasubles, aornements, vestements et autres choses appartenans à ladicte chapelle Nostre Dame. Pour cecy la dicte somme de. . . . . XXX. s. X. d.

ACHAPT D'ARDOISE, MÉRIAN, CLOUS ET AUTRES MEIMES CHOSES SERVANS A LADICTE CHAPPELLE.

A Colars Lehere, marchant, demourant à Compiengne, la somme de vingt six l. seize s. onze d. t. C'est assavoir pour quatre milliers d'ardoise au pris de CX s. t chacun millier pour l'avoir fait amener depuis sa maison jusques à ladicte chappelle au pris de II s. VI d. le miller, vallent X s. t. Et IIII l. VI s. XI d. t. pour VI^{xx} IX l., au pris de LXX s. le cent pesant, font ladicte somme de XXVI l. XVI s. XI d. t. Pour cecy ladicte somme de. . . XXVI l XVI. s. XI. d. t.

(1) A partir de cet endroit pour éviter des longueurs nous supprimons cette phrase : *a lui paié par ce présent commis, etc.*

A Robert Charmoluc, marchant, demourant à Compiengne, la somme de sept l. dix s. t pour avoir baillé et livré ung millier d'ardoise, pour parfaire le clocher de ladicte chappelle. Pour cecy ladicte somme de. . . . . VII l. X s. t.

A Jehan Landigoys, tonnelier, demeurant à Compiengne, la somme quatre l. t. pour quatre cens de larges douves pour couvrir d'ardoise, pour le clocher de ladicte chappelle au feur de XX s. chacun cent. Pour cecy la dicte somme de. . . . . IIII l. t.

A Colart Le Haire, marchant, demourant à Compiengne, la somme de cinquante huit s. quatre d. t. pour la vente et délivrance par lui faicte de soixante dix livres de plomb emploiez ès ouvraiges de la dicte chapelle. Pour cecy ladicte somme de. LVIII l. IIII d. t.

A Jehan de la Grange, serrurier, demourant à Compiengne, la somme de quarante ung s. huit d. t. pour avoir fait de son mestier quatre vings dix chevilles de fer pesant quarante huit livres de fer pour cheviller certaines pièces de boys qu'il a convenu faire pour attacher contre le clocher de ladicte chappelle pour couvrir d'ardoise, au prix de dix d. t. la livre, et seize gros clous, au prit de 1 d. parisis la pièce. Pour cecy ladicte somme de. . . X LI. s. VIII d. t.

A Collart Michault, cloutier, demeurant audit Compiengne, la somme de quarante huit s. six d. p. pour avoir livré neuf millers et demy de clou à latte et ardoise, au pris chascun millier de V s. IIII d. p. et cinq cens et demy de cloux de quatorze livres, au pris de XVI d. p. chascun cent, pour iceulx convertir et emploier pour parfaire le clocher de ladicte chapelle. Pour cecy ladicte somme de XLVIII sols VI deniers parisis qui vault. . LX s. VII d. t.

A Nicolas Potier, marchant et bourgois de Paris, la somme de neuf l. t. pour trois cens livres de plomb en table, par lui baillé et livré pour le fait de ladicte chappelle, au pris de LX. s. t. chacun cent. Pour cecy, la dicte somme de. . . . . IX l. t.

A Jehan Pammier, postier d'estain, demourant à Paris, la somme de six l. huit s. neuf d. t. pour avoir baillé et livré deux cens quatorze livres de plomb, audit pris de LX s. t. le cent, emploié ès ouvraiges de la dicte chappelle.
Pour cecy la dicte somme de. . . VI l. VIII s. IX. d. t.

A Martin Pautonnet, postier d'estain, demourant à Compiengne, la somme de quatre l. dix neuf s. onze d. ob. t. C'est assavoir pour ung cent quatorze livres de plomb, au pris de LXX s. t. le cent.

valant IIII l. II. t. d.; *itèm*, pour cinq livres d'estain pour entaimer la poincte du clocher de la dicte chappelle au pris de II s. VIII d ob. t. la livre, vallant XIII s. VI d. ob. t. Et pour ung plat d'estain, pesant deux livres, pour mettre une lumière de cuire (1) qui art devant l'ymaige de la Vierge Marie en ladicte chappelle VI s. III d. t. Pour cecy ladicte somme de. . . IIII l. XIX s. XI d. o t.

A Phelippot Masse, demourant à Paris, la somme de vingt deux l. seize s. huit d. t. C'est assavoir pour la vente, bail et délivrance de trois milliers d'ardoize par lui livrez pour emploier en ladicte chappelle, au pris de cinq escuz le millier, XX l. XII s. VI d. t. *item* pour admener icelle ardoise depuis les halles de Paris jusques à la rivière de Seine IIII s. II d. t.; Et pour l'admener par eaue de ladicte ville de Paris jusques à Compiengne XL s. t. Pour tout ladicte somme de XXII l. XVI s. VIII d. t.

Pour cecy icelle somme de . . . XXII l. XVI s. VIII d. t.

A maistres *Benard Huart*, presbtre, chanoine et maistre de la fabricque de l'église Nostre Dame de *Noyon*, la somme de douze l. t. pour la vente et délivrance de douze cens de grande ardoize et quatre cens et demy de petite ardoize, prinse ès-provisions de ladicte église, pour icelle mener audict Compiengne emploier en ladicte chappelle. Pour cecy ladicte somme. . . . . XII l. t.

Pour descendre icelle ardoise de la voulte de la dicte église de Nostre Dame de Noyon embas. . . . . X. s. t.

Pour l'avoir admener ou fait admener de la dicte église Nostre Dame de Noyon jusques à la rivière d'Oise au lieu dit le *Pont Lévesque* à ung voicturier par terre paié par ce présent commist. III s. IIII d. t.

A Jeuffrin Cacquet, voiturier, par eaue, pour avoir admené icelle ardoise depuis ledit lieu du Pont l'évesque jusques à Compiengne paié par ledit commis par quittance cy rendue. . . . XV s. t.

Pour avoir fait admener icelle ardoise depuis la rivière jusques à ladicte chappelle paié par ledit commis. . . VII s. VI d. t.

A Guiot Henry, menuisier, demourant à Compiengne, la somme de quarente s. t. pour avoir esté l'espace de unze jours entiers par marché fait avecques luy, a entretailler les pignacles du clocher de ladicte chappelle et autres choses qu'il a convenu faire audit clocher et ailleurs de son mestier. Pour cecy la dicte somme de. XL s. t.

(1) *Sic* pour cire.

A Annequin de la Becque, ouvrier de merrien en la forest de Cuise, la somme de trente cinq s. t. pour avoir fait ung millier de merrien large pour lambrusser et couvrir icelle chappelle par marché a lui fait. Pour cecy, ladicte somme de. . . . . XXXV s. t.

Pour avoir amené icelui merrien de ladicte forest jusques à ladicte chappelle, paié au voiturier par ce présent commis la somme de . . . . X. s. t.

Pour avoir porté d'embas icelui merrien jusques à la dicte chappelle. . . . . V. s. t.

A Henry de la Fontaine, couvreur de tuille, demourant à *Mercieres*, la somme de quarente s. t. pour avoir couvert et latté ladicte chappelle de genestres et perches, doubtant les pluyes et eaues pour la maçonnerie d'icelle, en attendant le couvreur d'ardoise. Pour cecy ladicte somme de . . . . XL s. t.

A Pierre Marquette, demourant audit Compiengne, la somme de quarante s. t. pour avoir esté de ladicte ville de Compiengne en la forest de Cuise copper genestres et perches pour couvrir ladicte chappelle pour garder la maçonnerie d'une saison d'iver et pour icelles faire apport de ladicte forest en ladicte ville de Compiengne et aussi pour avoir porté au-dessous de ladicte chappelle tout le boys de merrien qu'il a convenu avoir pour couvrir ladicte chappelle. Pour cecy par quittance cy rendue, ladicte somme de. . . X L. s. t.

A *Jehan Moustier*, plastrier, demourant à Compiengne la somme de cent deux s. six d. t. pour avoir attaché les verrières de la dicte chappelle, pour pendre les huys, pour avoir descouvert la tour de Pierrefons du costé de ladicte chappelle, aussi pour avoir descouvert une petite maison joignant d'icelle, destourné l'eaue d'une goutiere et mettre l'esgout sur ung jardin des arbalestriers; et pour avoir apporté le pavement qu'il a convenu à ladicte chapelle depuis l'ostel du Roy jusques au dit lieu. Pour cecy ladicte somme de. VII s. VI d. t.

Pour avoir esté de la ville de Compiengne en la forest de Cuise quérir et coupper deux chartées de boys de tilleux pour faire les hours des maçons et couvreurs d'ardoise. A esté paié par ledit commis la somme de. . . . . XV s. t.

A *Collart Michault*, cloutier, demourant à Compiengne, la somme sept l. treize s. quatre d. t. pour avoir par lui baillé et livré ce qui s'ensuit : C'est assavoir vingt trois milliers et demy de clous tant à latte comme lambouys et ardoise, au pris de V. s. V d. t. chascun

millier ; *item*, pour ung cent de cloux picars V s. t. *item*, pour demy millier de clou de XIIII livres, VII s. VI d. t. *item*, pour ung millier de clou à plomb VI s. III d. t. Et pour douze chevilles de fer, pour joindre partie des chevrons de la voulte de la dicte chappelle, VII s. VI d. t. pour tout ladicte somme de VII l. XIII s. IIII d. Pour cecy, ladicte somme de. . . . . . . VII l. XIII s. IIII d. t.

A *Jehan le Fondeur*, couvreur d'ardoise, demourant à *Soissons*, la somme de vingt une l. dix s. t. pour ses peines et sallaires d'avoir couvert ladicte chappelle de Nostre Dame de Salvacion et la veiz d'icelle et fait une fenestre en icelle. Pour cecy, ladicte somme de . . . . XXI l. X s. t.

ACHAPT DE SERRURERIE.

A *Jehan de la Grange*, serrurier demourant à Compiengne la sômme de ving neuf l. deux s. six d. t. pour avoir fait de son mestier et livré pour la dicte chappelle, ce qui s'ensuit : C'est assavoir, deux longs barreaulx de fer de onze piez de long chascun vingt cinq montans, onze travers et une verge de fer, pour ferrer les verrières de ladicte chapelle pesant le tout II^c L XVIII livres de fer, qui, au feur de dix deniers la livre, valent XI l. IIII d. t. *item* deux cens paillettes de fer pour mettre au travers et montans des dictes verrières, pour faire tenir le voirre d'icelles : III s. IX d t ; *item*, pour neuf chevilles à clef et à ovesthes et quatre estriers pour tenir les amoisures du clocher de ladicte chappelle pesant LXVI livres et demye de fer, audit pris de X d. t. la livre vallent LV s. V d. t.; *item*, pour trois bougons de fer pour mettre dedans l'uys de la montée d'embas deux longues pentures et deux fors gonts et ung moyen à fleur de liz et les cleufz carré pour pendre ledit huys d'embas de ladicte chappelle pesant cinquante cinq livres de fer audit pris de X d. t. la livre, vallent X LX s. V d. t.; *item*, pour la serrure dudit huys d'embas XVII s. VI d. t. *item*, pour la ferrure de l'huys d'en hault de l'entrée de ladicte chappelle les fiches, gonts et quatre fors lyens pour pendre ledit huys avecques le tirouer et serrure XXII s. VI d. t.; *item*, pour vingt quatre l. et demye de fer pour faire deux barreaulx pour l'une des fenestres de la viz qui respond sur le jardin des arbalestriers, audit pris de X d. t. la livre, valent XX s. V. d. t.; *item*, pour ung autre barreau à deux fleurs de lys pour l'autre fenestre de ladicte veiz, gettant sur la montée de ladicte chapelle, pesant treize

livres et demie de fer, au prix de X d. t. la livre vallent XI s. III d. t.; *item* pour la serrure d'un petit coffre avec la penture qu'il y convient, qui est dessoulz l'autel de la dicte chappelle, VII s. VI d. t.; *item*, pour la serrure et ferrure du tronq de ladicte chappelle VII d. t.; *item*, pour la ferrure de trois fenestres qui sont ès verrières pour bailler air en ladicte chappelle, XXII s. VI d. t.; *item*, pour faire les pentures à pendre les cloches du clocher de ladicte chappelle ensemble les deux basteaux desdictes deux loches XL s. t.; Et pour avoir fait ung chandelier devant l'imaige Nostre Dame, Saint Lyon et Saint Charlemaigne aussi, portant chandelier et plataine avec deux traversains de ceste deux verges pour soustenir les custodes, tous les crampons qui y appartiennent et aussi treize chandeliers de fer pour la dédicace, LX s. t. lesquelles parties montans ensemble à ladicte somme de XXIX l. II s. VI d. t. sont contenues et escriptes en une feuille de papier signée en la fin des seings manuelz dudit *Jehan de la Grange* et de maistre *Chatard Chambon*, notaire et secrétaire du Roy nostre sire cy rendue avecques quittance dudit Jehan de la Grange. Pour cecy ladicte somme de. XXIX l. II s. VI d. t.

A *Colin le Clerc*, serrurier, demourant à Compiengne la somme de six l. onze s. dix d. p. pour avoir fait une croix de fer pour mettre dessus le clocher de ladicte chappelle pesant cent treize livres de fer, au pris de XIIII d. p. la livre, par marché fait avecques lui. Pour cecy, la dicte somme de VI l. XI s. X d. p. qui vault. . . . . VIII l. IIII s. IX d. o. t.

ACHAPT DE VERRIERES

A *Walleranne* femme de *Jehan Bouc* et auparavant femme de *Fouhenoy le Fèvre* en son vivant voirrier demourant à Compiengne, la somme de trente l. six s. trois d. t. pour avoir fait par sondit feu mary en son vivant les verrières de ladicte chappelle, montans cent ung pié de verre blanc, au pris de II s. XI d. t. chascun pié et quarente quatre piez d'autre verre de coulleurs à faire bordure pour lesdictes verrières au prix de VII s. I d. t. chascun pié, lesquelles verrieres ont esté veues et visitées par *Jehan de Sarcy* voirrier demourant audit Compiengne et y a esté trouvé le nombre dessusdit, ainsi qu'il appert par vérification cy rendue. Pour cecy la somme de . . . . XXX l. VI s. III d. t.

ACHAPT DES ORNEMENS FAIZ ET AUTRES CHOSES SERVANS A LA DICTE CHAPPELLE.

A *Jehan Prévost*, brodeur, demourant à Paris, la somme de quarente l. seize s. trois d. t; qui deue lui estoit. C'est assavoir pour ungs orfraiz à mettre sur une chasuble de veloux cramoisy à certains personnaiges de broderie fai au plaisir et voullenté du Roy nostre sire XXXV l. XV s. t. Pour avoir brodé ung parement d'autel à deux escuz de France une L semée de fleurs de lys d'or avec la frange de soye rouge vert et blanc, L x s. t.; et pour une layette à mettre les corporaulx sur soye vermeille semée d'estoille d'or à une ymaige de Nostre Dame, X LI s. III d. t. Pour cecy ladicte somme de . . . . X L. l. XVI. s. III. d. t.

A *Guillaume Messier*, chasublier, demourant à Paris, la somme de cinquante-cinq s. t.; c'est assavoir XXVII s. VI d. t. pour avoir fait une chasuble de veloux cramoisy de l'une des robbes du Roy nostre sire et pour avoir livré la garniture d'icelle XXVII s. L VI d. t. Pour cecy, ladicte somme de. . . . . . L V. s. t.

A *Jehanne* veuve de *Jehan Guesde*, en son vivant chasublier, demourant à Paris, la somme de quatre l. deux s. six d. t. pour avoir baillé et livré une chasuble de taffetas blanc à ungs orfroiz aux armes du Roy nostre sire pour servir à tous les jours à supporter la chasuble de veloux dont en l'article précédent est faicte mention. Pour cecy ladicte somme de. . . . IIII l. II s. VI d. t.

A *Pierre Bourdon*, brodeur, demourant à Paris, la somme de soixante dix s. t. pour avoir fait ung estuy pour mettre corporaulx pour servir aux festes sollempnelles sur veloux vert semées d'estoilles de fin or, à ung ymaige de Nostre Dame au milieu, de l'un des costez les armes du Roy, et de laustre costé une L semée de fleurs de litz de fin or. Pour cecy ladicte somme de. . . L XX s. t.

A *Raoul Charmolue*, marchant, demourant à Compiengne, la somme de vingt s. t. pour trois aulnes de fustaine blanche pour doubler ung habit de drap d'or (1) pour Nostre Dame au pris de VI s. VIII d. t. l'aune. Pour cecy ladicte somme de . . XX s. t.

Item pour la façon dudit habit, a esté paiée par ce présent commis la somme de . . . . VII s. VI d. t.

(1) Nous retrouvons cette robe de drap d'or et d'autres objets mentionnés au présent compte dans un inventaire du mobilier de la chapelle de la Salvation dressé le 1er avril 1660. (Archives de Compiègne GG. 61.)

Item pour ung parement devant le grant autel de ladicte chappelle de sayette verte ouvré à personnaiges et doublé de toile perse paié par ce présent commis, la somme de. . . . XXX s. t.

A *Regnault Courtois*, marchant, demourant à Compiengne, la somme de sept s. p. pour avoir livré sept quartiers et demy de toille perse qu'il a baillet pour doubler ledit parement. Pour cecy, ladicte somme de VII s. p. qui vault. . . . . VIII s. IX d. t.

A *Jehan le Barbier*, orfèvre, demourant à Paris, la somme de soixante une l. XIIII s. II d. t. pour avoir baillé et livré pour ladicte chappelle ce qui s'ensuit: c'est assavoir ung calice vermeil doré esmaillé sur la paste de une Nostre Dame, et les armes du Roi nostre sire avecques sa devise aux deux costez et autour du pommeau lesdictes armes, et en la plataine ung Dieu en magesté, pesant ledit callice trois marcs trois unces quinze esterlins ; *item*, deux burettes vérées et esmaillées sur les couvescles ausdictes armes, pesans ensemble ung marc une once et demye, qui font lesdits callice et burettes tout ensemble quatre marcs cinq onces cinq esterlins, qui vallent au pris de IX l. VII s. VI d. t. le marc XL III l. XII s. XI d. t. Et pour la doreure et façon ; c'est assavoir pour ledit calice huit escuz et pour lesdictes burettes ung escu et demy qui sont neuf escuz et demi qui vallent XIII l. I s. III d. t. Et pour une paix en laquelle a ung cruciffiz esmaillé pesant trois onces trois gros d'argent, pour argent et façon LXIIII s. II d. t. Lesquels calice burettes et paix ont esté bailliées par ce présent commis à messire *Jehan Notin*, presbtre, chapellain de ladicte chappelle, avec autres aornements servans a la dicte chappelle. Ainsi qu'il appert par l'inventaire d'iceulx escript en une feuille de papier signée de la main dudit chappellain cy rendu et transcript en la fin de ce présent compte. Pour cecy, ladicte somme de . . . . L XI l. XIIII s. II d. t.

Item, pour une boueste de cuir garnie de drap à mettre ledit calice, les deux burettes et la paix d'argent dessus dits, à esté paié par ce présent commis la somme de. . . . . . XV s. t.

PAINTERIE.

A *Jacob de Liremont*, paintre du Roy nostre sire, la somme six vings dix sept l. dix d. t. en cent escuz d'or, pour avoir paint le dossier de ladicte chappelle de Nostre Dame de Salvacion, ou est l'ymaige de la glorieuse Dame, les deux tables d'autel, ensemble la clef d'ogme qui est au-dessus d'icelle chappelle à l'escu de France à

deux angles, le tout fait de fin or et azur et autres fines coulleurs, ainsi qu'il appartient à chappelle royalle, et tout ainsi et par la forme et manière que baillé lui a esté par escript et selon la devise des personnaiges des sains et sainctes à la dévocion dudit seigneur; Et pour avoir livré toutes les matières et coulleurs qui y ont esté veues par marché à lui fait par Monsieur l'évesque d'*Avranches*, conseiller et confesseur du Roy nostre Sire, messire *Laurens Godart*, presbtre, chapellain de ladicte chappelle, et le dit Jehan Morlière qui est cy rendu et signé de leurs seings manuels. Pour cecy ladicte somme de . . . . VI^{xx} XVII l. X s. t.

AUTRES MENUES BESONGNES NÉCESSAIRES POUR LADICTE CHAPPELLE ACHAPTÉES A LA FOIRE DU LANDIT.

Pour deux chandelliers et ung benoistier pour servir à la dicte chappelle paié par ce présent commis deux escuz et demy qui vallent . . . . L XVIIIs. IX d. t.

Pour ung coquellet de cuivre doré de fin or à mettre au bout de la croix sur le clocher paié par ce présent commis la somme de. . . . . XXXV. s. t.

Pour quatorze aulnes de toille à faire deux aubes et deux amitz pour le chappellain pour dire et célébrer la messe pour chascun jour au pris de V s. t. chascune aulne paié par ce présent la somme de. . . . . L XX. s. t.

Pour la façon d'icelles deux aubes et amitz paié. VII s. VI d. t.

Pour six sainctures de fille servans ausdits aubes pour saindre ledit chappellain . . . . II l. VI d. t.

Pour six grandes nappes ouvrées pour fournir l'autel contenans chacune trois aulnes qui sont dix huit aulnes au pris de V s. t. chascune aulne paié par ce présent commis la somme de . . . . IIII l. X s. t.

Pour fine toille à faire deux corporaulx pour mettre dedans les deux layettes, paié par ce présent commis la somme de XV s. t.

Pour deux serviettes à essuyer les mains du presbtre paié la somme de. . . . . V. s. X d. t.

Lesquels chandeliers et benoistier, deux aubes, six sainctures, six grandes nappes et deux serviettes, ont esté baillées à messire Jehan Notin chappellain de ladicte chappelle, ainsi qu'il appert par son inventaire, transcript à la fin de ce compte.

Achapt de cloches

A *Jehan Karado*, fondeur et canonnier, demourant à Paris, la somme de vingt l. douze s. six d. t. pour la vente, bail et délivrance de deux cloches de lui achettées pour mettre et servir au clocher de ladicte chappelle, pesans en nombre six vings cinq l. de mestail, au pris de III s. IIII d. t. chascune livre. Pour cecy, ladicte somme de. . . . . XX l. XII s. VI d. t.

Achapt de Luminaire

A *Jehan Ferie*, marchant mercier, deumorant à Compiengne, la somme de quarente s. t pour avoir fait ung cierge du poix de huit livres de cire pour mettre devant l'imaige la glorieuse Dame Marie, au pris de V s. t. chascune livre. Pour cecy, ladicte somme de XL l. t.

A *Raoul Charmolue*, marchant, demourant à Compiengne, la somme de seize s. trois d. t. pour avoir baillé et livré trois livres et ung quarteron de cire neufve qui a esté convertie et emploiée en treize petits cierges du poix chascun d'un quarteron de cire, pour lorsque icelle chappelle fut benicte. Pour cecy, par quittance cy rendue, ladicte somme de. . . : . XVI s. III d. t.

Pour deux cierges qui ont esté mis en ladicte chappelle pour dire messe en ladicte chappelle depuis la mort du chappellain derrenier, du poix de une livre de cire, paié par ce présent commis la somme de . . . . V s. t.

Pour une torche achettée pour servir à la dicte chapelle paié la somme de. . . . . IIII. s. II. d. t. (1).

(1) Summa pro ediffıcatione et decoratione dicte capelle XI^{c} LXVI l. XIII. S. I d. ob. t. (Nòte de la chambre du Trésor). Ici s'arrête le compte proprement dit de la construction de la chapelle. Ce que nous publions ensuite dans la second- et troisième partie sont les comptes accessoires et des documents justificatifs et pièces à l'appui du compte principal.

DEUXIÈME PARTIE

1° COMPTES ACCESSOIRES.

AUTRES DENIERS paiez par ce présent commis pour acquisitions faictes pour la fondation dune messe que le Roy nostre sire a ordonnée estre dicte perpétuellement chascun jour en ladicte chappelle de Nostre Dame de Salvacion.

A *Guillaume Candel,* receveur des aides, ordonnez pour la guerre en la ville ellection de *Meaulx,* la somme de quatre cens soixante sept l. dix s. t. en trois cens quarante escuz d'or, du pris de XXVII s. VI d. t. pièce à lui paiez et baillez par ce présent commis pour la vendicion par lui faicte audit Morlière pour et du nom dudit seigneur des terres, seigneuries et maisons de Roquemont, et Verrines ou pays de Vallois, qui appartenoient audit Guillaume Candel plus à plain d'éclairez es lettres de l'acquisition sur ce faictes cy rendues et trauscriptes en la fin de ce présent compte. Pour cecy, ladicte somme de. . . . . IIIJc L. VII l. X s. s.

A Jouhan Soultain, marchant demourant à *Oger saint Remy* ou pays de Vallois, la somme de cinq cens soixante dix sept l. dix s. t. en quatre cens vingt escuz d'or, dudit pris de XXVII s. VI d. t. pièce à lui baillez et delivrez par ce présent commis pour la vendicion par lui faicte au prouffit du Roy nostre sire des hostel, terres et seigneuries, de *Milly* soulez ledit lieu de Roquemont qui appartenoient audit Jehan Soultain ainsi qu'il est plus à plain contenn es lettres de ladicte vendition sur ce faictes et paseées qui sont cy rendues et transcriptes en la fin de ce compte.

Pour cecy ladicte somme de. . . . Vc XXVII l. X s. t.

A maistre *Guillaume Fuzillier,* aiant le droit en partie de la seigneurie de *Néry* et comme procureur de l'autre partie pour maistre *Estienne le Fuzelier,* son frère, chanoine de Saint Sauveur de Bloys, la somme de quaraute neuf l. dix s. t. en trente six escuz d'or, au pris de XXVII s. VI d. t. pièce pour certain appoinctement fait avecques lui pour le quint et arrière quint de l'ostel et terres du grant hostel de Rocquencourt tenues d'eulx en foy et hommage à lui paiée par ce présent commis ainsi qu'il appert par les lettres sur ce faictes qui sont cy rendues et transcriptes en la fin de ce présent compte. Pour cecy ladicte somme de. . . . . XLIX l. X s. t.

A Messire *Pierre d'Orgemont*, seigneur de *Montjay*, la somme de trente trois l. t. en vingt quatre escuz d'or de quoy a este appoinclé avecque luy pour le quint et le requint de la terre et seigneurie de Milly dont cy devant est faicte mencion tenue et mouvant de lui à cause de son *Chavercy*, oinsi qu'il appert par les lettres sur ce par lui octroyées qui sont cy rendues et transcriptes en la fin de ce présent compte. Pour cecy ladicte somme de. XXXVIIJ l. t. (1)

VOYAIGES ET CHEVAUCHÉES FAIZ PAR LEDIT COMMIS POUR LES AFFAIRES DE LADICTE CHAPELLE.

Audit Jehan Morlière, commis devant dis, la sommis de soixante dix l. t. pour ung voyaige par lui fait de Compiengne à *Tours* par l'ordonnance de mousieur maistre *Pierre Doriole* conseiller du Roy nostre sire, et lors général de ses finances pour diligenter la somme de XII[c] escuz pour acquester des rentes et de revenus pour avoir une messe tous les jours de l'an dicte et cellébrée en ladicte chappelle en l'onneur de la glorieuse vierge Marie, ou il a vacqué, lui deuxiéme et deux chevaux, neuf sepmaines entiéres, qui sont soixante dix jours qui est au feur de XX s. t. pour chascun jour.

Pour cecy ladicte somme de. . . . . . . LXX l. t.

A lui la somme de quatre livres tournois pour la voicture et conduicte de la somme de XII[c]XIX l. V s. V d. t. tout en monnoye que ledit Morlière avait reçue à Orléans de Jehan Brachet, receveur dudit lieu, pour partie de XII[c] escuz quon lui avoit assigné sur le trésorier des guerres à prandre par les mains dudit Brachet qui a esté amener dudit Orléans jusques audit Compiengne ; a esté paiée la somme de. . . . . IIIJ l. t.

Audit Morlière, la somme de neuf l. t. pour avoir esté depuis ladicte ville de Compiengne jusques audit Orléans, lui deuxièmee, quérir le reste de ladicte somme de XII[c] escuz dont il avoit esté assigné sur ledit Brachet, montant ledit reste IIIJ[c]XXX l. XIIIJ s. VI d. t. ou il a vacqué par neuf jours qui est au feur de XX s. t. pour chascun jour. Pour cecy ladicte somme de. . . IX l. t.

A *Baydet de la Vigne*, sergent à cheval du Roy nostre dire au Chastellet de Paris; la somme de soixante s. t. pour avoir esté avecques ledit Molière de la ville de Paris à Orléans pour recevoir de Jehan

(1) Summa acquisitionum profundatione dicte chappelle XI[c] XXVII L. X S. T. (Note de la chambre du Trésor.)

Brachet certaine somme de deniers qu'il devoit de reste de plus grant somme. Pour cecy ladicte somme de. . . LX s. t. (1)

GAIGES ET SALLAIRES DUDIT COMMIS.

Audit Jehan Morlière, commis devant nommé pour ses peines et sallaires d'avoir vacqué l'espace d'un an et demy et mieulx a estre veoir besongner les ouvriers cy devant déclairez à faire et parfaire chascun en droit soy ladicte chappelle et pour avoir reçeu et distribué les deniers à lui pour ce ordonnez dont la recette et dépense est cy devant déclairée; et aussi pour plusieurs voyaiges, voyaiges faitz par icelui commis en plusieurs manières, tant à Paris pour achetter plusieurs choses convenables à la dicte chappelle, comme aussi en Vallois et autres lieux pour acquester les rentes et revenues par lui acquises, pour et ou nom du Roy, pour la fondation de ladicte chappelle, desquels sallaires et voyaiges, icelui deffunct et Morlière n'a eu aucune récompense; lesquelles peines et sallaires, la veuve et héritiers dudit deffunct remettent au bon plaisir du Roy ou de vous, Nos seigneurs des comptes.

DESPENSE COMMUNE

Pour la façon et escripture de ce présent compte et du double d'icelui contenant comprins ledit double $IIII^{xx}IIII$ feuilletz de parchemin et pour parchemin à ce nécessaire, qui, au feur de II solz tournois pour chascun feuillet,(2) valent la somme de. VII l. VIII s. t.(3)

S'ensuit la copie du marché et devis fait touchant la maçonnerie de la chappelle Nostre Dame do Salvation dont cy devant est faicte mention.

C'est la devise des matières et peines d'ouvriers que coustera et

(1) Summa viaggiorum XVI l. t. (Note de la Chambre du Trésor).

(2) Chaque feuillet de ce compte mesure 35 centimètres de haut sur 30 de large.

(3) Summa totaliter expensarum presentis compotis II^{m} $III^{c}XVIII$ l. XI s. 1 d. o. t. Debentur commisso $IIII^{xx}VI$ L. 1 d. ob. t. *Et en marge*. Auditus et ad burellum conclusus, die XXV^{ta} junii III° IIII° nonagesino domino. *Jacopo de Coctier*, milite, vice preside nec non dominis et magistris *E. Bureau*, *F. le Boursier*, *P. Lorfevre*, *M. Picart*, *I. Ragnier*, *I. de Rilhat et P. Souvelin* corrector, et me *G. de Canlers* refferente (Note de la chambre du Trésor.)

puet couster la chappelle que a entencion de faire le Roy nostre sire devant l'imaige Nostre Dame estant a la porte de Pierrefons.

Primo, faut fonder deux pilliers fourchers d'un costé et de deux autres pillers d'autre costé, lesquels pillers auront trois piez d'espoiz et de six piez de saillie pour parvenir à espauler les ars doubleaux et les vaultes de ladicte chappelle et y aura en l'un des costez une montée de viz qui portera trois piez de creu entre sercle et noiau pour monter à ladicte chappelle.

Item, faut deux autres pilliers qui porteront trois piez de saillie et de l'espesseur des autres pilliers, pour cuillir les ars doubleaux et les croix d'angmes.

Et sera le premier estaige et vaussure de la haulteur de l'arc de la porte au moins, se bonnement se puet faire.

Item, et sur les ars doubleaux se eslizeront trois paons de mur qui se lieront avecques lesdits pilliers et à la haulteur dediz paons de mur se monteront lesdits pilliers.

Item, aura sur le pignon de devant une pointe enchapperonée bien et souffisamment.

Item, aura en chascun desdits trois paons de mur, une fenestre qui sera remplie de formoierie souffisant de la largeur que la besongne la requiert, et seront les aubes des dictes fenestres et fourmeries revestues de bonne molure souffisant.

Item, fault vaulter le premier estaige à croix d'angme bien souffisamment.

Item, en la croisée de la chappelle d'en hault, seront revestues les angmes et les formerés de bonne mollure bien et souffisant et en la clef de ladicte croisée seront mises les armes du Roy portées de deux angles.

Item, et ès houssières de la montée à vifz seront revestues les aubes de molure bien et souffisant et de froles admorties de crestes et avecques ce sera fait à l'uisserie d'embas les armes du Roy nostre Sire.

Item, faut desmolir le dossier ou l'imaige Nostre Dame est assiz et le reffaire de moindre espesse pour gaigner place pour faire l'autel de ladicte chappelle et faire au costé dudit autel une péchine souffissant.

Et pour faire les ouvraiges dessusdits, faut six cens de quartiers de trois à quatre piez de long et de pié et demi de le faut, pour les pil-

liers comme pour les trois ars doubleaux d'embas, qui cousteront renduz sur le lieu. . . . . VI^{xx}V. l. t.

Item, fault pour faire ladicte moutée ung quarteron de marches de quatre piez de long avec trois cens de pierres propices pour icelle montée qui cousteront rendues sur le lieu. . XXXVII l. X. s. t.

Item, faut huit cens de doubles parpains et chapperons pour faire ledit ouvraige ou mestier sera qui cousteront rendu sur le lieu. . . . . LX. l. t.

Item, fault faire les croisées d'angmes deux cens piez de pierre de ung pié carré et huit cens pierres appellēez pendans pour faire lesdictes vaultes qui cousteront rendues sur le lieu. XXII. l. X s. t.

Item, fault pour faire les remplaiges de taille des dictes fenestres ung quarteron de nette pierre, telle qu'il appartient pour ledit remplaige, qui cousteront rendu sur ledit lieu. . . . X l. t.

Item, faut pour faire les fondemens de ladicte chappelle deux cens de libaiges et quarante barilliers de bloquaille pour moillonner ou besoing sera qui cousteront rendu sur le lieu. . . XV. l. t.

Item, pour faire ledit ouvraige faut dix muys de chaux fourniz de sablon vallant. . . . . XX. l. t.

Item, pour la façon et table de l'autel d'icelle chappelle. X. l. t.

Item pour la peine d'ouvrier de paver icelle chappelle par ainsi qu'on devra fournir du pavement tel qu'il appartient. VIII. l. t.

Pour peine de ouvrier à faire icelle chappelle ainsi que devise est cy dessus xi^{xx} livres parisis qui vallent. . . II$_{e}$ LXXV. l. t.

Somme toute V^{c} IIII^{xx} III livres tournois.

Nous, Jaques de Chambly, escuier, lieutenant de monsieur le bailly de Senlis, Jehan le Gastelier, licencié en loix et advocat du Roy nostre Sire, Raoul Thibault, procureur dudit seigneur, Jehan d'Elrerromp, tabellion, Colart Lehère, commis du grenier à sel de Compiengne, certiffions à tous à qui il appartient, que Nous avons marchandé à Adam Masse, Pierre Masse, Benard Hecquerel, et Gillet Houbert, maçons aussi demourans audit Compiengne, pour et au nom du Roy nostre dit seigneur, de faire et parfaire une chappelle et tous les ouvrages au lieu et en la forme et manière que devise est cy dessus et délivrer toutes les matières qu'il conviendra pour ce faire et icelle faire et parfaire de leur mestier aux ditz d'ouvriers et de gens à ce congnoissans le plus tost que faire se pourra ; et pour ce faire doivent avoir la somme de cinq cens livres tournois. En te-

moing de ce, nous avons signées ces présentes de nostre seing manuel, le XVIme jour d'aoust l'an mil cccc soixante et huit. Ainsi signé s. de Chambly, le Gastelier, R. Thibault, C. Lehere, et Morlière.

S'ensuit la copie de l'inventaire de certaines besongnes baillées par Jehan Morlière à messire Pierre Notin, chappellain de la chappelle Nostre Dame de Salvacion à Compiengne, pour servir à la dicte chappelle. (1)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, ROBERT D'ESTOUTEVILLE, *chevalier, seigneur de* BEME, *baron* D'IVRY *et de* SAINT ANDRY EN LA MARCHE, *conseiller, chambellan du Roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, salut : Savoir faisons que nous, l'an de grâce mil IIII^c LXXIII, le mercredi cinquième jour du moys de may, veismes certaines lettres du Roy nostre dit seigneur scellées comme apparoit en double queue, las de soye et cire verd, de son grand scel et signées de son seing manuel, desquelles lettres la teneur s'ensuit.*

LOYS, par la grace de Dieu roy de France, sçavoir faisons à tous présens et advenir, que comme pour considération des grans dons et singulieres graces que Nostre Seigneur Jésus Christ nous a faiz le temps passé par l'intercession et merite de la tres benoiste et tres glorieuse Vierge Marie sa mère quy en tous noz affaires nous a toujours imparty son ayde et sa direction singulierement mesmement du temps des grandes divisions guerres et tribulations que aucuns grans seigneurs et autres quy estoient élevés et rebellés contre nous, avoient suscités en notre royaume et presque partout les parties dicelle en quoy Dieu nous a donné la grâce de tellement procéder que nous en sommes venus au dessus à notre honneur et au bien et conservation de nostre seigneurie et de nos pays et subjects ; reconnaissans lesdictes choses estre venues par l'intercession et moyen de ladicte glorieuse Dame, en laquelle après Dieu nous avons eu et avons tout notre refuge et espérance, Nous voulant laisser aucune mémoire pour le tems advenir de ladicte grace et ayde qu'elle nous a par cy devant faite en la pacificacion desdictes divisions dont les principalles conclusions nous furent dénoncées en ceste nostre dicte ville de Compiengne.

Avons ordonné construire et faire bastir et édiffier en icelle nostre ville à la porte nommée de Pierrefons, comprenant en cette partie du

(1) Les articles énumérés dans cet inventaire n'étant que la répétition de ceux déjà notés dans le grand compte, il nous a paru inutile de les reproduire ici.

portail d'icelle porte, une chapelle de cinq toises de long et de troys toises de large ou environ en l'honneur et ou nom et de ladicte glorieuse et benoiste Vierge Marie mère de Dieu, laquelle chappelle sera nommée et appellée la chapelle de Nostre Dame de Salvacion, et en icelle, avons fondé et ordonné estre dicte et célébrée par ung chappelin qui y sera par nous et nos successeurs mis et institué, quand vacation y escherra, une messe par chacun jour perpétuellement et en l'onneur de ladicte glorieuse Vierge Marie pour la prospérité de nous et de nostre royaume et pour le salut des ames de feu nostre tres cher seigneur et père, que Dieu absolve, et de nos autres prédécesseurs, aussy de nous et de nos successeurs, quant le plaisir de Dieu sera que nous allions de vie à trespas, laquelle messe sera toujours dicte et célébrée de Nostre Dame, réservé aux jours des notables et solempnelles festes de l'an qu'elle ce dira de la solempnité de la feste, aux quels jours incontinent aprés icelle messe célébrée le chappelain avant que soy devestir de l'aube et autres ornemens, fors sa chauzuble, dira l'office de la messe de Nostre Dame et chascun jour après de la messe principale dira la collecte : *quesumus omnipotens Deus ut famulus tuus rex noster* : pour la prospérité de nous et de nos successeurs et une autre colecte des deffuncts; lequel chappelain sera tenu de faire sa demeure et résidence continuelle audit lieu de Compiengne et de icelle chappelle et messe desservir en personne senon que par maladie ou autre essoine de sa personne il fut légitimement empesché, et ou cas qu'il ne le seroit, nous et nos successeurs pourront ladicte chappelle donner et conférer à ung autre des sitost qu'il fera sa demeure et résidence autre part que audit lieu de Compiengne, ou qu'il laissera à desservir en sa personne ladicte chappelle, senon au cas de ladicte exoinne comme dit est; et pour la fondation de ladicte messe, affin qu'elle puisse mieulx estre continuée sans interruption et que ledit chappellain qui la desservira puisse plus honnestement vivre, aussy pour entretenir tousiours ung cierge de cire ardant durant le temps que ladicte messe sera dicte et célébrée et une torche qui sera allumé durant l'élesvacion du précieux corps Notre Seigneur Jésus Crist, nous avons donné et ordonné, donnons et ordonnons par ces présentes la somme de soixante livres tournois de rente ou revenue perpétuelle par chacun an ou la valeur en rentes, censives domayne ou autres possessions, lesquelles nous voullons et ordonnons estre acquises de nos deniers le plus tost que faire se pourra et pour ce

faire avons fait bailler la somme de douze cens escuz à notre bien amé Jehan Morlière, bourgois de ladicte ville de Compiengne pour la convertir et emploier en achapt et acquisition de rentes revenues et possessions en icelle ville de Compiengne et environ, au plus prochain que bonnement faire se pourra, en bons lieux seurs et biens revenans, soit en justice, censives ou autres possessions, tellement que ladicte fondation soit assurée au temps avenir et voulons que lesdites rentes, revenues possessions, soient bien justement et loyaument acquises et paiées le juste prix qu'elles vaudront ou pourront valoir en bonne et ample estimation sans y deffrauder le vendeur; voulons aussy que se pour ladicte somme de douze cens escus l'on peut avoir terre rente ou revenue de plus grande valeur que lesdites soixante livres tournois de rente tout le surplus qu'on pourra avoir soit et demeure audit chappellain pour l'augmentation de la fondacion de ladicte messe, et laquelle somme de soixante livres tournois de rente ou telles autres terres possessions, rentes ou revenues, qui seront et pourront estre ou qui jà ont été acquises de ladicte somme de douze cens escus de quelque valeur et estimation que soient ou puissent estre lesdictes choses qui ont été ou seront acquises, nous voulons que ledit chappellain, qui est ou sera par nous ou noz successeurs ordonné en ladicte chappelle, les ait tiengne ou puisse tenir ou posséder perpétuellement comme admorties et dédiez à Dieu et semblablement la place ou a esté construite et édifiée ladicte chappelle et de certaine science, grace especial, pleine puissance et autorité royalles, les avons amorties et amortissons par ces présentes, sans que ledit chappellain présent et qui sera pour le temps advenir soit ne puisse estre contrainct par quelques de nos officiers ne autres quelconques à en vuider ses mains, ne pour ce paier à nous ne à nos successeurs aucune finance ou indempnité, laquelle a quelque valeur ou estimacion qu'elle puisse monter, nous avons donnée et quittée, donnons et quittons de nostre dicte grace espécial, par ces dictes présentes, signées de nostre main, sans ce que jamais l'on en puisse aucune chose demander; et affin que ladicte chappelle ne chée en ruyne et que l'édifice d'icelle puisse mieulx estre entretenue, nous avons voulu et ordonnné, voulons et ordonnons, que des sitost que en ladicte chappelle fauldra réparacion de couverture ou autre chose nécessaire pour l'entretenement d'icelle, il y soit incontinant fait mettre par noz amez et féaulx, les trésoriers de France, qui a

présent sont ou pour le temps avenir seront, sur les plus clers deniers de nostre domaine cu bailliage de Senlis, ou cas qu'il pourrait porter sans interrupcion des autres fiefz et aumosnes précédans, et ou cas que faire ne se pourroit, qu'il soit fourni sur les plus clercs deniers des autres receptes de nostre domaine en quelque lieu qu'il se doye prandre et que semblablement sur nostre dit domaine soient entretenues en ladicte chappelle les calice et canetes d'argent, messel et autres ornemens et vestemens nécessaires et requis pour céllébrer honnestement ladicte messe, si donnons en mandement par ces dictes parties à noz amez et feaulx gens de nos comptes, et trésoriers de France au bailly de Senlis ou à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieuptenans présens et à venir et à chacun d'eulx, si comme lui appartiendra que nostre présente fondation soit octroy et admortissement ils observent et gardent et facent observer et garder inviolablement de point en point et du contenu de ces dictes présentes facent souffrent et laissent ledit chappellain, qui est ou sera par nous ou nosdits successeurs ordonné en ladicte chappelle joir et user plainement et paisiblement sans luy faire mettre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf en toutes choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Compiengne ou mois de février, l'an de grace, mil cccc lxx et de nostre Règne le dixième.

(*Ainsi signé souls le reply :* Loys *Et sur icellui reply.*

Par le Roy, *Bourre.* Visa.

Et nous en tesmoing de ce à ce présent transcript ou vidimus à nous mis le scel de ladicte prévosté de Paris. Ce fut fait l'an et jour dessus premier dite.

Ainsi signé Belin. *Et sur le reply : Collation faicte à l'original.*

2° TITRES
D'ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE LA CHAPELLE (1).

1° Les gens des comptes du Roy à Paris réclament au bailli de Senlis les lettres d'acquisition et d'amortissement des biens-fonds achetés suivant les intentions royales et lui recom-

(1) Pour ne pas trop grossir notre travail nous nous sommes borné à donner la cote ou sommaire de chacune des pièces suivantes transcriptes in-extenso à la suite des lettres de fondation.

mandent de veiller à la régularité des opérations. 10 mars 1473.

2° Lettres de l'acquisition des terres de Rocquemont et Vermines-en-Valois faite par Jehan de la Morlière stipulant pour le Roy à Guillaume Candel, receveur des aides à Meaulx, par devant Raoul Thibaut et Jehan de Kerromp, gardes des sceaulx de la baillie de Senlis, établis en la prévosté de Compiègne. 28 février 1468.

3° Jehanne Lavaszière, femme de Guillaume Candel, ratifie et approuve la vente précédente par devant Jehan de Valengelier, garde des sceaulx de la prévosté de Meaulx. Dimanche 12 mars 1468.

4° Raoul Thibault et Jehan de Kerromp, garde des sceaulx de la baillie de Senlis, constatent que Jehan de la Morlière, seigneur de Chantraine et garde de la forêt de Cuise stipulant pour le Roy a obtenu, moyennant 36 écus d'or, la saisine des terres de Rocquemont qui étaient en tenure de Etienne le Fuzelier, doyen de Saint-Sauveur de Blois, et de son frère Guillaume. seigneurs de Néry, Chiry, Vaucelles et châtelains héréditaires de Chisy-sur-Anthoine en Valois. Lundi 25 mai 1472.

5° Lettres de l'acquisition de la maison et terre de Milly ès Rocquemont, faite par Jean de la Morlière, écuyer, valet de Chambre du Roy, stipulant pour le Roi, de Pierre Soutain et de sa femme demeurants à Ogier-Saint-Vincent, par devant Pierre Ligier, lieutenant de monseigneur le gouverneur et bailli de Valois. 6 avril 1469.

6° Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Montjay, et Chavercy, conseiller et chambellan du Roy, abandonne, pour 26 livres 8 sols parisis, ses droits sur le fief de Milly, dépendant de Chavercy et en investit Laurent Godart, chapelain de la chapelle de la Salvation, dont il reçoit la foi et l'hommage. 28 décembre 1472.

NOTES

SUR QUELQUES MÉDAILLES ET JETONS

RELATIFS A LA VILLE DE COMPIÈGNE

par M. du Lac,

MEMBRE TITULAIRE.

—

Malgré tout l'intérêt historique qui s'attache à la ville de Compiègne et à ses environs, on est surpris de rencontrer aussi peu de monuments numismatiques ayant avec ce pays des rapports directs. Peut-être serai-je en mesure dans un autre temps de donner quelques détails sur l'atelier monétaire de Compiègne, sur le petit nombre de monnaies qui y ont été frappées et sur la numismatique Compiégnoise dans son ensemble. Mais ce travail nécessite des recherches qui doivent être faites avec soin et me demanderont un temps assez long.

Aussi mon intention aujourd'hui est-elle seulement de faire la description et de dire quelques mots sur un certain nombre de médailles et de jetons trouvés à Compiègne ou frappés pour cette ville, c'est-à-dire relatifs soit à des événements qui s'y sont passés, soit à des personnages qui y jouaient un rôle important.

En ce qui concerne les pièces trouvées dans le sol de la ville ou de l'arrondissement, je n'ai pas la prétention de

vous faire l'historique des trouvailles fort nombreuses qui y ont eu lieu : là, comme dans tous les lieux célèbres par la présence des Romains, on a trouvé un grand nombre de monnaies antiques de toute espèce : Choisy-au-Bac, le mont Ganelon, la forêt sont, sous ce rapport, des sources qu'on pourrait appeler inépuisables ; surtout depuis que des fouilles ont été organisées, et se sont faites avec suite et intelligence, les découvertes les plus intéressantes se succèdent et prouvent que notre ancienne forêt de Cuise a été occupée dans presque toutes ses parties par des stations romaines plus ou moins importantes.

Toutefois parmi les médailles qui ont été trouvées à Compiègne, il en est une qui mérite tout particulièrement l'attention et l'étude des numismates ; elle a été apportée à notre savant et regretté confrère M. De Crouy au mois de mai 1839, alors qu'elle venait d'être découverte sous les décombres et gravois provenant de l'ancienne église des Cordeliers, elle est toujours restée dans cette belle collection et se trouve encore en la possession de la famille de M. De Crouy.

Cette médaille est en plomb, elle a 26 millimètres de diamètre environ et trois millimètres d'épaisseur, son poids de 9 grammes, le relief est assez fortement prononcé: elle représente au droit le profil gauche du saint roi, coiffé d'une couronne surmontée d'une croix ou de fleurs de lys mal formées. Les cheveux sont plats et coupés droits au-dessous de l'oreille ; devant la figure est une palme et derrière une fleur de lys de forme antique ; au revers, une croix à branches égales, pattées comme dans les gros tournois et renfermées dans un cercle ; à l'entour , la légende *Ludovicus rex* dans un autre cercle.

C'était assurément un fait important que la trouvaille d'une pièce à l'effigie de Louis IX qu'on avait tout lieu de penser contemporaine du saint roi. Cette attribution ne paraîtra pour-

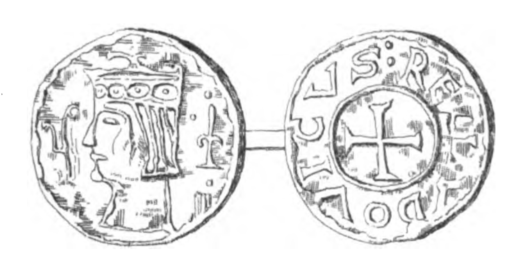
tant pas douteuse, surtout à ceux qui, habitant les lieux mêmes où elle a été trouvée, peuvent plus facilement se rendre compte de son origine : l'heureux possesseur de ce trésor, prouvait son authenticité dans une lettre qu'il écrivait au savant docteur Rigollot d'Amiens, membre comme lui de la société des antiquaires de Picardie. Je n'ai pas l'intention de vous communiquer dans son entier cette lettre restée jusqu'à présent inédite, mais je veux au moins vous en faire connaître le résumé ainsi que les passages les plus intéressants.

Appelés à Compiègne en 1229, pendant la minorité du roi, par la reine sa mère, des frères mineurs ou Cordeliers se rendirent dans cette ville et furent logés dans le faubourg de Paris. Plus tard, dans le courant du même règne, ils désirèrent s'établir dans l'intérieur de la ville et fondèrent en effet dans le cimetière Saint-Antoine un couvent et une église pour lesquels ils obtinrent de grands priviléges du roi Saint Louis ; ces religieux y demeurèrent jusqu'à la révolution. Le tout fut vendu à cette époque, le couvent fit place à une maison particulière, l'église fut démolie ainsi que les caveaux qui avaient servi de sépulture à beaucoup d'habitants distingués. Les gravois et décombres provenant des démolitions de l'église servirent à combler les caveaux, et sur leur emplacement on établit un jardin.

En 1839, au mois d'avril, on voulut fonder une maison d'éducation sur ce terrain, et pour faire les fondations et les caves, il fallut enlever les gravois qu'en 1794 on avait amoncelés dans les caveaux de l'ancienne église. Ces détails prouvent que cette médaille avait été placée sur l'emplacement du couvent ; elle fut trouvée avec quelques autres monnaies frustes et notamment un denier tournois au nom de Philippe et un denier parisis de Philippe de Valois.

Tout porte à croire que la palme qui se trouve devant

l'effigie fait allusion à celle que le Saint roi alla cueillir en Palestine pendant les croisades. Dans tous les cas cette médaille de plomb paraît appartenir à l'époque de Saint Louis : la forme des lettres, celle de la fleur de lys qui se trouve derrière la tête, la naïveté du dessin et, quelque grossier qu'il soit, la ressemblance avec la figure du roi sont autant d'indices qui se réunissent pour faire croire à l'authenticité de ce monument; on en trouvera le dessin ci-dessous.



Chacun pourra ainsi, suivant le désir manifesté par M. Rigollot dans sa réponse à la lettre de M. De Crouy, faire la comparaison de notre effigie avec celle des monuments de même époque qui peuvent exister et particulièrement avec les monnaies offrant des images royales contemporaines de Louis IX.

Malheureusement, en ce qui concerne les monnaies et les médailles, je ne connais pas en France d'effigies royales d'une époque aussi reculée, si ce n'est quelques pièces d'un travail fort grossier appartenant pour la plupart à la race carlovingienne ; je n'ai rencontré dans le commencement de la troisième race que fort peu d'effigies sur des monnaies royales ; aucunes d'elles ne sont du règne qui nous occupe et ne sauraient nous servir de point de comparaison; toutefois en comparant notre pièce avec d'anciens portraits du roi, avec d'anciennes médailles fabriquées postérieurement à son

règne, on retrouve, sinon une ressemblance complète qui était bien difficile, au moins une grande analogie dans le type, de laquelle on peut conclure que c'est bien là une effigie de Saint Louis contemporaine du roi. Cette solution, si elle n'a pas pour elle une certitude absolue, réunit au moins toutes les conditions de probabilités à un degré qu'il est difficile d'outrepasser en pareille matière.

Cette pièce n'a été décrite à ma connaissance que dans le décaméron numismatique de Combrouse qui en donne la description sans aucun détail.

J'arrive maintenant à la numismatique compiégnoise proprement dite et,pour être complet,je dois dire un mot d'une prétendue médaille indiquée dans le manuscrit de Dom Placide Berthaud intitulé : *Histoire civile et ecclésiastique de Compiègne :* l'auteur l'indique comme frappée pour la défense de la ville (24 mai 1430) ; elle représenterait d'un côté le sacre du roi à Reims en présence de la ville de Compiègne avec la légende *Carlopolis obsidione liberata cœsis fugatis hostibus*.

C'eût été là un monument bien précieux assurément pour notre histoire locale ; mais tout porte à croire que cette médaille qui ne se trouve absolument que dans l'édition princeps de l'histoire de Mézerai est une œuvre d'imagination et de fantaisie ; en effet, outre que les médailles de cette époque, extrêmement rares d'ailleurs, ne portent que des légendes concentriques, ce qui n'existe pas dans le cas actuel, il est à remarquer que des dessins du même genre suivent dans ce même ouvrage les règnes de nos premiers rois, à commencer par celui de Pharamond et que les éditions suivantes qui ne reproduisent plus ces médailles n'en font même pas mention dans le texte.

Le premier monument authentique de ce genre qui se présente en suivant l'ordre chronologique est la médaille frappée

sous le règne de Louis XIV en 1698 en l'honneur du camp de Compiègne qui eut lieu dans les plaines de Coudun sous le commandement du maréchal de Boufflers peu de temps après la paix de Riswick qui avait été signée l'année précédente ; le roi, avant de licencier ses troupes, voulut faire voir au jeune duc de Bourgogne les différentes manœuvres d'une grande armée; Sa Majesté forma au pied du mont Ganelon dans les plaines de Coudun un camp de 50,000 hommes, et durant quinze jours les différents corps d'infanterie et de cavalerie y furent employés à représenter les attaques et combats qui ont lieu dans les guerres ; le duc de Bourgogne y faisait les fonctions de général sous la surveillance du roi lui-même. (1)

La médaille représente au droit l'effigie de Louis XIV avec la légende circulaire LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS.

Au revers, un guerrier qui tient par la main un jeune homme armé et le conduit dans un camp représenté par des tentes avec la légende circulaire MILITARIS INSTITUTIO DUCIS BURGUNDIÆ. A l'exergue : CASTRA COMPENDIENSIA MDCXCVIII.

Une seconde médaille date de 1729 ; elle a été frappée pour la compagnie d'arquebuse de Compiègne, à l'occasion d'un prix général qui fut donné par la ville en 1729 ; cette compagnie avait alors une assez grande notoriété : elle est composée, disent les pièces du temps, de gens de distinction de toutes sortes d'état et elle a toujours été considérée et distinguée partout où elle s'est trouvée. Le prince électeur de Bavière en avait fait partie dans les dernières années du règne de Louis XIV et lui avait rendu de grands services auprès du du Roi, notamment en obtenant la réparation des bâtiments de ladite société qui avaient été prèsque détruits pendant le camp de 1698.

(1) On voyait encore il y a quelques années des vestiges de ce camp sur le terrain où il eut lieu.

Cette médaille porte au droit l'effigie du roi Louis XV avec a légende circulaire LUD. XV. REX CHRISTIANISSIMUS.

Au revers le lion de Compiègne couronné avec la légende PRIX GÉNÉRAL DE COMPIÈGNE.

Des jetons furent frappés à la même date et sur le même modèle sans doute pour être distribués à tous les membres de la compagnie ; j'en ai vu un exemplaire en cuivre dans la collection de feu M. Duleau dont le dessin se trouve dans la planche ci-contre. Cette même pièce a servi également de type à la médaille frappée en 1846 pour la société de tir de Compiègne, mais avec des variantes fort importantes, car cette dernière ne porte ni l'effigie ni le nom du souverain, qu'elle a remplacé par la devise de la ville : *Regi et regno fidelissima.*

Dix ans après, en 1739, une nouvelle médaille était frappée pour la construction du pont actuel de Compiègne ; l'ancien pont se trouvait à environ 150 mètres en aval de celui d'aujourd'hui, à l'extrémité de la rue désignée longtemps sous le nom de rue *du Vieux-Pont,* aujourd'hui rue *Jeanne-d'Arc,* il aboutissait à l'entrée de la ville de ce côté : c'est au moment où l'héroïne, après une sortie faite contre les Anglais et les Bourguignons, durant le siége de la ville, allait rentrer dans l'intérieur, que la porte lui fut fermée et que cette femme intrépide fut prise et livrée à ses ennemis. Ce pont tombait en ruines, lorsque le nouveau qui existe encore aujourd'hui fut construit en 1739.

La médaille porte d'un côté la tête laurée du roi Louis XV avec la légende LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS.

Au revers se trouve la légende circulaire : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM. A l'exergue : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO. Dans le champ, le nouveau pont (1).

(1) Cette pièce est gravée dans le recueil des médailles du règne de Louis XV par Fleurimont, pl. 43.

Outre ces médailles, les seules relatives à Compiègne que j'aie pu rencontrer, il me reste à donner la description de deux jetons appartenant à la série des gouverneurs de Compiègne : l'un d'eux a été frappé par le duc d'Aumont comme gouverneur de la ville en 1759 : il porte d'un côté les armes de la famille d'Aumont :

Au revers est écrit : LM D'AUMONT, DUC D'AUMONT P^r DE FR P^er GENTILH^e DE LA CH^re DU ROI, CH^er DE SES ORDRES, LIEUT^t G^l DE SES ARMÉES, GOUVERNEUR DE BOULOGNE ET PAYIS BOULONOIS, DES V^le ET C^au DE COMPIÈGNE ET CAP^e DES CHASSES DE LA Cie R^le DE COMP^ne 1759.

Ce jeton de cuivre se trouvait à l'époque où je l'ai eu sous les yeux dans le cabinet de M. le comte Amelot à Paris qui a bien voulu, sur ma demande, m'en délivrer un cliché.

Le second, sans date, existe encore dans la collection de feu M. De Crouy ; il porte au droit : CATHERINE DES URSINS DAME DE PALLOISEAU EP DE. Dans le champ des armoiries frustes. Au revers : C DE HARVILLE S^r DE PALLOYSEAU G. P. LE ROI A COMPIÈGNE. Dans le champ des armes effacées entourées du collier des ordres.

Les jetons des ducs d'Humières, gouverneurs de Compiègne sont assez répandus, mais sans la qualification qui seule leur donnerait du prix pour notre localité.

Je ne terminerai pas cet exposé tout incomplet qu'il soit, sans faire au moins mention des billets de confiance ou papier-monnaie émis par la municipalité de Compiègne pendant la période révolutionnaire ; on est étonné que les assignats qui ont été en France, avec les billets de confiance la monnaie de beaucoup la plus importante et presque la seule en circulation pendant plusieurs années, n'aient été jusqu'à présent l'objet d'aucun ouvrage important. M. Colson a publié sur ce sujet dans la *Revue numismatique française* un travail

consciencieux et intéressant : la commune de Compiègne s'y trouve mentionnée pour quatre émissions de bons pour être échangés contre des assignats ; elles sont des 15 mai, 18 juillet, 4 décembre 1791 et du 15 mars 1792. La valeur de ces bons était de 5, 10, 15, 20, 30, 40 et 50 sous ; ils doivent-être fort rares si j'en juge par la difficulté qu'on éprouve à s'en procurer ; je n'en ai vu qu'un seul de la valeur de 40 sous dont M. Demarsy est possesseur et qu'il a bien voulu me communiquer pour le faire reproduire. Il est sur papier blanc, de l'émission du 4 décembre 1791 de même que celui indiqué comme faisant partie de la collection de M. A. Goulard de Montauban par M. Reynard-Lespinasse (1). Il porte en tête : *Municipalité de Compiègne.* Au-dessus et au-dessous sont de petits ornements, puis : *Bon pour quarante sols pour être échangé contre des assignats ;* vient en suite la date suivie du numéro 358 ; au-dessous les deux signatures Beaugrand et Vésine, séparées par une branche portant des fleurs. Son encadrement très-simple consiste en quatre accolades, qui se rejoignent aux coins.

Telles sont, à ma connaissance, les seuls monuments de numismatique pouvant avoir quelqu'intérêt spécial pour les amateurs de Compiègne ; ils y trouveront certainement bien des lacunes. Je serai heureux qu'ils veuillent bien me les signaler ; c'est en nous communiquant mutuellement nos découvertes que nous pourrons arriver à être complets. Je me féliciterais bien vivement pour ma part de pouvoir faire progresser quelque peu les connaissances numismatiques dans notre localité ; je croirais avoir rendu par là même un service signalé à toutes les branches de l'archéologie qui se trouve singulièrement secourue et éclairée par les médailles.

(1) Annuaire de la société française de numismatique et d'archéologie pour l'année 1867 p. 307.

LE CARDINAL D'AILLY

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

Par M. Aubrelicque,

MEMBRE TITULAIRE.

Quelques auteurs ont prétendu contester à la ville de Compiègne l'honneur d'avoir vu naître le cardinal Pierre d'Ailly.

Vous avez, dans un but de revendication bien légitime, mis à l'ordre du jour de la Société Historique la recherche de tous les renseignements qui peuvent concerner l'origine de notre illustre et docte compatriote, et je viens vous soumettre sommairement le résultat de mes investigations à cet égard.

Les documents que j'ai été à même de consulter sont, j'ai hâte de vous le dire, à peu près unanimes pour fixer à Compiègne le lieu de naissance de Pierre d'Ailly.

Mais il y avait en Picardie plusieurs terres du nom d'Ailly, et il est possible qu'une certaine confusion se soit produite entre les familles qui les habitaient et celle du cardinal. La terre d'Ailly sur Noye avait donné son nom à une branche de la maison de Clermont en Beauvoisis ; Celle d'Ailly sur

Somme avait été possédée par une branche de la maison de Picquigny. Enfin celle d'Ailly le Haut-Clocher était la principale et il en est sorti une suite nombreuse de seigneurs dont quelques-uns ont acquis une certaine renommée.

Dom Gillisson, qui terminait en *1648* son travail sur Compiègne si plein de faits et de renseignements précieux, et qu'il faut toujours consulter lorsqu'il s'agit de notre histoire locale, dit que Pierre d'Ailly naquit dans cette ville, sur la paroisse de Saint-Antoine où il fut baptisé et M. Lambert de Ballhyer ajoute qu'il fut enfant de chœur dans cette église.

Tous les documents qui concernent le cardinal font remonter sa naissance à *1350*.

Moréri dit dans son grand Dictionnaire Historique (Edition de *1749*), qu'il était fils d'un boucher, mais rien ne paraît confirmer ce renseignement, qui ne ferait qu'ajouter d'ailleurs à son mérite personnel.

D'après la généalogie du cardinal donnée par Dom Gillisson, sa famille aurait autrefois porté le nom de Marguerite dit d'Ailly et il était fils de Colart d'Ailly, bourgeois de Compiègne et de Périne ou Péronelle ; petit fils de Pierre d'Ailly et d'Emmeline; et arrière-petit-fils de Thomas d'Ailly et de Jeanne Harel.

Ces derniers avaient fondé en *1344*, dans l'église Saint-Antoine, une chapelle dite de Saint-Léonard qui servit plus tard de sépulture à la famille d'Ailly et Dom Gillison cite deux épitaphes qu'on y remarquait et dont l'une était ainsi conçue :

« *Ci-gît Colard d'Ailly, Bourgeois de Compiègne ainsi que*
« *Périne sa femme, père et mère du révérend père en Dieu*
« *Monsieur Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et Cardinal de*
« *Rome. Priez Dieu pour leurs âmes.* »

Sur l'autre épitaphe en partie effacée, on lisait : « *Ci-gît*
« *Pierre d'Ailly l'aîné, jadis bourgeois de Compiègne et*
« *Emmeline sa femme et avec eux Colart d'Ailly leur fils,*

« *bourgeois de Compiègne....... Roi notre Sire. Priez Dieu*
« *pour leurs âmes.* »

Au mois de juin 1366, Colard d'Ailly et Péronelle sa femme, demeurant à Compiègne, donnaient « à maître Pierre « d'Ailly, leur fils, étudiant à Paris, en la faculté de théo- « logie, en accroissement de bien et pour agréablement con- « tinuer ses études et venir à perfection, une maison où les- « dits conjoints demeurent à présent, séant en la rue des « Domeliers et tenant aux Frères Cordeliers aux quels elle « fut jadis achetée; deux maisons en la courterie aux « chevaux et une autre avec clos à Saint-Germain.

Le *19* décembre *1378*, Pierre d'Ailly, bachelier en théologie,achetait de Pierre de Villers et Jeanne Malard sa femme une maison, cour, jardin et pourpris à Morienval et M. de Beauvillé, dans son recueil de documents inédits concernant la Picardie, relate une quittance du *4* août *1399* donnée par Raoul Le Prestre, procureur du révérend père en Dieu maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, jadis évêque du Puy et concernant les mêmes biens.

Le *10* avril *1391*, Pierre Lechangeur vendait à honorable et discrète personne maître Pierre d'Ailly, docteur en théologie, chancelier de l'église Notre Dame de Paris un surcens sur une maison appelée la maison de l'Ange, séant à Compiègne au change et tenant à la maison et à l'enseigne du Croissant appartenant audit Pierre d'Ailly.

Le *24* octobre *1392*, Jean l'Autel, demeurant à Compiègne vendait encore à honorable et discrète personne monsieur Pierre d'Ailly, docteur en théologie, aumônier du Roi un surcens sur une maison et courtis séant à Compiègne, rue du Neuf-Pont.

Le *5* septembre *1402*, Monseigneur Pierre Dailly, évêque de Cambrai donnait une horloge du prix de 10 écus d'or et constituait une rente au profit du curé de l'église Saint-

Antoine et de tous ses successeurs, à charge de dire, à toutes les messes célébrées au grand autel, la dernière collecte pour Monseigneur l'Evêque, son père, sa mère et les bienfaiteurs de la dite église. Au mois de juin de la même année, Monseigneur Pierre, évêque de Cambrai et comte de Cambrésis, constituait au profit des religieux de l'église de Saint-Nicolas au pont de Compiègne, un surcens ou rente de 30 sols parisis.

Il donnait encore en *1402*, à l'église de Saint-Pierre au Mont de Chastre les biens qu'il avait acquis à Morienval le *19* décembre *1378*, à charge, par les révérends pères Célestins qui la desservaient de dire chaque année en leur église trois messes basses, l'une pour le Roi l'autre pour le donateur et la troisième pour Colart d'Ailly et Périne sa femme, père et mère d'icelui.

Le cardinal était fondateur des Célestins et leur a toujours témoigné un intérêt tout spécial. (Voir le travail lu par M. de Roucy, sur un ancien obituaire de Saint-Pierre. Séance de la Société du mois de janvier 1870.)

Enfin, nous pourrions citer un bien plus grand nombre de documents établissant péremptoirement que la ville de Compiègne a été le centre de la vie civile de Pierre d'Ailly, comme elle a incontestablement été le berceau de sa famille et le lieu de sa naissance.

Il y avait du reste à Compiègne, deux familles du nom de d'Ailly ; l'une dans les premiers rangs des bourgeois de la ville et l'autre, qui paraît être celle du cardinal, inférieure d'un degré, mais assez considérable cependant, puisque Colart d'Ailly, son père se trouve nommé le cinquième dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville le *11* septembre *1364* et dans une autre assemblée tenue au château du Roi, le *11* mars suivant.

Les armes des deux familles étaient différentes et Claude

Robert dit, page 68 du *Gallia Christiana* que Pierre d'Ailly « Petrus Aliacensis seu de Aliaco, filius Colardi » portait en fausseté d'azur à la bande de gueule, accompagnée de six quinte-feuilles d'argent, trois en chef et trois en pointe.

Ces armes furent plus tard écartelées, du chef du Cardinal, avec celles du comté de Cambrésis, portant en champ d'or, trois lions d'argent armés et lampassés de gueule. (1).

Un document existant aux archives municipales mentionne la destruction, lors du siége de *1430*, d'une maison d'Ailly, située rue des Chevaux et qui doit être une de celles qui avaient été données à Pierre-d'Ailly en 1366.

M. Graves, en s'occupant du canton de Ressons, parle d'une religieuse de l'abbaye de Monchy, nommée Jeanne d'Ailly qui fit, en *1460*, rebâtir à ses frais la porte de l'église paroissiale et on ne sait si ce dernier renseignement se rapporte à la famille du Cardinal ou à celle dont il a été question plus haut.



(1) M. de Roucy a communiqué à la société depuis la lecture de ce travail une matrice de sceau en bronze trouvée dans un jardin du faubourg Hurtebise et dont nous donnons ici le dessin.—Ce sceau porte au centre d'un ornement gothique tréflé, un écusson portant une fasce chargée d'une étoile et accompagnée en chef d'une merlette accostée de deux coquilles et en pointe d'une autre merlette. On lit autour en caractères gothiques PIERRE D'AILLY. Il semble appartenir à la fin du XIV[e] siècle.

L'éducation de Pierre d'Ailly fut, de la part de ses parents, l'objet de soins particuliers ; il acheva ses études à Paris, où il fut, en *1372*, reçu boursier au collége de Navarre.

On a vu qu'il était, en *1378*, bachelier en théologie ; après avoir pris, vers 1380, le bonnet de docteur, à l'Université de Paris, il y professa la philosophie et la théologie ; — il fut, à la même époque, pourvu d'un canonicat à Noyon, puis honoré, en *1386*, de la dignité de chantre, à la même cathédrale.

Déjà grand maître du collége de Navarre, il fut choisi par l'Université, en *1387*, pour aller poursuivre à Avignon, devant le pape Clément VII, la condamnation de quelques propositions avancées par Jean de Montesson, touchant diverses matières religieuses ; il s'acquitta de cette mission avec un tel succès qu'il fut, à son retour, nommé Chancelier de l'Université, puis aumônier et confesseur du Roi Charles VI ; certains documents de cette époque lui donnent même le titre de grand aumônier de France et il a rempli en effet les fonctions de cette charge.

En *1391*, il résigna le titre de chantre de la cathédrale de Noyon et permuta son canonicat contre un titre de chanoine de Saint-Clément de Compiègne.

Il fut, vers la même époque, nommé Archidiacre de Cambrai et plus tard Trésorier de la Sainte Chapelle de Paris.

On lit dans le dictionnaire de Moréri (Edition de 1683,) qu'il fut évêque de Belley ; Claude Robert le désigne comme évêque de Lavaur et Dom Gillisson dit aussi qu'il a été évêque de Viviers-lez-Lavaur, département du Tarn ; mais rien ne vient corroborer ces renseignements assez douteux.

Il est certain qu'il fut, vers *1395* ou *1396*, nommé successivement aux évêchés de Puy et de Cambrai, mais qu'il ne prit possession que de ce dernier siége, avec le titre de comte de Cambrésis.

Il se démit alors des fonctions de chancelier de l'Université de Paris en faveur du célèbre Gerson, qui avait été son disciple au collége de Navarre, en même temps que Nicolas de Clémaugis.

Le Roi donna diverses missions à Pierre d'Ailly, particulièrement à l'occasion du schisme qui divisait l'église romaine. En *1405*, il était à Gênes où il prêcha avec tant de force sur la Sainte Trinité que l'antipape Pierre de Lune qui prit le nom de Benoît XIII et fut plus tard déposé au concile de Constance, en institua la fête qu'on célèbre encore aujourd'hui.

En *1406*, il fut, aux environs de la Chandeleur, envoyé par le Roi et l'Université, avec d'autres évêques et docteurs, en ambassade vers le même Benoît XIII ;

En *1409* il alla au concile de Pise.

Il fut, en *1411*, élevé au cardinalat, au titre de Saint-Chrisogone par le pape Jean XXIII, qui l'envoya en Allemagne en qualité de légat.

Mais c'est surtout par la part qu'il prit au concile de Constance que Pierre d'Ailly s'est rendu célèbre.

Il fit avec les cardinaux des Ursins, d'Aquilée et de Florence partie de la commission chargée de rechercher la cause des hérésies et d'indiquer les remèdes qui pouvaient être de nature à en arrêter les progrès.

Il présida même la troisième session de ce fameux concile où il se fit remarquer par la force et la liberté de ses opinions justifiées par l'état de division dans lequel se trouvait alors l'église romaine, et il y fit décider que la retraite de Jean XXIII et de ses cardinaux n'enlevait au concile aucune espèce d'autorité ; soutint la supériorité des conciles sur le pape et exposa la nécessité d'une réforme dans l'église, à commencer par son chef.

Ses ouvrages respiraient d'ailleurs le même esprit et la

même liberté et dans son traité de la réforme de l'Eglise « libellus de emendatione ecclesiœ » il s'éleva contre le grand nombre des ordres mendiants, les excommunications, la multiplicité des fêtes et le faste des prélats.

Les premiers écrits de Pierre d'Ailly reposaient sur la philosophie scolastique qui prit le nom de nominalisme et qui, opposée au réalisme passionna si vivement les esprits aux 14e et 15e siècles, surtout en Allemagne.

Nous devons dire encore qu'il défendit l'astrologie judiciaire et citer son livre : « De concordantia astronomiæ cum theologia et astronomiæ cum historia, » dans lequel il fait coïncider les révolutions et la chutedes religions et des empires avec les conjonctions des grandes planètes et soutient que le déluge et la naissance de Jésus-Christ ont pu être devinés par l'astronomie.

Je dois ajouter bien vite que si notre prélat réformateur n'a pas su s'affranchir entièrement de quelques-unes des erreurs de son siècle, il n'en fut pas moins une de ses lumières et qu'il mérita le surnom d'*Aigle des Doctes* ou *des Docteurs de la France* et de *Marteau de l'hérésie* ; Dom Gillisson y ajoute celui de maitre des écoles et des mœurs.

Le cardinal s'était démis de son évêché lorsque Martin V le nomma légat à Avignon, et c'est dans cette ville qu'il mourut, en *1419* ou *1420*, d'après Moréri et le *6* des ides d'août 1425, d'après Dom Gillisson.

Le collége de Navarre qu'il avait comblé de ses bienfaits, hérita de ses livres et de ses manuscrits dont la liste se trouve dans l'histoire de ce collége par Launois, dans le Gersoniana de Dupin, et en partie dans Dom Gillisson, (chapitre 4 du livre 3 des antiquités de Compiègne.)

Les traités et sermons du cardinal d'Ailly ont été imprimés à Strasbourg en *1490* ; mais j'ai le regret de vous dire que notre bibliothèque où les documents concernant l'histoire

local présentent tant de lacunes, ne possède aucune de ses œuvres.

Les Célestins de Paris ont prétendu, suivant Dom Gillisson, être dépositaires des cendres de leur pieux fondateur.

Il est certain cependant que son corps fut transporté dans la cathédrale de Cambrai, où il fut inhumé derrière le grand autel, et parmi plusieurs épitaphes rappelées par Dom Gillison, celle qui suit, aussi rapportée en partie par Moréri, paraît la plus probable.

« Hic jacet reverendus pater dominus Petrus de Alliaco.
« Sacrœ theologiœ doctor, cardinalis, quondam Episcopus
« Cameracensis, Ora pro eo.
« Mors rapuit Petrum petram subiit, putre corpus :
« Sed petram Christum spiritus ipse petit.
« Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento.
« Quod præter mores, omnia morte cadunt.
« Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent
« Aspicis ; hœc aderant tunc mihi, nunc abeunt. (1)

Tels sont messieurs, les renseignements sommaires que je voulais vous soumettre pour établir que le cardinal d'Ailly est incontestablement un des enfants de notre cité et que nous avons le droit d'en être fiers.

L'administration municipale de Compiègne a honoré sa mémoire en donnant son nom à l'une de nos rues et nous devons comme elle saisir toutes les occasions de rappeler et d'honorer notre illustre et savant compatriote.

(1) Cette inscription est reproduite page 60 des Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai de Le Glay. 1825, in-4°. On trouve aussi, planche VI du même ouvrage, la gravure de la dalle tumulaire de ce prélat.

LE SÉJOUR

DE

LOUIS XV A COMPIÈGNE

EN 1764.

D'après un journal manuscrit

COMMUNIQUÉ PAR M. A. Demarsy, MEMBRE TITULAIRE.

—

Parmi les nombreux séjours faits à Compiègne par Louis XV dans le cours de son long règne (1), il en est un qui n'est mentionné qu'à cause de la signature du premier traité de cession de la Corse à la France par la République de Gênes, pendant l'été de 1764. En dehors de ce fait, rien n'a paru mériter d'attirer l'attention sur ce voyage, dont nous avons trouvé une relation manuscrite, qui, si elle ne renferme pas de faits d'un intérêt capital, a le mérite de nous donner une idée complète de l'existence de la cour à cette époque. C'est dans des papiers achetés à Beauvais, il y a quelques années, que se trouvait ce cahier, d'une bonne écriture, mais d'une détestable orthographe écrit au jour le jour par un habitant de Compiègne qui raconte naïvement tout ce qu'il voit. Nous abrégerons ce que ce récit peut avoir de trop étendu pour ne laisser que le sommaire de chaque journée et les détails de quelque importance.

(1) Il y a plus de trente voyages de Louis XV à Compiègne.

Quoiqu'il ne se trouve pas mentionné dans la liste donnée par M. Pellassy de l'Ousle, il y eut en 1764, comme en 1766, 1767 et 1769, un camp établi à Compiègne pour l'instruction militaire du duc de Berry (Louis XVI) et du comte d'Artois. Dès le mois de mai, l'intendant de Soissons, M. Ch.-Bl. Méliand, vint dresser le plan du camp et fit envoyer des troupes d'artillerie pour exécuter les retranchements au pied de la montagne de Margny.

Le 18 juin, arrivée du duc de Berry et du comte d'Artois à huit heures et demie du soir. Les cloches sonnent à leur arrivée et tous les tambours et les violons de la ville viennent les attendre sur leur passage.

Le 19, arrivée de la reine, de la dauphine et de mesdames de France.

Le 20 (et non le 21 comme l'écrit M. Pelassy de l'Ousle) le roi arrive à dix heures et demie du soir. Nous voyons qu'on prévenait de son arrivée en allumant un feu au bord du bois, à la sortie de la forêt de Royallieu.

Le lendemain 21, était le jour de la Saint-Sacrement. Ici nous croyons devoir laisser raconter toute cette journée au chroniqueur compiégnois : « Le jeudi 21, le roi, la reine, le dauphin, la dauphine, mesdames, le duc de Berry, le comte d'Artois et toute la famille royale se rendirent à Saint-Corneille pour assister à la procession générale à dix heures du matin, où tout le corps du clergé régulier et séculier se trouva. L'on fit le petit tour pour la procession pour ne pas tant fatiguer la famille royale et l'on a répandu beaucoup de foin dedans les rues où la procession passait. Il faisait une extrême chaleur ; on commanda pour cela de jeter beaucoup d'eau sur le pavé. Il y avait une confusion de monde des environs de Compiègne que l'on ne pouvait pas se retourner. Il y avait quatre reposoirs pour le Saint-Sacrement, savoir ; La procession sortit de la grande porte de

Saint-Corneille vis-à-vis le marché au Foin, elle descendit la rue du Vieux-Pont jusqu'à la rue des Trois-Pigeons ; il y avait une petite avenue de charmes depuis le reposoir jusqu'à la rue des Gourneaux. La rue était couverte d'une toile, le reposoir n'était fait qu'avec des fleurs, le devant de l'autel et tout ce qui le terminait. Il y avait au-dessus une fort belle couronne et trois fleurs de lys, sur laquelle étaient ces mots : *Domine salvum fac regem. Ecce panis angelorum et panis angelicus.* La procession continua la rue des Trois-Pigeons, puis la rue des Trois-Barbeaux, ensuite la rue du Chat-qui-Tourne où était le second reposoir fait par les religieuses de la visitation de Sainte-Marie, à côté de leur porte, dans un coin. Ensuite la procession continua par le marché au Blé au bout duquel était le troisième reposoir placé contre la maison du griffon d'or et bouchant le cul-de-sac de Saint-Martin. Ensuite la procession continua par la rue de l'Etoile et la place du Change où était le quatrième et dernier reposoir. Il était fait à quatre faces, dans le milieu de la place, vis-à-vis la rue des Boucheries. La procession rentra dans l'église de Saint-Corneille par la même porte. Ensuite le roi et toute la famille royale y entendirent la messe solennelle qui ne fut finie qu'à une heure de l'après-midi. Le soir, à cinq heures, le roi et la famille royale assistèrent à vêpres et au salut à Saint-Corneille.

Ordre de la procession.

1° Les pèlerins de Saint-Claude avec leur bourdon, les drapeaux, les tambours et leur cierge à la main.

2° Les communautés au nombre de cinquante-deux arts et métiers, dont deux maîtres et gardes portaient un flambeau et le blason de leur saint patron, allant en rangs, conduits par le sergent de police.

3° Les domestiques de la maison de la reine, tous en uni-

forme de la grande livrée, portant un flambeau avec des blasons aux armes du roi.

4° Les domestiques de la maison du roi, savoir : cochers, postillons, valets de pied, marchant en bel ordre avec leurs flambeaux et les blasons des armes du roi, en uniforme de la grande livrée du roi.

5° Les Cent-Suisses de la garde du roi en habit de cérémonie marchant à côté du clergé régulier au son du tambour et du fifre.

6° Les gardes du roi tenant la procession enfermée entre eux.

Le clergé comprenait :

1° Les Capucins avec leur croix tenant tous des cierges ;

2° Les Minimes avec leur croix et des cierges ;

3° Les Cordeliers avec leur croix et des cierges;

4° Les Jacobins avec leur croix et des cierges ;

5° Les chanoines du chapître de Saint-Clément avec leur croix et des cierges ;

6° Les deux paroisses de Saint-Jacques et Saint-Antoine avec leurs croix, leurs bannières et des cierges ;

7° Les moines de Saint-Corneille avec leurs trois croix, les trois chantres et tous des cierges. Ensuite le Saint-Sacrement porté par le prieur de Saint-Corneille, accompagné d'un dais, des cierges, des flambeaux et des encensoirs.

Le roi, la reine, le dauphin, la dauphine et mesdames de France suivaient le Saint-Sacrement avec leurs cierges portés par eux et par leurs aumôniers. Ils étaient suivis du corps de ville et des seigneurs. Le duc de Berry et le comte d'Artois restèrent dans l'Eglise durant la procession. Chaque reposoir était gardé par un chef de brigade et quatre gardes du corps du roi pour faire ranger le monde. Messieurs de la prévôté étaient aussi à la procession pour maintenir le bel ordre.

Ici se place l'énumération des tapisseries qui couvraient

les murs sur le passage du cortége ; il est curieux de voir se mêler les sujets sacrés et profanes et parmi les pièces qui excitent le plus l'admiration de notre historien, il est facile de reconnaître les beaux Gobelins de la vie de Louis XIV exécutés d'après les tableaux dont les originaux sont aujourd'hui à Versailles : « Détail au racourci des pièces de tapisseries tendues dans les rues où passait cette procession. Premièrement les charpentiers du château furent commandés pour planter des pièces de bois aux endroits où il se rencontrait des rues pour les barrer de tapisseries, et aux endroits pour rendre les rues droites. Cela se tint prêt dans les jours précédents. On avait apporté les tapisseries de Versailles pour cela. Les tapissiers garnirent jusqu'au premier reposoir depuis Saint-Corneille et mirent des tapisseries seulement pour boucher les rues, mais les particuliers étaient obligés de tapisser leurs portes et le devant de leurs maison et de cacher leurs enseignes. En sortant de Saint-Corneille, au-dessus de la porte et à côté, étaient plusieurs pièces de tapisserie qui reprèsentaient des articles des actes des apôtres, la guérison des paralytiques et des boiteux, la pêche miraculeuse ; une autre pièce représentait des sacrifices que l'on faisait au dieu Mars et où les bœufs et les moutons gras étaient représentés remplis de guirlandes de fleurs. D'autres pièces représentaient l'histoire de la reine Esther, d'autres, l'histoire de Jason et de Médée ; d'autres qui bouchaient la rue des Gourneaux représentaient la sanglante et glorieuse bataille d'Alexandre-le-Grand contre le roi Darius, d'autres les guerres de l'ancien testament, les guerres des Troyens en Grèce, les divinités de la fable, l'agriculture, les saisons et tous les signes du zodiaque. Les plus curieuses pièces étaient depuis le coin de l'hôtel de ville jusqu'au reposoir du marché au Blé. Elles représentaient plusieurs belles actions du règne du roi Louis XIV. La première était son couronnement et son

sacre dans l'Eglise N. D. de Reims; d'autres, son entrevue avec le roi d'Espagne, son mariage dans l'église N. D. de Paris, comme il donne audience à un ambassadeur d'Espagne, comme il renouvelle l'alliance avec les Suisses, comme il fait son entrée dans la ville de Dunkerque, après l'avoir ôtée des mains des anglais, comme un gouverneur d'une ville de Flandre lui apporte les clés au seul bruit de son arrivée, comme Louis XIV se mit à l'ouverture de la tranchée pour voir l'importance de la place, comme il était au siège de Lille en Flandre, comme un boulet de canon de la ville tua le cheval d'un garde du corps auprès de Sa Majesté, comme il était au siége de Dôle, comme il remporta la victoire d'une bataille en Espagne. Toutes ces tapisseries portaient de dix à douze pieds de hauteur. Elles étaient magnifiques et étaient visitées de tous les curieux; aussi cette procession sera de mémoire immortelle dans la ville de Compiègne et aux environs. »

Du 21 au 27, rien à mentionner sauf que la Cour va aux vêpres, à Saint-Corneille le dimanche.

Le 28, nouvelle procession à la paroisse Saint-Jacques pour la Fête-Dieu. Toute la famille royale y assiste à l'exception du roi qui s'était blessé la veille à la chasse où son cheval s'était abattu.

Le 29, le roi assiste aux vêpres à Saint-Corneille.

Le 30, grande chasse, rendez-vous au carrefour d'Orbais, on prend deux cerfs.

Le 1 juillet, le dauphin et la dauphine vont entendre la messe à Saint-Jacques, où l'abbé Boulanger, curé, prêche sur la charité et parle notamment des libéralités de la famille royale. Le soir, le roi et sa famille vont aux vêpres à Saint-Antoine.

Le 2, le roi va à la chasse au carrefour des Routes, dit à présent du Puits-du-Roi. Il chasse deux sangliers dont un

est pris près de Longpont. Pendant ce temps, la reine va à l'office à la visitation, le dauphin au salut à la congrégation de N. D. et Madame Louise se rend à Royallieu voir madame de Soulanges, abbesse, qui avait été sa sous-gouvernante. Dès ce moment, nous voyons presque chaque jour, Madame Louise, qui ne tarda pas à faire profession aux Carmélites de Saint-Denis, aller à l'abbaye de Royallieu. Le 3, le roi chasse le cerf, mais sans succès. Le 4, on s'occupe des préparatifs du camp ; il arrive des voitures de branchages pour faire des fascines. Le 5, grande chasse, où on fait plusieurs fois buisson creux. Le 7, chasse, le roi prend trois cerfs. Le 8, la famille royale va aux vêpres à Saint-Clément. Le 9, chasse au cerf. Le 10, chasse au vol ou aux oiseaux ; (1) le roi tire quatre sangliers et attrape un petit faon de chevreuil en vie. Le 11, grande chasse. « Le roy, Monseigneur le Dauphin, Mesdames, tous les princes et princesses y estoient. Quant il y a grande chasse, les dames sont en amazone, habillées avec des chapeaux garnis de cocardes et des plumets et des vestes d'hommes. Ce sont des belles chasses que les grandes chasses pour la quantité des carrosses, calèches, cabriolets et une confusion de monde de toutes sortes de distinction, qui se trouve au rendez-vous pour voir l'auguste famille se divertir à la chasse. »

« Le même jour on enterra Madame la comtesse de Sou-

(1) On sait que l'usage s'était conservé sous les derniers rois de France d'avoir des oiseaux de proie dressés pour la chasse. Le roi de Danemark et le grand-maître de Malte en envoyaient annuellement aux souverains français, le premier à titre de cadeau, le second comme hommage. Pourtant Louis XV ne paraissait pas avoir beaucoup de goût pour la chasse au vol. M. de Noirmont, dans une histoire de la Fauconnerie française insérée dans le Centaure (1866), dit qu'il fut une fois plus d'un an sans aller voir cet équipage. Nous voyons dans la *Gazette de France*, de 1763, que pendant que Louis XV était à Compiègne, le 27 juillet, Dom Etienne religieux de Saint-Hubert, dans les Ardennes, vint présenter au Roi les oiseaux et les chiens qu'il est d'usage d'envoyer de l'abbaye de Saint-Hubert en présent à S. M.

langes, dame d'honneur de Madame Louise et nièce de l'abbesse de Royallieu. Elle mourut de la petite vérole et commanda avant mourir qu'elle voulait être enterrée comme les pauvres et que l'on ne sonne que les petites cloches. Elle fut enterrée dessous le gros clocher de l'église Saint-Jacques.

On ne l'exposa pas du tout dans l'église à cause de l'air de la petite vérole et que toute la cour va à l'office (1). »

Le 12 et le 13, les troupes arrivent pour le camp. Ce sont les régiments de cavalerie de la Reine et de Royal Normandie, de la Marine Infanterie et la brigade d'artillerie Des Mazis. Le 13, le roi chasse, le 14 également, on prend un sanglier et le roi tue un chevreuil et un pigeon et décharge les deux balles de sa carabine sur un poteau. Le 15, le roi va au salut à la Visitation et passe les canonniers en revue.

Dès lors, notre journal abonde en nombreux détails sur le camp, il mentionne toutes les revues, les manœuvres, les marches et contre-marches des troupes. Nous ne croyons pas utile de nous y arrêter longuement ; disons seulement que le roi en allant à la revue était accompagné de toute la cour et des ambassadeurs, ce qui faisait bien cent cinquante carrosses. Le camp étant dans la plaine de Royallieu, les religieuses de l'abbaye voyaient toutes ces revues par leurs croisées.

Le 16, deux belles chasses. « Le roy fut bien content de cette chasse ce jour-là. »

Les 17-18, suite des manœuvres. M. de Choiseul, ministre de la guerre passe les troupes en revue. Le 18, grande chaleur suivie la nuit d'un orage considérable. Il tombe pendant 10 minutes de la grêle de la grosseur d'un œuf de poule. Il y eut au château pour mille écus de vitrages cassés et beaucoup en ville. Le 19, revues et manœuvres. Le 20, grande chasse.

(1) La dalle tumulaire de la comtesse de Soulanges est encore conservée dans l'église Saint-Jacques dans la partie réservée au château, près de la sacristie.

« Le roy se fit remettre le pied du cerf, il le trouva fort large et discourut un peu avec les princes dessus cette chasse. » Le 21, chasse au Buissonnet, cerf pris dans la forêt de Laigue. Le 22. La reine et la cour vont à la messe à Saint-Jacques, le soir ils vont ainsi que le roi au salut chez les Jacobins pour la fête de Saint-Gelas de Pologne, religieux de cet ordre, et de là se rendent à Venette pour passer en revue le régiment de la Marine. Il y avait un monde tel que, pendant deux heures, on fut obligé de passer l'Oise sur des nacelles. Le 23, le 24 et le 25, départ des troupes. Le 23, chasse au sanglier ; le 24, grande chasse ; le 25, jour de Saint-Jacques, la reine va à la messe à Saint-Jacques; le roi et la cour y viennent aux vêpres et au salut. Le 26, chasse. Le 27, le roi va à la chasse du *braconnage,* rendez-vous aux Prés-de-la-Ville. Le 28, chasse. Le 29, la cour va à la messe à Saint-Jacques. Le 30, le roi chasse à tir à Saint-Jean-aux-Bois, il tira soixante-deux coups et tua quarante-sept pièces. Le 1er août, chasse au carrefour des Princesses, le roi prend un gros sanglier.

« Le roy voulait savoir le dénombrement du monde qu'il y avait à la suite de la cour en la ville. Il se trouva qu'il n'y avait que onze mille personnes quoiqu'il y eut un camp. L'on n'avait cependant jamais vu à Compiégne tant de marchands. L'année précédente (1763) il était venu 15,600 personnes à la suite de la cour. »

Le 2, chasse au cerf ; le roi en prend deux. La reine va chez les Capucins, à Notre-Dame de Bon-Secours et à l'hôpital. Le 3, chasse à tir. Le 4, l'évêque de Saint-Omer revêt du pallium dans la chapelle de la congrégation l'évêque de Pamiers, nommé archevêque de Cambrai (1). Le même jour,

(1) Charles de S. Albin — L'évêque de Saint-Omer était Brunes de Montlouet, mort à Compiègne et enterré à l'église Saint-Jacques.

grande chasse ; le roi prend deux cerfs. Le 5, la reine va à la messe à Saint-Jacques. Le 6, le roi prend un cerf à l'étang de Saint-Pierre. Le 7, il n'est fait mention de rien. (C'est le jour de la signature du traité avec la République de Gênes.) Le 8, le roi chasse le cerf. Le 9, il prend un sanglier à la mare de Jaux. Le 11, le roi va à la chasse ; le rendez-vous était à la ferme d'Aiguisy. Louis XV s'y rendit en traversant la rivière sur un bac à Royallieu. Le dimanche 12, la reine va à la messe à Saint-Jacques. Le roi entend le salut aux carmélites, puis va souper au petit château dit l'Hermitage (1). Le 13, le duc de Berry et le comte de Provence quittèrent Compiègne pour retourner à Versailles. Ce même jour, le roi retourne chasser. Le rendez-vous était encore à la ferme d'Aiguisy. Le 14, chasse au sanglier, rendez-vous à la ferme d'Aiguisy. Le 15, le roi, la reine, le dauphin, la dauphine et mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise, allèrent à l'abbaye de Saint-Corneille pour les vêpres. Après les vêpres eut lieu la procession qui se faisait tous les ans pour accomplir le vœu de Louis XIII. Le temps était menaçant et la procession ne put sortir dans la rue. Le 16, départ du roi pour Versailles. Il quitta Compiègne à onze heures du matin accompagné du dauphin, de la dauphine, de Mesdames et des dames d'honneur de ces princesses. Le 17, la reine partit aussi pour Versailles à neuf heures du matin.

(1) Ancienne habitation de madame de Pompadour.

Compiègne. — Imp. et lith. de V. Edler, 8, r. de la Corne-de-Cerf.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1870 ET 1871

Par M. A. Demarsy,

SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

C'est, après une année complète d'interruption de nos études, au lendemain des préoccupations cruelles de la guerre et des commotions politiques, que je me trouve appelé à venir vous présenter le tableau des travaux que nous avons accomplis depuis deux ans, du 1er janvier 1870 au 31 décembre 1871.

Les temps sont bien changés, nous avons passé par les plus rudes épreuves, aussi nos études se sont-elles ressenties de ce bouleversement général et à peine avions nous pu reprendre le cours de nos travaux que des deuils sont venus nous frapper en nous enlevant deux de ceux de nos collègues qui avaient le plus contribué à la création de la Société et dont tous les efforts tendaient à la maintenir dans une voie de prospérité et de progrès.

Tous vous connaissiez la solide érudition de M. Woillez, la connaissance si parfaite qu'il possédait de nos monuments locaux et l'aperçu de ses ouvrages que je vous présentais à notre dernière séance vous fait mieux comprendre encore le

vide que crée dans notre sein la perte de ce savant. A peine la tombe de M. Woillez était-elle fermée que nous étions appelés à rendre un dernier hommage à M. Floquet dont la santé n'avait pu résister aux suites des fatigues qu'il avait eu a supporter pendant l'invasion dans le cours de laquelle il avait si courageusement lutté pour défendre les intérêts de la Ville. Il ne m'appartient pas de rappeler les nombreux services rendus par M. Floquet comme maire de Compiègne, le deuil public de la cité les a suffisamment attestés, mais vous aimerez toujours à vous souvenir que c'est grâce à son initiative qu'existe notre Société, que c'est lui qui a réuni les éléments dispersés auxquels un lien manquait et que c'est dans son cabinet que quelques-uns d'entre nous en arrêtèrent d'abord les statuts et jetèrent ainsi les bases de notre association. C'est à lui enfin, Messieurs, que vous devez l'hospitalité que nous recevons dans ce palais municipal à la restauration artistique auquel il a tant contribué, près de ce Musée Vivenel qu'il aimait à montrer comme une des richesses les plus précieuses de notre ville.

Bien des projets formés au commencement de 1870 sont restés inexécutés, mais je crois devoir vous les rappeler toutefois dans l'espoir que quelque jour nous pourrons les reprendre.

D'abord, les conférences archéologiques dues à l'initiative de M. Woillez et qui devaient nous mettre à même de mieux connaître les monuments de notre province. Si ces conférences n'ont pas eu lieu, vous avez eu cependant, dans le cours des excursions qu'il vous a été donné de faire dans les premiers mois de l'été de 1870, l'occasion d'étudier un certain nombre de monuments d'époques diverses, notamment le camp de Catenoy, les églises de Saint-Vaast de Longmont, de Chevrières, de Grandfresnoy, de Sacy-le-Grand, de Saint-Laurent de Verberie, de Saintines et de Béthisy, le château

de Saintines, et sur le terrain même vous avez pu appliquer les principes théoriques que vous donnaient nos savants et zélés collègues MM. Woillez, de Roucy, Ancelet, du Lac et Méresse. Avec les beaux jours, nous pourrons reprendre nos excursions et compléter notre examen archéologique des environs de Compiègne, heureux de pouvoir constater au milieu de nos désastres que nos monuments et nos collections n'ont pas eu à souffrir, que Pierrefonds, Compiègne, et Noyon nous restent intacts, que nos musées, nos bibliothèques et nos archives ont échappé au pillage et à l'incendie.

Ces souvenirs de guerre me serviront de transition pour vous parler du dernier mémoire que nous lisait M. Woillez et dans lequel il nous faisait connaître les travaux de défense exécutés par les Gaulois dans l'Oise pour s'opposer à la conquête romaine et ceux qu'aux siècles suivants les successeurs de César, devenus maîtres de notre sol, élevaient pour s'y maintenir d'abord contre les populations locales incomplètement soumises et, peu après, contre les hordes franques et germaniques, qui à cette époque comme aujourd'hui s'avançaient vers l'Ouest et cherchaient à s'établir au-delà du Rhin et de la forêt Charbonnière.

Après vous avoir montré les travaux militaires des Romains, M. Woillez cherchait à vous faire connaître leurs essais artistiques dans notre pays et, c'est dans ce but, qu'il vous présentait une série de dessins dans lesquels, s'aidant des découvertes de M. Thiollet, il essayait une restitution du temple de Champlieu et de ses peintures polychromes. — Toutefois ce n'est pas sans examen que les théories émises par M. Woillez avaient été adoptées, par vous et une discussion à laquelle ont pris part MM. de Roucy, Leveaux et Méresse vous a initiés aux principaux systèmes décoratifs en usage chez les Romains. M. Rendu, en vous signalant des objets trouvés à Francières a appelé votre attention sur une station romaine de

quelque importance et M. Méresse, au nom d'une commission que vous aviez nommée dans ce but, vous a soumis le résultat des découvertes faites entre Bienville et Coudun chez M. Lemer-Mortreux.

En vous décrivant les objets provenant des tombes franques de Gury, M. de Roucy vous a fait voir le degré de richesse et de luxe auquel étaient parvenus les Mérovingiens au milieu du VI[e] siècle; et une suite de planches dessinées par M. Cauchemez pour l'un de vos prochains fascicules, vous permettra de conserver le souvenir de cette importante découverte.

En commençant, je vous parlais de nos projets inachevés, il est encore une proposition que vous aviez favorablement accueillie et que je viens vous rappeler en la recommandant à toute votre sollicitude. C'est l'étude et l'estampage de toutes les pierres et inscriptions de nos églises et de nos monuments et le relevé des légendes des cloches. Chacun de nous peut facilement dans sa circonscription, dans sa commune, ou même dans des excursions, contribuer à la formation d'une collection qu'il faut nous hâter de réunir, si nous voulons la rendre aussi complète que possible.

Cette année encore l'archéologie religieuse a eu une part très large dans vos études. M. Rendu a pu profiter des travaux qu'il était chargé de diriger à la cathédrale de Noyon pour faire photographier une série de vitraux du XIII[e] siècle représentant la légende de Saint-Pantaléon et qui reproduits dans vos publications vous donneront de très curieux spécimens de l'art et en même temps des mœurs et des costumes de cette époque. C'est encore à ce collègue actif que vous devez une note sur l'ancienne église de Ribécourt dont l'état de délabrement avait rendu la démolition nécessaire. M. Gordière vous a décrit de même l'ancienne église de la paroisse de Machemont qu'il administre depuis plusieurs années et dont il a entrepris une histoire qu'il vous a déjà communiquée en partie;

je vous mentionnais dans mon précédent compte-rendu un fragment relatif à Bellenglise; j'ai à vous signaler aujourd'hui l'histoire du différend des religieux de Saint-Amand de Machemont avec les seigneurs de Tracy, au sujet du moulin d'Ollencourt. Dans deux de vos séances, M. Peyrecave vous a retracé l'historique du prieuré d'Elincourt-Sainte-Marguerite et a terminé son travail par le récit des débats relatifs au marais d'Elincourt.

Si nous rentrons à Compiègne, nous trouvons d'abord quelques communications trop peu nombreuses de la commission des recherches *intra-muros*, parmi lesquelles toutefois je dois signaler celle de M. de Roucy relative à l'hôpital de Saint-Éloi. MM. Woillez et Rendu ont appelé votre attention sur une série de plans de Saint-Corneille dont vous avez pu réunir les calques. L'épitaphe de Brunes de Montlouet, évêque de Saint-Omer, inhumé à Saint-Jacques et que nous vous avons proposé de relever vous a donné l'occasion de passer en revue les principales dalles tumulaires qui subsistent encore dans cette église. Deux jetons d'abbés de Saint-Corneille ont permis à M. du Lac de vous retracer la vie de deux prélats éminents du XVI[e] siècle. Dernièrement le même membre vous donnait une idée des divertissements et pompes de cette époque en vous racontant, d'après les manuscrits de D. Grenier, l'entrée de Henri II à Compiègne en 1547.

Parmi ses plus illustres enfants, Compiègne revendique à juste titre le cardinal d'Ailly; mais son lieu de naissance n'avait pas été jusqu'à ce jour bien déterminé et vous avez été heureux d'entendre M. Aubrelicque établir, d'une manière définitive, pour notre ville l'honneur d'avoir vu naître l'un des plus célèbres cardinaux français. Depuis M. de Roucy est venu encore affermir ce sentiment, en vous communiquant un sceau de cette famille trouvé à Compiègne.

Les collections que vous formez ont aussi reçu un certain

accroissement. Grâce à MM. de Beaussier et Renou qui vous ont offert des échantillons des palafittes du lac du Bourget, vous avez pu combler une lacune dans les galeries du Musée Vivenel. MM. Méresse, Woillez et plusieurs autres de vos collègues vous ont offert des livres et des brochures et M. Victor Desmarest vous a envoyé une nombreuse suite de gravures et de lithographies représentant des monuments de nos environs.

Nos publications n'ont pu marcher aussi rapidement que nous l'aurions désiré, pourtant un premier fascicule illustré vous sera prochainement distribué.

Votre commission des finances vous dira que les ressources de notre société sont suffisantes et que vous avez pu même renoncer à percevoir les cotisations de l'année 1871.

Le chiffre de nos membres n'a pas subi de variations sensibles. Outre les pertes que je vous signalais au commencement de ce rapport, nous en avons éprouvé d'autres dont vous avez ressenti aussi l'étendue : M. Barillon, ancien député de l'Oise et M. Vol de Conantray, qui jusqu'à son départ de Compiègne, avait été un de vos collègues les plus actifs. Parmi les nouveaux membres que vous avez admis, il en est dont le concours vous sera précieux et dont les travaux antérieurs vous sont un sûr garant de leur active coopération; parmi eux je citerai notamment deux magistrats depuis peu dans notre ville, MM. Sorel et Paisant.

Ne perdons donc pas courage, Messieurs, et reprenons avec une nouvelle ardeur nos travaux trop longtemps et si tristement interrompus.



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 25 JANVIER 1870.

M. de Roucy, vice-président, prenant place au fauteuil, exprime les regrets éprouvés par M. Woillez, président élu dans la dernière séance et qu'une indisposition empêche d'assister à la séance. Sur sa proposition, la Société vote par acclamations des remerciements à M. du Lac, président sortant.

Admission de MM. Poulain, conseiller municipal, Z. Thirial et Cogniart, garde général des forêts de la Couronne, comme membres titulaires.

Hommage par M. de Devise de sa notice intitulée : *Salency et ses seigneurs*.

M. de Bicquilley présente au nom de la commission des finances un rapport sur le compte du trésorier. La Société approuve les conclusions du rapport et donne ainsi décharge à M. le trésorier.

M. Renou place sous les yeux des membres et offre à la Société un certain nombre d'objets recueillis par M. de Beaussier et par lui dans les habitations lacustres du lac du Bourget à la station de Tréserve. La Société remercie M. Renou et décide que ces objets seront déposés au Musée Vivenel où ils pourront servir utilement de point de comparaison avec les antiquités recueillies dans nos environs.

M. Demarsy donne lecture du compte-rendu des travaux de

la Société depuis le mois d'août 1868 jusqu'au mois de décembre 1869.

Une discussion s'engage au sujet des travaux de la commission de recherches intra-muros. La suite en est ajournée à la séance prochaine.

La Société procède au scrutin pour l'élection des membres appelés à compléter les commissions. M. du Lac est nommé membre de la commission de publication et M. Heudel membre de la commission des finances.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1870.

M. Woillez exprime sa reconnaissance de l'honneur que lui ont fait ses collègues de l'appeler à la présidence.

Correspondance : Lettre de M. l'Inspecteur d'académie de Beauvais faisant connaître les dispositions relatives au concours des sociétés savantes à la Sorbonne pour 1869.

Hommages : par M. l'abbé Cochet de la 2e livraison du 1er volume du bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; par M. Woillez, de 19 brochures historiques de différents auteurs et de 9 médailles et jetons de Louis XIV et Louis XV.

Lecture par M. l'abbé Gordière d'une note sur l'ancienne église de Machemont, église dont la construction remontait au XIIe siècle. Après une description très-complète de ce monument, l'auteur donne des détails sur l'établissement de la Cure et la Seigneurie de Machemont, sur la mouvance, les revenus et les dîmes.

M. Aubrelicque lit une biographie de Pierre d'Ailly, né à Compiègne. Il s'attache surtout dans ce travail à établir l'origine compiègnoise de ce célèbre cardinal souvent contestée par des villes voisines qui se fondent sur des similitudes de noms.

SÉANCE DU 29 MARS 1870.

Envoi de brochures par MM. Desmaze, Peigné-Delacourt, Demarsy et Cochet.

M. du Lac offre au nom de M. Victor Desmarest une collection de gravures et de lithographies relatives à Compiègne et à ses environs. Cette série prendra place dans les portefeuilles de la Société et pourra fournir de très-utiles renseignements iconographiques sur les monuments des environs et sur les faits historiques qui se rattachent au pays.

La société archéologique de Rambouillet propose à la Société d'entrer en relations d'échange et lui adresse le premier fascicule de ses publications. Cette proposition est acceptée.

M. Woillez communique quelques notes sur M. de Bréda et revendique pour notre regretté collègue l'honneur d'avoir le premier en 1850 attiré l'attention sur les ruines de Champlieu.

La Société délègue MM. Woillez, de Roucy, Vol de Conantray, Aubrelicque, Bottier, Méresse et Demarsy pour assister aux réunions de la Sorbonne.

M. Méresse place sous les yeux de la Société les premiers exemplaires du diplôme. Des remerciments sont votés à M. Deligny qui l'a composé et dessiné.

M. Rendu lit une notice sur l'église de Ribécourt qui va être démolie et communique les dessins de divers objets romains trouvés à Francières en 1849, ainsi qu'une belle hache en pierre polie trouvée dans la même commune en 1869.

M. Woillez communique le calque d'un plan des bâtiments de l'abbaye de Saint-Corneille au XVIIe siècle. A ce sujet MM. du Lac et Méresse demande que des recherches soient

faites pour retrouver d'autres plans de Saint-Corneille qui doivent se trouver aux archives nationales et à l'évêché de Beauvais.

M. de Roucy lit un passage d'une vie de Saint-Eloi où il est question de l'hôpital de ce nom, bâti à Compiègne sur l'emplacement de la maison où logeait ce saint dans ses voyages en cette ville.

M. Woillez lit la première partie d'un travail qu'il a rédigé sous le titre de : *Etablissements militaires gaulois et établissements romains depuis la conquête de Jules César, dans le département de l'Oise.* Il y trace le tableau des différents points occupés par les Gaulois avant l'arrivée des légions romaines et rappelle les découvertes les plus importantes faites dans ces emplacements.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1870.

M. Demarsy donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Woillez, communique la suite de son travail sur les établissements gaulois et romains du département de l'Oise.

M. Woillez rend compte de la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne. Il annonce que conformément aux conclusions de son rapport, le jury, dont il faisait partie comme délégué de la Société historique, a décerné le prix de l'Académie de Paris à l'*Histoire des Marchands sur la Loire,* de M. Mantellier.

M. Aubrelicque appelle l'attention sur les travaux historiques relatifs au département de l'Oise et à la révolution publiés par M. Alex. Sorel, qui par sa famille appartient à la ville de Compiègne, et propose de l'admettre sur la liste des correspondants. Cette proposition est acceptée par la Société

qui confère le même titre à M. Grandmaison, président de la société archéologique de Touraine.

M. Demarsy communique les calques de deux plans de Saint-Corneille du milieu du XVIIe siècle qui sont conservés aux Archives de l'Empire.

SÉANCE DU 31 MAI 1872.

M. Méresse donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Grandmaison remercie de sa nomination comme membre correspondant. M. l'abbé Corblet offre une brochure intitulée : *Les origines de la foi chrétienne dans les Gaules ;* M. Méresse offre sept brochures relatives à l'histoire du département de l'Oise pendant la première révolution, et notamment l'*Eloge de Stanislas Leféron* par Chabanon.

M. Peyrecave lit la première partie d'une notice sur le prieuré d'Elincourt. Ce travail renferme des détails étendus sur les premiers temps de cet établissement, et les preuves de son existence et de ses possessions déjà importantes en 1170 Un état de ses biens à la fin du XVIe siècle permet de faire à ce sujet d'intéressantes comparaisons. M. Peyrecave communique aussi divers titres originaux, des médailles et la matrice du sceau du prieuré.

M. Méresse fait passer sous les yeux de ses collègues des débris céramiques provenant des fouilles faites par M. Lemer-Mortreux sur l'emplacement d'une voie antique longeant, dans la vallée de l'Aronde, le pied du Mont-Ganelon, entre Coudun et Bienville.

SÉANCE DU 28 JUIN 1870.

M. Demarsy donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite par la Société au Camp de Catenoy.

Les ouvrages suivants sont offerts par leurs auteurs : *Universal Catalogue of Books on art*, T. II, par M. H. Pollen ; *Les Ursulines de Noyon*, par M. l'abbé Blond ; *Le Congrès d'archéologie de Copenhague*, par M. Demarsy.

La Société admet comme membres titulaires MM. Charles Demonchy, juge honoraire ; le comte de Cossé-Brissac et Harlé, conseillers généraux ; Chevalier, contrôleur des contributions et Henry Demonchy, de Gillocourt.

M. du Lac communique deux jetons portant les noms des cardinaux de Bourbon et de Pellevé. Il lit en même temps une courte notice sur ces deux prélats qui ont occupé le siége abbatial de Saint-Corneille au milieu du XVIe siécle.

M. Peyrecave donne lecture de la fin de son travail sur le prieuré d'Elincourt. Il retrace les dernières années de l'existence de cet établissement et combat à l'aide de documents authentiques les allégations portées, au sujet de l'envahissement du marais, par Hennon Dubois, dans une petite plaquette imprimée en 1831.

M. de Roucy communique le résultat des fouilles faites sous sa direction à Gury et place sous les yeux de ses collègues un assez grand nombre de dessins de M. Cauchemez qui reproduisent les nombreux objets mérovingiens trouvés dans les sépultures de Gury et les fragments de sculpture de l'époque romaine rencontrés au même lieu.

M. Rendu présente les dessins et les estampages des deux tombes des membres de la famille Brouilly enterrés à Chevrières et promet d'en donner pour les publications de la Société un dessin réduit.

M. Demarsy entretient la Société des dalles tumulaires qui se trouvent dans l'église Saint-Jacques. Il donne quelques détails sur la mort et la sépulture de Brunes de Montlouet, évêque de Saint-Omer, et propose à la Société de rétablir le monument élevé à ce prélat dans l'église Saint-Jacques par les

Etats d'Artois. Il signale en même temps l'intérêt de plusieurs autres monuments dont on pourrait assurer la conservation. Telles sont par exemple les tombes du curé Lion, de Simon Néret, de Jehan Courtois, de la comtesse de Soulange et de Jehan le Caron mort pendant la peste de 1636.

La Société accueille aussi favorablement la proposition faite par M. Demarsy de recueillir toutes les épitaphes et inscriptions de cloches qui existent dans les églises des environs et d'en publier la réunion.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1870.

M. Demarsy donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et communique les lettres de remerciement adressées par MM. Ch. Demonchy et Harlé au sujet de leur admission.

M. Rendu lit une notice sur les vitraux byzantins de la cathédrale de Noyon et place sous les yeux de ses collègues un panneau de la légende de Saint-Pantaléon et les photographies des douze sujets qui composent la légende de ce saint. La Société accepte avec empressement la proposition qui lui est faite de reproduire ces médaillons dans le bulletin.

M. Rendu communique également deux cuillers en bronze, une agraffe de chappe niellée et une médaille trouvées dans un puits à Saint-Martin-aux-Bois.

M. Woillez remet vingt-huit médailles pour le Musée Vivenel et saisit cette nouvelle occasion d'engager les membres présents à concourir à l'accroissement de cette collection.

M. Rendu promet des moulages de chapiteaux.

M. de Roucy communique la matrice d'un sceau du XV[e] siècle portant le nom de PIERRE DAILLY.

M. Demarsy lit le compte-rendu de l'excursion faite le 12 juillet à Saint-Sauveur, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Saintines, Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont.

M. Woillez fait une communication sur les peintures du temple romain de Champlieu, peintures relevées par M. Thiollet à l'époque de la découverte de ces ruines, en 1851. Il présente en même temps des essais de restitution des sculptures polychromes de Champlieu d'après ces données. Cette communication donne lieu à des observations de M. de Roucy qui portent principalement sur le mauvais état de conservation de ces monuments à l'époque de leur découverte et le danger que présentent de semblables restitutions. MM.Méresse et Leveaux prennent également part à cette discussion.

M. Méresse, rappelant les souvenirs de la dernière excursion à Saintines, cite la phrase « *je suis ferme sur ce Vieux-Pont* » attribuée à Henri IV et pense qu'il pourrait être intéressant de rechercher les faits qui se rapportent aux relations d'Henri IV et du seigneur de Saintines.

M. l'abbé Gordière donne quelques renseignements sur des fondations faites à Boulogne-la-Grasse par François Lachèze, avocat au parlement et notaire à Paris.

M. Woillez place sous les yeux de ses collègues la carte des voies romaines de l'Oise qu'il vient de tracer.

La Société s'ajourne au mois de novembre 1870.

La ville de Compiègne ayant été occupée par les armées allemandes du 13 septembre 1870 à la fin de septembre 1871 la Société n'a repris ses séances qu'au mois de novembre 1871.

Séance du 28 Novembre 1871.

M. de Roucy, vice-président, en prenant place au fauteuil rappelle le triste événement qu'il y a peu de jours, est venu priver la Société de son président, M. Woillez, enlevé presque inopinément à l'affection de sa famille et à l'amitié de ses collègues. Il propose d'ajourner à un mois l'élection des différents membres du bureau dont les fonctions sont expirées depuis la fin de 1870. Cette proposition est acceptée.

Sur la demande de M. Demarsy, et après avoir entendu les explications de M. Vraye, trésorier, la Société décide que la cotisation de 1871 ne sera pas réclamée aux membres titulaires.

M. Sorel, juge au tribunal de Compiègne, qui appartenait déjà à la Société comme correspondant, est nommé membre titulaire.

M. le Président annonce la mort de MM. Vol de Conantray et Barillon membres titulaires et du colonel Penguilhy-l'Haridon correspondant.

La Société décide qu'elle pourvoira immédiatement à la nomination d'un membre de la commission de publication pour remplacer M. Vol de Conantray. M. Sorel est élu.

Séance du 29 Décembre 1872.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, la Société procède à l'admission comme membre titulaire de M. Paisant, procureur de la République.

La Société examine ensuite la proposition que lui est faite de modifier le jour de ses séances et les fixe pour 1872 au troisième jeudi de chaque mois, à une heure.

M. Demarsy donne lecture d'une notice biographique sur M. Woillez. La Société décide que, comme hommage rendu à la mémoire de son président, cette notice sera insérée *in extenso* dans le bulletin.

M. du Lac lit un extrait des manuscrits de D. Grenier relatif à la première entrée d'Henri II à Compiégne, en août 1547. Ce récit donne un curieux exemple des fêtes de cette époque et surtout des expositions et représentations placées dans les rues sur des échafauds et dans lesquelles figuraient sous des costumes mythologiques ou emblématiques les jeunes filles les plus belles ou les plus distinguées de la ville.

M. l'abbé Gordière lit en communication un fragment de l'histoire de Machemont, relatif aux droits que les religieux du prieuré de Saint-Amand possédaient au XIIe siècle sur le moulin à eau de Tracy-Ollencourt.

L'auteur, après avoir rappelé sommairement l'histoire des moulins dans l'antiquité et au moyen-âge, rapporte les contestations que ces religieux eurent, soit avec ceux de Saint-Léger, soit avec différents seigneurs des environs, au sujet des revenus de ce moulin, qui leur avait été donné en 1130 par Manisende, dame de Tracy.

M. de Roucy offre pour les archives de la Ville un plan de l'ancienne maison d'arrêt.

La Société procède ensuite à ses élections annuelles et le bureau se trouve ainsi composé : Président : M. de Roucy ; Vice-Président : M. du Lac ; Secrétaire : M. Demarsy ; Secrétaire-adjoint : M. Méresse ; Trésorier : M. Vraye ; Archiviste : M. Aubrelicque ; Membres de la commission de publication : MM. Fourrier, du Lac et Sorel ; Membres de la commission des finances: MM. de Bicquilley, Scoté et Heudel.

L'OBITUAIRE

DES

CÉLESTINS DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRES

(FORÊT DE COMPIÈGNE)

Par M. A. de Roucy,

MEMBRE TITULAIRE.

Parmi beaucoup d'autres établissements religieux autrefois disséminés dans la forêt de Compiègne, un des plus importants, sans contredit, était celui des Célestins qui suivaient la règle de Saint-Benoît. Il était situé sur un des points les plus élevés et les plus pittoresques de la forêt appelé le Mont Saint-Pierre en Chastres, *in Castris*, parce qu'il occupait, suivant une tradition aujourd'hui fortifiée par de récentes explorations, l'emplacement ou d'un camp romain ou d'une station militaire défendue par trois forts. (1)

C'était, à l'origine, un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons jusqu'en 1308, époque à laquelle le Mont de Chastres fut, en échange de 280 arpents de bois dans la forêt de Laigue, cédé par ladite abbaye au roi Philippe-le-Bel qui y établit les Célestins avec un domaine de 280 livres de rente.

(1) Voyez, l'introduction placée par M. de Saulcy à l'Histoire du Palais de Compiègne de M. Pellassy de l'Ousle.

Cette fondation du souverain, accrue encore par les libéralités de ses successeurs, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, autorisa l'ancien prieuré à se qualifier Monastère Royal. C'est là un titre qui a échappé à M. Graves dans sa statistique de l'arrondissement de Compiègne où l'établissement religieux de Saint-Pierre en Chastres n'est signalé que sous la dénomination de Prieuré.

Quoiqu'il en soit, l'ordre des Célestins ayant été supprimé par un arrêt du conseil du 21 mars 1771, le monastère fut fermé et subit des destructions successives. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un pavillon, quelques pans de murs délabrés et une cave dont l'escalier et les curieux arceaux suffiraient à attester l'importance des constructions disparues.

S'ajoutant aux dotations et aux priviléges accordés par les Rois de France au Royal monastère, des fondations particulières n'avaient cessé d'augmenter ses ressources et son domaine territorial.

Echappé à la dispersion du mobilier conventuel, un manuscrit du commencement du dernier siècle, formant un recueil d'oraisons et de collectes, qui est arrivé en ma possession, signale, dans l'obituaire qui le termine, plusieurs de ces donations et fondations qu'il peut être intéressant de relever.

En voici le sommaire :

En 1391, Nicolas Cardon, bourgeois de Meaux, donne, pour l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 3ᵉ chambre ou cellule du dortoir au-dessus du cloître, 600 livres tournois qui furent employées à l'achat d'une maison et dépendances à Palesnes.

Chaque première semaine de février une messe chantée, *cum nota*, doit se célébrer pour le repos de l'âme de Philippe de Moulins, évêque de Noyon, tout à la fois bienfaiteur et une des gloires de l'ordre des Célestins.

Philippe de Moulins-Angilbert fut, en effet, un des person-

nages importants de son époque. Il était déjà évêque d'Evreux, quand il fut appelé à succéder à Gilles de Lorris sur le siége de Noyon. Les rois Jean, Charles V et Charles VI se l'étaient successivement attaché en qualité de secrétaire et le dernier le nomma président à la Cour des Aides. Il mourut à Paris, en 1409.

En 1376, noble homme dom Jean Nérenget, prêtre et doyen de l'église Saint-Thomas de Crépy, fonda l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 3e cellule du dortoir au-dessus des vignes, moyennant 80 livres tournois employées dans l'acquisition du moulin de Genencourt et de Retheuil ; à cette somme il ajouta deux parts des dixmes sur le vin de Gilocourt et de Belleval avec six livres et quatre sols parisis de rente annuelle et perpétuelle.

Une autre rente perpétuelle de cent sols tournois, à prendre sur plusieurs héritages de Cuisy en Aillemont, est octroyée par noble homme Jean Dauphin, procureur du monastère, à Compiègne.

Un anniversaire à 3 leçons est fondé pour l'âme de Marie Debraye qui avait légué 14 sols parisis de rente à prendre sur une maison située près l'église Saint-Jacques de Compiègne, *propè Basilicam divi Jacobi*. Le propriétaire, Jean de Joignes, s'étant rédimé de cette rente, son prix servit à acheter une autre rente en nature de onze essins de froment à prendre sur sept essins de terre possédés par les héritiers de Jean Desprez.

En 1403, respectable dame de la Louzière, veuve de Henri Prévost, bourgeois de Tournai, fonda l'établissement d'un religieux prêtre à caser dans la 4e cellule du dortoir au-dessus des vignes et donna pour cette fondation cinquante écus d'or à la couronne.

En 1525, honorable femme Marie Roussel, veuve de Jean Arachecœur, bourgeois d'Amiens, fit la fondation d'un reli-

gieux frère à caser dans la 4ᵉ cellule au-dessus du cloître, moyennant mille livres tournois.

Des donations importantes faites à l'ordre par Jean Milet, évêque de Soissons, lui valaient un obit à 9 leçons.

Ce prélat fut appelé, à raison de ses hautes qualités, à diriger temporairement le diocèse de Liége, en attendant que son évêque, Louis de Bourbon, promu trop jeune à ce siége important, eût acquis la maturité nécessaire pour remplir les fonctions importantes de sa charge.

Claude Dormay, dans son histoire de Soissons, dit que les pères Célestins sont particulièrement obligés envers Jean Milet pour un bien considérable qu'il leur a donné et qu'aussi, en reconnaissance de ce bienfait, ils ont mis son portrait dans la grande salle par eux bâtie.

En 1503, noble Dame Barbe de Soissons, veuve de noble homme de guerre Thibaut de Flavy, seigneur de Montauban, donna, pour l'établissement d'un religieux frère à caser dans la 7ᵉ cellule du dortoir au-dessus des vignes, une maison à Compiègne près l'église Saint-Jacques, possédée par le sire d'Humières qui la racheta pour la somme de mille livres tournois. Cette somme, avec six cents autres livres fournies par les Célestins de Paris servit à acheter la grande maison de Montigny-Langrin, *Magnœ domûs nostrœ de Montigny-Langrin.*

Le 4ᵉ jour de mai, était due une messe basse des morts pour Marie-Carondas Lecaron, femme de noble homme Antoine de Vienne, seigneur du Petit-Outreval et non Autreval, *Parvi ultrà-vallis.*

En 1580, tous les religieux réunis en chapitre acceptent de leurs frères, les Célestins d'Amiens, la charge de trois messes basses par semaine avec un obit à 3 leçons, pour le repos de l'âme de Dom Jean Morel, prêtre, moyennant 750 livres tournois qui furent employées à éteindre d'autant des

rentes durement contractées pour satisfaire aux exactions royales des années précédentes sur le clergé et les religieux.

Le 15 juin 1624, noble homme Guillaume de Villepeau de Villaudon fonde à perpétuité une messe basse à dire par chaque semaine de l'année, moyennant une rente de 25 livres tournois à prendre sur sa maison de Breuil, *Bruëlii*, et ses dépendances, mais rachetable à sa volonté par un seul et unique paiement de 400 livres tournois.

Le 16 juin de chaque année devait se célébrer un obit à 3 leçons pour Jean de Flandres et pour Ada d'Attichy.

Tout religieux prêtre était tenu de dire une messe, chaque année, pour Philippe-le-Bel, roi de France, fondateur du monastère et pour toute sa postérité.

Les frères et les novices ayant pris l'habit étaient obligés à réciter un psaume.

L'obituaire dont le texte est en latin de basse époque contient en outre cet avis en langue vulgaire :

« *Soyent avertis les frères oblats de Châstres, tant pro-*
« *fès que novices vestus qu'ils sont tenus de dire tous les*
« *mois, 50 Pater et 50 Ave pour le Roi Philippe-le-Bel*
« *notre fondateur et toute sa postérité.* »

L'avant-dernier jour de juillet on avait à célébrer un anniversaire à 3 leçons pour Dom Mathieu Bouëdin, chanoine de Noyon, qui, de son vivant, avait donné cent livres parisis employées en achat de rentes.

Marguerite de Vé est mentionnée sous le quantième du 7 août comme ayant fait don, sans condition particulière, d'une rente de 20 sols parisis à prendre sur un pré situé aux limites du territoire dit de Géromé et possédé par les héritiers de Jacques de la Bruyère.

La donation d'une rente de 16 sols parisis valait une messe basse annuelle à Dom Jean de Joignes, prêtre et jurisconsulte, *Juris-Perito*.

Une messe du Saint-Esprit se disait, le 18 août, pour l'âme de l'illustrissime et éminentissime Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et Cardinal, qui avait fait don d'une maison et dépendances, possédée en dernier lieu, par les héritiers de Pierre de la Grange.

Dans l'octave de la fête de Saint-Louis, une messe chantée, *cum notâ*, et avec l'assistance de tous les religieux, *conventualiter,* était célébrée pour ce glorieux roi de France. A raison de cette fondation, le monastère avait été gratifié par le roi Louis XI, de 92 arpents de bois, *modo accomodata ad prata et stagna per nos facta*, comme s'exprime le texte.

Cela veut-il dire que les 92 arpents de bois ont été convertis alors en prés et étangs comme le prétend Carlier, dans son *Histoire du Valois*, ou qu'ils étaient situés près de prairies et étangs déjà préexistant ?

Le texte pouvant se prêter à l'une comme à l'autre interprétation rend la question embarrassante. Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins établi, par ces termes *per nos facta* que les étangs et les prairies soit avant, soit après la donation de Louis XI, ont été l'œuvre des religieux de Saint-Pierre.

Le vénérable Antoine du Prat avait fondé un anniversaire solennel à 9 leçons pour le salut des âmes de ses parents, moyennant cent livres tournois et en outre trois messes basses par semaine, moyennant trois cents autres livres tournois.

Jean-le-Hasté est signalé comme ayant, de son vivant, fait plusieurs dons au monastère, notamment le crucifix de l'église, de beaux ornements blancs, deux muids de froment, un muid d'avoine, 60 sols cinq deniers tournois de rente, plus une somme de 120 livres tournois.

Un anniversaire à 9 leçons était à célébrer le 3 octobre de chaque année pour honorable homme maître Jean Thibault,

en son vivant conseiller du monastère, auquel il avait donné une rente de 30 essins de froment à prendre *in territorio et oppido vulgariter de Anthëuil dicto*. (Voyez aussi au 20 décembre.)

Le 22 du dit mois d'octobre avait lieu un service d'obit pour le roi Charles VI qui avait concédé au monastère le privilége du sel, *salis privilegium*.

En novembre, le mardi après la fête de Saint-Martin, célébration d'un anniversaire à 3 leçons et messe chantée le lendemain pour Jean Chevalier, père d'Enguerran, seigneur de Cuise, pour Enguerran lui-même et pour Clémence sa femme, et ce en mémoire de ce que ledit seigneur avait dégrevé le domaine des religieux sur Genencourt.

Un autre anniversaire plus solennel et à 9 leçons se célébrait pour Louis, duc d'Orléans et premier duc de Valois, fils du roi Charles V.

Ce prince fut en effet un des principaux bienfaiteurs des religieux Célestins de Saint-Pierre en Chastres.

Il ne fit pas reconstruire leur église, comme le porte la statistique de M. Graves, mais il y adjoignit une belle chappelle, *spectabile sacellum*, suivant le texte de l'obituaire. Le compte des dépenses faites pour la construction et la décoration de cette chappelle, a été publié par M. l'architecte Lassus, en 1849, dans le *Bulletin des Comités Historiques:* c'est sans doute par suite d'une erreur typographique que le titre de cette publication donne pour date à l'érection de la chappelle 1490 au lieu de 1390 ou 1400. Car elle fut édifiée du vivant de l'illustre donateur qui, comme chacun le sait, fut assassiné à Paris, par les ordres de son rival le duc de Bourgogne dans la nuit du 23 au 24 novembre 1407.

Le duc d'Orléans et de Valois fonda une messe quotidienne à dire dans la nouvelle chapelle, le dimanche, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et, les autres jours à la

dévotion du célébrant. Il enrichit en outre l'église de beaucoup de joyaux d'or et d'argent marqués à ses armes, *jocalia suis armis insignita*, sans parler d'un précieux ornement rouge mentionné par Carlier.

En décembre, on fait mémoire de noble homme Raoul de Sorel qui avait donné 200 livres tournois employées aux frais de l'établissement de l'étang de Bastigny et des prés de l'Epinette.

Le 20 dudit mois de décembre, une messe des morts devait être chantée en assistance générale, *conventualiter*, pour l'âme de Jean Thibault, jurisconsulte et bourgeois de Compiègne. (Voy. 3 oct.)

Le même jour avait lieu un anniversaire à 3 leçons et, le lendemain, une messe chantée par Raoul de Haramont, Maître de la Forêt de Cuise, qui, par testament, avait légué une rente perpétuelle de 40 sols parisis.

Cette énumération des fondations et donations faites au monastère de Saint-Pierre est déjà bien longue, et, pourtant, l'obituaire qui les relate en comprend encore plusieurs autres qui, vu leur peu d'importance, ne méritent pas d'être relevées. Il suffit de dire qu'on y voit figurer les noms suivants : Maître Jean de Hénault, un des élus de Compiègne, Pierre de Hénault, Henri Hancher, Jeanne de Machière, femme de Geoffroy Davenne, tous de Compiègne ; Raoul Vuiet et Geoffroy Barberu, de Pierrefonds ; Philippe du Rocher, Jean de Taillefontaine et Marguerite sa femme, Jean et Pierre Legrand, de Trosly ; Pierre Lejeune, de Noyon, et Henri Bourdonnois chanoine de Soissons.

Le manuscrit d'où sont extraits les détails qui précèdent porte au recto de sa page initiale un titre ainsi conçu :
« *Orationes et collectæ officii divini tam de tempore quam*
« *de sanctis, nec non et de Beatà M. et pro defunctis, cum*
« *supplemento Lectionum ad communem utilitatem Regalis,*

« *Monasterii S.-Petri R. PP. Celestinorum de Castris* « *ordinis S.-Benedicti, in sylvà Compendiensi.* » Ce titre est encadré d'ornements coloriés représentant plus spécialement des feuillages et des oiseaux, motifs parfaitement appropriés au livre d'un monastère placé au milieu d'une forêt.

A la fin du manuscrit et dans un petit encadrement enluminé et oblong, se trouve le quatrain suivant, en l'honneur de Pierre de Muron, fondateur de l'ordre des Célestins et Pape sous le titre de Célestin V.

Sous le sombre pourpris d'une grotte profonde
Éloigné à l'escart du tumulte du monde
Muron sçut à propos que la croix est l'eschelle
Qui conduit les humains à la gloire immortelle.

NOTES
SUR
L'ÉTAT MILITAIRE
ET
LES GOUVERNEURS DE COMPIÈGNE
DEPUIS LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

PAR

M. le Commandant de Brécourt,

MEMBRE TITULAIRE.

Nous essayons de répondre aujourd'hui, à un désir exprimé l'année dernière par le secrétaire de notre Société. Dans le cadre d'un projet de bibliographie compiégnoise et sous le n° 19, M. Demarsy mentionna ce qui pouvait être relatif à l'Etat Militaire de Compiègne.

Ces mots d'*Etat-Militaire* constituent précisément le titre donné au siècle dernier à un livre bien connu aujourd'hui sous le titre *d'annuaire militaire* et dans lequel le nom de Compiègne ne figure plus que comme garnison de cavalerie. Mais jusqu'à l'époque où la division du territoire français en provinces fut supprimée, Compiègne était le siége d'un gouvernement partiel compris dans le premier grand gouvernement général composé de l'Ile-de-France.

La Ville avait encore, en 1790, son Gouverneur, son Lieutenant-de-Roi et son Major.

Leurs noms sont inscrits dans les *Etats militaires* dont nous venons de parler et ces livres se rattachent à la bibliographie de Compiègne (1).

Le premier de ces ouvrages devenu rare de nos jours, a été publié, en 1735, par Lemeau de Lajaisse, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare et ancien officier de la maison d'Orléans. (2) Il porte pour titre abrégé de la carte militaire de France sur terre et sur mer. » C'est un in-12 imprimé à Paris par J. Lamesle.

Dans l'édition de 1740, M. le duc d'Humières (3) est inscrit comme gouverneur de la Ville et M. Gaya comme major.

Dès 1756, l'*almanach de Picardie,* donnait aussi les noms des officiers du gouvernement de Compiègne : Duc d'Aumont, (4) gouverneur ; Marquis de Maleissye, Lieutenant-de-Roi; M. de Gaya, Major-Commandant; M. Esmangard de Beauval, major en survivance.

De 1758 à 1761, MM. de Montandre (5) publièrent

(1) Avant la publication de ces Etats-Militaires, Trabouillet édita l'*Etat de la France*. Dans l'édition de 1712 sont cités : « Louis d'Aumont duc « d'Humières, capitaine, garde et gouverneur de la maison, ville et château « roïal de Compiègne, capitaine des chasses de la forêt de Cuise-lès- « Compiègne.
« François de Montbel de l'Hôpital de Champerron, Lieutenant-de-Roi, « pourvu le 10 novembre 1688. »

(2) Lemeau de Lajaisse est aussi l'auteur des « *Plans des principales places de guerre de France* » M. A. Demarsy nous a communiqué l'édition de 1736, on y lit (page 232) : Gouverneur de Compiègne : Duc d'Humières.— Lieutenant du Roi : Marquis de Malecis (Maleissye), — Major : M. de Gaya.

(3) Louis-François d'Aumont Duc d'Humières, mort le 6 novembre 1751?

(4) Louis-Marie Augustin de Rochebaron, marquis de Villequier, duc d'Aumont, marquis de Guiscard, baron de Choppes, Rochetaillée.., etc., gouverneur du Boulonnais et de Compiègne, lieutenant-général en 1748. D'argent au chevron de gueules accompagné de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe. (L. Ch. des Bois).

(5) De Montandre-Lonchamps, ci-devant Lieutenant au régiment de Poitou, et le chevalier de Montandre, ci-devant capitaine de grenadiers au même régiment et chevalier de Saint-Louis. (édition de 1759).

l'*Etat militaire de France,* en petits volumes in-16 dont le format s'est continué jusqu'en 1793. De 1762 à 1775, ce petit livre fut publié en collaboration par MM. de Montandre et de Roussel et ce dernier le rédigea seul de 1776 à 1793. Une table historique de l'Etat-Militaire de France de 1758 à 1765, a été aussi imprimée à Paris, en 1766.

Nous avons une collection à peu près complète de ces états militaires de 1770 à 1793 et M. A. Demarsy, qui en possède un grand nombre, a bien voulu mettre à notre disposition ceux de 1759, 1761, 1764, 1766 et 1779.

1759 et 1761. Gouverneur de Compiègne : Duc d'Aumont.
Lieutenant de Roi : de Malessie (1).
Major : de Beauval.

1764. Gouverneur : duc d'Aumont.
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu (2).
Major : de Beauval.

1766. Gouverneur : duc d'Aumont (3).
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval (son fils en survivance).

1769 - 1770. Gouverneur : Vicomte de Laval (4).
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval (son fils en survivance).

(1) Antoine-Charles Tardieu de Maleissye, officier aux gardes-françaises; il était déjà Lieutenant de Roi de Compiègne en 1757. (L. Ch. de Bois). Ecartelé au 1 d'azur à 2 pointes renversées d'or qui est de Maleissye, au 2 de Caumont d'azur à 3 lions passants d'or l'un sur l'autre, au 3 d'Alamani, bandé d'argent et d'azur de 4 pièces, au 4 de Bricqueville, passé d'or et de gueules.

(2) Rimberlieu était un fief situé sur la route de Compiègne à Roye et à quelques kilomètres de la première de ces villes.

(3) Le duc d'Aumont gouverneur, le duc de Villequier en survivance (almanach royal de 1766).

(4) Mathieu Paul-Louis vicomte de Laval Montmorency, capitaine de dragons au régiment Dauphin, reçu comme gouverneur à Compiègne le 23 novembre 1766, son père le duc de Laval étant présent et de fait sans doute le véritable gouverneur de Compiègne. M. de Lancry de Rimberlieu était alors Lieutenant de Roi et M. Esmangard de Beauval, major, son fils en survivance.

1773 à 1790. Gouverneur : duc de Laval (1).
Lieutenant du Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval.

En 1792, les gouvernements militaires sont supprimés et Compiègne fait partie de la 17e division militaire commandée par le Lieutenant-général d'Affry.

Cette division comprenait alors l'Oise, Paris, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir et Loiret, c'est-à-dire l'Isle de France et partie de la Beauce et de l'Orléanais.

Le Maréchal de Laval et son fils sont sans commandement et leurs noms ainsi que ceux de Lancry et de Beauval ne se trouvent plus dans l'Etat militaire de France, après y avoir figuré simultanément pendant plus de vingt années consécutives.

Le maréchal duc de Laval (2) appartenait à cette illustre famille de Montmorency qui pendant plus de sept siècles a rendu à son pays des services signalés et qui a fourni six connétables, dix maréchaux de France et quatre amiraux. (3)

Guy André Pierre de Montmorency, duc de Laval, gouverneur de Compiègne et gouverneur général de l'Aunis et de la principauté de Sedan (4) avait les plus beaux états de service. Né le 21 septembre 1723, il était mousquetaire à seize ans, capitaine de cavalerie quatre ans après et colonel la même année. Maréchal de Camp en 1748, Lieutenant-Général en 1759, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis en 1779 et Maréchal de France le 13 juin 1783. A l'affaire de Melle en Flandres, il fit plus de prisonniers qu'il n'avait de

(1) Plus tard Maréchal de Laval (1783).

(2) Ses armoiries sont celles de Montmorency avec la brisure de 5 coquilles d'argent sur la croix.

(3) Borel d'Hauterive. *Annuaire de la noblesse.*

(4) *Etat-Militaire de France*, 1790. Page 57.

soldats; il reçut à Raucoux un coup de feu au travers du corps et se distingua dans un grand nombre de siéges et de combats (1). Il mourut le 28 septembre 1798.

Les *Etats-Militaires* indiquent successivement pour Gouverneur de Compiègne depuis 1766, le vicomte de Laval, puis le duc de Laval et enfin le maréchal de Laval.

Il est hors de doute que le 23 novembre 1766, Mathieu-Paul-Louis vicomte de Montmorency-Laval, capitaine de Dragons au régiment Dauphin, fut reçu à Compiègne comme gouverneur de cette ville et du château, son père le *duc* de Laval étant présent (2).

Le 1er septembre 1773, ce même vicomte de Laval étant majeur, c'est-à-dire ayant vingt-cinq ans accomplis (3), fut réellement installé comme gouverneur.

En 1772, son père, le duc de Laval, qualifié de gouverneur de la ville et du château *pour son fils encore mineur*, fut parrain d'une cloche et représenté par M. de Beauval, seigneur de Fresnel, chevalier de St-Louis, major de la ville et du château et lieutenant de la capitainerie des chasses. (4)

Il semble qu'après la date du 1er septembre 1773, le *vicomte* de Laval, étant majeur et reconnu *gouverneur* de Compiègne, son père eût dû cesser de figurer comme tel dans les Etats militaires.

C'est cependant le *duc* et *maréchal* de Laval qui est inscrit dans ces recueils jusqu'en 1792 et ses états de services mentionnés dans les divers Etats-Militaires de 1784, 1785 etc., ne laissent aucun doute sur son individualité.

Il faut donc croire que le *duc* et *maréchal* de Laval con-

(1) La provision du gouverneur fut signée le 23 octobre 1766.

(2) Il était né le 5 août 1748 (La Chesnaye-des-Bois).

(3) *Dictionnaire généalogique de La Chesnaye-des-Bois.*

(4) *Histoire mss. de Compiègne*, par Escuyer.

serva le titre de gouverneur de Compiègne, en même temps qu'il avait le gouvernement général de l'Aunis et de la principauté de Sedan, mais que son fils fut après sa majorité, en 1773, le véritable gouverneur de Compiègne (1). Nous le voyons en effet recevoir dans cette ville le roi Louis XVI, le 1er août 1774 (2) et se placer au moment de la fête de la Fédération, à la tête de la compagnie des Invalides, gardienne du château. (3). Au moment de la Révolution, il avait choisi Compiègne pour résidence légale et ce fut sans doute de cette ville qu'il émigra. Après sa rentrée en France et lorsque l'empire fut établi, il réclama le gouvernement du château de Compiègne. Napoléon avant de lui rendre cette position, lui imposa de faire au moins une campagne dans l'armée française. (4) Il le nomma ensuite, et le vicomte de Laval résidait au château lorsqu'en 1808 ce palais fut disposé pour recevoir le roi d'Espagne (5). M. de Laval mourut à Paris vers 1809, âgé d'environ soixante-et-un ans. Il fut remplacé dans les premiers jours du mois de mars 1810, par le général Ordener qui mourut le 30 août 1811.

Le général La Borde lui succéda et à la chute de l'Empire le baron Curial, nouvel acquéreur de la terre de Monchy-Humières, fut nommé gouverneur du château, par le comte d'Artois, alors Lieutenant-Général du Royaume.

Mais presque en même temps le roi Louis XVIII donnait ce poste au vicomte Mathieu de Laval-Montmorency, fils de l'ancien gouverneur.

(1) *L'almanach royal* de 1791 dit cependant : Gouverneur, M. de Laval, M. de Montmorency en survivance.

(2) *Histoire mss. de Compiègne.*

(3) *Compiègne Historique.* Tome I. Page 253.

(4) Vatout.

(5) *Histoire mss. de Compiègne*, par Escuyer.

Il en résulte qu'il y eût en même temps trois gouverneurs.

Le baron Curial renonça de bonne grâce à ses prétentions; le général Laborde fut nommé dans le midi et M. de Montmorency resta seul gouverneur. (1)

Il mourut en 1826, étant duc et pair de France (2).

Le chevalier de la Salle, Maréchal de Camp et aide de camp du roi, lui succéda et il occupait encore cet emploi au moment où éclata la révolution de 1830.

A partir de cette époque, il est facile de trouver dans les almanachs royaux et impériaux les noms des *Commandants militaires du Palais*.

Le lieutenant du Roi, Jacques-Charles-François de Lancry de Rimberlieu, ancien officier au régiment de cavalerie Royal-Etranger, appartenait à une très-ancienne famille noble de Picardie, établie depuis longtemps dans le pays où elle jouissait de la considération et de l'estime publiques.

Il fut maire de la ville, chevalier de Saint-Louis et député. Ses concitoyens, comme témoignage de leur gratitude pour son administration ferme et sympathique, lui offrirent une couronne civique et un cachet d'or, sur lequel ils avaient fait graver le lion des armes de Compiègne près des ancres de navire qui se trouvent dans les armes de cette famille (3). Il épousa Anne-Françoise de la Myre et leur fille unique, Lucie de Lancry, fut mariée le 16 décembre 1805, au comte Philippe-Joseph-François-Eugène-Maximilien de Béthune de Beauvoir (4).

(1) *Indicateur de la Cour.*

(2) D'or à 3 ancres de sable.

(3) *Histoire de Compiègne.*

(4) *Borel-d'Hauterive et histoire généalogique de la maison de Béthune*, par l'abbé de Douay.

MM. de Beauval avaient eu pour prédécesseurs comme majors de la ville, MM. de Gaya.

Le major de place, M. de Beauval, était de la famille Esmangard de Bournonville, de Beauval, du Fresnel.

Lorsque la charge de capitaine de Compiègne au choix des habitants fut supprimée, Antoine de Seroux qui l'exerçait, fut nommé major. Il fut ainsi le dernier capitaine et le premier major de la ville. Il décéda en 1638 et il fut remplacé par le sieur de Lavigne qui n'exerça pas son emploi.

François Richard Gaya (ou de Gaya), écuyer, sieur de la Salle et italien d'origine, lui succéda au mois de novembre 1638; il mourut le 5 mai 1674 (1).

Vincent Hyacinthe de Gaya, son fils, occupa sa charge jusqu'à sa mort le 14 juin 1685.

Cette famille, dont l'un des membres Louis de Gaya est connu par divers ouvrages qu'il écrivit au XVII[e] siècle, s'éteignit en la personne de Corneille Richard de Gaya, seigneur de la Salle, fils de Vincent Hyacinthe; il était encore major en 1756.

Corneille Richard de Gaya est cité dans les archives de Sainte-Corneille à la date de 1708 :

Un *Te Deum* avait été chanté dans l'église de l'abbaye à la suite de la prise de Lerida et le major de Gaya, par oubli, négligence ou mauvais vouloir, n'avait pas été invité à y assister. Il porta plainte au roi et M. de Pontchartrain reçut l'ordre d'adresser des reproches au grand Prieur et de l'engager à donner toute satisfaction au major de Compiègne. Le grand Prieur dût s'exécuter, mais ce ne fût pas sans peine et il voulut sans doute se consoler un peu de la contrainte qui lui était imposée en terminant ainsi ses excuses : « Si

(1) Gaya — d'argent à l'arbre de sinople au naturel, surmonté d'un oiseau (un geai) de sable.

Monsieur le Major a été oublié, il y a lui-même donné lieu par son peu d'exactitude à assister aux prières publiques où il n'a pas paru depuis dix ans...... »

Les archives de l'abbaye ne disent pas si M. de Gaya persévéra dans son peu d'empressement à suivre les offices et elles ne parlent pas de la date de sa mort. Elle eut certainement lieu avant 1759, puisqu'à cette époque l'Etat Militaire de France cite M. de Beauval comme étant major de Compiègne.

A l'aide des renseignements qui précèdent et après avoir consulté les *Almanachs Royaux* (1) que possède la bibliothèque de la ville, nous avons pu établir la liste suivante que nous espérons pouvoir compléter plus tard :

GOUVERNEURS :

1712. Louis d'Aumont, duc d'Humières.

1736 à 1751. Duc d'Humières.

1751 à 1765. Duc d'Aumont. Le duc de Villequier était en survivance en 1765.

1766 à 1791. MM. de Laval — père ou fils — à dater du 23 octobre 1765.

1804 à 1809. Mathieu Paul Louis de Laval-Montmorency.

1810 à 1811. Général Ordener.

1812 à 1814. Mathieu de Montmorency.

1826 à 1830. Général de la Salle.

COMMANDANTS MILITAIRES DU PALAIS :

1833 à 1847. Lieutenant-Colonel Pierre.

1853. Préaux-Locré, colonel d'artillerie de marine.

(1) Le premier *almanach royal* fut publié en 1699.

1854 à 1860. Général Le Chesne, depuis gouverneur des Tuileries et du Louvre.

1861. Colonel Becquey-Beaupré.

LIEUTENANTS DE ROI :

1688 à 1712. François de Montbel de l'Hôpital de Champerron.

1736 à 1761. MM. de Maleissye — père ou fils.

1764 à 1791. MM. de Lancry de Rimberlieu — père ou fils — (Jacques-Charles-François de Lancry de Rimberlieu en survivance en 1782).

MAJORS :

1638. 1° Antoine de Seroux, nommé en...... décédé en 1638.
2° de Lavigne, décédé en 1638.
3° François Richard Gaya ou de Gaya, pourvu en novembre 1638.

1638 à 1674. François-Richard de Gaya, seigneur de la Salle, remplacé par son fils le 5 mai 1674.

1674 à 1685. Vincent-Hyacinthe de Gaya, — mort le 14 juin 1685, pourvu du commandement de la ville en l'absence du gouverneur et du lieutenant par commission du 26 juin 1684.

1685 à 1756. Corneille Richard de Gaya, seigneur de la Salle, M. de Beauval en survivance en 1756.

1756 à 1759. . . . .

1759 à 1791. MM. de Beauval, père ou fils — (M. de Beauval fils en survivance en 1766 ?)

1759 et 1761. Gouverneur de Compiègne : Duc d'Aumont.
Lieutenant de Roi : de Malessie.
Major : de Beauval.

1764. Gouverneur : duc d'Aumont.
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval.

1766. Gouverneur : duc d'Aumont.
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval (son fils en survivance).

1769 - 1770. Gouverneur : Vicomte de Laval.
Lieutenant de Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval (son fils en survivance).

1773 à 1790. Gouverneur : duc de Laval.
Lieutenant du Roi : de Lancry de Rimberlieu.
Major : de Beauval.



LES VITRAUX BYZANTINS DE LA CATHÉDRALE DE NOYON

PAR M. Z. Rendu, MEMBRE TITULAIRE.

Presque toutes les verrières qui garnissaient les fenêtres du chœur et des chapelles de la cathédrale de Noyon ont été brisées en 1793, époque à laquelle l'église était devenue magasin à fourrages.

Il ne restait que les vitraux de l'ancien vestiaire ou sous-trésor, et encore avaient-ils un peu souffert. Une heureuse pensée sut les utiliser en les faisant placer, vers 1825, aux fenêtres de la chapelle de la Vierge derrière l'abside.

Ces vitraux forment le seul vestige des belles verrières qui devaient jadis orner la cathédrale. A ce titre, ces précieux débris méritent respect et attention. Ils représentent la légende de saint Pantaléon dont on fait encore mémoire dans l'église de Noyon, légende qui se trouve longuement racontée dans la *Vie des Saints* du Père Ribadeneyre, (*Vie des Saints* 27 juillet).

Pantaléon, originaire de Nicomédie, était médecin. Pendant

la persécution de Maximien, il lia amitié avec un chrétien nommé *Hermolaüs* qui cherchait, dans la retraite, asile contre les fureurs impériales. Hermolaüs pressait Pantaléon, de se convertir au christianisme ; le médecin hésitait, lorsqu'un jour, ayant trouvé un enfant mort des morsures d'une vipère, il tenta, en invoquant le Dieu des chrétiens, de le ressusciter : le ciel permit que cet essai réussît. A la vue de l'enfant revenu à la vie et de la vipère morte soudain, Pantaléon se fit instruire et baptiser par Hermolaüs.

A quelque temps de là, Pantaléon, consulté par un aveugle qui recourait à son art, lui rendit la vue en lui imprimant le signe de la croix sur les yeux.

Les miracles et les guérisons extraordinaires qu'opérait le saint, augmentant sa réputation et sa clientèle, ses confrères, jaloux, le dénoncèrent comme chrétien à *Maximien*, qui poussa la cruauté jusqu'à ordonner de couper la tête de l'aveugle guéri, preuve vivante de la foi de Pantaléon.

Le pieux médecin comprit qu'à son tour il paierait bientôt sa foi de sa vie ; il se disposa donc à la mort. En effet, Maximien le mande et l'interroge. On apporte un paralytique: les prêtres payens et le chrétien, comme jadis Moïse et les magiciens d'Egypte sont mis en demeure d'établir la vérité de leur religion, en rendant cet infirme à la santé ; d'une prière, Pantaléon guérit le paralytique. A ce miracle on le déclare sorcier ; il est lié par les bras à un poteau ; on lui déchire les flancs avec des harpons de fer ; on les lui brûle avec des torches. Le Christ apparaît au martyr, le console, panse ses plaies, le délivre. Ressaisi par ses bourreaux, Pantaléon est tour à tour plongé dans le plomb fondu, jeté à la mer, et enfin exposé aux tigres et aux lions, mais les bêtes au lieu de le dévorer, perdent à ses pieds leur fureur. Pour en finir avec cet invulnérable condamné, on l'attache dans une roue affreuse qu'on lance du haut d'une montagne. Le

ciel préserve Pantaléon, et la roue, dans son élan écrase grand nombre d'idolâtres et de païens.

Maximien veut savoir de Pantaléon de quel maître il tient une religion pour laquelle il est si fidèle et si intrépide: Pantaléon nomme *Hermolaüs*, qui est traduit devant l'empereur. Il refuse d'apostasier, et il a la tête tranchée. Pantaléon, à son tour, est passé par les verges, attaché à un olivier, et le bourreau le décapite. Le sang du martyr, en baignant l'olivier, le fait fleurir soudain et le couvre de fruits abondants. L'un des médaillons, représente la victime et le bourreau en présence, séparés par une colonne et porte cette devise : *Pantaléon. Maximien.*

Saint Pantaléon mourut à Nicomédie l'an 311. Il est, après Saint-Luc, le patron principal des médecins.

Ces verrières si remarquables apportent un nouveau témoignage de l'antiquité des transsepts puisque, dit Moët de la Fortemaison, ils n'ont pu être faits pour les deux fenêtres où ils étaient placés qu'après la construction, ou plutôt après la restauration de cette partie de l'église.

Les archéologues y reconnaîtront parfaitement le faire, le costume, la pose raide et byzantine des personnages, et les caractères lapidaires du XII[e] siècle dans les mots MAXIMIANVS et S. PANTALEON qui, à l'exception de la lettre onciale sont en capitales romaines.

BELLENGLISE

Par M. l'abbé Gordière,

MEMBRE TITULAIRE.

---

§ 1er.

Dans un pli de la belle colline d'Elincourt-Sainte-Marguerite, d'un côté, du mont Jérémé de l'autre, à l'abri des vents du nord et de l'ouest, se trouve cachée la charmante propriété connue sous le nom de Bellenglise. Des eaux abondantes et vives sourdent de toutes parts, arrosent et rafraîchissent cette verdoyante terre. Un seul étang retient un instant captives celles qui coulent dans le petit vallon du château ; d'autres plus abondantes viennent de la vallée qui se prolonge au nord. Des traces d'anciens barrages attestent l'existence de plusieurs pièces d'eau. Les ruisseaux se réunissent avant de quitter ce séjour. Autrefois ils saluaient une dernière fois le manoir, en se jouant dans les rouages d'un moulin ; maintenant ils courent plus rapides vers le Matz en portant le nom de Rone, et ils ne rencontrent plus d'autre obstacle avant de perdre leur nom que le moulin d'Elincourt.

Les collines environnantes sont chargées de belles futaies, couronne naturelle des anciens domaines; elles servent toujours à maintenir l'abondance des sources, et procurent à

ceux qui les conservent, les jouissances les plus légitimes et les produits les plus utiles.

Le château vu dans la vallée, paraît suspendu au milieu d'une ceinture de bois. Placé sur un petit tertre, il domine la nature pleine de fraîcheur et de calme placée sous ses pieds, et, profitant du contournement des rives voisines, il plonge ses regards au midi, jusque sur les coteaux lointains de la vallée du Matz. Deux ailes de bâtiment unies à angle droit composent l'habitation. La façade principale est celle du midi, c'est la plus ornée. Elle se compose : d'une tour plus forte que les autres, un peu séparée du château, de trois tourelles unies au bâtiment ; les deux plus petites défendaient l'entrée, et l'autre, l'angle *est*. Les murs en briques ont une teinte monotone, un peu sévère, relevée par un losange en briques plus foncées et par les pierres placées dans les soubassements, l'encadrement des fenêtres, dans les deux corniches dont l'une sépare le premier étage du rez-de-chaussée et l'autre sert d'entablement.

La tour séparée du chateau, que nous appellerons le donjon, devait défendre les abords du fossé du côté de la colline. Une jolie petite tourelle en encorbellement, greffée sur un de ses angles internes, sert d'escalier : elle présente à sa partie inférieure des moulures portant le cachet de celles des autres parties de la construction. Une seule voûte, de forme elliptique, existe à son intérieur; elle repose sur des arceaux sans moulures.

Deux petites tourelles carrées flanquent l'entrée voûtée, où se trouvait le pont-levis et le passage donnant accès dans la cour intérieure. Leurs ouvertures de formes variées, sont tantôt à linteaux carrés, tantôt en anse de panier, ornées comme leurs seuils de moulures. La fenêtre la plus remarquable couronne l'œuvre entre les deux tourelles ; son seuil, ses faces et son fronton sont chargés de sculptures et de

moulures de la même époque. La corniche de ces tourelles se compose de modillons à l'aspect de machicoulis ; ils augmentent de volume à mesure qu'ils s'écartent des angles et approchent de la partie médiane de la muraille, sont ornés de métopes et de triglyphes avec leurs gouttes. Ce renflement progressif de modillons jusqu'au milieu du mur a permis de les coiffer d'une toiture ronde, de forme ombiliquée, à écailles imbriquées arrondies, autrefois en bois, maintenant en plomb. Cette entrée a conservé presque tout son cachet primitif.

La tour *est*, un peu plus forte que ces dernières, n'a aucune marque spéciale, sinon les moulures des seuils de ses ouvertures, toujours de la même époque. Les larges fenêtres de cette façade sont faites depuis un demi-siècle.

Bellenglise, vu de ce côté, conserve un air monumental et quelque chose de féodal.

En pénétrant dans la cour intérieure, on ne voit plus sur le pavillon *nord*, que deux fenêtres anciennes, toutes les autres ont perdu leurs vieilles moulures et leurs linteaux en anse de panier. La porte d'entrée, surmontée de sa fenêtre, se reconnaissent aux pierres saillantes qui les encadrent.

La cuisine offre avec la salle attenante une voûte surbaissée, qui s'appuie sur des murs ayant plus d'un mètre d'épaisseur. Leur retombée centrale, se décharge sur un pilier rond. Les arceaux sont sans moulures comme ceux du donjon; ils reposent sur des têtes mal accentuées. Les clés de voûtes, sont chargées d'emblèmes en rapport avec la destination du lieu, un gigot, trois poissons entrelacés. Le champ de l'écusson, placé au centre du large chambranle de la cheminée, est resté vide.

L'étude architectonique de ce manoir n'a point donné la date précise de sa construction. Son appareil et sa mise en œuvre, ne permettent pas de le séparer du château du Plessis-Brion, élevé sous Louis XII et François Ier; il appartient donc

au commencement du seizième siècle. Le petit promontoir sur lequel il s'avance dans la vallée, montre assez qu'il était isolé de la colline par un fossé, clôture et défense ordinaires des propriétés un peu considérables des siècles passés. D'autres constructions assez importantes, plus anciennes que le château, forment une partie des communs. Bellenglise fut certainement habité par la famille de ce nom, bien avant le seizième siècle. Nous allons essayer de l'établir par une courte histoire de ses priviléges et de ses propriétaires nous réservant de revenir sur ce détail, lorsque nous publierons la monographie de Machemont.

On écrit aujourd'hui *Bellinglise*, avec deux *i*, M. Graves le donne ainsi dans son annuaire. Longtemps les deux *l*, furent supprimées, on disait *Beringlise*. Le plan du camp de Coudun sous Louis XIV emploie cette désignation, mais on ne trouve qu'un seul *i* dans la coutume du Vermandois, *Berenglise*. La véritable orthographe nous paraît être *Bellenglise* avec un seul *i*, du nom de l'ancienne famille qui habitait le village de ce nom à douze kilomètres de Saint-Quentin. Il est toujours ainsi désigné, et Colliette le fait venir de : *Bellana Ecclesia* ou *Bellani Ecclesia*— (*Hist. du Verm.* T. I. P. 300.)

A quelle époque les Bellenglise vinrent-ils s'établir dans la terre d'Elincourt ? La réponse ne saurait être encore précise. Nous ne serions pas éloignés de croire qu'ils possédaient ce domaine au douzième siècle, peut-être même avant.

Lupart de Péronne, souche des Hamel-Bellenglise, était frère de Jean III, qui vendit en 1266 la chatellenie de Péronne, avec ses droits sur Boucly ; il eut encore la terre de Hamel et celle de Bellenglise *près Saint-Quentin*. Pour désigner ainsi ce Bellenglise, il fallait que l'autre existât à cette époque, sans quoi l'historien eût ajouté inutilement près Saint-Quentin. Cette terre, anciennement possédée par cette famille, devait lui

être chère, puisque Colliette, dans son *Histoire du Vermandois*, dit : On voit encore dans l'église d'Elincourt, le mausolée d'Antoine-Hamel-Bellenglise, qui en 1476 épousa Marie de Chepoix.

Ce domaine resta dans la main des Bellenglise, jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Charles-Hamel, seigneur de Bellenglise, ayant été tué au siége de Cazal, ne laissa qu'une fille, Claire-Eugénie-Elisabeth de Hamel, dame de Bellenglise et d'Elincourt-Sainte-Marguerite. Elle mourut sans postérité à quatre-vingt-trois ans, ayant vendu cette propriété plus de cinquante ans avant sa mort. Nous verrons les vicissitudes de cette terre dans la liste de ses possesseurs. Disons auparavant un mot de ses anciens droits.

Le domaine de Bellenglise était un fief simple, relevant de Coudun et par suite du Maréchal de Humières, seigneur féodal de Coudun. Il jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice, dont la mouvance n'était pas du marquis d'Humières. Ce droit de justice avait été accordé au seigneur d'Elincourt, après son démembrement de la terre de Coudun. Les appels du tribunal d'Elincourt ne ressortissaient pas pardevant le juge de Coudun, mais pardevant le lieutenant particulier du bailli de Senlis à Compiègne. C'est du reste une vieille maxime inscrite dans nos coutumes, que « *fief et justice n'ont rien de commun, quoiqu'ils puissent être réunis dans la même main.* » Les preuves de ces quelques lignes se trouvent dans un procès arrivé à l'un des propriétaires de Bellenglise en 1675, et dont nous produirons plus tard une analyse détaillée.

§ 2.

GÉNÉALOGIE DES HAMEL-BELLENGLISE

donnée par Colliette

(*Hist. du Verm.* t. 2. 727-734).

1\. — Albéric I, de Coucy, marié à Adèle de Boves.

2\. — Albéric II, de Coucy et Dreux de Boves, duquel sortit :

3\. — Robert de Boves, dit Robert III, marié à Adélaïde de Péronne.

4\. — Jean de Péronne I, qui épousa Oda de Crevecœur, et Robert IV de Péronne.

— Le seigneur de Bellenglise, en 1189, s'appelait Raoul — *Aug. Virom.* fol. 179, item en 1196, *Longi-Pontan. carta* 15 de Troncoy.

5\. — Jean de Péronne II, épousa Elizabeth, châtelaine de Lille-en-Flandre. Ce seigneur fit échange avec Philippe-Auguste de Bray-sur-Somme, pour Boucly, Hamel et leurs dépendances.

6\. — Jean III, se maria en 1247 à Mahaud de Bethune.

7\. — Gérard fils aîné, sans postérité. — Hugues de Hamel fils cadet eut :

8\. — Jean de Hamel, 1274. Il eut deux fils Colard et Jean de Hamel, le cadet eut seul postérité.

9\. — Simon de Hamel, seigneur de Hamel et de Bellenglise, etc., marié à Isabeau Le Boutheillier de Senlis, vivait en 1348.

10\. — Robert de Hamel-Bellenglise, 1383.

11\. — Jean de Hamel, fils aîné, tué à la bataille d'Azincourt. Gilles fils cadet, épouse en 1415 Marie de Cais.

12\. — Louis, qui épousa en 1444 Jeanne d'Amerval.

13\. — Antoine de Hamel-Bellenglise, épouse en 1476 Marie de Chepoix. Leur mausolée se trouvait dans l'église d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

14. — Jacques de Hamel-Bellenglise, prit à femme Marie de Boubers.

15. — Claude, épouse Marie-Barbe de Ravenel.

16. — Antoine de Hamel-Bellenglise, vendit sa terre de Hamel en 1595.

17. — Charles de Hamel, seigneur de Bellenglise, épouse une dame des Acharts en 1625, tué au siége de Cazal, laisse :

18. — Claire-Eugénie-Elisabeth de Hamel, dame de Bellenglise d'Elincourt-Sainte-Marguerite, née en 1629, épouse Antoine de Viefville en 1695, meurt sans enfants en 1712 ; elle avait vendu Bellenglise dès 1661.

La branche des Bellenglise d'Elincourt, s'éteignit avec la fille de Charles Hamel.

Cette terre, un instant retraite par Gilles-François de Hamel, par sentence rendue à Saint-Quentin le 26 novembre 1661, fut acquise par :

19. — Eymard de Boubert, seigneur de Bayancourt, vendue à :

20. — Philippe-Benoist, conseiller du roi, commissaire provincial des guerres en Picardie, Flandre et Artois, le 17 mai 1675, marié à Marie-Marguerite Debonnaire.

En 1682, le 10 septembre, cette terre fut confisquée par sentence du présidial d'Abbeville.

En 1682, don par le roi des biens confisqués du sieur Benoist à Marie-Marguerite Debonnaire et à ses enfants.

21. — En 1690, la dame Debonnaire est tutrice de son fils Charles-Benoist.

22. — Brice Lehaut et Marie Boitel, sa femme, acquiè-

rent Bellenglise de Charles-Benoist et de Marie-Marguerite Debonnaire.

La propriété passe à :

23. — Anne-Madeleine Lehaut, comme légataire universelle de Brice Lehaut et Marie Boitel, sa femme.

Anne - Madeleine Lehaut, devenue femme de J. Rolland, écuyer, seigneur de Léglantier, laisse comme héritier :

24. — En 1772, le 21 août, Louis-Alexandre Lehaut de Marfontaine.

Ce dernier laisse comme héritiers, pour chacun une demie :

25. — 1° Joseph-Bernard Lehaut, seul héritier de Marie-Louise Lehaut, sa mère, veuve de Joseph Lehaut.

2° Guillaume-Joseph Boitel, seigneur du Cardonnois; Marie-Louise Boitel ; Marie-Joseph Boitel, tous trois donataires de Marie-Louise-Boitel du Cardonnois, leur tante.

Ils vendent chacun leur part, par le ministère de Mes Pinard et Desmarest, à

M. Pierre Margantin, les 12 juin et 24 août 1791.

Cette charmante terre est échue par partage à Mlle Margantin, épouse de M. Barillon, l'honorable député de l'arrondissement de Compiègne.

Aujourd'hui, si le pont-levis, si les fossés, si tout l'appareil seigneurial a disparu, l'urbanité, le bon accueil, l'hospitalité antique, habitent toujours le vieux manoir des Hamel-Bellenglise. La charité s'y montre sous toutes les formes, elle se fait sentir dans le pays, avec cette bienveillance et cette douceur chrétienne, qui savent si bien en rehausser le prix (1).

(1) Depuis 1869 où cette notice a été écrite, M. Barillon, ancien député, est mort à Bellenglise.

SUR UNE
TROUVAILLE DE MONNAIES
ET DE
BIJOUX DU XVI[E] SIÈCLE
A VIEUX-MOULIN

PAR M. **du Lac**, MEMBRE TITULAIRE.

Dans le courant du mois d'octobre dernier, une dame Mercier habitant le hameau dit *Faubourg Saint-Pierre*, commune de Vieux-Moulin, en descendant dans un petit caveau attenant à un hangar, remarqua contre les parois quelques pièces anciennes de monnaie sortant d'une fente produite par le passage d'une taupe. On se livra aussitôt à des fouilles et on trouva 360 pièces en billon des XV[e] et XVI[e] siècles ainsi que quelques bijoux en or et en argent remontant à la même époque. Ces objets avaient été probablement enveloppés dans un morceau de linge, car on n'a trouvé auprès d'eux aucun vase, aucune inscription, mais seulement des vestiges de chiffons tombant en poussière dont aucune parcelle n'a pu être conservée. Malheureusement ces pièces sont toutes très-répandues et ne peuvent offrir aucun intérêt au point de vue de la numismatique générale.

Grâce aux monnaies des derniers règnes qui toutes portent une date, il est facile de se rendre compte de l'époque pré-



cise à laquelle ces objets ont été enfouis : la date la plus récente est celle de 1588, vers la fin du règne de Henri III; ce qui paraît singulier, c'est que sur 63 pièces qui portent le nom de ce prince, 61 sont des années 1575, 76 et 77; les deux autres sont de 1588, c'est-à-dire à onze ans d'intervalle, au nombre de deux seulement, chacune d'un atelier monétaire différent, celui de Paris et celui de Villefranche-en-Rouergue, circonstance paraissant indiquer qu'un assez grand nombre a dû être frappé dans le courant de cette même année. Quoiqu'il en soit, il reste certain que l'enfouissement a eu lieu en 1588. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici avec regret que l'année suivante, le 10 février 1589, Henri III rendit un édit par lequel il transféra à Compiègne l'atelier monétaire de Paris : à cette époque, l'ancienne fabrique palatine avait été transférée dans la ville, au lieudit *le Tour des Forges*; c'était dit Dom Grenier, un grand bâtiment remplacé au siècle dernier par un groupe de maisons formant l'encoignure des rues de l'Etoile et des Lombards, vis-à-vis le nouveau grenier à sel. C'est là qu'opérèrent pendant deux ans les ouvriers de l'hôtel des monnaies de Paris, et il est remarquable que bon nombre des pièces de la trouvaille de Vieux-Moulin proviennent précisément de l'atelier monétaire de cette ville.

Les monnaies les plus anciennes de la trouvaille remontent au moins au règne de Charles VIII, peut-être même à celui de Charles VI, ce qu'on ne peut affirmer avec certitude : en effet les *blancs* de Charles VIII qui ne portent pas l'hermine ou tout autre caractère définitif du règne, peuvent aussi bien être attribués à Charles VI ou à Charles VII ; on peut en dire autant des *blancs* de Louis XII pour le règne de Louis XI. Toutefois l'absence complète de pièces de Henri V et de Henri VI, ainsi que le long intervalle de temps qui sépare Charles VI d'Henri III, sont autant de circonstances portant à

ne pas reculer les pièces douteuses au-delà du règne de Charles VIII ; d'autant plus que celles attribuées avec certitude à ce prince sont déjà très-usées et très-frustes.

A dater de Charles VIII, tous les règnes se trouvent représentés à l'exception de celui de François II, ce qui s'explique facilement par la courte durée de son passage au pouvoir.

Au milieu de ces monnaies royales se trouve comme égaré un *douzain* de Louis de Bourbon, duc de Montpensier et de Dombes, avec la date de 1574. Cette pièce de monnaie se trouve cependant faire partie de celles qui furent décriées par l'ordonnance de 1577 sous peine *de la hart* ; elle aurait dû par conséquent, à l'époque dont nous parlons, être retirée de la circulation.

Voici du reste la nomenclature exacte des pièces de monnaie trouvées à Vieux-Moulin :

Règne de Charles VIII : 12 blancs à la couronne ou au soleil, 2 blancs au Dauphiné, 2 karolus. *Louis XI ou Louis XII :* 1 blanc au soleil, 2 blancs à la couronne, 4 au Dauphiné. *François Ier :* 9 blancs à la couronne dont 1 pour la Bretagne, 22 blancs à la croisette dont 2 pour le Dauphiné. *Henri II :* 213 douzains, 1 gros de Nesle. *Charles IX :* 19 douzains dont 1 pour le Dauphiné, 1 sol parisis. *Henri III* : 60 douzains, 3 doubles tournois en cuivre. *Louis II de Dombes* : 1 douzain.

Ces pièces sortent principalement des ateliers monétaires de Paris, Lyon, Poitiers, La Rochelle, Limoges, Toulouse, Dijon, Troyes et Villefranche.

Maintenant, comment et dans quelles circonstances ce dépôt a-t-il été confié à la terre ? Telle est la question qu'on se pose toujours quand on fait de ces sortes de trouvailles et à laquelle il est rarement donné de répondre : on peut remarquer seulement que les guerres de la ligue auxquelles tout ce pays-ci prit une part si active, divisaient la France depuis trois ans.

Les quelques bijoux qui accompagnaient les monnaies en question ne sont pas de nature à nous éclairer beaucoup ; ils consistent principalement en objets religieux dont voici la description sommaire :

Une bague en or représentant une figure joufflue vue de face ; le travail est d'une assez grande finesse et ne manque pas d'originalité ; la petite dimension de l'anneau fait supposer qu'elle appartenait à une femme ou à un enfant.

Un petit cadre en argent sans ornementation ayant autrefois contenu une médaille ou des reliques dont il ne reste plus vestige.

Un autre cadre également en argent, contenant un objet en os et représentant sans doute un sujet religieux ; il est impossible de s'en rendre compte exactement dans son état actuel.

Deux anneaux en argent et une bague en vermeil avec un cœur surmonté de fleurs de lys.

Une boucle d'oreille en argent formée de deux globes creux et un triangle auquel étaient annexés des objets aujourd'hui disparus.

Tout cela n'apporte que bien peu de lumières pour la solution de la question. Toutefois la proximité du monastère de Saint-Pierre-en-Chastres, occupé depuis 1308 par l'ordre des Célestins, explique assez la présence de ces petits reliquaires et objets religieux que les moines devaient chercher à répandre autour d'eux.

M. Floquet, maire, a bien voulu faire l'acquisition de cette trouvaille pour le Musée Vivenel, et je crois être l'interprête de la Société en lui adressant de sincères remercîments. Je profiterai de cette circonstance pour faire savoir que notre Musée, si riche d'ailleurs en antiquités et en objets anciens, est en matière de numismatique d'une pauvreté très-regrettable. Je fais ici appel à tous ceux qui se trouveraient en position de réparer cette fâcheuse lacune et j'espère qu'il sera entendu.

L'ÉGLISE DE RIBÉCOURT

Par M. Z. Rendu, membre titulaire.

L'Eglise actuelle de Ribécourt offre fort peu d'intérêt sous le rapport architectonique. Elle date, en grande partie, de l'an 1600. C'est une construction humide, malsaine et délabrée, qu'il devient indispensable de remplacer. — Mais avant que le marteau du démolisseur ne vienne faire crouler — ce qui sera facile — ce fatras de tuilots et de pierrailles, j'ai pensé qu'il serait utile, dans l'intérêt de l'art et de notre histoire locale, de signaler à l'attention de la Société historique, les quelques débris de vitraux et de pierres tombales que possède cette église, afin de les faire replacer, en temps opportun, dans la future construction, pour les sauver de l'oubli.

Les fragments de verrières que possède l'église actuelle de Ribécourt remontent à l'époque de la renaissance, en voici l'énumération.

Au sommet d'une fenêtre, à droite de la nef, on remarque un écu en blanc, surmonté d'une couronne et entouré du cordon de Saint-Michel. Le centre de la verrière a disparu, et il n'en subsiste qu'une bordure en grisaille dans le goût de l'époque. Un phylactère porte la date de 1640.

Une seconde fenêtre contient d'intéressants débris de vitraux. Dans le panneau de gauche, Saint-Remi, portant la Sainte-Ampoule, est accompagné du Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe. Ce panneau, représente au centre

Saint-Sébastien, et il se termine par la figure vénérable du Père Éternel. — A droite, Saint-Pierre, ayant près de lui un ornement chargé de trois coquilles. Dans un rinceau à ton d'or, se voit la lettre A, qui est probablement l'initiale du peintre verrier.

La fenêtre qui se trouve au-dessus de l'autel de droite, représente, dans le panneau de gauche, Saint-Nicolas, et dans celui de droite, un évêque coiffé de la mître, et tenant en main une croix à double branche. Le tout est surmonté par la scène de l'annonciation.

La verrière de la chapelle de la Vierge, représente, à droite, Sainte-Elisabeth, à gauche, la Vierge et l'enfant Jésus. Au-dessus, une Assomption, surmontée de deux écus indéchiffrables entourés du cordon de Saint-Michel.

Le vitrail de la fenêtre du bas-côté gauche contient, dans sa partie inférieure, un Saint-Roch, au-dessus la scène du crucifiement, surmontée elle-même par le Père Éternel.

On remarque près du chœur, sur une pierre tombale, un écu portant un chevron et trois besans, et surmonté d'une couronne comtale. Sur cette pierre est gravée l'inscription suivante :

D. O. M.

« Cy gist haut et puissant seigneur Messire Louis-François
« le Comte de Nonant, Chevalier, Marquis de Néry, Sei-
« gneur..... des terres, des seigneuries de Ribécourt et
« Pimprez; lequel est décédé le 31ᵉ jour du mois de mars,
« mil sept cent trente-six. Priez Dieu pour le repos de son
« âme. »

Dans le chœur, vis-à-vis de l'autel, une autre inscription gravée en lettres dorées sur marbre noir, rappelle la mémoire de François-Louis le Comte de Nonant de Rarey, fils du précédent, né en septembre 1703, décédé officier de gendarmerie et Mestre de Camp de Cavalerie, le 8 février 1791, et

de Catherine de Comerfod, sa femme, morte le 25 octobre 1801.

Une clef de voûte, du bas-côté de gauche, représente un écu fretté.

Enfin, on remarque près de la sacristie, une pierre commémorative, rappelant, en caractères gothiques, la mémoire de Nicolas Robbée, natif de Ribécourt, Prêtre chanoine de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, décédé le 22 avril 1610.

NOTICE

SUR DES

FOUILLES EXÉCUTÉES A GURY

EN 1869

Par M. A. de Roucy,

MEMBRE TITULAIRE.

Gury, en latin *Guriacum*, aujourd'hui fort petite commune du canton de Lassigny, est, au point de vue archéologique, une des localités les plus intéressantes de l'arrondissement de Compiègne.

Dom Grenier, dans son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, signale ce village comme ayant donné lieu, « dans le XVII[e] siècle, à la découverte de beaucoup de vestiges de la domination romaine. »

M. Graves, dans sa *Statistique du canton de Lassigny* et dans sa *Notice archéologique du département de l'Oise*, en parle dans le même sens, en mentionnant notamment, sur un plateau élevé, aux abords de l'église, la rencontre de débris de tuiles romaines, de tombes en pierre, d'armes, fibules et

autres objets. L'utile répertoire archéologique de M. Emm. Woillez reproduit les indications de M. Graves.

En 1861, un intelligent investigateur, M. Lefranc, membre du Comité archéologique de Noyon, appela l'attention de ce comité sur le même emplacement qui lui avait fourni divers objets (1) qu'il s'empressait d'offrir au musée noyonnais : une commission nommée à cet effet, y fit exécuter des fouilles dont le résultat fut la mise à jour de tombes en pierre renfermant, avec les squelettes, de petits vases, des armes en fer, des boucles, etc.

Plus tard, je vis chez notre excellent confrère, M. du Lac, un vase tout récemment extrait d'une tombe qu'il avait fait fouiller sous ses yeux, et ce simple spécimen, par sa forme, sa matière, son caractère bien déterminé, suffisait à établir que les tombes en pierre appartenaient à l'époque franque ou mérovingienne.

Y aurait-il donc eu méprise de la part des auteurs que j'ai cités plus haut? Auraient-ils signalé, à tort, comme Romaine ou Gallo-Romaine, une occupation purement mérovingienne? C'est ce que je résolus de vérifier.

En effet, dans le cours de l'année dernière, je me déterminai à explorer moi-même le cimetière déjà signalé et, tout d'abord, je fus frappé de la quantité de débris céramiques, évidemment Gallo-Romains, répandus sur le sol: il y avait certainement eu là une occupation importante, antérieure aux francs mérovingiens, et c'est ce qu'est venu confirmer la suite de mon exploration. (Voir l'emplacement de fouilles, Pl. I.)

En déblayant des sépultures généralement peu profondes, comme toutes celles des francs, mes ouvriers rencontrèrent

(1) Parmi ces objets le procès-verbal de la séance dénomme un glaive de l'époque romaine que je soupçonne n'être qu'une épée franque ou un long scramasaxe.

des fragments de sculptures en pierre qui provenaient d'un grand édifice public et probablement d'un temple.

La composition comme le style de ces sculptures accusait, avec fermeté, l'époque romaine et plus spécialement la période comprise entre les règnes d'Antonin-le-Pieux et de Caracalla, offrant une certaine analogie avec celles du temple de Champlieu, dans notre voisinage.

En voici une indication sommaire que complètent des dessins très-exacts dus au crayon exercé de M. Victor Cauchemé.

1° Un morceau de corniche ou d'entablement richement orné de feuillages, avec caissons creux alternatifs dans la partie médiale, hauteur 60 centimètres. (Pl. II. N° 1.)

2° Un débris de frise ou de fronton représentant un char, probablement un bige, dont l'un des chevaux seulement apparaît, laissant voir sa croupe avec une partie de la jambe gauche de derrière. Ce morceau n'ayant pas sa hauteur complète, je n'ai pas à la relever. (Pl. II. N° 2.)

3° Un morceau de frise, peut-être aussi de fronton, où, malgré de graves altérations, on distingue encore trois personnages debout et drapés. Les deux principaux sont en regard, semblant étendre la main l'un vers l'autre au-dessus d'un objet méconnaissable (probablement un autel) qui les sépare. Le troisième personnage, derrière l'un des précédents, est effacé par celui-ci et n'est plus guère indiqué que par les replis de son vêtement. Hauteur 88 centimètres. (Pl. II. N° 3.)

4° Deux fragments représentant des ornements feuillus, en forme de rosace. (Pl. II. N. 4.)

5° Trois autres fragments représentant des têtes humaines de différents caractères, mais dont l'une est celle d'un personnage âgé, à traits fort accentués. (Pl. II. N° 5.)

Il est à croire que beaucoup de débris analogues se trouvent encore enfouis dans le sol du plateau, où on a rencontré

ceux dont je donne la description sommaire ; mais, seuls, ceux-ci suffisent à attester qu'il y avait là un édifice considérable et de caractère incontestablement romain. On a, d'ailleurs, à plusieurs reprises, trouvé sur cet emplacement des monnaies antiques : mes ouvriers, eux-mêmes, y ont recueilli des moyens bronzes de Vespasien, de Faustine mère, de Postume, un petit bronze barbare de Trajan, un de Constance, un de Valentinien.

J'ai vu dans la possession d'un habitant du village un de ces statères gaulois en or, si communs, au type du cheval du côté concave : ce brave homme, qui avait lu quelque part les excentricités fastueuses de Caligula pour ses chevaux, voulait absolument que sa pièce se rapportât à cet Empereur et à son cheval favori.

Grâce à l'obligeance ordinaire de M. Lefranc, de Lassigny, je dois aussi signaler un petit quinaire d'argent de la famille *Porcia*. Entre beaucoup d'autres, je me borne à citer ces deux pièces parce qu'elles attestent l'antiquité de l'emplacement.

Le quinaire de la famille *Porcia*, quoique pièce aussi fort commune, est particulièrement intéressant à cet égard ; car on ne trouve de monnaies consulaires, dans nos contrées, qu'exceptionnellement et sur des points d'une occupation importante reculée.

Cette occupation par les Gaulois, les Romains, les Gallo-Romains, d'un plateau élevé, si propice à leur défense et à leurs habitudes, s'est naturellement continuée aux époques postérieures et c'est là ce qui explique l'existence du cimetière mérovingien dont j'ai déjà parlé et sur lequel je reviens pour dire ce que j'y ai trouvé.

Ce cimetière, établi là où s'élève la petite église du pays, bâtie, elle-même, vraisemblablement, sur les ruines d'un temple païen, comprend, outre des tombes en pierre, des sépul-

tures creusées dans le sol ou le tuf du plateau. Son périmètre est difficile à déterminer exactement, à cause du cimetière moderne qui s'y est adjoint et qu'il faut respecter, à cause aussi de fouilles sans méthode, antérieures aux miennes et dont je n'ai pu suivre la trace.

Quoiqu'il en soit, son centre principal devait être au chevet de la petite église actuelle, à droite et à gauche du chemin dit de la Berlière à Gury. C'est là que mes ouvriers ont découvert, dans les sépultures plus ou moins ménagées, les objets qu'il me reste à faire connaître et dont suit l'énumération :

1° — Quinze vases *(pocula* de l'époque) en terre d'une pâte ferme, d'une teinte ou noire, ou grise, ou bleuâtre, d'une hauteur variant de 10 à 60 centimètres, d'un diamètre de 12 à 7 centimètres à l'ouverture supérieure et de 13 à 9 centimètres au centre, qui est évasé angulairement. Ces vases présentent extérieurement des moulures circulaires avec de petits ornements en creux. (Pl. III. N°ˢ de 1 à 4 et Pl. IV de 1 à 5.)

2° — Un autre vase, en forme de petite jatte, d'une teinte jaune fauve, haut de 7 centimètres et ayant un diamètre d'évasement de 17 à 18 centimètres à la partie supérieure.

Je mentionne ce vase à part, parce qu'il est une variété assez rare dans la céramique mérovingienne. (Pl. III. N° 5.)

3° — Une épée à double tranchant, en fer, mesurant, avec sa soie, 90 centimètres de longueur, la lame large de 5 centimètres. (Pl. V. N° 1.)

4° — Quatre scramasaxes, même métal, de dimensions différentes, le plus petit portant encore à son extrémité inférieure un reste de fourreau en cuir garni de rivets de cuivre, le plus grand offrant deux rainures longitudinales au-dessous du dos de la lame. (Pl. V. N°ˢ 2 et 3.)

5° — Huit couteaux, même métal, présentant des variétés

sans intérêt, dans leurs formes et leurs dimensions. (Pl. V. N°s 4 et 5.)

6° — Une pièce de garniture affectant la forme d'un V, deux longues mailles unies ayant fait partie d'une chaîne; ces objets également en fer. (Pl. V. N°s 6 et 7).

7° — Une garniture complète de ceinturon, plaque, contre-plaque et plaque carrée supplémentaire, en fer, avec incrustations d'argent formant de gracieux ornements, encore rehaussés par de grosses têtes de clous en bronze. (Pl. VI. N°s 1A — 1B — 1C.)

8° — Deux autres plaques en fer, dont une de forme ronde, ornées de têtes de clous en bronze. Leur état d'oxidation empêche de reconnaître si elles ont été, oui ou non, incrustées d'argent. (Pl. VI. N° 2.)

9° — Quatre plaques de ceinturon, en bronze, avec leurs boucles et ardillons et une seule contre-plaque.

Ces plaques de forme oblongue, d'une longueur moyenne de 10 centimètres sur 5 à 6 de largeur à leur centre, sont couvertes d'ornements variés, gravés en creux, du côté extérieur et garnis de cinq grosses têtes de clous aussi en bronze, deux sur chaque bord et un à l'extrémité rétrécie opposée à la boucle. (Pl. VII. N°s 1, 2, 3 et Pl. VIII. N°s 1 et 2.)

10° — Quatre autres plaques de ceinturon en bronze, sensiblement plus étroites et dont la surface lisse n'est rehaussée que par de grosses têtes de clous, à l'exception d'une d'elles dont les bords sont gravés et la boucle artistement façonnée. (Pl. VIII. N°s 3, 4, 5 et Pl. IX. N°s 4 et 5.)

11° — Trois autres plaques de ceinturon de même métal, mais de forme ronde, avec section horizontale à la partie qui se relie à la boucle. (Pl. IX. N°s 1, 2, 3).

Ces plaques, garnies seulement de trois têtes de clous sur les bords, sont ornées de dessins gravés, trop variés pour être décrits; il importe de noter toutefois que deux d'entr'elles pré-

sentent, au centre, une croix à branches égales. Ce motif d'ornementation, s'il est intentionnel, indiquerait des sépultures ne remontant guère au-delà du VIe siècle de notre ère.

12° — Une curieuse contre-plaque de petite dimensiou en bronze, évidée à jour, formant comme des entre-lacs et offrant cette particularité que chacune de ses extrémités se termine par des mailles de chaînes aussi en bronze, ce qui indiquerait une modification à sa destination primitive. (Pl. X. N° 10).

13° — Quelques grosses boucles en fer et en bronze, ce dernier métal assez fortement chargé d'étain pour se laisser apercevoir à la teinte. (Pl. X. Nos 1 et 2).

14° — Un disque plat en bronze, évidé à jour, gravé de dentelures et mesurant 7 centimètres et demi de diamètre.

Cet objet, d'après les données que m'ont fournies ses analogues dans d'autres fouilles, devait être un ornement de distinction qui se portait sur la poitrine, peut-être sur un baudrier. (Pl. X. N° 3).

15° — Un style en bronze, long de 17 centimètres ayant, au tiers de sa longueur, un fort renflement carré dont les quatre faces sont gravées comme l'est aussi la tige elle-même. (Pl. X. N° 4).

16° — Une bague en bronze ayant, à l'endroit du chaton, une surface contournée et gravée. (Pl. X. N° 5).

17° — Une fibule en bronze, avec son épingle d'attache, gravée de trois annelets et affectant la forme d'une chenille qui se replie. (Pl. X. N° 6).)

18° — Trois petits ornements ronds, en bronze, bordés de dessins circulaires ayant, au centre, l'un, le plus petit, une étoile à rayons multiples, l'autre huit annelets, le 3e une croix à branches égales. (Pl. X. Nos 7, 8 et 9).

19° — Enfin des pâtes de verre polychrome, de formes

rondes et oblongues, ayant servi à garnir des colliers. (Pl. X. Nos de 12 à 15).

Telle est la série des objets recueillis dans mes fouilles au cimetière mérovingien de Gury et dont, grâce au concours de M. Cauchemé, je donne ici des dessins d'une parfaite exactitude.

Je comprends qu'il eût été utile d'accompagner cette description de détails circonstanciés sur la disposition de chaque objet dans les tombes qui les ont fournis : mais c'est là un *desideratum* que je regrette de ne pouvoir satisfaire, parce que ces objets ont été rencontrés dans des sépultures plus ou moins bouleversées.

Au surplus, il est facile de suppléer à cette lacune en rappelant qu'en général les vases se trouvent aux pieds, quoique parfois aussi à la tête, les perles en pâte de verre au cou, les ornements dits rouelles et les styles à la région pectorale, les armes et les plaques de ceinturon vers les hanches.

J'aurais fini si je n'avais à dire qu'indépendamment du cimetière mérovingien, il doit y avoir aussi, à Gury, un cimetière gallo-romain. Les fragments de sculpture, sur lesquels j'ai d'abord appelé l'attention, signalent une station romaine trop importante pour qu'un champ funèbre contemporain lui ait fait défaut.

Mais où est ce cimetière ? C'est ce qu'il serait très-intéressant de rechercher, car son exploration vaudrait sans doute de curieuses découvertes.

A cet égard, on ne peut que supposer : toutefois, avec les données que m'ont fournies des études comparatives et la pratique personnelle, je me persuade qu'il doit exister sur le même plateau que les tombes franques et peut-être au-dessous d'elles. Si je n'en ai pas tenté la recherche, c'est que j'en ai été empêché par l'état de la culture d'abord, puis par les difficultés d'un terrain compact et résistant.

Les sépultures Romaines ou Gallo-Romaines ne se fouillent pas aussi aisément que les Franques-Mérovingiennes. Elles sont généralement dépourvues, dans nos contrées, de ces cercueils en pierre que le moindre sondage, le simple passage d'un choc de charrue suffisent à faire reconnaître. Elles sont inégalement espacées les unes des autres et de plus elles descendent à des profondeurs qui exigent des déblais, des maniements de terre considérables et par conséquent assez coûteux.

Espérons que, quelque jour, de nouvelles fouilles, si ce n'est un hasard heureux, nous révèleront non-seulement le cimetière romain de Gury, mais encore quelques-unes de ces sépultures gauloises dont l'étude présente tant d'intérêt et rend tant de sérieux services à l'histoire, bien rudimentaire, de nos plus anciens aïeux.

NOTICE

SUR LE

CHANGEMENT DE NOMS

DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

DE SES RUES ET DES LOCALITÉS VOISINES

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Par M. Alex. SOREL,

MEMBRE TITULAIRE.

Lorsqu'une révolution s'accomplit en France, et, malheureusement il s'en produit souvent, le peuple se donne le malin plaisir de brûler et de détruire tout ce qui lui rappelle de près ou de loin l'existence du gouvernement déchu et ce qui la plupart du temps devrait-être à ses yeux, un témoignage vivant d'un passé glorieux. *Væ victis!*

Il s'en prend surtout aux dénominations des rues et des localités elles-mêmes, comme s'il suffisait d'un trait de plume ou d'un coup de marteau pour effacer ce que le temps a buriné sur la pierre et pour bannir de la mémoire les souvenirs qui appartiennent désormais à l'histoire.

C'est surtout après la Révolution de 1789 que se développa cette manie de changer le nom des rues ou des localités et le département de l'Oise n'en fut pas plus exempt que les

autres. Le 18 août 1793, notamment, le procureur syndic du district de Compiègne présentait au comité permanent une requête pour que les noms des rues fussent renouvelés sur le champ; et le 25 décembre suivant, le comité rendait un arrêté qui débaptisait vingt des rues les plus connues dans la ville, et dont les noms primitifs étaient empreints d'un sentiment religieux. On leur substitua des dénominations toutes révolutionnaires. C'est ainsi que la rue *des Anges* devint celle des *Sans-Culottes ;* la rue *Saint-Nicolas,* se changea en rue *des Thermopyles;* la rue du *Pas-de-Saint-Jacques* fit place à la rue de *Guillaume-Tell* et ainsi de suite (1). Je n'insisterai pas

(1) **Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent de la ville de Compiègne.**

Séance du 25 septembre 1793.

PRÉSIDENCE DE SCELLIER.

Le Comité s'est occupé de changer les noms des rues et à en baptiser quelques-unes qui n'en avaient point.

Arrête que la place Saint-Antoine porterait dorénavant le nom de place de l'Union.

La Petite rue Saint-Antoine.......	Rue de la Fraternité.
La rue du Cimetière Saint-Antoine.	Rue Franklin.
La rue des Anges................	Rue des Sans-Culottes.
La rue Saint-Nicolas	Rue des Thermopyles.
La rue du Cimetière Saint-Jacques.	Rue de Brutus.
La rue du Pas-de-Saint-Jacques ...	Rue de Guillaume-Tell.
La rue Saint-Martin..............	Rue Barnevelt.
Le Cul-de-Sac Saint-Martin.......	Cul-de-Sac de la Vérité.
Le faubourg Saint-Germain.......	Faubourg de la Montagne.
Le faubourg Saint-Lazare.........	Faubourg des Piques.
Le faubourg du Petit-Margny......	Faubourg de la Régénération.
La Porte-Chapelle................	Porte Thionville.
Le faubourg de la Porte-Chapelle..	Faubourg Thionville.
La rue de Plaisance.............	Rue du Jeu-de-Paume.
La rue du Chat-qui-Tourne	Rue du Salut-Public, — au lieu de rue de la Loi.
La rue de l'Image	Rue de la Surveillance.
La place au Bled................	Place de la Loi.
La place au Change.............	Place du Dix-Août.
La rue du Perroquet............	Rue de l'Abondance.

(Archives de la Préfecture de l'Oise).

M. Ballyhier, dans *Compiègne historique et monumental* (t. 1er p. 279

davantage sur cette nomenclature qui vous est déjà connue par le travail si plein d'intérêt local que vous a présenté, à l'une de vos séances, notre honorable collègue M. Aubrelicque, dont l'autorité en pareille matière ne saurait être égalée.

Après s'être attaqué aux rues elles-mêmes, l'esprit révolutionnaire s'en prit aux localités voisines. Dès le 3 frimaire (23 novembre 1793), plusieurs membres de la société populaire de Compiègne demandèrent que le nom de la commune de Saint-Jean-aux-Bois fut changé et que le nom de Sainte-Périne fut remplacé par celui de *Maison-Etave*. Plus tard, (15 décembre), les administrateurs du district de Compiègne, sur la demande de ceux du département de l'Oise, leur envoyèrent la liste des communes dont les noms étaient ou devaient être changés. (1)

De son côté la commune de Guise ne fut plus connue que sous la dénomination de *Réunion-sur-Oise*, en vertu d'un

cite un grand nombre d'autres rues dont les noms auraient été changés, le 5 octobre suivant : En voici l'état :

Rue des Minimes, *rue de l'Égalité* ; — Rue Dauphine, *rue J.-J. Rousseau* ; — Rue de la Porte-la-Reine, *rue de la Porte de la République* ; — Rue des Jacobins, *rue des Marseillais* : — Rue Royale, *rue de la Convention* ; — Rue Saint-Louis, *rue de Mirabeau* ; — Rue des Petites-Écuries du Roi, *rue des Patriotes* ; — Rue des Écuries de la Reine, *rue Beaurepaire* ; — Rue des Cordeliers, *rue de la Liberté* ; — Rue du Château, *rue de la Révolution* ; Rue Vide-Bourse, *rue de la Fédération* ; — Rue de la Porte-Royale, *rue de la Porte de la Fédération* ; — Rue du Paon, *rue Voltaire* ; — Rue des Capucins, *rue Helvétius* ; — Rue Saint-Jacques, *rue des Grands Hommes* ; — Rue Saint-Antoine, *rue Hersan*.

(1) Voici en quels termes la lettre d'envoi était conçue :

Compiègne 25 frimaire l'an 2 de la République Française une et indivisible.
Les administrateurs du district de Compiègne,
Aux administrateurs du département de l'Oise :

Citoyens,

Nous vous envoyons d'après votre lettre du 15 de ce mois la liste des communes dont les noms sont changés ou doivent l'être, à raison de ce qu'ils rappellent des idées *de despotisme*, *de tyranie ou de superstition*.

Nous vous observons que le hameau ci-devant *Royallieu*, aujourd'hui,

décret rendu par la convention nationale le 15 vendémiaire an 2 (6 octobre 1793) (1).

Le nom de Compiègne lui-même, ce nom dont les habitants de la ville devaient être si justement fiers, ne trouva pas grâce devant cette rage de destruction. En effet, le 18 novembre 1793, le président de la *Société des amis de la République* proposa de donner à la commune de Compiègne le nom de *Marat-sur-Oise*. La mort de Marat avait causé une grande émotion au sein de cette assemblée. Aussitôt que la nouvelle lui en était parvenue, elle avait décidé que le buste de *l'Ami du Peuple* serait placé dans la salle des séances avec ceux de J.J. Rousseau, de Brutus et de Lepelletier-Saint-Fargeau. Un orateur avait ensuite prononcé un discours funèbre sur « l'assassinat du républicain, mort martyr de la Liberté » et il avait été décidé qu'on célébrerait une fête civique en son honneur (2).

Dès que le président de la *Société des amis de la République* eut formulé son étrange proposition, un membre la convertit en motion et demanda que le

hameau de la Révolution est le seul dont le nom soit changé.
QUINQUET (*président*). — BERTRAND. — MOTTEL. — THIRIAL. — BERTIN. — J. S. SIVÉ. — LEFEBVRE. — NORMANT.

Suit la liste :

Noms des communes changés ou à changer.		Nouveaux noms.
Estrées-Saint-Denis	devient	Etrée-Franciade.
Longueil-Sainte-Marie,	—	Longueil-la-Montagne.
La Croix-Saint-Ouen,	—	Silvie-sur-Oise.
Saint-Sauveur,	—	Sauveur.
Marquéglise,	—	Val-sur-Matz.
Saint-Etienne,	—	La Queue-du-Bois.
Saint Jean,	—	La Solitude.
Saint-Crépin-aux-Bois,	—	La Blanchierie.
Saint-Léger-aux-Bois,	—	La Chanvrière.
Royallieu,	—	Hameau de la Révolution.

(1) *Collection des lois et décrets* par DUVERGIER, (t. 6 p. 24).

(2) Cette fête fut célébrée à Compiègne le 20 novembre 1793. Voir le récit que nous en avons fait dans le *Guetteur du Beauvoisis*, (t. 2 p. 14 et s.).

drapeau flottant sur l'Hôtel-de-Ville fut enlevé et qu'on lui substitua un plus grand sur lequel on lirait ces mots : commune de *Marat-sur-Oise*.

Cette motion fut adoptée ; on résolut ensuite d'écrire à la Convention pour solliciter la faveur de ce changement de nom, et l'on chargea le président d'aller avec deux membres des autorités constituées et nommées par elle, porter à la Convention le vœu de la Société en même temps qu'on y conduirait tous les objets trouvés dans les églises. »

Cependant cette proposition ne paraît pas avoir été suivie avec autant d'empressement qu'on avait mis d'enthousiasme à la voter. Car le 13 nivôse an II (2 janvier 1794) plusieurs membres de la société populaire se plaignirent de l'absence d'exécution de l'arrêté relatif au changement du nom de Compiègne qui, disaient-ils « rappelait un séjour habité par le despotisme et la tyrannie » et demandèrent à nouveau l'envoi de commissaires à la Convention pour présenter la pétition. La Société fit droit à cette réclamation et désigna deux de ses membres pour remplir cet office. Mais à cette époque, on n'allait pas aussi facilement à Paris qu'aujourd'hui ; il en coûtait beaucoup de temps et surtout beaucoup d'argent, et les patriotes qui étaient probablement plus riches en idées qu'en écus, déclinèrent l'honneur qui leur était réservé par leurs collègues. Aussi à la séance du 16 nivôse (5 janvier 1794) il fut annoncé que « les commissaires nommés dans la précédente séance pour obtenir de la Convention le changement du nom de Compiègne « qui entretenait le souvenir choquant pour des républicains de la demeure du tyran, » en celui de *Marat-sur-Oise*, ne pouvaient remplir cette mission dont ils se démettaient. »

Le procès-verbal ajoute : « Le comité de correspondance, pour concilier une juste économie avec l'intérêt de la société, propose de faire présenter aux Jacobins cette pétition par deux

compatriotes dont le républicanisme et les talents « sont « connus, Mathieu, député, et Scellier, juge du tribunal révo- « lutionnaire, et la société adoptant cette proposition s'en rap- « porte au zèle de ces deux citoyens pour obtenir à cette « pétition la faveur qu'elle mérite. »

En attendant l'autorisation de la Convention, les membres de la société populaire s'empressèrent de consacrer entre eux la nouvelle dénomination de la ville. C'est ainsi que dans le procès-verbal de la séance du 30 pluviôse (18 février 1794) figure le passage suivant : « On donne lecture d'une lettre fraternelle de la commune de Paris. Celle de ***Marat-sur-Oise***, y est reconnue par cette mère-patrie comme étant bien véritablement à la hauteur des grands principes du républicanisme et comme n'ayant jamais dévié depuis le commencement de la Révolution.

Un autre procès-verbal, en date du 2 du même mois, parle d'une convocation faite par le citoyen *Pioche Dumont* des citoyens de *Marat-sur-Oise* ci-devant Compiègne, pour l'épuration des membres composant les autorités constituées, tribunaux et autres fonctionnaires. Ce citoyen *Pioche Dumont* n'était autre qu'André Dumont que la Convention avait envoyé en mission dans le département de l'Oise. Le rédacteur du procès-verbal avait substitué aux prénoms *d'André,* le mot *Pioche* qui tenait désormais la place de Saint-André dans le calendrier républicain.

Cependant les négociations relatives au changement de nom de la ville de Compiègne se poursuivaient devant la Convention avec une certaine lenteur. Le 20 ventôse (10 mars 1794) la société populaire eut connaissance d'une lettre que lui adressait Mathieu, le député de l'Oise, et dans laquelle il l'informait que la demande était renvoyée au comité.

Quelque temps après, c'était Scellier, le juge du tribunal révolutionnaire, qui écrivait à la même société pour lui rendre

compte des difficultés qu'il éprouvait sur la demande en question.

Puis vint la chute de Robespierre; alors le vent tourna. La société populaire de Compiègne, brûlant ce quelle avait adoré, vota à l'unanimité le retrait de l'arrêté relatif au changement du nom de la ville, et dans sa séance du 29 ventôse, elle signalait même une rue qui s'appelait encore *rue Marat*, invitant la municipalité à prendre des mesures « pour faire disparaître tous les noms odieux qui, suivant le procès-verbal, fatiguaient l'oreille de tout bon citoyen. »

Grâce à cette circonstance l'antique cité de Compiègne ne fut point officiellement débaptisée et son noble blason au lion d'azur ne se vit pas terni par le contact impur du sanglant bonnet rouge qui était alors l'emblême de cette démagogie effrénée dont Marat fut l'un des héros.

NOTICE

SUR

M. EMM. WOILLEZ

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PAR **M. A. Demarsy**, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Au moment où après plus d'un an d'intervalle, il vous était donne de reprendre vos travaux interrompus par la guerre et la douloureuse occupation de notre pays par l'étranger, un deuil est venu vous frapper en vous enlevant un de vos plus zélés collègues, celui que vous aviez appelé l'honneur de vous présider, M. Woillez (1).

En acceptant la mission de vous retracer la vie de notre président, j'ai pensé que ses nombreux travaux, ses études, me rendraient plus facile la tâche que vous vouliez bien me confier et, s'il est en effet une existence bien remplie, c'est celle de M. Woillez.

Né à Saint-Venant (Pas-de-Calais), en 1797, M. Pierre-Joseph-Emmanuel Woillez était entré de bonne heure dans

(1) Cette notice a été lue à la séance du 29 décembre 1871.

l'administration des contributions indirectes, et les fonctions de contrôleur et d'inspecteur qu'il fut appelé à remplir pendant de nombreuses années le mirent à même, en faisant ses tournées, de visiter toutes les communes de notre département, lui en firent connaître les richesses archéologiques et lui fournirent ainsi les matériaux de ses nombreux travaux. C'est en procédant de cette manière que M. Graves, alors secrétaire général de l'Oise, a pu rédiger ses notices statistiques et que M. Amédée Piette, l'émule et le collègue de M. Woillez, a rétabli le réseau des voies romaines du département de l'Aisne.

Depuis 1836, M. Woillez fut appelé par ses fonctions à Beauvais, à Compiègne, à Beauvais, à Amiens, à Clermont et enfin à Beauvais où il revint pour la troisième fois et qu'il ne quitta qu'à l'époque de sa retraite pour venir se fixer à Compiègne auprès de ses enfants.

Nous avons peu de chose à dire de la vie de M. Woillez, ce fut l'existence d'un homme de bien partageant son temps entre ses fonctions, sa famille et ses études.

Aussi nous arrêterons-nous surtout sur ses travaux, presque tous relatifs à notre département et en tête desquels nous devons placer le plus récent, le *Répertoire archéologique* du département, récompensé en 1860 par le second prix au concours des Sociétés savantes de la Sorbonne, et dans lequel il avait condensé la somme de trente années de recherches.

Après ce travail archéologique, M. Woillez avait entrepris, de concert avec M. Mathon, le *Dictionnaire topographique* encore inédit, et désirant compléter le cadre de ces résumés entrepris par le ministère, il vous entretenait à une de vos premières séances d'un projet de *Répertoire historique* accueilli favorablement par M. Duruy alors ministre de l'Instruction publique, et vous soumettait le premier volume d'un *Atlas* destiné à illustrer ces différents travaux ; travaux qui, dans la pensée de leur auteur, devaient former une encyclo-

pédie historique et archéologique de chacun de nos départements.

Dessinateur facile et infatigable, jusqu'à ses derniers jours même, M. Woillez a recueilli des vues d'ensemble ou des détails de nombreux monuments, et c'est ainsi que nous le voyons souvent entrer en lice et remporter des prix dans les concours ouverts par diverses sociétés savantes. En 1842, ses *Etudes archéologiques sur les monuments religieux de la Picardie* sont couronnées à Amiens par la Société des Antiquaires de Picardie et publiées avec un atlas de 14 planches ; en 1853, son *Mémoire archéologique et descriptif sur les principales constructions civiles des arrondissements de Compiègne et de Senlis* a le même honneur, mais malheureusement reste en manuscrit aux archives de la Société ; et, en 1856, le prix Labourt lui est décerné pour un *Atlas monumental de la Picardie,* comprenant 260 dessins à la plume.

En 1845, la Société francaise d'archéologie, présidée par M. de Caumont, ouvre un concours sur les monuments épigraphiques. M. Woillez y est encore couronné pour son *Recueil d'inscriptions du Nord de la France,* recueil auquel la société des Antiquaires de Morinie décerne aussi une médaille d'or (1847.) En 1852, la *Carte monumentale et historique de l'Oise* obtient une médaille de l'Institut des Provinces ; enfin, en 1860, le *Répertoire archéologique de l'Oise* est appelé à partager le prix du ministère avec celui de l'Aube et cité comme un des modèles à suivre pour les travaux de ce genre, et en 1862, le *Dictionnaire topographiqne* obtient une mention très-honorable.

Les monuments religieux de Beauvais devaient attirer avec raison l'attention de M. Woillez, aussi dessina-t-il avec un soin tout particulier la Cathédrale et la Basse-Œuvre. Ces deux monographies sont presque les premières publications de notre regretté collègue ; la plus importante est la *Description de la*

cathédrale qui forme un petit in-folio et remporta une médaille de bronze au concours des Antiquités nationales en 1838. Ce fut à la suite de cette publication que M. Woillez reçut la croix de Saint-Grégoire de Rome.

En 1841, non content de relever par lui-même les anciens monuments de Beauvais, il provoqua au sein du Comité local de la Société des Antiquaires de Picardie, la formation d'une commission chargée de dessiner et de sauver ainsi les derniers vestiges de l'ancienne cité de Beauvais.

Pendant son court séjour à Amiens ; il prend une part active aux discussions de la Société des Antiquaires et, nommé membre de la commission du Musée, il lit, en 1844, un rapport sur les accroissements d'une collection alors encore bien modeste et qui est devenue plus tard le musée Napoléon.

Correspondant du Comité des travaux historiques depuis de longues années, M. Woillez envoyait à de fréquentes reprises au ministère des communications et des dessins dont nous trouvons souvent la mention dans la *Revue des Sociétés savantes* et qui lui avaient valu depuis longtemps les palmes d'officier d'Académie.

Venu en 1865, se fixer à Compiègne auprès de sa fille, M. Woillez fut appelé à faire partie de la commission de conservation du musée Vivenel. Dès lors, pendant plusieurs années et jusqu'à l'achèvement du classement et du catalogue, son temps se partagea entre le musée et l'éducation de ses petits-enfants. Rien n'arrêtait son zèle et même par les temps les plus froids, il venait passer quelques heures au milieu de cette belle collection qu'il avait même entrepris de dessiner. C'est à lui que l'on doit la rédaction de la partie du catalogue relative à l'antiquité classique et la mort est venue l'at-

teindre au moment où il venait d'en corriger les dernières feuilles d'épreuves.

M. Woillez fut un des premiers à s'occuper de la formation de la Société historique, et en cela il ne faisait que ressusciter sur de plus larges bases une ancienne association, dont il avait été l'un des membres actifs, il y avait près de trente ans, le *Comité local des Antiquaires de Compiègne*, et dont il résumait les travaux dans un rapport imprimé en 1841 et où nous voyons figurer les noms d'une génération presque complètement disparue, MM. de Cayrol, de Crouy et de Bréda.

Presque à chacune de nos séances, M. Woillez vous apportait le résultat de ses recherches ; c'est ainsi qu'il vous a entretenus des sépultures du Tremblaye, des peintures murales de Champlieu et des monuments celtiques et romains de notre arrondissement.

Dans nos excursions, il était le plus intrépide, et il n'était pas un monument qu'il ne connût et dont il ne nous fît remarquer tous les détails intéressants.

Jusqu'à sa mort, M. Woillez avait conservé une activité extraordinaire, et c'est chez un de ses vieux amis, archéologue comme lui, que vint l'atteindre la maladie à laquelle il a si rapidement succombé.

Je crois, Messieurs, n'avoir rien à ajouter à cet hommage rendu à notre regretté président ; ses œuvres nous rappelleront toujours son souvenir ; ses nombreux dessins, nous en avons le ferme espoir, ne seront pas perdus pour la science, et sa famille nous permettra un jour de prendre dans cette riche collection des calques, des copies des monuments de notre pays.

Permettez-moi de terminer cette rapide étude sur M. Woillez

par ces quelques mots empruntés à l'adieu qu'au cimetière lui adressait notre collègue M. de Roucy : « L'étude du passé, celle de nos vieux monuments religieux qui ont plus particulièrement intéressé M. Woillez, n'avaient fait que fortifier dans son âme pure et droite les sentiments chrétiens et charitables qui furent la règle de sa vie et la consolation de ses derniers moments. »

RUES

HOTELS ET QUARTIERS

ANCIENS

DE COMPIÈGNE

PAR M. **Aubrelicque**, MEMBRE TITULAIRE.

Beaucoup de rues, jusque vers 1200, n'avaient pas de nom bien arrêté et on ne les désignait que par certaines proximités, en disant, par exemple, rue près ou vis-à-vis tel établissement, rue longeant tel monument, rue conduisant à telle église, etc.

Lorsqu'on voulut, vers cette époque, assurer à chacune de ces voies publiques un nom constant et particulier, on le tira, la plupart du temps, des enseignes qu'on y remarquait, des industries qui s'y exerçaient, des églises, couvents, édifices, hôtels et maisons qui s'y trouvaient et de diverses causes enfin, dont il nous est difficile de nous rendre aujourd'hui un compte bien exact.

Mais ces noms furent changés, soit arbitrairement, soit par suite d'altération, ou bien encore en raison de la destruction du monument, du départ de la famille, de la cessation de l'industrie dont ils avaient tiré leur origine.

Une autre cause de changement, malheureusement trop fréquente, fut la chute successive et fort rapprochée de nos différents gouvernements.

Ainsi, la première République ayant été proclamée, le 22 septembre 1792, le Conseil municipal de Compiègne, par une délibération du 4 octobre suivant, changea les noms de rues qui pouvaient rappeler la royauté ou les établissements ecclésiastiques. En 1804, la proclamation de l'Empire dut amener, dans ces dénominations, des modifications nouvelles. On donna, en 1814, à plusieurs de nos rues et de nos places les noms des Princes de la branche aînée des Bourbons, auxquels on substitua, en 1830, ceux des Princes de la nouvelle dynastie. Une délibération du 17 mars 1848 fit disparaître, à leur tour, ces dernières appellations et nous devons, à cette occasion, constater que les changements de noms introduits, depuis, par l'Administration municipale, ont été, à peu d'exceptions près, inspirés par le désir de prévenir de fâcheuses confusions et de perpétuer, en même temps, le souvenir de nos gloires nationales, ainsi que des illustrations et des bienfaiteurs de la cité.

La génération actuelle connaît à peine les noms anciens ou éphémères qu'ont porté les rues de Compiègne.

Cependant il est intervenu des actes de toute nature dans lesquels ces dénominations ont été employées et, s'il n'en résulte pas encore aujourd'hui un trop grand nombre d'erreurs ou de confusions, il est à craindre qu'il n'en soit pas de même alors qu'elles seront entièrement sorties de la mémoire des habitants. Il peut donc être utile de rapprocher les noms disparus de ceux qui sont actuellement en usage.

C'est ce qu'a fait sommairement M. Lambert de Ballhyer, dans l'ouvrage qu'il a publié sur l'*Histoire et les monuments de Compiègne* ; c'est ce qu'a fait encore après lui, M. Zacharie Rendu, notre honorable collègue, qui vient d'offrir à

la Société historique un exemplaire de son intéressante brochure sur les *Anciens quartiers de la ville, ses vieux hôtels et leurs enseignes.*

Je ne veux, quant à moi, que faire profiter chacun de nos sociétaires des recherches auxquelles j'ai pu me livrer en m'occupant, avec mes collègues, du classement de la Bibliothèque et de l'inventaire des archives de la ville.

Leur résultat est venu s'ajouter aux renseignements que j'ai puisés dans une série de notes recueillies, pendant le cours de sa longue et studieuse carrière, par M. de Crouy, mon oncle, dont la place était si bien marquée au premier rang d'une société comme la nôtre.

Ces notes rappellent les noms anciens d'un assez grand nombre de nos voies publiques, ainsi que les différentes dates auxquelles l'existence de ces noms a été constatée d'une manière à peu près certaine, et j'ai été heureux de pouvoir les coordonner et les compléter.

Les anciens plans de la ville et, particulièrement, le grand plan Chandelier qui date de 1734, et que tout le monde a pu voir dans l'une des salles de la Bibliothèque, ont singulièrement facilité, d'ailleurs, mon travail et mes investigations.

INTÉRIEUR

§ 1er. — RUES.

1. — RUE DE L'ARQUEBUSE.

Elle figure sous cette dénomination au plan manuscrit de 1509, ainsi qu'au plan de 1734.

Cette rue s'était antérieurement nommée *rue de la porte Corbye* et elle aboutissait, en effet, à cette porte vers la rivière.

Elle portait, en 1789, le nom de *rue des écuries de la Reine* ; elle prit, en 1792, et conserva pendant la révolution, celui de *rue Beaurepaire,* en mémoire, sans doute, du défenseur de Verdun, qui eut à cette époque les honneurs du Panthéon.

Le *jeu ou tir de l'Arquebuse,* auquel elle avait emprunté le nom qu'elle a repris, se trouvait dans l'enclos actuel du *Bureau des Bâtiments.*

Les arquebusiers de Compiègne avaient des priviléges particuliers ; Henri III, en 1577, et Louis XIV, en 1667 et 1691, exemptaient de tailles et de subsides le capitaine des Arquebusiers de Compiègne ; les autres officiers et chevaliers jouissaient d'une partie des mêmes immunités.

Il y avait encore à Compiègne des *jeux d'arc, d'arbalète* et *de boule* et, à propos de ce dernier jeu, une délibération municipale de 1525 mentionne une décharge de rente donnée, à la condition par le bénéficiaire, « de travailler aux rem-
« parts, sous peine d'emprisonnement et aussi que, s'il est
« trouvé au jeu de boule, dont il est coutumier, il sera puni
« personnellement et battu par les carrefours, ainsi que le
« prévoit sa supplication. »

2. RUE DU JEU-DE-PAUME.

Cette rue, réunie par un coude à celle qui a pris, depuis, le nom de rue Dame-Segaude, figure au plan de 1734 sous le nom de *rue de Plaisance,* tiré d'une maison ou hôtel qui y existait.

Elle fut, plus tard, percée jusqu'à la rue des Casernes, puis ramenée à son état ancien par la réunion des deux quartiers de cavalerie.

Le jeu de paume du château se trouvait, autrefois, vis-à-vis la chapelle actuelle du Collége et on y parvenait par une

rue ou *ruelle du Jeu-de-Paume*, disparue lors des travaux exécutés sous le règne de Louis XV. Transporté, à cette époque, vis-à-vis la rue dont nous nous occupons, le jeu de paume a fait place, en 1832, à la salle de spectacle, qui va disparaître à son tour ou changer au moins de destination.

3. RUE DAME-SEGAUDE.

Autrefois comprise, ainsi qu'on vient de le voir, dans la *rue de Plaisance*.

4. RUE DU FOUR.

C'est à cette rue qu'on donnait alors le nom de *rue Dame-Segaude* ou d'Anne-Segaud et elle est ainsi désignée dans plusieurs titres anciens.

Elle prit, plus tard, et portait en 1734 le nom de *rue des Carmélites* ou *au long des Carmélites,* du *Couvent de cet ordre,* qui y fut fondé en 1640, et dont les Dames eurent, en 1794, une fin si tragique.

Cette rue descendait jusqu'à la rue des Casernes et, comme la rue du Jeu-de-Paume, elle ne conserve, aujourd'hui, que sa partie supérieure.

Il existait aussi, d'après dom Gillisson, une *rue Segaud*, qui doit se confondre avec la rue Dame-Segaude ou d'Anne-Segaud et qui, comme elle, rappelait le nom d'une famille de Compiègne.

5. RUE D'ULM.

En 1734 *rue de la Porte-Chapelle* (voir porte de ce nom.)

En 1793, *rue de Thionville,* en mémoire de la glorieuse défense de cette place.

Le nom de rue d'Ulm fut substitué, en 1806, à cette dernière appellation, après le siége mémorable qui fut suivi de la capitulation de l'armée autrichienne.

L'usage a longtemps conservé, cependant, et conserve encore à cette rue le nom de rue de la Porte-Chapelle.

6. Rue Ostenin.

En 1590, *rue* ou *ruelle des Etuves*, à cause des étuves ou bains publics qui existaient vers le bas de cette rue.

D'autres étuves se trouvaient dans la rue des Chevaux, ainsi que nous le verrons plus loin.

Elle prit, plus tard, le nom de *rue des Jésuites* ou *au long des Jésuites*, lorsque la direction du Collége, dont on sait que le terrain s'étend jnsqu'à cette rue, fut, vers 1653, confiée à des religieux de cet ordre, et c'est ainsi qu'elle figure encore au plan de 1734.

Rue Dauphine, avant 1792 et sous la restauration ; *rue Jean-Jacques-Rousseau*, en 1792 et 1848 ; *rue de Chartres*, en 1830. Elle a pris, conformément à une délibération du Conseil municipal du 1er mars 1858, le nom de rue Ostenin, en souvenir de notre glorieux défenseur de 1814.

Il paraît avoir existé une RUELLE DES ETUVES indépendante de cette rue, car les Pères Jésuites demandaient, en 1727, la suppression de cette ruelle « qui était un lieu de rendez-vous nocturne. »

7. RUE VIVENEL.

La rue qui porte, aujourd'hui, le nom du généreux fondateur de notre musée se divisait, autrefois, en trois parties distinctes et différemment désignées.

La première partie percée, en 1771, sur les anciens remparts avait, avant la réunion des deux quartiers Boursier et d'Orléans, son origine à la rue de l'Arquebuse et se terminait à la rue d'Ardoise.

On lui donnait le nom de *rue Royale*, qu'elle a encore

porté pendant tout le temps de la restauration et du règne de Louis-Philippe.

Elle avait pris, en 1792, le nom de *rue de la Convention* et s'est nommée *rue Impériale,* de 1804 à 1814.

Elle a reçu enfin, en 1848, le nom de *rue des Casernes* et sa plus grande partie a été absorbée, depuis, par la réunion des deux quartiers de cavalerie.

La seconde partie de la rue Vivenel, qui s'étendait jusqu'à la rue des Petites-Ecuries, se nommait, très-anciennement, *rue de l'Arc,* en raison du jeu qui s'y trouvait à cette époque.

Elle avait, en 1734, le nom de *rue du Grenier à sel* emprunté à l'établissement qui y existait encore en 1784 et que nous retrouverons plus tard rue des Lombards.

Cet établissement avait été transféré de Noyon à Compiègne, aux termes d'une charte de Charles VI en date du 24 Juin 1396.

Il avait d'ailleurs successivement existé dans différents quartiers et, vers le mois de Janvier 1544 la ville « décidait » de bailler à rente à Ferry Bassin, marchand, les *deux corps* « *d'hôtel appelés les Greniers à sel,* où jadis étaient les halles « de la Ville, séant audit Compiègne, au Marché-aux-Four- « rages. » (Voir place du Marché-aux-Herbes.)

Une curieuse mention trouvée dans les comptes de 1477 à 1481 porte : « qu'il a été payé à Olivier Le Daim, valet de « chambre du Roi notre sire, pour l'achat à lui fait, dès le « mois d'octobre 1479, de 27 muids de sel, 550 livres 10 « sols parisis, lequel achat a eu lieu parce que ledit Olivier « a obtenu privilége de vendre au grenier de cette ville « 20 muids de sel, avant tout autre et nonobstant quelque « octroi fait par le Roi à la dite ville. »

Cette seconde partie de la rue Vivenel réunie, en 1792, à la rue de la Convention rappelée ci-dessus, avait reçu, en

1814, le nom de *rue de Berry* ; en 1830, celui de *rue de Nemours* et, en 1848, celui de *rue du Théâtre*.

La troisième partie se terminant à la rue Solférino actuelle portait, en 1561, le nom de *rue du Temple* ou *au long du Temple* qu'elle prenait des bâtiments de la *Commanderie*, qui paraît y avoir existée jusqu'à la fin du XVe siècle.

Elle avait, dès 1683, le nom de *rue de la Cagnette*, ou *de la Caquette*, et elle portait encore le premier nom, lors de sa réunion au surplus de la rue Vivenel autorisée par décret du 28 mars 1863.

8. RUE D'ARDOISE.

Cette rue aboutissait à la porte d'Oise nommée plus tard, sans cause bien appréciable, porte d'Ardoise.

Elle avait, en 1315, le nom de *rue du Neuf-Pont*, dont celui de *rue des Neuf-Ponts*, sous lequel on l'a quelquefois désignée et que rien ne justifierait, paraît n'être qu'une altération.

On a aussi, jusqu'à nos jours, donné le nom de *rue de la Porte-d'Ardoise* à la partie inférieure de cette rue vers le boulevard du Cours.

9. RUE DES MINIMES.

En 1315, *rue Saint-Pierre*, du nom du *Prieuré de Bénédictins*, dont l'église était paroissiale et dans les bâtiments duquel les Pères Minimes vinrent s'établir, au commencement du XVIIe siècle, pour ne les quitter qu'à la Révolution.

L'église Saint-Pierre a encore été désignée, dans différentes bulles, sous le nom *d'église* ou *cure du doyenné*.

La rue des Minimes est indiquée dans un document de 1571 comme *grande rue conduisant de Saint-Pierre à la Porte Chapelle*.

Une délibération municipale prise à la date du 16 janvier 1637 autorisait « à enterrer dans le *cimetière des révérends* « *Pères Minimes,* servant ainsi de secours à celui de Saint- » Jacques. »

La rue dont nous nous occupons se nommait, en 1734, *rue Saint-Pierre des Minimes* et on lui a donné, en 1792, le nom de *rue de l'Egalité.*

D'après un titre du 16 juillet 1793, il existait une communication entre la rue des Minimes et celle du Château, par le terrain du cimetière des Minimes.

10. RUE SAINT-LOUIS.

Un cuilleret de la Seigneurie de l'hôtel commun de la ville de Compiègne, auquel nous avons emprunté divers renseignements, mentionne une maison faisant le coin de la *rue neuve Saint-Louis,* autrefois *cour de Royaumont.* Cette rue avait reçu, en 1792, le nom de *rue Mirabeau.*

11. RUE D'ENFER.

En 1554 et 1654, elle se nommait *rue d'Aurigny.* On a encore écrit : *rue d'Avregny, rue d'Avergny* et *rue d'Amergny,* sans que l'orthographe de ce nom offre plus de certitude que sa cause.

Nous n'avons, malgré nos recherches, trouvé qu'un nom qui put se rapprocher de l'ancienne appellation de la rue d'Enfer ; celui d'une famille *d'Ambegny* qui, d'après un titre du mois d'octobre 1276, possédait une des maisons de ce quartier. On pourrait supposer que la rue d'Aurigny et la rue d'Enfer avaient une existence indépendante, car on trouve mentionné dans le cuilleret que nous venons de citer « une maison rue d'Enfer, tenant d'un côté à la rue d'Aurigny ; » le même document mentionne cependant une autre maison

« rue d'Aurigny ou rue d'Enfer, » faisant partie de la cour de Royaumont.

Une délibération municipale du 9 août 1791 avait décidé que « pour honorer la mémoire de Louis-Joseph-Stanislas « Le Féron, premier commandant de la garde nationale de « Compiègne, et perpétuer le souvenir de son ardent patrio- « tisme, le nom de rue d'Enfer serait supprimé et remplacé « par celui de *rue Le Féron*, gravé en lettres d'or sur fond « noir. » Cette rue a, cependant, conservé jusqu'à nos jours le nom de rue d'Enfer, sous lequel elle figure au plan de 1734.

12. RUE DES PETITES-ÉCURIES.

En 1588 et 1706, *rue des Papillons*. On vendait, le 17 janvier 1706, une maison rue des Papillons « pour être employée aux bâtiments de l'écurie du Roi. »

Cette rue a encore porté le nom de *rue du Jardin de l'Arc* et, plus tard, celui de *rue des Petites-Ecuries du Roi*.

Ces écuries se trouvaient, en 1734, à l'angle de ladite rue et de la deuxième partie de la rue Vivenel, et *l'hôtel* actuel *des Petites Ecuries*, rue d'Ardoise, était occupé par le service de la *surintendance des bâtiments du Roi*.

On avait donné, en 1792, à la rue des Petites-Ecuries, le nom de *rue des Patriotes*. Elle paraît avoir aussi porté, à une époque assez incertaine, celui de *rue des Corniaux* ou *des Cornieux*.

13. RUE D'HUMIÈRES.

Il existait, en 1306 et 1315, une *Ruelle Putain* ou *putain ruelle*, qui paraît avoir été la rue qui nous occupe : on cite, dans un titre de 1306, « une maison en Ruelle putain. » Elle prit plus tard le nom de rue *réputée ruelle*, par suite d'une altération ou d'une pruderie assez justifiée d'ailleurs, et c'est

sous ce dernier nom qu'elle figure au plan de 1734; une délibération du 13 septembre 1859 lui a donné le nom de rue d'Humières, en souvenir du *comte Charles d'Humières*, qui conduisait, en 1589, les Compiégnois à la délivrance de Senlis.

14. RUE SAINTE-MARIE.

Percée vers 1796, sur l'emplacement de l'ancien *Couvent des Dames de Saint-Jean-des-Vignes*, dites aussi de *Sainte-Périne*, qui y avaient été remplacées, en 1648, par les *religieuses de la Visitation de Sainte-Marie* ou *visitandines*.

On vendait, le 4 ventôse an IV, la maison de l'ancienne Visitation, et cette rue, d'après la désignation, portait alors le nom de *rue du Salut public*. Elle s'est aussi nommée *rue de la Comédie* et il y existait, en effet, à l'époque de la Restauration, une salle de spectacle dite *salle Montansier*.

15. RUE DES PATISSIERS.

Elle s'est aussi nommée *rue de la Heuze* (chaussure) en raison, sans doute, de l'industrie qui s'y exerçait alors, et elle est désignée sous ce nom en 1655, 1717 et 1734.

16. RUE DU CHAT-QUI-TOURNE.

Nom d'une auberge fort ancienne, successivement remplacée par les *hôtels de la Couronne et de France*, et porté par cette rue en 1654 et 1734.

Elle avait aussi porté celui de *rue de la Porte-Rouge*, emprunté à l'hôtel ou fief de la Porte-Rouge, vendu suivant contrat du 27 juillet 1624 par les héritiers de Henri Charmolüe, lieutenant civil de Noyon au Roi Louis XIII, pour l'établissement des Dames de Saint-Jean-des-Vignes ou de Sainte-Pé-

rine, dont nous venons de parler à propos de la rue Sainte-Marie.

La rue du Chat-qui-Tourne a, elle-même, été désignée sous le nom de *rue Sainte-Marie*, et on lui avait donné, en 1792, celui de *rue de la Loi.*

17. RUE SOLFÉRINO.

Cette rue, dans son étendue actuelle, est formée par la réunion de deux rues anciennes.

La première, après s'être nommée *rue Notre-Dame* avait, en 1730, le nom de *rue de la Porte Notre-Dame* et prit alors le nom de *rue du Pont-Neuf.*

C'est à cette époque, en effet, que remonte la construction du pont qui relie la ville avec le faubourg du Petit-Margny.

On donnait, en 1713, 1734 et 1760, à la seconde partie de la rue Solférino, le nom de *rue du Perroquet*, emprunté, comme celui de *rue des trois Pucelles,* qu'elle a aussi porté, à l'enseigne d'une hôtellerie qui y existait.

Elle avait encore le nom de rue du Perroquet lorsqu'elle a été réunie, en 1859, à la rue du Pont-Neuf, dans la seule dénomination de rue Solférino, dont nous n'avons pas besoin de rappeler la glorieuse origine et qui doit, néanmoins pour cette rue, exclure toute idée ultérieure de changement de dénomination.

18. RUE SAINT-CORNEILLE.

Ouverte conformément à une délibération du conseil municipal du 18 septembre 1807, sur l'emplacement de la nef de l'église et du jardin de *l'abbaye royale de Saint-Corneille*, fondée, en 877, sous l'invocation de *Notre-Dame* et qui prit le nom de Saint-Corneille après que les reliques de ce saint et celles de saint Cyprien eurent été transférées d'Aix-

la-Chapelle dans la nouvelle église. Jusqu'à ce percement, l'amorce de la rue Saint-Corneille, vers le marché aux Herbes, se nommait *la Pantière* ou *Pannetière* Saint-Corneille. On cite, dans un compte-rendu de la première entrée de Louis XII à Compiègne, le 7 juin 1498, « qu'il est descendu aux pas de la *Pantière*, pour aller faire ses dévotions à Saint-Corneille.

Un acte du 27 novembre 1767 porte : bail pour le grand prieur et les religieux de l'abbaye royale de Saint-Corneille, autorisés par le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, de l'ordre de Saint-Benoit, « d'une maison sise place « du marché aux fromages, d'un côté à une autre maison « appartenant auxdits religieux, d'autre au portail inachevé « de l'église Saint-Corneille, d'un bout pardevant au marché « aux fromages et d'autre, par derrière, sur la *Panne-* « *tière*. »

Nous n'avons pas besoin de nous occuper autrement, ici, de l'église matrice de Compiègne, dont relevaient tous les autres établissements religieux de la ville ; nous devons citer cependant, comme existant autrefois dans son enceinte, la *paroisse du Crucifix*, qui n'était réellement qu'une chapelle établie dans la nef de Saint-Corneille, mais dont le curé, néanmoins, portait le titre de curé de l'abbaye.

Nous rappellerons encore l'*église collégiale de Saint-Maurice*, située près le portail de Saint-Corneille et qui, bien qu'extrêmement restreinte, comptait six chanoines, y compris le doyen.

19. RUE DES BONNETIERS.

Autrefois *rue Sallabé* ou *salle l'Abbé*. Les titres des cens qui étaient dus à la ville relatent, en 1482, 1497, 1511 et postérieurement, une rente sur l'*hôtel de l'Ours*, au marché au blé, vers la *salle l'abbé*, dont cette rue a dû tirer son nom.

Il existait encore une maison dite *Salle l'abbé*, au faubourg de la Porte-Chapelle, sur la voie conduisant à Choisy.

La partie de la rue des Bonnetiers qui s'étend vers le marché aux herbes se nommait, en 1612, *rue du Moulinet* et, outre ce qui sera dit ci-après pour la rue des Neiges, il y avait dans cette rue, en 1486, un hôtel du Moulinet où descendait Anne de Beaujeu, à la date du 21 septembre ; Charles VIII était arrivé la veille à Compiègne, par la porte du pont.

On a encore nommé cette partie de la rue des Bonnetiers *rue du Gros Clocher* et le passage était, de ce côté, intercepté par des bornes existant vis-à-vis le *gros clocher de Saint-Corneille*, et figurant même au plan Chandelier.

20. RUE DES CLOCHETTES.

En 1393, 1501, 1546, 1646, 1734 et 1755, rue et quelquefois *ruelle des Clochettes* ou *des Cloquettes*.

Le 23 Juillet 1546, la Ville « baillait à Jean Lescaut, « pour 30 ans et moyennant 20 sols parisis de rente annuelle, « son droit à la logette étant entre les deux premiers piliers « du portail Saint-Corneille et la rue des Clochettes. » On désignait cette rue, dans un titre de 1600, sous le nom de *ruelle de la Clochette*.

21. RUE DE LA PALETTE.

On la nommait encore *rue de la Patelette* et elle portait, en 1648, le nom de *ruelle des orfèvres*.

Elle est restée longtemps, du reste, sans appellation spéciale et elle était désignée comme *rue conduisant au Marché-aux-Fromages à la rue des Clochettes*.

22. RUE DES NEIGES.

Elle ne figure au plan de 1734 que comme *bout rue*, sans

autre indication, mais elle a porté cependant, outre son nom actuel, celui de *rue du Moulin*, dont nous nous occuperons ci-après.

Le cuilleret déjà rappelé mentionne une maison rue des Neiges, faisant le coin du Marché-aux-Fromages au bout de laquelle il y avait une soupente ou passage.

Il existait, *à l'angle de la rue Sallabé et du Marché-au-Blé, un moulin* qui pouvait justifier l'ancienne dénomination de la rue des Neiges, ainsi que celle donnée, comme nous l'avons dit, à une partie de la rue actuelle des Bonnetiers.

Deux autres moulins, néanmoins, devaient se trouver plus rapprochés de la rue des Neiges, *l'un dans la Grande-Halle* et l'*autre à la halle-aux-Fripiers*, et les dépenses de leur construction figurent dans les comptes de la Ville, en Mai et Juin 1430.

Il existait encore à Compiègne, à différentes époques, un assez grand nombre de moulins ; ainsi, par une charte de 1215, Philippe-Auguste avait permis de construire « par « moitié aux frais du Roi et de la ville, *deux moulins à* « *vent entre icelle et la forêt*. »

Un document de 1521 constate l'existence d'un *petit moulin sur le Pont* loué 7 mines de blé pour la commune et 2 pour la Table-Dieu.

Il y avait, d'après les comptes de 1574 à 1577, *un moulin à vent hors la porte Pierrefonds, un autre sur la plate-forme du Port-Nyot* et *un autre sur la plate-forme des Cordeliers*, enfin les comptes de 1212 à 1615 mentionnent la permission de bâtir un *moulin sur la plate-forme des Papillons*.

23. RUE DE LA CORNE-DE-CERF.

Elle portait déjà, en 1600, le nom de *rue de la Corne-du-Cerf*, évidemment tiré, comme les deux dénominations

qui vont suivre, d'hôtels ou d'hôtelleries existant à cette époque.

24. RUE DES TROIS-BARBEAUX.

Ainsi désignée au plan de 1734 et antérieurement. On lui donne aussi, dans divers titres, le nom de *rue des Barbeaux*.

25. RUE DES TROIS-PIGEONS.

Même nom, en 1657, 1734, 1757 etc., on cite dans une délibération du 6 mars 1657, « une maison appelée l'*hôtel* « *des Trois-Pigeons* située dans la rue des Trois-Pigeons *ou* « *Poissonnière,* qui conduit à celle des Barbeaux. » Nous citerons ailleurs un *hôtel des Trois-Pigeons,* qui paraît avoir existé dans une autre partie de la ville.

On lit aussi, dans un titre relatif à l'Hôtel-Dieu, que la maison du Chapelain avait son entrée par la *rue de la Poissonnerie* qui devait être, ou la rue qui nous occupe, ou la rue Saint-Nicolas. (Voir encore plus loin rue de la Pêcherie.)

26. RUE DES GOURNEAUX.

En 1315, *rue de la Huchette*; en 1450, 1526, 1692, 1703 et 1734, rue des Gourneaux.

Il y avait, autrefois, dans cette rue un *hôtel de la Huchette* et plus tard, un *hôtel des Gourneaux,* dont le plan Chandelier indique la position.

On lit, dans un compte des revenus de la ville de 1448 à 1451, « reçu des mains de Guillaume de Flavy cent sols « parisis, pour une maison nommée les Gourneaux. »

Un autre document de la même époque, mentionne, dans même rue, une *maison du Bassin* ou *des Bassins,* ayant appartenu de même à Guillaume de Flavy.

27. RUE JEANNE-D'ARC.

Cette rue, dit M. Pellassy de l'Ousle, notre honorable et érudit collègue, dans son *Histoire du palais de Compiègne,* a porté, autrefois, le nom de *rue des Pastoureaux* ou *aux Pastoureaux* et il existe en effet, dans les archives de la ville, un titre de surcens du 14 juin 1401 « sur une maison au coin de la rue aux Pastoureaux, derrière Saint-Corneille. »

Cette rue se nommait, en 1200, 1600 et 1730, *rue du Pont,* dans toute sa longueur actuelle.

On sait que Jeanne-d'Arc fut prise, le 23 mai 1430, au bout du pont qui donnait son nom à cette rue, et qui, construit au milieu du XIII[e] siècle, fut démoli vers 1734.

La rue Jeanne-d'Arc prit, à cette époque, le nom de *rue de l'ancien Pont* et, plus tard, on donna à sa première partie jusqu'à la rue des Trois-Pigeons le nom de *rue du Vieux-Pont,* et à la seconde partie, jusqu'à la rue du Marché-aux-Toiles le nom de *rue des Marchands.*

Enfin le nom de rue Jeanne-d'Arc a été donné à l'ensemble de cette rue par une délibération du Conseil municipal du 10 mars 1858.

Dom Gillisson cite, d'après un registre du trésorier de Saint-Corneille daté de 1315, une *rue du Pont* et une *rue du Vieil-Pont,* mais nous avons en vain cherché à quelle rue cette dernière dénomination pouvait s'appliquer, à cette époque.

Les comptes de la ville, de 1586 à 1589, mentionnent des travaux de réfection faits au *pont de la Pucelle.*

28. RUE DU DONJON.

Elle ne figure pas au plan de 1734 et paraît n'avoir été percée que vers 1771 sur les terrains dépendant des anciens remparts.

29. RUE DE LA PÊCHERIE.

C'est cette rue qui portait, autrefois, le nom de *rue du Donjon*, et ce n'est qu'après le percement de la rue qui précède qu'elle a emprunté le nom de la rue de la Pêcherie au commerce de poisson qui se faisait principalement sur la petite place existant au milieu de cette rue et au coude qu'elle décrit.

Le cuilleret, auquel nous empruntons de nombreux renseignements, mentionne une maison *rue des Poissonniers*, vis-à-vis l'église Saint-Nicolas.

Une certaine confusión résulte, on le voit, de l'influence du commerce de poisson sur la dénomination des anciennes rues de ce quartier, et nos recherches ont été impuissantes à les faire disparaître.

30. RUE SAINT-NICOLAS.

Suivant les notes de M. de Crouy, elle se nommait, en 1384 et 1393, rue du Praël ou du Presles et le cuilleret ci-dessus fait, en effet, mention d'une maison rue de Presles, au tour du Donjon.

Il cite encore, au même tour, une maison proche le rempart, d'un bout à la rue du rempart et d'autre à la *rue de l'Hôtel-Dieu*, qui devait être la rue Saint-Nicolas. On la désignait, en 1540, sous le nom de rue de la Poterne-Saint-Nicolas et, en 1600, sous celui de la Poterne-Notre-Dame.

Une maison connue sous le nom de *la Maison-Rouge*, qui y existe encore, était, d'après ses titres de propriété, située *rue Cossonnière* ; mais elle devait avoir accès sur la rue des Trois-Pigeons qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est aussi nommée rue Poissonnière, et il est possible qu'il se soit produit quelque confusion entre ces deux rues. M. Z. Rendu cite cependant, comme ayant existée dans ce quartier une

rue de la Cossonnerie, dont il ignore la position précise.

La rue Saint-Nicolas s'est aussi nommée rue *Saint-Nicolas-du-Pont* ou *au Pont,* comme le prieuré qui y existait déjà du temps de Philippe-Auguste et dont la chapelle affectée à l'usage de l'Hôtel-Dieu prend encore aujourd'hui, dans cette rue, sa principale entrée.

Elle a, d'après Dom Gillisson, porté le nom de *rue de la chapelle Saint-Nicolas* et parait s'être enfin nommée, pendant la révolution, *rue des Thermopyles.*

Il existait autrefois, à Compiègne, un second prieuré de Saint-Nicolas situé rue du Paon et ayant une entrée rue de Pierrefonds ; il avait pris le nom *de Prieuré de Saint-Nicolas-le-Petit,* pour le distinguer de celui de Saint-Nicolas au Pont. Les enfants de chœur de Saint-Corneille qu'on désignait sous le nom d'*enfants bleus,* mais qu'on nommait aussi les Capets, à cause de leur coiffure, habitaient Saint-Nicolas-le-Petit, ce qui avait fait nommer *les capets* le prieuré lui-même.

La *chapelle* extérieure qui se trouvait en dehors de la Porte-Chapelle était aussi sous l'invocation de *Saint-Nicolas.*

31. RUE DU MARCHÉ-AUX-TOILES.

En 1600 et 1734, une partie portait le nom *de Marché-aux-Fruits* et l'autre celui de *place* ou *Marché-aux-Foins.* Cette rue se trouve exactement, du reste, dans l'axe de la rue Saint-Corneille, avec laquelle elle doit se confondre.

32. RUE DU PORTAIL-SAINT-ANTOINE.

Elle s'est aussi nommée *rue vis-à-vis le portail Saint-Antoine.* La partie de cette rue qui s'étend vers la rue d'Austerlitz portait, en 1766 et antérieurement, le nom de *place du Petit-Change.*

33. RUE DES ANGES.

Cette rue qui aboutissait au rempart et n'était percée que jusqu'à la rue actuelle Pierre-Dailly paraît s'être aussi nommée *rue* ou *ruelle de l'Ange,* du nom d'un hôtel qui y existait.

Il y avait, d'ailleurs, à Compiègne, plusieurs hôtels et maisons du même nom. Ainsi, un *hôtel de l'Ange* est indiqué, au plan Chandelier, dans le pâté de maisons circonscrit entre les rues du Chat-qui-Tourne, Solférino et la place de l'Hôtel-de-Ville.

Un autre *hôtel* ou *maison de l'ange,* et peut-être *de l'Angle,* paraît aussi avoir existé vers le Change, au tour du Croissant.

La rue des Anges s'est aussi nommée *rue Saint-Clément, rue vis-à-vis le portail Saint-Clément* et *rue conduisant de Saint-Clément à la rue des Chevaux.*

Les bâtiments de *la collégiale Saint-Clément,* fondée au commencement du xe siècle par Frédérine, femme de Charles-le-Simple, étaient situés entre la rue des Gourneaux et la rue actuelle. du Marché-aux-Toiles, vers l'angle de cette dernière rue.

Il dépendait de cette Collégiale un *cimetière* affecté à la sépulture gratuite des pélerins et des pauvres et qui existait encore en 1517.

La rue des Anges, à laquelle on avait donné, pendant la Révolution, le nom de *rue des Sans-Culottes,* a été, récemment, percée jusqu'à celle du Port-à-Bateaux et la partie nouvelle, à laquelle on a donné d'abord le nom de *rue de l'Abattoir,* doit être réunie à la partie ancienne, sous la seule dénomination de rue des Anges.

34. RUE PIERRE-DAILLY.

Rue des Chevaux, en 1450, 1600, 1678, 1733 et jusqu'en

1859, époque à laquelle une délibératiou du conseil municipal lui donna le nom du célèbre cardinal qui fut une des lumières de son siècle, en même temps qu'une des gloires de la ville de Compiègne, où il était né en 1350.

En juin 1366, Collard-Dailly et Pétronille sa femme donnaient à leur fils *Pierre Dailly,* alors étudiant en théologie, « une maison *en la Courterie aux Chevaux*. »

On lit dans un document ayant trait au siége de 1430, « qu'une grande quantité de maisons furent détruites, dans la « rue des Chevaux, excepté les étuves, *la maison Dailly,* « etc. »

Cette maison, d'après un croquis de 1407 que nous avons sous les yeux, était située à l'extrémité de la rue des Chevaux, vers le couvent des Jacobins, auquel elle attenait.

Le document relatif au siége de 1430, que nous avons cité plus haut, mentionne « une *rue aux Chevaux, paroisse Saint-* « *Antoine, dehors la Porte-Paris,* où toutes les maisons ont « été abattues. » Cette rue paraissait s'étendre jusqu'à la rue actuelle des Capucins.

Il y avait, au bout de la rue des Anges, une impasse qui s'est nommée *ruelle des Chevaux* et probablement *rue de la Poterie*. On vendait, en 1524, « une maison, rue de la Poterie, « assez près de la rue des Chevaux, qui mène au rempart, « tenant d'un bout à l'hôtel de l'Ange.

Plus tard encore, en 1720, vente par le chapitre de Saint-Clément « d'une maison rue de la Poterie, allant au rem- « part. »

35. RUE DE LA BAGUETTE.

En 1734, *rue au long des Jacobins.*

36. RUE D'AUSTERLITZ.

Autrefois *rue des Dominicains,* du nom des *Frères prêcheurs* établis, vers le milieu du XIIIe siècle, dans l'ancien pa-

lais de Charles-le-Chauve, dont on sait que Saint-Louis leur avait fait don.

Ensuite et pendant la plus grande partie de l'époque contemporaine, *rue des Jacobins*, les religieux de ce dernier ordre ayant succédé à ceux de Saint-Dominique.

En 1792, cette rue prit le nom de *rue des Marseillais* ; puis, en 1806, une partie prit celui de rue d'Austerlitz, qu'une délibération municipale du 19 mai 1848 a définitivement substitué à celui de rue des Jacobins, qu'elle avait repris dans toute son étendue.

Cette délibération, outre qu'elle a pour but de perpétuer le souvenir d'une de nos grandes victoires, doit rappeler, ainsi que le porte la délibération sus-datée, la part glorieuse qu'y a prise le lieutenant-genéral *baron de Seroux du Fay*, qui commandait l'artillerie du 6e corps à la grande armée, lors de la campagne de 1805 et dont l'hôtel avait remplacé l'ancien couvent des Jacobins.

37. RUE DE L'ÉCU.

Nom porté par cette rue antérieurement à 1734 et qu'elle tirait, sans doute, d'une hôtellerie voisine.

38. RUE DE LA TANNERIE.

Ouverte sur l'emplacement d'une conduite d'eau coulant au pied de la tour des Jacobins. Cette rue ne figure pas au plan Chandelier et son percement est donc postérieur à 1734.

Elle emprunte son nom à l'industrie qui s'y pratique encore.

39. RUE DE LA PORTE-PARIS.

En 1250, 1326, 1376, *rue Parisis;* en 1553, 1557, 1597, *rue de Paris;* en 1687, 1734, etc., rue de la Porte-Paris.

40. RUE DE LA PORTE-LA-REINE.

Autrefois *rue du Calvaire Saint-Antoine*; rue de la Porte-

la-Reine lors du percement de cette porte sous le règne de Louis XV ; elle avait pris, en 1792 et 1848, le nom de *rue de la Porte de la République*.

41. RUE DES CORDELIERS.

Du *couventdes Frères Mineurs ou Cordeliers* transféré, en 1245, dans un terrain joignant le cimetière Saint-Antoine.

Ces religieux s'étaient, dès le mois d'avril 1229, établis dans une maison située faubourg Saint-Germain, hors la ville, qui leur avait été donnée pour servir d'hospice : mais jugeant qu'ils étaient ainsi trop exposés, ils rentrèrent plus tard, pour leur sûreté, dans l'enceinte des murs.

La rue des Cordeliers a, quelque temps, porté le nom de *rue d'Estrées*, emprunté au voisinage de l'hôtel habité par *la belle Gabrielle d'Estrées*, duchesse de Beaufort et où logeait Henri IV lors de ses voyages à Compiègne.

Cet hôtel se nommait probablement *hôtel d'Arras* et était vulgairement désigné sous le nom d'*hôtel des Rats*. (Voir le tour du même nom).

L'amiral de Coligny, lieutenant-général du gouvernement de l'Ile-de-France y descendait le 25 avril 1553, en venant visiter les fortifications de la ville.

Il y avait probablement aussi une *ruelle d'Estrées*, car il est question, dans une délibération municipale, « de fictions et « même de certaines chevalées faites le 7 juin 1498, à l'occa- » sion de l'entrée du roi, qui issues de l'*hôtel des Tournelles*, « l'ont conduit jusqu'à la ruelle d'Estrées, chevauchant hon- « nêtement et dont le roi s'est fort contenté. »

On avait donné, en 1792, à la rue des Cordeliers le nom de *rue de la Liberté*.

42. RUE DES DOMELIERS.

Elle portait déjà ce nom en 1258 et on lit dans une lettre de Saint-Louis de la même année « Via quæ dictitur Domelier. »

Le nom de *Domelier* paraît avoir été celui d'une des principales familles de Compiègne et, au mois de septembre 1280, « Pierre de Domelier, écuyer, fils de Bertrand de « Domelier, donnait en aumône aux Cordeliers tout ce qu'il « avait d'héritage, devant et derrière, entre la rue des Do- « meliers et le pourpris des Frères mineurs. »

Il dépendait de la Chatellenie de Pierrefonds un *fief des Domeliers.* Un titre de 1709 fait mention d'une *rue des Tonneliers* dont le nom n'est évidemment qu'une altération de la dénomination ci-dessus.

43. RUE DU CROISSANT.

On la désignait aussi sous le nom de *rue des Croissants,* comme l'hôtel ou logis dont elle tirait ce nom.

44. RUE HERSAN.

Une partie de la rue Hersan s'est nommée, autrefois, *rue du Cimetière Saint-Antoine* et longeait en effet ce cimetière qui tenait, par derrière, au rempart. Cette partie avait pris pendant la révolution le nom de *rue Franklin.* La rue Hersan figure au plan de 1734 sous le nom de *rue du Clos-Bazile,* et ce nom n'a été remplacé qu'en 1859 par celui qu'elle porte aujourd'hui et qu'on avait donné pendant la révolution, à la rue Saint-Antoine, ainsi qu'on le verra ci-après.

Marc-Antoine Hersan, professeur de rhétorique au collége de France, qui fut le maître de Rollin, consacra la fin de sa vie aux enfants pauvres de la ville de Compiègne, pour lesquels il fonda une école vers l'endroit où se trouve encore aujourd'hui l'école mutuelle; sa mort remonte au 11 octobre 1724.

Le 3 août 1473, la ville « baillait à Jehan Leclère, pour « quatre sols parisis de rente, une petite place où il y a un « puits nommé le *Coq-Bazile,* contenant ladite place 18 pieds

« de long et 12 pieds de large et assise derrière le couvent « des Cordeliers. »

Un document que nous avons déjà cité et qui paraît concerner la rue Hersan dit qu'en 1430 « la *rue du Coq-Bazile* « et celle *des Petits-Domeliers* avaient 32 maisons, qui toutes « ont été détruites. »

45. RUE DES BOUCHERIES.

Elle a aussi porté le nom de *rue* ou *ruelle de la Boucherie* et cette dénomination s'explique par l'existence, à l'angle de cette rue et de la place du Change, de la halle ou marché où se faisait le commerce de la viande.

46. RUE NEUVE.

En 1483 et 1629, *rue Neuve-des-Cordeliers* ; en 1734, rue Neuve.

47. RUE SAINT-ANTOINE.

Nom tiré, comme ceux qui suivent, du voisinage de *l'église Saint-Antoine* fondée vers la fin du 12e siècle.

Cette rue était désignée, en 1734, sous le nom de *rue du Change à Saint-Antoine* et elle avait pris, en 1792, le nom de *rue Hersan.*

Elle paraît avoir aussi porté le nom de *rue Dampierre*, pour honorer, sans doute, la mémoire du général Dampierre, mort en 1793 à la tête de l'armée du Nord, dont il avait pris le commandement en chef, après la défection de Dumouriez.

On lit en effet, dans un arrêté municipal du 4 ventôse an 6, que « les marchands s'établiront en face du Temple de Saint-« Antoine, depuis l'épicier du coin jusqu'à l'issue de la rue « Dampierre et, sur la place du Change à l'entrée de la « rue Dampierre, depuis la vieille boucherie jusqu'à la maison « Ancellin. »

48. PETITE RUE SAINT-ANTOINE.

Elle s'est aussi nommée *rue Vis-à-vis-des-Cordeliers* et elle avait pris, en 1793, le nom de *rue de la Fraternité.*

49. RUE DU PRESBYTÈRE-SAINT-ANTOINE.

Cette rue, sans aucun intérêt d'ailleurs, portait ce nom dès avant 1734.

50. RUE DES LOMBARDS.

La rue des Lombards s'étend aujourd'hui, sous une seule dénomination, de la place du Change à la rue Magenta.

La première partie, probablement jusqu'à la rue Saint-Martin, se nommait, en 1698, *rue des Prisons* ou *devant les Prisons,* et l'origine de cette dénomination n'a pas besoin d'être autrement indiquée, elle figure, au plan de 1734 sous le nom de rue des Prisons, jusqu'à la halle actuelle à la viande et sous celui de *rue de l'Etoile* jusqu'à la rue Saint-Martin.

Le nom de rue de l'Etoile a été depuis donné à une rue voisine et il existait, entre ces deux rues un *hôtel ou logis de l'Etoile* cité par don Gillisson. Cette première partie figure, au plan de 1750, conservé à la bibliothèque de la ville, sous le nom de *rue du Change* et elle avait pris, en 1785, celui de *rue du Grenier à sel,* en raison de l'établissement qui y avait été transféré à cette époque.

La seconde partie, jusqu'à la rue de Pierrefonds, est portée au plan de 1734 sous le nom de *rue du Plat-d'Etain, anciennement des Lombards* et au plan de 1750 sous celui de rue des Lombards.

Une *auberge du Plat-d'Etain* existait vers la rue des Lombards et nous dirons même plus loin qu'il y avait dans une autre partie de la ville *un hôtel du Plat-d'Etain,* ce qui a, parfois, donné lieu à quelque confusion.

51. RUE D'ALGER.

Rue Vide-Bourse, en 1530, 1647, 1676, 1707 et 1734. Melchior Regnauld prétend, dans son *histoire de Soissons* « que les rues où les juifs avaient leur change en prenaient « le nom de rue Vide-Bourse.

On peut remarquer d'ailleurs, à l'appui de ce dire, que trois voies publiques, qui se suivaient à peu près sans interruption, se nommaient : la première rue Vide-Bourse, la seconde rue des Lombards et la troisième, enfin, rue ou place du Change ou des Changeurs.

On lit, dans la relation d'une procession faite à Compiègne, à la date du 20 août 1530 « pour remercier Dieu du bon temps « qu'il a fait à son pauvre peuple, que, partie en bel ordre « de l'église Monsieur Saint-Corneille, elle a commencé le « tour du sacrement jusqu'à Darnetal et de là par-devant l'é- « glise de M. Saint-Pierre jusqu'à la maison d'Agusy, mon- « tant par-devant l'hôtel du Roi notre sire, retournant au « long de la *grande rue de l'hôtel Vide-Bourse* et, au sur- « plus, tour et au long des rues, ainsi que le jour du sa- « crement. »

La rue dont nous nous occupons avait pris, en 1792, le nom de *rue de la Fédération ;* en 1804, celui de *rue de l'Impératrice;* en 1814, le nom de *rue d'Angoulême;* en 1830, celui de *rue d'Orléans* et elle a reçu, en 1848, celui de rue d'Alger. Outre ce qui sera dit à propos de l'impasse d'Alger, deux titres des 2 juin 1676 et 17 août 1707 mentionnent une maison sise dans le *cul-de-sac ou cour des Potiers,* en la rue de Bourse ou Vide-Bourse. Nous parlerons plus loin d'une rue des Potiers, qui ne paraît avoir aucun rapport avec cette cour (voir rue des Grandes-Écuries.)

52. RUE DU PAON.

Nom tiré d'un ancien logis ou hôtel qu'on a aussi écrit *du Pavon* ou *des Pavons*.

Cette rue se nommait, en 1694, *rue des Chirons, des Chérons, des Charons* ou *aux Carrons,* sans aucune certitude d'orthographe ou d'origine. On la nommait rue du Paon, en 1711, et elle prit, pendant la révolution, le nom de *rue Voltaire*.

Un arrêté de police du 4 ventôse an 6 porte que « les « voitures se rangeront dans la rue Voltaire, en descendant « vers le *carrefour des Quatre-Vents*. »

Ce carrefour se trouvait, probablement, à la rencontre des rues de Pierrefonds, des Domeliers, des Lombards et du Paon.

53. RUE DE PIERREFONDS.

Elle a aussi porté le nom de *rue de la porte Pierrefonds* et elle allait, en effet, aboutir à cette porte.

Il existait deux rues ou parties de rues de Pierrefonds, dont *une extérieure*, et elles comptaient, ensemble, dix à douze maisons « toutes arses et détruites, lors du siége de 1430. »

54. RUE DES GRANDES-ECURIES.

Cette rue conduit, on le sait, aux anciens bâtiments des *Grandes-Ecuries du Roi* affectées, aujourd'hui, à divers autres services.

Elle portait, en 1325, le nom de *rue de la porte Soissons* et elle figure, au plan de 1734, sous le nom de *rue de Soissons*. La route qui mène à cette dernière ville y avait, alors, son origine.

Il y avait, en 1430, deux rues ou parties de rues de Soissons, dont *une extérieure*.

Il existait dans la rue de Soissons plusieurs impasses aujourd'hui disparues; ainsi, un document sans date relate « une maison rue des Chirons joignant par derrière la « *Grande-Cour l'Abbé* et la ruelle à l'issue qui est dans la « rue de la porte Soissons jusqu'au mur de la ville. »

Le Cuilleret de la seigneurie de Compiègne cite encore « une maison rue de Soissons, au tour Vide-Bourse, tenant « d'un côté au *cul-de-sac* autrement dit *la cour Bourin.*

Une *ruelle de la porte Soissons* figure encore au plan de 1734 et il paraît enfin avoir existé une *ruelle Vide-Bourse,* donnant dans la rue de Soissons.

55. RUE SAINT-JACQUES.

En 1651, *rue conduisant au Paon ;* plus tard, *rue derrière Saint-Jacques ;* en 1530, *rue Darnetal* ou *Darnotal* et en 1792, *rue des Grands-Hommes.*

L'Eglise Saint-Jacques, commencée dans les premières années du 13e siècle, avait, avec ses dépendances, donné son nom à diverses rues aujourd'hui disparues pour la plupart, et confondues dans la place Saint-Jacques, avec le cimetière du même nom.

Une de ces rues portait le nom de *rue du Portail-Saint-Jacques* après s'être nommée *rue du Cloître-Saint-Jacques* et elle a encore été désignée, comme une partie de la rue des Lombards, sous le nom de *rue du Plat-d'Etain.*

Une autre, qui avait porté le nom de *rue des Grands-Dégrés,* avait pris celui de *rue du Pas ou des Pas-de-Saint-Jacques,* et se nommait en 1793, *rue Guillaume-Tell.*

Il y avait encore une *rue du Presbytère-Saint-Jacques* et une *rue du Cimetière-Saint-Jacques* nommée, pendant la révolution, *rue Brutus ;* mais il existe d'ailleurs quelque confusion, quant à l'autonomie et aux limites de ces diverses rues.

56. PETITE RUE SAINT-JACQUES.

Cette rue ne porte aucun nom aux plans de 1734 et 1750.

57. RUE SAINT-MARTIN.

Ainsi désignée aux deux plans susrappelés. On l'a aussi nommée *Petite-rue-Saint-Martin* et il y existait une maison ou hôtel dont elle avait tiré le nom qu'elle porte encore. Elle avait pris, pendant la révolution, le nom de *rue Barneveld*.

58. RUE DE L'ÉTOILE.

On a vu que ce nom avait été autrefois porté par une partie de la rue des Lombards. On désignait alors la rue de l'Etoile actuelle sous celui de *rue conduisant du marché au blé aux Changes*.

Elle prit plus tard le nom de *rue Saint-Jean-le-Petit* qu'elle portait encore en 1734. *L'hôtel Saint-Jean-le-Petit* qui s'y trouvait et qui touchait par derrière aux murs de l'abbaye de Saint-Corneille, avait été fondé en 1329 « pour héberger, par chaque jour, treize pauvres passants. »

Il avait été supprimé et ses bâtiments vendus, bien avant la révolution.

59. RUE DE LA SURVEILLANCE.

Elle porte ce nom depuis 1793 et elle avait, avant, celui de *rue de l'Image*. On lui avait encore donné le nom de *rue de la Gendarmerie*, à l'époque où une partie des bâtiments de l'ancien arsenal, plus tard convertis en prison, était affectée au casernement de ce corps.

Cette rue, d'après M. Lambert de Ballhyer, s'est aussi nommée *rue de l'Arsenal*.

60. RUE MAGENTA.

Ouverte, en 1858, pour la rectification de la route impériale n° 32 et la continuation de la rue Solférino, vers la forêt,

cette rue, comme cette dernière, a emprunté son nom à une des victoires de notre jeune armée d'Italie.

61. RUE NAPOLÉON.

Rue percée, en 1855, dans la partie du terrain de Saint-Corneille où avait été antérieurement établi le magasin des fourrages militaires, aujourd'hui reporté rue Vivenel.

62. RUE DU CHATEAU.

Rue du Sac ou du Sacq, en 1 315, 1325, 1642 et 1734 ; *rue de la Révolution,* en 1792.

Elle a aussi porté le nom de rue de la Congrégation, et par une délibération du 30 août 1644, les filles de la Congrégation de Notre-Dame avaient été autorisées à s'établir à Compiègne, pour y instruire gratuitement et indistinctement les jeunes filles riches et pauvres.

Cette délibération, en assignant à l'établissement des filles de la Congrégation la maison du petit Ourscamp, « sous le bon plaisir du cardinal Mazarin, abbé « d'Ourscamp » signalait l'envahissement des plus belles maisons de la ville par les ordres religieux et disait « qu'il ne serait plus prêté aucun « consentement à l'établissement d'aucune communauté reli- « gieuse, les couvents s'augmentant journellement des meil- « leurs biens et des plus grandes possessions de la juridic- « tion, à l'oppression des habitants qui ne peuvent plus « satisfaire aux charges imposées par Sa Majesté. »

L'autorisation ne paraît avoir reçu, du reste, qu'une consécration partielle, car la maison du petit Ourscamp se trouvait près de la porte d'Ardoise, vers la rivière et, d'après un document relatif aux fortifications de la ville, elle y existait dès 1545 et M. d'Ourscamp y demeurait à cette époque. A la date du 31 décembre 1704, M. Seroux d'Agincourt, lieutenant du bailli, ratifiait l'acquisition faite par les jésuites de la maison

du petit Ourscamp, pour la réunir aux dépendances du collége et le plan de 1750 indique où nous venons de le dire la position du petit Ourscamp.

Nous pouvons ajouter, pour compléter ces renseignements, qu'un prieur Jehan d'Ourscamp habitait, en 1430, une maison rue des Barbeaux.

63. RUE MOUNIER.

Ouverte, en partie, sur l'emplacement de l'ancien *couvent de la sainte famille,* dont les religieuses avaient, vers 1772, remplacé à Compiègne les filles de la Congrégation de Notre-Dame transférées à Versailles.

Cette ouverture date de 1841 et *le baron Mounier*, intendant des bâtiments de la couronne avait puissamment contribué à l'établissement de cette rue, ainsi qu'à l'agrandissement et à la régularisation de la place du Château.

§ 2. — IMPASSES.

Nous avons indiqué plusieurs ruelles ou impasses aujourd'hui disparues et le plan de 1734 établit encore l'existence de quelques culs-de-sac ou bouts de rues n'ayant aucune dénomination particulière et dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici. Les impasses qui subsistent encore aujourd'hui sont les suivantes :

64. IMPASSE DE L'ÉPÉE.

Elle paraît avoir aussi porté le nom de *ruelle Lanny* et elle est de plus désignée au plan Chandelier sous le nom de *cul-de-sac du Pot-au-Feu.*

Il y avait encore, dans la rue de Pierrefonds, une *Cour-Guérin,* et une maison qui y était contiguë tenait par-derrière au prieuré de Saint-Nicolas-le-Petit.

65. IMPASSE D'ALGER.

Elle porte au plan de 1734 le nom de *cul-de-sac du Chaufour* et elle conduisait d'après ce plan à l'établissement d'un chaufournier.

66. IMPASSE DES MINIMES.

Elle a aussi été désignée sous le nom *d'impasse de l'Ecole* et on lui donne encore, assez communément, le nom *d'impasse des Frères*.

67. IMPASSE SAINT-MARTIN.

Sans nom au plan de 1734; il y existe cependant une inscription fort ancienne où elle est indiquée comme *cul-de-sac Saint-Martin;* on lui avait donné, en 1793, le nom de *cul-de-sac de la Vérité*.

68. IMPASSE DE L'ANCIENNE PRISON.

Elle a porté le nom de *ruelle Mangard* et on ordonnait, à la date du 15 octobre 1538, « la fermeture, par de bonnes « portes et guichets, à bons barreaux et à bonnes clés, de la « ruelle Mangard, au marché au blé, pour éviter aux infec- « tions et ordures qui s'y portaient par les voisins, tant de « jour que de nuit. »

M. Z. Rendu donne encore à cette ruelle le nom de *rue Margotte*.

69. COUR DES MIRACLES.

Située rue des Domeliers, vis-à-vis la rue Neuve, elle figure au plan de 1734 sous le nom de *cour Vivenel*.

§ 3. — PLACES.

70. PLACE DU MARCHÉ AUX HERBES.

Fort anciennement *cour le Roi* ou *cour du Roi* (curia vel

Platea regis), du nom de la grande salle réservée par Charles-le Chauve, dans l'ancien palais de Charlemagne, pour y tenir ses assises.

Par une charte de 1201, Philippe-Auguste confirmait la cession de la cour le Roi faite par l'abbaye de Saint-Corneille à la ville, moyennant 100 sols parisis.

En 1553, les lieux de publication étaient le coin de la Cour le Roi et de la rue du Pont, la place du Change et le Marché au blé.

Le lundi 18 août 1597, on pendait dans la cour le Roi, un nommé Jacques Renouvelle, convaincu d'avoir volé des vases sacrés, à Saint-Corneille et de les avoir transportés hors la ville, par un caveau aboutissant à la porte Notre-Dame. La cour le Roi ne paraît pas avoir été cependant un lieu ordinaire d'exécution.

La partie du Marché-aux-Herbes qui s'étend vers la fausse-porte a porté le nom *de rue de la Soupente* ou *descendant de la Soupente*, tiré de l'état d'une maison existant à l'extrémité de la rue des Neiges, vers ce marché. (Voir rue des Neiges.)

La place dont nous nous occupons se trouve divisée en trois parties, au plan de 1734 : *le Marché-aux-Fromages, Marché-au-Charbon* et le *Marché à la Volaille.*

Elle s'est nommée, pendant la révolution, *place de la Montagne* et on y avait élevé un tertre sur lequel on avait planté un arbre de la liberté.

On lit dans les archives de la ville, à la date du 11 ventôse an 3, « adjudication aux enchères du treillage environnant la « montagne du Marché-aux-Herbes, moyennant 204 livres ; »

« Et adjudication au rabais des travaux d'enlèvement des « terres de cette montagne, moyennant 208 livres. »

71. PLACE SAINT-JACQUES.

Autrefois *Cimetière Saint-Jacques,* interdit en 1786 et ni-

velé en 1834. Nous avons, à propos de la rue Saint-Jacques, cité le nom des rues absorbées par l'établissement de cette place.

72. PLACE DU CHANGE.

On disait aussi *place des Changes* ou *des Chambges*, ou même seulement *les Changes* ou *les Changeurs*.

Il y avait, sur cette place, des échoppes louées par la ville et les comptes de 1424 à 1426 mentionnent, entre autres, lelouage de l'échoppe du Change qui se trouve vers *le Pilori*.

La place du Change avait pris, pendant la révolution, le nom de *place du Dix-Août*.

73. PLACE DU CHATEAU.

Autrefois plus étroite qu'aujourd'hui et tout différemment configurée, elle n'était pour ainsi dire, qu'une rue devant le Louvre ou hôtel du Roi.

Elle porte, au plan de 1750, le nom de *place d'Armes* qu'on a conservé l'habitude de lui donner et elle avait pris, en 1792, celui de *place de la Révolution*.

Une *rue des Potiers*, qui continuait à peu près la rue d'Ardoise, a été absorbée par l'agrandissement de la place du Château ; on désignait aussi cette rue sous le nom de *rue devant les Jésuites*.

74. PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Marché au Blé, en 1408, 1432, etc.

Il est question, dans les comptes de 1408 à 1410 « du « louage de la grande maison de ville, au marché au Blé et « de la petite maison de ville, aussi au marché au Blé, joi- « gnant *l'hôtel de la Cloche*. »

Dans les comptes de 1499 à 1505 figurent les dépenses « faites en marchandant de 400 pieds de pierres tirés en la

« carrière de Margny, pour la fondation de la tour et montée « de l'hôtel-de-ville ; et de 100 tonneaux de pierre de « Saint-Leu, pour commencer à employer aux réparations « et réédification dudit hôtel. »

Le 3 décembre 1597 « on payait 8 livres à Claude De la « Chaise, maître peintre à Compiègne, pour avoir doré et « argenté de fin or et argent et bordé en fines couleurs les « trois appeauls ou *picantins* étant au beffroy de l'hôtel-de- « ville. »

On remarque enfin, dans les comptes de 1652 à 1656, les dépenses relatives « à l'exhaussement de deux grandes « images de pierre représentant la salutation angélique au- « devant de l'hôtel-de-ville, mises en lieu plus éminent ; »

« Une somme de 1,400 livres payée à Pierre Guérin, pour « la sculpture de la figure du Roi, monté à cheval, avec « les armes de Sa Majesté et de la Reine aux deux côtés de « la figure, et avoir le tout peint et mis en couleur de bronze « et le fond en forme de marbre noir ; « Et une somme de « 500 livres payée audit sieur Guérin, pour la sculpture de « la figure de la Justice, au bâtiment neuf, et pour l'épitaphe « du vicomte de Brigueil, à Saint-Corneille. »

La date de la construction du corps principal actuel de l'hôtel-de-ville remonte ainsi au commencement du 16e siècle ; mais son ornementation n'a été complétée que beaucoup plus tard et en même temps que celle du bâtiment annexe.

Une ordonnance du vicomte de Brigueil portait « défense « d'exposer en vente des grains ou légumes secs devant l'hôtel- « de-ville ; mais entre le grand puits de la place du Marché- « au-Blé et l'hôtellerie où prend pour enseigne *le Soleil*, « sans outre-passer le ruisseau qui est entre le puits et l'hôtel- « de-ville. »

Au plan de 1734, la place se trouve divisée en deux parties, savoir : le marché au Blé et le *marché à l'Avoine*.

Elle se nommait place de l'Hôtel-de-Ville, en 1749, et elle avait reçu, en 1793, le nom de *Place de la Loi.*

Telles sont les voies publiques que renfermait autrefois, l'enceinte des fortifications ou qui ont été récemment percées dans l'intérieur de la ville.

Nous citerons cependant plus loin, après nous être occupé des voies extérieures, certaines rues anciennes dont il ne nous a pas été possible d'établir la position, d'une manière précise.

FORTIFICATIONS

§ 1. — ENCEINTE.

On fait remonter à Philippe-Auguste et à la fin du 12e siècle l'établissement des fortifications de la ville de Compiègne ; mais elles avaient été augmentées et complétées par Henri II, quelques années avant la bataille de Saint-Quentin, et les plans de 1734 et 1750 indiquent qu'elles sont restées entières jusqu'au milieu du 18e siècle.

Il en existe encore aujourd'hui quelques parties comprises dans les dépendances du domaine de la couronne ou enclavées dans certaines propriétés particulières au Nord et à l'Est de la ville, et elles permettent de reconstituer idéalement le tracé de l'ancienne enceinte.

Son étendue était, d'après don Gillisson, de 1420 toises et demie ; M. Lambert de Ballhyer cite un procès-verbal de 1430 qui réduirait cette longueur à 1,334 toises deux tiers ; enfin, nous avons trouvé, dans un document sans date, une indication de 1,600 toises que nous ne mentionnons ici que pour ordre et comme renseignement sommaire.

Nous avons cité, à propos des rues qui y aboutissaient, le nom des portes percées à travers le rempart ; mais nous allons cependant les désigner spécialement, en complétant cette énonciation par tous les renseignements que nous avons pu nous procurer, en ce qui les concerne.

§ 5. — PORTES.

75. PORTE CHAPELLE.

C'est la seule porte qui existe encore aujourd'hui et nous la prendrons comme point de départ, en nous dirigeant ensuite vers le Sud.

Elle a porté, successivement, les noms de *porte de Choisy, porte de la Chapelle-Saint-Nicolas*, porte Chapelle et on la nomma *porte du Connétable*, lorsque, en 1526, Anne de Montmorency reçut l'usufruit du domaine de Compiègne et le titre de capitaine de la ville.

Elle a pris, à l'époque de la révolution, le nom de *porte de Thionville*, en souvenir sans doute de la glorieuse défense de cette place et ainsi que nous l'avons dit pour la rue du même nom.

76. PORTE ROYALE.

Cette porte, qui s'est aussi nommée *porte du Roi* avait été ouverte, sous Louis XV à l'entrée des avenues et elle avait reçu, en 1792, le nom de *porte de la Fédération*.

77. PORTE DE SOISSONS.

Au bout de la rue actuelle des grandes écuries, où se trouvait le *bastion* dit *de la Vierge*.

78. PORTE DE PIERREFONDS.

Elle était située dans la rue de ce nom, vers le boulevard actuel des Grandes-Ecuries.

Près de cette porte et dans son enceinte même existait la *chapelle de Notre-Dame-de-Salvation* dont Louis XI avait décidé la construction, vers 1470, en apprenant la prise de plusieurs villes de Normandie « ainsi réduites à son obéissance. »

On est peu d'accord sur la date précise de cette fondation qu'on fait varier de 1466 à 1477, époque de la mort du duc de Bourgogne ; mais on peut citer, à cette occasion, une délibération de la ville du 6 juillet 1476 portant : « Don aux « cloquants de l'église Saint-Corneille qui ont sonné la grosse « cloche de nuit et durant la procession qui a été faite pour « les bonnes nouvelles de la victoire des Suisses contre le duc « de Bourgogne. »

La chapelle dont il est question a encore porté le nom de : *chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle,* de *chapelle du Roi* et d'après Don Gillisson, de chapelle de *Notre-Dame-de-Bon-Confort* et de *chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours sur la porte Pierrefonds.*

Les comptes de 1784 à 1790 mentionnent les travaux de démolition de la porte Pierrefonds.

79. PORTE DE LA REINE.

Aussi nommée *porte Neuve* et percée vers l'extrémité de la rue des Domeliers, à travers le rempart, en même temps que la porte Royale, elle n'était probablement comme elle qu'une ouverture sans clôture et sans défense. Elle avait reçue, en 1792, le nom de *porte de la République.*

80. PORTE DE PARIS.

Elle se trouvait dans la rue de ce nom, avant la rencontre de la rue Biscuit et de celle des Capucins.

Une délibération du 12 juin 1511 mentionne un achat de blocaille pour la fondation de la porte Paris qu'on a aussi

nommée *porte Parisis*, et on trouve dans les comptes de la ville, à la date du 14 novembre 1539, « le paiement à Louis « Laudigeois de quatre livres tournois, pour avoir fait, taillé « et livré une image de Notre-Dame en pierre, pour mettre « au tabernacle de la porte de Paris. »

La *devise de la ville* qui, d'après Don Gillisson, serait : *Regno Regi que fidelissima* et dont on a souvent interverti les mots, se trouvait inscrite sur la face intérieure de la porte de Paris et la devise de Henri III : *manet ultima cœlo* existait à la face extérieure.

81. POTERNES INTERMÉDIAIRES.

Il y avait en 1447, au bout de la rue des Chevaux, une PORTE DITE AUX TRIPIERS ou *des Etuves*, qui n'était réellement qu'une poterne.

Dans une assemblée du 4 mai 1498, on demandait la permission d'ouvrir une POTERNE « EN LA VOIRIE QUE L'ON « FAIT PRÈS DES JACOBINS, pour échapper hors la ville les « immondices d'icelle, que ladite rue puisse se repeupler et « que autres usant de draperie puissent plus facilement en « aller laver leurs draps à la rivière. »

Il y avait encore, vers la rue actuelle de la Tannerie, une PORTE OU POTERNE DES TANNEURS qu'on faisait murer le 27 août 1650, sur la nouvelle que l'armée royale avait eu, la veille, un désavantage près de Firmes.

82. PORTE DU PONT.

Vis-à-vis la cour actuelle de l'Hôtel-Dieu, la rue de la Tannerie en dehors. Suivant les comptes de la ville de 1484 à 1487 « les religieux de Saint-Louis de Royallieu recevaient, « chaque année, sur le minage cinq muids de blé, mesure « de Paris, à cause de la chapelle Saint-Louis fondée sur

« la porte du Pont joignant l'Hôtel-Dieu, où ils étaient tenus « de célébrer deux messes, chaque semaine. »

La porte du Pont avait pris, après 1730, le nom de *porte de l'Ancien* ou *du Vieux-Pont.*

On mentionne, dans les comptes de 1422 à 1429, le louage du courtillet entre la porte du Pont et la *poterne Saint-Nicolas.*

83. PORTE NOTRE-DAME.

Au bas du pont actuel, vers la rue du Donjon, à l'origine de l'ancienne rue Notre-Dame.

« Le 15 juillet 1651, les gouverneurs attournés posaient la « pierre fondamentale pour le rétablissement et décoration « de la porte Notre-Dame ; ladite pierre posée sur pilotis « hors la ville, au coin de la Maçonnerie tirant vers la porte « d'Ardoise. »

84. PORTE DES PAPILLONS.

Indiquée par Don Gillisson, mais ne figurant pas aux plans de 1509, 1734 et 1750, elle devait se trouver au milieu du prolongement actuel de la rue des Petites-Écuries, vers le Cours.

85. PORTE D'ARDOISE.

Antérieurement nommée *porte d'Oise.*

On voit encore, à l'entrée de la seconde partie de la rue d'Ardoise, des vestiges de cette porte enclavés dans des maisons particulières.

86. PORTE CORBYE.

Elle se trouvait au bas de la rue actuelle de l'Arquebuse et lui avait donné son nom.

Il y avait aussi un *hôtel de Corbye* cité par Don Gillisson et nous mentionnons, plus loin, une tour du même nom.

87. PORTES INCERTAINES.

On trouve encore, dans les comptes de la ville, l'indication de plusieurs portes dont l'emplacement n'offre aucune certitude :

Ainsi, les comptes de 1406 à 1408 mentionnent, outre le louage de la porte Soissons, de la *tournelle près la porte Parisis* et de *l'avant-porte du Pont*, celui de la PORTE AUX IMAGES.

Dans les comptes de 1429 à 1431, il est question d'ouvrages à la PORTE AUX CORDIERS OU AUX COURDIERS.

Il est dit enfin, dans les comptes de 1466 à 1469, que l'abbaye de Saint-Corneille possédait, à cette époque, un muid de terre, près la PORTE CHAUDRON.

On sait que les fortifications étaient en la possession de la ville et les gouverneurs attournés certifiaient, à la date du 22 juin 1667 : « Qu'elle jouissait de temps immémorial et « depuis plus de deux cents ans, de tous les remparts, ro- « velins, fossés, contrescarpes, boulevards, parapets, demi- « lunes, bastions, corps de garde et guérites, et que si « M. de Gaya, major de la ville, s'était ingéré à faire quelques « baux des fossés, c'était à l'insu des gouverneurs. »

Nous avons d'ailleurs vu vendre par la ville, en 1836, les fossés plantés qui existaient des deux côtés de la porte d'Ardoise, et qui avaient été asséchés, vers 1700.

La ville, en vendant ces terrains, s'était réservé toutefois les portions destinées au prolongement depuis effectué de certaines rues jusqu'au boulevard du Cours.

§ 6. — TOURS.

Il existait, dans l'étendue de l'enceinte, un certain nombre de tours dont quelques-unes sont rappelées dans les documents municipaux, mais dont la position est fort incertaine, au moins pour la plupart.

Les principales étaient la TOUR DES JACOBINS, à l'angle méridional de l'enceinte et la TOUR DU PORT-NYOT ou *du Porniot*, à l'angle opposé, vers l'extrémité de la terrasse actuelle du palais ; cette dernière paraît s'être aussi nommée *tour Mathieu-Coquin* et probablement *tour Palée* ou *de la Palée*. Une autre tour nommée TOUR DES ANGLAIS existait entre celle du port Nyot et la porte Chapelle.

Il y avait encore, vers le port Nyot, une TOUR DES CSIERS, qu'on paraît encore avoir désignée, à tort, sous les noms de *tour des officiers*.

Dans un compte de 1475, on mentionne le paiement « d'une « roue servant à tendre la chaîne de la Palée, à l'endroit de « la tour des Osiers. »

Les comptes de 1589 à 1592 rappellent « un don de « douze livres tournois fait à Pierre Foirest, meunier à « Clairoix, pour lui aider à avoir un cheval, en considération « de ce qu'il serait venu avertir la sentinelle de l'île étant « près de la tour des Osiers de l'escalade que dressaient les « ennemis, au mois d'octobre 1589. »

Les comptes de 1406 à 1408 mentionnent :

Le louage de la TOURNELLE COQUELET ;

Et celui de la TOURNELLE QUI SE TROUVAIT ENTRE LA TOUR DES OSIERS ET LE PORT NYOT.

Les comptes de 1429 à 1431 :

Le louage de la TOUR AUX POISSONNIERS ;

Celui d'une TOURNELLE DERRIÈRE-LES-ETUVES ;
Des ouvrages à la TOUR BAUDON ;
A la TOUR MONSEIGNEUR RAOUL DE NÉELLE ;
A la PORTE-AUX-CORDIERS ;
A la TOUR ROBIN-DE-SAINS ;
A la TOUR DE LA PORTE-CHAPELLE ;
A la TOUR DU COLOMBIER ;
Au DONJON, DERRIÈRE L'HÔTEL-DIEU ;
A la TOUR DÉCOUVERTE ;
A la TOUR D'ESCHIELLE ;
A la TOUR COLARD BROUTIN ;
A la TOUR DE CORBYE ;
Et à la TOUR DES PAPILLONS.

Les comptes de 1445 à 1448 :

Des travaux à la TOUR DE L'ÉPÉE ;
A la TOUR HERBERT L'ESCRIPVAIN ;
A la TOUR MESSIRE LANCELOT ;
A la TOUR JEAN LE FÉRON ;
Et à la TOUR DERRIÈRE L'HÔTEL DU ROI, où se trouvait un guet.

Les comptes de 1453 à 1480 :

Des transports de pierres à la GROSSE TOUR PRÈS DU PONT, à la POTERNE DE LA TOUR-SUR-L'EAU, ainsi que des travaux de réparation à la TOUR SOREL ;

Enfin, on trouve, en 1493, l'indication d'une TOUR DE LA REINE.

Lancelot de Francières était en 1422, lieutenant de *hue ou hugues de Launoy*, capitaine de Compiègne.

Herbert l'Escripvain l'aîné, bourgeois de Compiègne, fondait, en 1318 ou 1319, une chapelle de Saint-Michel, dans l'église Saint-Antoine ; nous retrouvons en 1406, un gouverneur attourné du nom de Herbert L'Escripvain.

Jean le Féron exerçait les mêmes fonctions, de 1411 à 1412.

Nous n'avons pu, quant au surplus des noms et à part ceux qui résultent de la position particulière de chaque tour, recueillir aucune indication présentant quelque certitude.

Les tours qui existaient dans toute l'étendue de l'enceinte étaient au nombre de trente-trois, y compris celles qui flanquaient les portes de la ville et dont plusieurs sont ci-dessus mentionnées.

Il n'est ici question que pour ordre d'une tour comprise dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Corneille, désignée sous les noms de TOUR DE CÉSAR, *tour des Monnaies*, *Guet Saint-Michel* ou *Saint-Marcel* et qui n'avait aucun rapport direct avec l'ensemble des fortifications de la ville.

Il en est de même de la tour dont les ruines existent encore vers le bord de l'Oise et à laquelle on a donné les noms de TOUR DE CHARLES, *tour de Charles-le-Chauve*, *tour de Saint-Louis*, *tour de l'Hôtel-du-Roi*, *tour du Capitaine*, *tour de la Pucelle*, *tour de Jeanne-d'Arc*, *tour du Beauregard*, et même, fort improprement, ceux de *tour de César*, *tour des Forges* et *tour des Anglais*.

Elle a pu être établie pour la défense du palais de Charles le-Chauve, mais elle ne s'est jamais reliée non plus au système des fortifications de Compiègne.

§ 7. — FAUBOURGS.

Nous avons essayé de faire, plus haut, l'histoire sommaire des rues et places existant dans l'intérieur de l'enceinte.

Les faubourgs ne présentaient autrefois, pour la plupart, que des chemins à peine construits et dont le tracé, d'ailleurs, a été complétement modifié. Quelques-unes des rues de ces faubourgs remontent, néanmoins, à une époque fort ancienne, et nous allons tâcher de faire ressortir l'intérêt qu'elles peuvent avoir, au point de vue de notre travail.

88. FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Le faubourg Saint-Germain prend son *nom de l'église qui s'y trouve* et dont on fixe la fondation au milieu du VIe siècle.

Cette église avait été ruinée de fond en comble, lors du siége de 1430, et on s'occupait de sa réédification, dans une assemblée municipale du 5 février 1499.

Le faubourg Saint-Germain prit, au moins en partie, le nom de ***Laneuville*** ou ***Franqueville***, après que la reine Adélaïde de Savoie, veuve de Louis-le-Gros, usufruitière du domaine de Compiègne, eut fait bâtir, vers 1153, un palais près de l'église.

On lit dans dom Mabillon, de re diplomaticâ, page 245 :

« Villam novam erexit Adelhaïs, cum adjacente sancti Ger-
« mani vico, quæ olim Adelhaïdis villa seu palatium, nunc
« *nova villa sancti Germani* et apud vulgus *Franca villa*
« *prope Compendium* nuncupatur.

« Porro, novum istud palatium Adelhaïdis inter parochialem
« sancti Germani ecclesiam et Isaram flumen positum erat. »

On rappelle, dans un document de 1523, que « le Roi bailla
« aux habitants de Compiègne, dès l'an 1179, certains droits
« qu'ils prendraient sur *la Neuville-aux-Bois*, qu'on a cou-
« tume de nommer la *ville de Royallieu* et la *paroisse Saint-*
« *Germain* et qui sont situés et assis entre la porte de
« Paris dudit Compiègne et la forêt de Cuise, en allant vers
« Paris. »

Le 14 novembre 1686, les religieux et prieur de l'abbaye de Saint-Louis de Royallieu, transférés de l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, demandaient à la ville « de leur payer des
« rentes et surcens sur la *seigneurie de la Neuville-aux-*
« *Bois*, à présent appelée le *village de Saint-Germain* et le
« *hameau de Royallieu*, dépendant dudit village. »

On avait, en 1793, donné au faubourg Saint-Germain le nom de *faubourg de la Montagne*.

Le couvent des *capucins*, qui y avait été établi en 1611, donna son nom à une rue qui, plus tard, emprunta celui de RUE DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS à une chapelle votive dont on posait la première pierre le 10 juin 1653.

Les statues de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, qu'on voit encore aux deux côtés de l'autel, étaient, le 11 mai 1657, l'objet d'un contrat avec Billon, sculpteur à Crépy.

La rue Notre-Dame-de-Bon-Secours avait pris, en 1793, le nom de *rue Helvetius*. L'extrémité de la même rue vers l'église paraît avoir porté le nom de *rue Chevreuse*. On lit en effet, dans un bornage de 1787 que nous aurons plusieurs fois l'occasion de citer, « qu'un terrain tient, du Midi au cimetière Saint-Germain, d'Orient à la rue qui conduit de « la rue Chevreuse à la rivière et d'Occident à celle qui con- « duit de la rue de l'Eglise au port Saint-Germain. »

La RUE DES GOGUENETTES figure au plan de 1734 sous le nom de *rue des Cocquenettes* et paraît avoir aussi porté ceux de *rue Coquette*, *rue Coquelette* et *rue Cocquenette*. On vendait, en 1432, une maison rue Cocquenette tenant au chemin de Paris.

La RUE SAINT-JOSEPH a porté, dans sa première partie et jusqu'en 1844, le nom de *rue* ou *chemin des Vaches ;* la seconde partie s'appelle encore *chemin des Pèlerins* et ces deux noms se trouvent ensemble dans un titre de 1731.

On a donné à une nouvelle rue allant de la rue Saint-Joseph à celle de la Justice le nom de PETITE RUE SAINT-JOSEPH.

Il existait autrefois, vers cette nouvelle rue, une *ruelle Mullot*. (Voir, plus loin, la tour du président Lecaron et le clos Trichois.)

La RUE DE L'EGLISE a porté le nom de *rue des Morts*.

La RUE LA MARE-GAUDRIE ou, d''après un titre de 1787,

de la Mare-Chébaut, s'est aussi nommée *rue de la Croix-Rouge* et figure au plan Chandelier sous le nom de *rue de l'Arbre-Sec*.

On a fait probablement du nom de rue Chevreuse cité plus haut celui de RUE DU CHEVREUIL donné à la rue qui descend de la rue Notre-Dame-de-Bon-Secours à la rivière et qui ne porte aucun nom au plan de 1734.

La RUE DU MOUTON prend son nom d'une enseigne ou d'un lieudit et tout le canton dans lequel elle se trouve est ainsi désigné daus un titre du 5 novembre 1755.

La dénomination de la GRANDE RUE SAINT-GERMAIN est fort ancienne et on lui donne encore, par abréviation, le nom de *Grand-Saint-Germain*.

La GRANDE-RUE-DE-PARIS s'est nommée *route ou grand chemin de Paris*.

La RUE DU PORT A BATEAUX est indiquée, au plan de 1734, comme *chemin venant de la rivière et allant à la Porte-Paris*; LE PORT A BATEAUX, lui-même, s'est nommé *port Mailloquet* et *port des Capucins*.

La RUE DE LA JUSTICE est l'*ancien chemin conduisant aux Piliers de la Justice*; ces piliers, au nombre de quatre, figurent encore au plan Chandelier et se trouvaient à droite du chemin, en allant vers la forêt.

L'*ancien chemin du Moulin-des-Sablons*, dont une partie se nomme encore *le Chemin-Creux* ou *rue du Chemin-Creux*, a pris le nom de RUE DES SABLONS.

La RUE BISCUIT est nouvelle et rappelle le nom d'un généreux citoyen qui a largement contribué aux frais de son établissement.

La PLACE DE L'HOPITAL s'est aussi nommée *place de l'Hôpital-Général*; l'établissement qui y existe a été fondé par Louis XIV qui, suivant lettres patentes du mois de janvier 1662, vérifiées au Parlement le 22 mai suivant, avait réuni

à l'Hôpital-Général de Compiègne l'hôpital Saint-Jean-le-Petit de la même ville, « ensemble les réserves des autres hôpi- « taux, maladreries et aumôneries, qui se trouvaient dans « l'étendue des ville, faubourgs et juridiction de Compiègne. »

La place de l'Hôpital avait autrefois porté le nom de *grande place aux Pourceaux* soit comme lieu de paccage, soit en raison du marché qui pouvait s'y tenir, mais que nous trouverons cependant plus loin, au faubourg Saint-Lazare.

La ville, après avoir ordonné que « les pourceaux seraient « mis hors d'icelle » avait, d'après les comptes de 1457 à « 1460, « tolérance qu'ils y fussent ramenés » et elle nommait directement, à cette époque, le gardien aux pourceaux.

Cette place a encore porté, de nos jours, le nom de *place du Carrousel.*

On réparait, en 1660 « les bâtiments du lieu appelé *la « grosse Armée,* hors la Porte-Paris, que MM. les gouver- « neurs attournés avaient acquis, pour, audit lieu établir « l'hôpital.

On cite, dans un titre du 18 septembre 1731, une RUE OU RUELLE DU FOUR « qui conduit au chemin de Paris, au « bout de laquelle est la Croix-Rouge » et elle devait se trouver vers la rue actuelle de la Mare-Gaudrie.

Enfin, on vendait, en 1471, « un clos de vigne, en la « cuisive Saint-Clément, aux Sablons de Compiègne, abou- « tissant à la RUE DES NONNAINS. »

Nous avone déjà vu, dans la rue Sainte-Marie un couvent de Saint-Jean-desVignes ou de Sainte-Périne dont les religieuses prenaient le nom de Nonnains Saint-Jean et qui fut plus tard établi au faubourg Saint-Germain, hors de la ville, probablement dans cette rue.

89. HAMEAU DE ROYALLIEU.

On vient de voir l'importance et l'ancienneté du faubourg Saint-Germain, qui constitue la partie extérieure la plus intéressante et la plus étendue de la ville de Compiègne; il convient d'y joindre encore le hameau de Royallieu qui en forme, pour ainsi dire, une dépendance.

Royallieu, ainsi qu'il résulte des documents cités plus haut, a porté autrefois, avec une partie de Saint-Germain, le nom de *Laneuville* ou *Laneuville-aux-Bois,* et Don Gillisson confirme ce renseignement, en rappelant que « la justice et seigneurie « de Saint-Germain et du hameau de Royallieu dit *La-ville-« Neuve* ou Laneuville appartenait à la ville de Compiègne, « et qu'il y avait charte de donation faite par Louis VII dit « le Jeune, en 1179. »

Le nom de Royallieu date de 1308 et Philippe-le-Bel y établit alors, pour vingt frères de l'ordre du Val des écoliers, le *prieuré de Saint-Louis de Royallieu,* dans la chapelle de son château de Laneuville-aux-Bois situé dans les limites de la paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne, diocèse de Soissons; « in honorem « beatissimi Regis Francorum avi nostri, de catero, *regalem « locum* nominari volumus, » porte la charte de 1308.

Royallieu fut, plus tard, occupé par l'abbesse et les religieuses de Saint-Jean-aux-Bois, de l'ordre de Saint-Benoit.

On établit, pendant la révolution, dans les bâtiments claustraux, un hôpital militaire.

Royallieu prit, en l'an 2, le nom de *Hameau de la Révolution;* mais on lui donna plus communément le nom de *Beaulieu* qu'il avait déjà porté beaucoup plus anciennement et qu'il reprit pendant quelque temps en 1848.

Il n'y a pas lieu de s'occuper autrement du HAMEAU DE MERCIÈRE ou *Mercière-aux-Bois* situé au-delà de Royallieu et dont une partie dépend de la commune de Compiègne.

90. FAUBOURG SAINT-LAZARE.

Saint-Lazare était le nom d'une *Chapelle,* qualifiée même *de Prieuré,* qui dépendait de la *maladrerie ou léproserie de Compiègne;* elle avait aussi porté le nom de *chapelle de Sainte-Madeleine* ou seulement *de la Madeleine* et celui de *chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;* après avoir été longtemps abandonnée, elle fait aujourd'hui partie du nouveau couvent des Carmélites.

La léproserie de Compiègne datait de Louis-le-Gros et, d'après don Gillisson, comprenait encore :

« Une maison sur le chemin du pont, vers le Moulin-du-« Prieur ;

« Une maison au faubourg Saint-Germain, où s'est trouvée « ensuite une croix ;

« Une maison à l'entrée de Clairoix ;

« Et enfin une maison à Margny, entre la mare et le village « où, disent les comptes de 1457 à 1460, il y avait foison « de malades et peu de logis. »

Philippe-Auguste, par une charte de 1193, ordonnait de ne recevoir dans la maison des ladres de Compiègne aucun lépreux étranger à la ville.

Les comptes de 1429 à 1431 mentionnent « un assaut « livré à la Bastille qui était à Saint-Ladre devant Compiègne, « par les adversaires du Roi notre seigneur. »

Le faubourg Saint-Lazare avait pris, en 1793, le nom de *faubourg des Piques.*

Il s'y trouvait, vers la forêt, une propriété close portant le nom de BOURNONVILLE, où, d'après un plan sans date existant à la bibliothèque de la ville, était le *grand chenil du Roi.* On continue aujourd'hui à donner le nom de Bournonville à un terrain entouré de murs existant encore, vers le même endroit.

Le BOULEVARD DES GRANDES-ECURIES qui prend naissance à l'entrée du faubourg Saint-Lazare a été construit, postérieurement à 1800, sur l'emplacement des anciens *marchés aux cochons* et *aux vaches*.

A part la RUE SAINT-LAZARE ou *du faubourg Saint-Lazare*, les autres rues de ce faubourg dépendent en même temps des faubourgs Hurtebise et Saint-Accroupy, dont nous nous occuperons ci-après.

91. FAUBOURG HURTEBISE.

Il existait à Compiègne, en 1487, une *maison de Hurtebise* dont le nom se rattache évidemment à celui de ce faubourg.

Deux actes du 19 janvier 1708 et 5 novembre 1755 relatent une pièce de terre autrefois appelée le clos de Hurtebise, dont nous aurons encore occasion de parler plus loin. Elle tenait à une RUELLE DE BERTHEMY et le nom de BERTHEMY ou de *Berthemet* a lui-même été donné à l'ensemble de ce faubourg.

Nous trouvons à ce sujet, dans les comptes de la ville, la mention de deux petits pots de vin donnés en présent à un seigneur de Berthemy, le jour de Notre-Dame-de-Mars 1464.

Les voies publiques du faubourg Hurtebise ont, pour la plupart, été récemment construites et ne présentent aucun intérêt rétrospectif.

Ce sont les RUES DES AMOUREUX, DU MOULIN, DE LA PROCESSION; la RUE DE LANCRY à laquelle on a donné le nom d'un ancien et honorable maire de Compiègne ; la RUE DE LA MADELEINE conduisant à une chapelle dont il a été question plus haut; la GRANDE et la PETITE RUE HURTEBISE et la RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE qui a remplacé *l'ancien chemin de Saint-Corneille*, auquel on avait donné, pendant quelque temps, le nom de *boulevard des Avenues*.

Le BOULEVARD DE L'IMPÉRATRICE est, enfin, de création fort

récente et son percement est venu compléter les nouvelles voies du faubourg Hurtebise qui, ainsi que nous l'avons dit, vont, pour le plus grand nombre, se relier au faubourg Saint-Lazare.

92. FAUBOURG SAINT-ACCROUPY.

Rien de bien fondé, à part une statue assez informe existant au pignon d'une des maisons de ce faubourg, n'explique l'origine de ce nom qui paraît assez récent.

Les rues qui se trouvent dans le faubourg Saint-Accroupy sont :

La RUE DES FOSSÉS, longeant les anciens fossés de la ville;

La RUE VERMENTON qui, d'après un titre du 5 Juin 1607, a porté, autrefois, le nom de *rue Vermentine ou de la Vermentrine, près de la ruelle des Loups.*

La RUE DE LA FOSSE-MOYENNE aboutissant à la ferme de ce nom où, d'après le plan sans date que nous avons mentionné plus haut, se trouvait *le petit chenil ;* le plan de 1734 y indique aussi *le chenil* et ne présente aucune désignation de cette nature pour le clos de Bournonville.

La RUE OU RUELLE DES LOUPS qui s'étendait, à la même époque, jusque vers le milieu de la rue Saint-Accroupy actuelle ;

Et la RUE DE CLAMART dans laquelle se trouve le *Cimetière des paroisses Saint-Jacques et Saint-Antoine.*

On s'occupait dès 1755, suivant le compte de la ville, de l'interdiction des anciens cimetières et de l'établissement du cimetière actuel ; mais ce projet ne fut réalisé que quelques années plus tard.

93. FAUBOURG DU PETIT-MARGNY.

La seigneurie du Petit-Margny avait été, en 1208, cédée à la Ville de Compiègne par Philippe-Auguste.

Ce faubourg avait pris, en 1793, le nom de *Faubourg-de-la-Régénération*.

La RUE DU PETIT-MARGNY, celle DE CLERMONT, vers laquelle aboutissait l'ancien pont et la PLACE DU MARCHÉ-AUX-FOURRAGES, établie en dehors du Pont-Neuf sont les seules voies qui existent dans ce faubourg et elles ne peuvent donner lieu, à notre point de vue, à aucune constatation intéressante.

94. FAUBOURG DE LA PORTE-CHAPELLE.

On a vu, à propos de la porte qui donne son nom à ce faubourg, les changements d'appellation qu'il a dû subir avec elle.

On lui donne encore, aujourd'hui, le *nom de Faubourg-de-tous-les-Diables*, qu'on attribue soit à son éloignement du centre de la ville, soit au séjour de quelques familles protestantes, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

Le PETIT-CHATEAU, qui avait été construit pour la marquise de Pompadour, et dont il n'existe plus que quelques ruines, a donné son nom à l'une des rues de ce faubourg.

La RUE DU CANAL s'est aussi nommée *rue du Petit-Canal*; les maisons qui la bordent ont été récemment construites et il en est de même des RUES DE CHOISY, DE L'ESTACADE, de la nouvelle RUE DE SOISSONS et de la PLACE DE L'USINE-A-GAZ.

Enfin, le Conseil municipal vient de donner le nom de RUE GUILLEMIN à une nouvelle rue de ce faubourg, en souvenir du brave officier qui coopéra si énergiquement à la défense de la ville, avec le major Ostenin, et qui en prit, après lui, la direction.

95. BOULEVARD DU COURS.

Ce boulevard a été planté, pour la plus grande partie, sur le sol exhaussé de l'ancienne *île de la Palée*.

Par une délibération du 16 octobre 1703, les maire et gouverneurs attournés étaient autorisés à transiger avec l'abbaye de Saint-Corneille relativement à la « propriété des « arbres que lesdits gouverneurs avaient, ci-devant, fait « planter pour l'ornement de la ville, au lieu dit la Palée, « depuis la porte Notre-Dame jusqu'à la tour Palée et depuis « les murailles de la ville jusque sur les bordages ou élé- « vations en terrasse, faites le long de la rivière. »

Le boulevard du Cours a été, en 1832, diminué, dans l'une de ses parties, par l'établissement du PORT-AU-CHARBON, et c'est à la même époque que remontent aussi les travaux du PORT-AU-VIN existant au bas de l'autre partie de cette promenade.

La route impériale n° 31 qui longe le boulevard du Cours, dans toute son étendue, a été tracée, en 1839, sur les anciens fossés de la ville vendus en 1836, ainsi que nous l'avons dit plus haut et comblés ensuite depuis la rue de l'Arquebuse jusqu'à la rue du Pont-Neuf.

La RUE SAINT-SIMON et l'îlot de maisons qui existe entre les deux ports n'offrent aucun intérêt particulier qu'il y ait lieu de faire ressortir.

96. QUAI DE HARLAY OU DU HARLAY.

Construit entre l'ancien mur d'enceinte et la rivière, depuis le Vieux-Pont jusqu'au Pont-Neuf.

D'après les comptes de la ville, on recevait les travaux d'établissement de ce quai, à la date du 3 Juin 1737.

On a, dans cette partie de la ville, continué il y a quelques années les travaux de défense des berges de la rivière, en établissant une rampe qui descend du quai du Harlay pour aller aboutir au CHEMIN DE CONTREHALAGE qui constitue ainsi une nouvelle voie publique.

Ce chemin lui-même, est maintenant prolongé jusqu'au barrage par un large tracé auquel on vient de donner le nom de RUE DE L'OISE.

§ 7. — RUES INCERTAINES.

Plusieurs rues anciennes, dont les noms ont été cités par don Gillisson, ou repris dans divers documents ne figurent pas dans cette nomenclature, et n'ont pas été reliés, d'une manière certaine, au réseau intérieur ou extérieur de nos voies publiques.

Les rues suivantes existaient en 1315, savoir :

La RUE AMISART ou à *Mizart*, qui devait se trouver vers l'ancienne rue de Soissons et le rempart de ce côté de la ville ;

La rue FANTASIE ou *Fantasque*, dite encore *de la Vieille-Poterne* ;

La rue de L'HOSTELLERIE, qui paraît être la même que celle désignée sous le nom de *rue de la Chapellerie*, dans un titre que nous avons sous les yeux :

La RUE AUX CYGNES, *aux Cinges* ou *des Singes* ;

La RUE AU CARREFOUR, *au Caufour* ou *au Taufour* ;

La RUE DE LA PLASTERIE ou *de la Plastière ;*

La RUE OU RUELLE ENGUERRAND-DE-BUSSY ou *de Boissy* ;

On voit toutes les difficultés de recherches qui résultent des dénominations douteuses et des altérations que nous venons de mentionner.

On cite encore, comme existant en 1315 :

La RUE DES PARVIS ;

LA RUE DE LA CHAMPAGNE, où se trouvaient la *Maison-de-Champagne* et *la Croix-de-Fer* ;

La RUE DU GRAND-THRÉZOR ; (voir plus loin le tour du Trésor) ;

La RUE DE LA PORTE-AUX-DAMES ;

La RUE DE LA MONNAIE qui tenait à l'*image Notre-Dame* ;

La RUELLE DE LA MONNAIE ;

Et LA RUE DES FORGES (voir plus loin le Tour-des-Forges) ;

Il existait, en 1325, une RUE DU TRAVAIL, vers la rue Vide-Bourse ;

En 1397, une maison tenait, par derrière, au cimetière Saint-Pierre et, par devant, à la RUE DITE LE CHEMIN-DU-ROI, qui pouvait être la rue Saint-Jacques, ou plutôt celle du Château.

En 1554, on pavait une RUE DES COURDIERS, vers la rue d'Aurigny et les charretiers de rivière coopéraient aux travaux par moitié. On a vu, plus haut, qu'il existait aussi une porte aux Courdiers ou aux Cordiers.

On trouve, dans les archives de la ville, en 1581, la mention d'une VOIRIE DE FOREY près la *rue Pierre-du-Camp*.

Un document de 1637 mentionne une RUE DE L'HOPITAL ainsi que LA COUR MAHIEUX derrière cet hôpital ; on ne voit pas bien de quel hôpital il est ici question et il convient de rappeler que l'Hôpital-Général ou hospice des Indigents, n'a été fondé qu'en 1662.

La cour Mahieux était, croyons-nous, située au Tour-de-la-Chaine dont nous parlerons ci-après, et il doit s'agir ici du prieuré ou Hôpital-de-Saint-Nicolas-le-Petit.

Les comptes de 1666, relatent une RUE LORRAIN-LE-FORT, près les Carmélites ;

Il existait, vers 1688, une RUE SAINT-ADRIEN, probablement au Tour-des-Prisons.

On réparait, en 1771, une RUE BASSE DU REMPART, en même temps que la rue Royale, et il existait encore, vers l'enceinte de la ville, PLUSIEURS RUES DITES DU REMPART.

Nous avons entendu citer une RUE DES ENFANTS-ROUGES, dont il ne nous a pas été possible d'établir la position.

Il en est de même d'une rue qui paraît avoir porté, à l'époque de la Révolution, le nom de RUE MARAT.

Enfin, nous avons cité une rue des Poissonniers et un Tour-des-Poissonniers ; mais il y avait encore UN PORT DES POISSONNIERS, au sujet duquel nous n'avons trouvé aucun renseignement précis.

§ 8. — QUARTIERS ET ILOTS.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, nous donnerons ci-après tous ceux qui peuvent concerner la division de la ville en quartiers, tours, ilots ou pâtés de maisons.

En *1650*, le service pour la garde de la ville était divisé en *12* quartiers ; chaque division avait à sa tête un capitaine pris parmi les notables bourgeois et ces capitaines étaient, à l'époque dont nous parlons, MM. BARBE, MARTIN, GEUFFRIN, LE FÉRON, DESACY, CHARPENTIER, POTIER, BONTEMPS, THIBAUD, CRIN, POULLETIER et GEOFFROY.

Il y avait aussi des lieutenants et des enseignes et, à la date du *25* mars *1669*, on procédait à leur nomination pour *11* des quartiers de la ville, divisés eux-mêmes en tours ou îlots.

Dans une assemblée du *16* juin *1682*, on décidait que le plus ancien capitaine de quartier prendrait le titre de Colonel.

Il existait encore, à la même époque, trois grandes divisions, pour les affaires civiles et religieuses, savoir : LE QUARTIER SAINT-PIERRE, séparé du quartier Saint-Jacques par les rues actuelles des Petites-Écuries, Saint-Jacques et des Grandes-Écuries ; LE QUARTIER SAINT-JACQUES, séparé du quartier Saint-Antoine par la rue Jeanne-d'Arc, la place du

Change et les rues des Lombards et de Pierrefonds ; ET LE QUARTIER SAINT-ANTOINE composé du surplus des rues de la ville jusqu'aux murs de l'enceinte méridionale.

Cette séparation correspond encore aujourd'hui à celle de la paroisse Saint-Antoine avec la paroisse Saint-Jacques à laquelle a été réunie celle de Saint-Pierre.

M. Lambert de Ballhyer dit qu'en *1791*, Compiègne était divisé en 7 sections, savoir : celles DU CHATEAU, DE L'OISE, DE SAINT-JACQUES, DE SAINT-ANTOINE, DE LA PLACE AU FOIN, DU PONT-NEUF et de LA FORÊT ; mais que cette dernière ainsi que celle de l'Oise concernaient plutôt le territoire que la ville. Nous allons tâcher de donner, d'abord, la composition des 11 quartiers, dont on nommait les officiers, le 25 mars *1669*.

Premier Quartier.

TOUR DES ORGUES.

Borné par les rues actuelles des Lombards, des Cordeliers, Neuve et des Domeliers, et ainsi nommé, sans doute, à cause de son voisinage de l'église Saint-Jacques.

TOUR DES CORDELIERS.

Rues des Cordeliers, Hersan, des Domeliers et Neuve.

TOUR DE LA CROIX-D'OR.

Rues de Pierrefonds, des Domeliers et l'ancien rempart vers les rues Saint-Accroupy et des Fossés.

D'après les comptes de la ville de *1466* à *1469*, Louis XI logeait chez Jean Morlière, rue de Pierrefonds, où fut, depuis, l'*hôtel de la grande Croix-d'Or*.

Le connétable de Lesdiguières descendait dans cet hôtel le

19 septembre *1623* et la ville lui offrait en présent deux douzaines de bouteilles de vin d'Auxerre.

Il y avait, à l'entrée du faubourg Saint-Lazare, un autre *hôtel dit de la petite Croix-d'Or.*

Deuxième Quartier.

TOUR SAINT-NICOLAS LE PETIT.

Rues des Grandes-Écuries, du Paon, de Pierrefonds et l'ancien rempart, vers le boulevard des Grandes-Ecuries.

On ne sait si c'est à ce tour ou à celui de la chaîne qu'on avait donné le nom de *tour des Quatre-Vents* cité par Dom Gillisson et que, probablement par altération, on a aussi nommé *tour des Quatre-Vertus.*

TOUR DE LA CHAINE.

Borné par la rue du Paon, la rue Saint-Jacques, la petite rue du même nom, la place Saint-Jacques et la rue Magenta.

Nous avons vu, au nombre des rues incertaines, une rue de la Chaîne qui devait se trouver vers ce tour.

TOUR VIDE-BOURSE.

Rues d'Alger, des Grandes-Écuries et l'ancien rempart vers le boulevard des Grandes-Écuries et la place du Château.

Troisième Quartier.

TOUR SAINT-CORNEILLE.

Probablement circonscrit par la rue des Bonnetiers, la place du Marché-aux-Herbes, les rues des Clochettes et Jeanne-d'Arc, la place du Change, la rue de l'Étoile et la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le Cuilleret de la seigneurie de Compiègne cite une maison, rue Sallabé, au tour Saint-Corneille, entre le gros pilier et le gros clocher de Saint-Corneille.

TOUR DES FORGES.

Rues de l'Étoile, des Lombards et Saint-Martin.

C'est dans ce tour que devaient se trouver les ateliers de *la monnaie*; mais nous n'avons, à cet égard, aucune certitude. Nous avons vu qu'une tour de la Monnaie existait dans l'enceinte de Saint-Corneille et c'est, dit-on, dans cette tour, où il faisait battre monnaie, que Dagobert avait renfermé des trésors, confiés à la garde de Saint-Eloi.

La monnaie de Compiègne, après avoir été supprimée par Louis-le-Gros, avait été rétablie par Henri III, l'année même de sa mort « 1589. »

On a dit que les nouveaux ateliers avaient, alors, été établis dans le château; mais leur translation, d'après M. Pellassy de l'Ousle, n'eût lieu qu'après la mort de Henri III et sur l'ordre de son successeur.

M. Lambert de Ballhyer parle d'un hôtel des monnaies construit, vers 1589, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville et sur la place même.

Quatrième Quartier.

TOUR DES BARBEAUX.

Rues Saint-Nicolas, des Trois-Barbeaux, Solférino et l'ancien Rempart, vers la rue du Donjon. Ce tour paraît s'être aussi nommé *Tour du* ou *des Donjons*.

TOUR DU GRIFFON.

Nous n'avons pu, quant au tour du Griffon, recueillir

que des indications incertaines. Un titre de *1780* relate une maison anciennement dit *l'hôtel du Griffon*, proche les pas de Saint-Jacques et contiguë au cimetière de cette paroisse. Elle devait se trouver dans le pâté de maisons circonscrit par les anciennes rues du Pas ou du Cimetière Saint-Jacques, la rue Saint-Jacques, celle de la Surveillance et la place de l'Hôtel-de-ville, et nous pensons que la tour du Griffon était composée de cet îlot de maisons ; mais nous devons faire remarquer qu'il se trouvait ainsi à une certaine distance des autres tours du même quartier.

Nous ajouterons que nous avons connu une hôtellerie ou *auberge du Griffon*, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, à l'angle de l'ancienne place et de la rue Saint-Corneille.

Le même tour a encore porté les noms de *tour Constantin* et de *tour de la Truie* empruntés de même à deux hôtelleries qui y existaient.

TOUR DU MOULINET.

Il s'est aussi nommé *tour du Moulin* et probablement *tour des Trois-Pucelles*, et il se trouvait borné par les rues de la Corne-de-Cerf, des Bonnetiers, Solférino et des Trois-Barbeaux.

Cinquième Quartier.

TOUR DE L'ANGE.

Rues de la Porte-Paris, du Portail-Saint-Antoine, partie de la rue des Anges et de l'ancien Rempart vers les Capucins.

C'est ainsi que ce tour paraît avoir été borné, quoique certaines indications lui donnent une autre circonscription.

TOUR DE LA COURONNE.

Rues d'Austerlitz, de la Baguette, Pierre-Dailly ou mieux l'ancien rempart et partie de la rue des Anges.

D'après les pièces d'un procès entre la ville et les religieux de la Collégiale de Saint-Clément, il existait un *hôtel de la Couronne sous Saint-Clément,* situé à l'angle de la rue d'Austerlitz et de la rue des Anges.

TOUR DE LA VACHE.

Ou *de l'hôtel de la Vache.* Il était borné par les rues d'Enfer, des Petites-Écuries, des Minimes et Saint-Louis.

On a encore donné à ce tour le nom de *tour de la Croix-Blanche* ; mais nous trouverons plus loin un tour extérieur du même nom.

TOUR DE ROYAUMONT.

Rues d'Enfer, Saint-Louis, des Minimes et d'Ardoise.

Nous avons parlé, à propos de la rue Saint-Louis, de la cour qui donnait son nom à ce tour.

TOUR DES ÉTUVES.

Rues Vivenel (anciennes rues de la Cagnette et du Théâtre), rue de la Porte-d'Ardoise, l'ancien Rempart vers le Cours et la rue Solférino.

Nous avons vu, à propos de la rue Ostenin, qu'il existait dans ce quartier *des Étuves* ou bains publics.

On ne sait si c'est à ce tour ou à celui du Temple qu'on avait aussi donné le nom de *tour de la Caquette ou des Caquettes.*

Septième Quartier.

TOUR DES COQUELETS.

Rues du Marché-aux-Toiles, du Portail-Saint-Antoine, Saint-Antoine et place du Change.

Il existait, en *1487,* sur la place du Change un *hôtel des*

Coquelets dont la seigneurie appartenait au Temple et nous avons encore vu, dans ce pâté de maisons, une *auberge du Coq*, disparue depuis fort peu de temps.

Ce tour paraît s'être aussi nommé *tour des Châteaux* et nous trouverons cependant plus loin un *hôtel des Châteaux* dans un autre quartier de la ville.

TOUR SAINT-CLÉMENT.

Borné par les rues du Marché-aux-Toiles, Jeanne-d'Arc, des Gourneaux et le prolongement de la rue d'Austerlitz.

TOUR DES CLOCHETTES.

Rue des Clochettes, place du Marché-aux-Herbes, l'extrémité de la rue des Trois-Pigeons et rue Jeanne-d'Arc.

TOUR DES PILIERS.

Rues de la Corne-de-Cerf, des Neiges, Marché-aux-Herbes et rue des Bonnetiers.

TOUR SAINT-ANTOINE.

Circonscrit entre les rues Hersan, du Presbytère ou petite rue Saint-Antoine, la rue de la Porte-Paris et l'ancien rempart vers la rue Biscuit.

Ce tour a encore porté le nom de *tour du Clos-Bazile*.

TOUR DES RATS.

Borné par la place du Change, la rue Saint-Antoine, la petite rue du même nom, la rue des Cordeliers et la rue des Boucheries.

TOUR DU CHEVALET.

Il avait emprunté son nom à un hôtel du Chevalet situé

rue du Change, et il était borné par les rues des Boucheries, des Cordeliers, du Croissant et la place du Change.

On paraît aussi l'avoir désigné à tort sous le nom de *tour du Chevalier*.

TOUR DES CROISSANTS.

Rues du Croissant, des Cordeliers, des Lombards et place du Change.

On a vu que les prisons se trouvaient dans cet îlot qu'on a aussi nommé *tour de la Gesle* ou *de la Geole* et *tour des Prisons*.

Neuvième Quartier.

TOUR DU PAON.

Rues du Château, Saint-Jacques, d'Alger et place du Château.

L'hôtel du Paon devait se trouver à la place de la maison qui fait actuellement le coin des rues Saint-Jacques et d'Alger.

C'est probablement à ce tour qu'on a aussi donné le nom de *tour de la Congrégation*.

TOUR DU LOGIS-DU-ROI.

On avait, autrefois, nommé le Logis-du-Roi la partie réservée par Saint Louis dans l'ancien palais de Charles-le-Chauve.

Mais la composition de ce quartier, dont on nommait les officiers en 1669, ainsi qu'on l'a vu plus haut, indique qu'il s'agit ici du palais construit en 1374, par Charles V sur l'emplacement du palais actuel et dont on fait même remonter la première fondation jusqu'à Saint Louis.

TOUR SAINT-PIERRE.

Borné par les rues des Minimes, Saint-Jacques, du Château et la place du même nom (ancienne rue des Potiers.)

Dixième Quartier.

TOUR D'OURSCAMP.

Rues Ostenin, Vivenel ancienne rue des Casernes, d'Ardoise et place du Château.

Nous avons dit que l'*hôtel du Petit-Ourscamp* se trouvait près de la Porte-d'Ardoise, vers la rivière.

Cet hôtel était, en 1674, affecté au logement des prisonniers de la glorieuse bataille de Senef.

TOUR DU TRÉSOR.

Rues Ostenin, d'Ulm, du Four et le rempart, vers l'ancienne rue des Casernes.

Nous avons vu, dans les rues incertaines, une rue du Grand-Thrézor ; la *Maison-du-Trésor* se trouvait dans la rue de la Porte-Chapelle, maintenant rue d'Ulm, et elle servait, en 1636, d'hôpital temporaire, pour les soldats blessés et malades de l'armée de Champagne.

Un document de 1553 signale « des travaux à faire, pour « la continuation des remparts, *vers l'endroit du Petit-* « *Trésor,* » mais sans donner, à cet égard, aucun autre renseignement.

TOUR DE CHAMPAGNE.

Borné par les rues d'Ulm, du Jeu-de-Paume, Dage-Segaude et du Four.

Comme nous avons dit encore, à propos des rues incer-

taines, il y avait, en 1315, une *rue de la Champagne* dont nous n'avons pu établir la position précise, mais qui devait se trouver dans ce quartier.

Onzième Quartier.

TOUR DES HALLES.

Rues de la Corne-de-Cerf, des Trois-Pigeons, place du Marché-aux-Herbes, vers la Fausse-Porte et rue des Neiges.

Il existait, vers ce tour, une *Halle-aux-Drapiers*, une *Halle-aux-Fripiers*, une *Halle-aux-Lingers*, une *Halle-aux-Cordonniers*, une *Halle-aux-Chaussetiers*, une *Halle-aux-Pelletiers* et une *Halle-aux-Toiliers*.

Un titre ancien relate « une maison au *tour de la Balance* « ou *des Balances* tenant d'un côté au Marché-aux-Fromages « ou Cour-le-Roi, et d'un autre côté à la rue de la Corne-« de-Cerf » et il doit s'agir du tour des Halles ou du tour des Piliers.

Il y avait au Marché aux Fromages, en 1629, un *hôtel de la Balance ou des Balances*.

TOUR SAINT-NICOLAS AU PONT.

Rues Saint-Nicolas, ancienne enceinte vers le quai du Harlay, rue Jeanne-d'Arc et rue des Trois-Pigeons.

TOUR DU CHASTEL-DU-ROI.

Rues d'Austerlitz, de l'Ecu, Jeanne-d'Arc, le rempart depuis la rue de la Tannerie jusqu'au tour de l'Ange et la rue Pierre-d'Ailly et de la Baguette.

Outre les tours compris dans les onze quartiers ainsi constitués en 1669, on cite encore dans des documents qui ne s'arrêtent qu'à 1789, les tours suivants, savoir :

TOUR DES GOURNEAUX.

Borné par les rues des Gourneaux, Jeanne-d'Arc, de l'Ecu et d'Austerlitz.

Certains extraits réunissent en un seul les deux tours du Chastel-du-Roi et des Gourneaux et leur donnent même une autre circonscription ; mais celles que nous venons d'indiquer sont cependant les plus probables.

TOUR DU CHAT-QUI-TOURNE.

Rues du Chat-qui-Tourne, Solférino et place de l'Hôtel-de-Ville.

Nous ne savons si l'*hôtellerie du Chat-qui-Tourne* se trouvait, autrefois dans ce pâté de maisons ; mais elle en était au moins fort rapprochée.

TOUR DE L'HOTEL OU DE LA MAISON-DE-VILLE.

Rues de la Surveillance, Saint-Jacques, des Pâtissiers et place de l'Hôtel-de-Ville.

TOUR SAINT-MARTIN.

Rues Saint-Martin, des Lombards, ancienne rue du Cloître ou du Portail-Saint-Jacques, cimetière ou place Saint-Jacques et place de l'Hôtel-de-Ville, vers l'ancienne rue du Pas-de-Saint-Jacques.

TOUR SAINT-SÉBASTIEN.

Rues d'Humières, d'Ardoise, deuxième partie de la rue Vivenel et rue des Petites-Ecuries, anciennement du Jardin-de-l'Arc.

Ce tour paraît s'être aussi nommé *tour du Jeu-de-l'Arc*. Saint-Sébastien est encore aujourd'hui le patron des Archers, ce qui explique, jusqu'à un certain point, la confusion de ces deux dénominations.

TOUR DU TEMPLE.

Troisième partie de la rue Vivenel, rues Solferino, du Chat-qui-Tourne, des Pâtissiers et des Petites-Ecuries.

On ne sait si c'est à ce tour, après la réunion de la commanderie de Compiègne à celle d'Ivry-le-Temple, ou bien au tour de l'Hôtel-de-Ville qu'on a encore donné le nom de *tour de la Heuze*.

Une note informe, qu'on ne doit mentionner que pour ordre, peut faire supposer que ce tour a encore porté le nom de *tour des Pastoureaux*, ce que rien ne justifierait cependant.

TOUR PUTAIN RUELLE.

Probablement borné par les rues Réputée Ruelle ou d'Humières, des Petites-Ecuries, d'Enfer et d'Ardoise.

Il pourrait avoir aussi porté le nom de *tour d'Aurigny* et nous avons vu que ce dernier nom avait été, autrefois, donné à la rue d'Enfer.

TOUR D'AGUSY OU D'AIGUISY.

Ce tour, entièrement disparu, paraît avoir été circonscrit par la rue des Minimes, l'ancienne rue des Potiers, la place du Château et l'ancienne rue ou ruelle du Jeu-de-Paume.

On a vu, à propos de la rue d'Alger, que la rue Saint-Pierre conduisait à une *maison d'Agusy*, puis pardevant l'Hôtel-du-Roi.

Le document de 1523, que nous avons déjà cité, fait mention d'une *maison d'Agusy ou d'Aiguisy* située au *tour Jean de Passy*, qui pourrait être le même que celui dont nous nous occupons.

TOUR DE PLAISANCE.

Borné par la rue de l'Arquebuse, le rempart vers l'an-

cienne rue des Casernes, la partie supprimée de la rue du Four et les rues actuelles Dame-Segaude, du Jeu-de-Paume et d'Ulm.

TOUR DU COURS.

Formé, sans doute, par l'îlot de maisons où se trouve la rue Saint-Simon, sur les bords de l'Oise.

On rappelle dans une transaction du 18 avril 1757 entre la ville de Compiègne et les Dames Abbesse, Prieure et Religieuses de Royallieu et dans un bornage de 1787 entre la ville et le grand prieur et les religieux de l'Abbaye royale de Saint-Corneille, concernant la seigneurie de Saint-Germain et de Royallieu, les tours ci-après avec leurs anciennes circonscriptions, savoir :

TOUR DU MOUTON-D'OR.

« Tenant du midi à la grande rue Saint-Germain, du septentrion au chemin de l'église Saint-Germain à Jaux ; d'orient, « au chemin qui conduit de l'église à la grande rue et, d'autre « bout, au chemin qui conduit au moulin à eau de Venette. »

TOUR DE LA GRANGE AUX POURCEAUX.

« D'orient, à la grande place aux Pourceaux, d'autre côté « au Clos Notre-Dame, du midi à la rue des Vaches et du « septentrion au grand chemin de Paris. »

TOUR DU PRÉSIDENT LECARON.

« Du midi au chemin de la Justice, du septentrion à la « rue des Vaches, d'orient à la place aux Pourceaux et « d'occident à la ruelle Mullot. »

Plusieurs membres de la famille Lecaron ont été présidents à l'élection et il existe au plan Chandelier, dans le tour dont nous nous occupons « un *pavillon de M. Lecaron*. »

TOUR DE L'HÔPITAL.

« Tenant du midi au grand chemin de Paris, du septen-
« trion à la rue Chevreuse, d'orient à l'allée qui conduit
« aux Capucins et d'autre bout à la rue des Goguenettes. »

TOUR DE LA CROIX BLANCHE.

« Entre le chemin de Paris, celui de la Porte-la-Reine,
« d'orient le chemin qui conduit au port et d'occident à la
« place aux Pourceaux. »

Il existe encore une *auberge de la Croix-Blanche*, dans le tour que nous venons de décrire.

Nous avons dit plus haut que le tour de la Vache paraissait avoir été, antérieurement, aussi désigné sous le nom de tour de la Croix-Blanche.

TOUR DE BISCORE OU DE BISCARA.

« D'un côté au grand chemin de Paris, d'autre et aussi
« d'un bout à la rue des Goguenettes, d'autre bout au chemin
« qui conduit de celui de Paris à la rue Chevreuse. »

D'après un titre de 1782, la maison où se trouvent actuellement les écoles de Saint-Germain, avant de se nommer *le Grand Salon*, était désignée sous le nom de *Biscara*, dont nous n'avons pu découvrir l'origine.

TOUR DE HURTEBISE.

Autrefois appelé le *Clos de Hurtebise* « d'un côté au
« chemin de Hurtebise, d'autre au chemin de Saint-Corneille,
« d'un bout à divers et d'autre bout à la ruelle Berthemey. »

Ces deux titres rappellent encore divers clos non désignés comme tours, mais pouvant être considérés comme tels, savoir :

Le CLOS DES CAPUCINS, dépendant du couvent des religieux de cet ordre;

Le CLOS DES PERNELLES, vers le moulin des Sablons;

Le CLOS NOTRE-DAME tenant au grand chemin de Paris et au chemin des Vaches;

Le CLOS DE CHEPOIX, vers le cimetière Saint-Germain.

Le CLOS BAILLY, derrière le presbytère de cette paroisse,

Et le CLOS TRICHON, borné d'orient par la ruelle qui longe le mur de la propriété de M. Mullot de la Ménardière, dit *le Pavillon*, où se trouve aujourd'hui le pensionnat de Saint-Joseph.

Outre les tours ci-dessus, le document de 1523, que nous avons déjà cité, mentionne, à propos du siége de 1430 et des maisons détruites à cette époque, les tours suivants, savoir :

TOUR DU PORT NYOT.

« Avec un hôtel et deux maisons abattues. »

TOUR DE LA CHAPELLE.

« Avec une maison et autres. »

TOUR ROBERT LEPOURNEUR.

« Hors la Porte-Chapelle, avec neuf maisons toutes arses « et détruites. »

TOUR DU CLOS GUYARD MARCOUL.

« Avec huit maisons et plus. »

TOUR DU CLOS QUI FUT ROBERT LE FÉRON.

« Qui était une très-notable maison qui a été toute arse et détruite, avec les autres maisons. »

TOUR HENRI AUCHIER.

Où se trouvait la *maison du Prieur de Pierrefonds*, avec « quatre autres. »

TOUR JEAN DE CAMÉLY.

« Avec trois maisons. »

Au mois de septembre 1267, la commune de Compiègne faisait un échange important avec *Guyard Marcoul dit Poissonnier* de Venette ;

Il y avait encore, de 1393 à 1398, un gouverneur attourné, du nom de *Guyard Marcoul.*

Une maison *Robert Le Féron* existait, en 1402, dans le pâté de maisons que nous avons vu désigner plus haut, sous le nom de tour de la Couronne.

Henri Auchier était, de 1409 à 1418, lieutenant-général du Baillage, après avoir été, ainsi que *Jean de Camély*, gouverneur attourné, de 1398 à 1402.

Nous n'avons pu recueillir d'autres indications, quant au surplus des noms et à la position de ces tours qui devaient, pour la plupart, se trouver en dehors de la ville, au-delà de la Porte-Chapelle.

Un document de 1581 rappelle encore le TOUR-DE-L'AVENTURE dont une note permet de supposer la situation extérieure, vers le faubourg de la paroisse Saint-Jacques.

Enfin, il résulte de plusieurs autres documents qu'outre les tours dont nous venons de nous occuper, il existait encore divers tours extérieurs, qui portaient les noms de :

TOUR HORS LA PORTE NOTRE-DAME ;

TOUR DU PETIT-MARGNY ;

TOUR DU FAUBOURG HORS LA PORTE-PARIS ;

TOUR DE BOUQUY ;

TOUR DU FAUBOURG SAINT-PIERRE ;

TOUR DU FAUBOURG DE LA PAROISSE SAINT-JACQUES ;

TOUR DU FAUBOURG DE LA PAROISSE SAINT-ANTOINE ;

TOUR DE LA RUELLE DES LOUPS ;

Et TOUR DE LA RUE SAINT-LAZARE.

La position de ces tours résulte de leur dénomination même et le détail de leurs circonscriptions assez douteuses d'ailleurs n'offrirait qu'un intérêt fort relatif.

Nous ne citerons ici que pour ordre l'*enclos*, *pourpris*, *cloture*, *couture* ou CULTURE DE CHARLEMAGNE « *cultura Caroli* » qui s'étendait de l'ancien palais à la moitié, à peu près, du grand parc actuel et dont Charles-le-Chauve avait fait donation à l'abbaye de Saint-Corneille, dont il devint un fief.

§ 10. — HÔTELS ET LOGIS.

On a vu, dans le cours de ce travail, l'influence des enseignes et du nom des hôtels, hôtelleries et logis principaux sur la dénomination des diverses rues de la ville, et nous avons déjà cité :

La MAISON DE PLAISANCE, rue du même nom ;

L'AUBERGE DU CHAT-QUI-TOURNE, successivement remplacée par l'HÔTEL DE LA COURONNE et par l'HÔTEL DE FRANCE ;

L'HÔTEL DE LA PORTE-ROUGE, rue de ce nom ;

Les HÔTELLERIES DU PERROQUET et DES TROIS-PUCELLES qui, toutes deux, ont donné leur nom à la rue dans laquelle elles se trouvaient ;

L'HÔTEL DE L'OURS, au Marché-au-Blé, vers la Salle-l'Abbé ;

L'HÔTEL DU MOULINET, rue du Moulinet ou des Bonnetiers ;

L'HÔTEL OU HÔTELLERIE DE LA CORNE-DE-CERF, rue de ce nom ;

L'HÔTEL OU HÔTELLERIE DES BARBEAUX, rue des Barbeaux.

L'HÔTEL DES TROIS-PIGEONS, rue de ce nom.

Dans la rue de la Huchette ou des Gourneaux, l'HÔTEL DE

LA HUCHETTE, qui était à l'angle de la rue des Jacobins, l'HÔTEL OU MAISON DES GOURNEAUX, joignant par derrière au Barillet et la MAISON DU OU DES BASSINS ;

L'HÔTEL DE L'ANGE, rue de ce nom ;

Un autre HÔTEL DE L'ANGE, vers la rue du Chat-qui-Tourne ;

Un troisième HÔTEL OU MAISON DE L'ANGE OU DE L'ANGLE, vers le Change ;

La MAISON DAILLY, rue des Chevaux ;

L'HÔTEL DES RATS OU D'ARRAS, rue des Cordeliers ;

L'HÔTEL DES TOURNELLES, au tour des Croissants, qui paraît avoir encore porté le nom d'HÔTEL SAINT-CHRISTOPHE ;

L'HÔTEL OU LOGIS DU CROISSANT OU DES CROISSANTS, situé au coin de la rue de ce nom et de celle qui conduit au Change ;

L'HÔTEL OU LOGIS DE L'ETOILE, rue de l'Etoile ;

L'AUBERGE DU PLAT-D'ETAIN, rue de ce nom ou des Lombards ;

Le GRAND HÔTEL VIDE-BOURSE, grande rue du même nom ;

L'HÔTEL DU PAON, DU PAVON OU DES PAVONS, rue de ce nom ;

La MAISON OU HÔTEL SAINT-MARTIN, rue Saint-Martin ;

La MAISON DU PETIT-OURSCAMP, près la porte-d'Ardoise ;

L'HÔTEL DE LA CLOCHE, place du Marché-au-Blé, qui y existait dès 1408 ;

L'HÔTELLERIE AYANT POUR ENSEIGNE LE SOLEIL, même place ;

L'HÔTEL DE CORBYE, rue de la porte de ce nom, qui avait appartenu à M. d'Offémont ;

Une MAISON A L'ENSEIGNE DU MOUTON, faubourg Saint-Germain ;

La CROIX-ROUGE, au même faubourg ;

La MAISON DE HURTEBISE, au faubourg de ce nom ;

La MAISON DE CHAMPAGNE et LA CROIX-DE-FER, rue de la Champagne ;

L'IMAGE NOTRE-DAME, rue de la Monnaie ;

L'HÔTEL DE LA GRANDE CROIX-D'OR, rue de Pierrefonds ;

L'HÔTEL DE LA PETITE CROIX-D'OR, hors la porte Pierrefonds ;

La MAISON OU HÔTEL DU GRIFFON, proche les pas de Saint-Jacques et une HÔTELLERIE OU AUBERGE DU MÊME NOM, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville ;

L'HÔTEL DE LA TRUIE, au tour de ce nom ;

L'HÔTEL CONSTANTIN, tour Constantin ;

L'HÔTEL DE LA COURONNE, sous Saint-Clément, sans rapport avec l'hôtel de la Couronne, déjà cité ;

L'HÔTEL DE la VACHE, au tour de ce nom ;

L'HÔTEL DES COQUELETS au tour du même nom et l'AUBERGE DU COQ, Marché-aux-Toiles ;

L'HÔTEL DU CHEVALET, rue du Change ;

La MAISON DU TRÉSOR ou *celles du grand et du petit Trésor*, rue de la Porte-Chapelle ;

L'HÔTEL DE LA BALANCE ou *des Balances*, au Marché-aux-Fromages ;

LA MAISON D'AGUSY ou *d'Aiguisy*, au tour Jean-de-Passy ;

L'AUBERGE DE LA CROIX-BLANCHE, faubourg Saint-Germain ; et la MAISON DU GRAND-SALON ou *de Biscara*, même faubourg.

Divers comptes, délibérations et titres existant, soit dans les archives de la ville, soit dans les dépôts publics font mention des hôtels, hôtelleries et logis suivants, savoir :

En 1410 « L'HÔTELLERIE DE JEHAN-L'APOSTRE, hostelaire ; »

En 1411, l'HÔTEL DES CHAPEAUX-ROUGES, au tour des Châteaux ou des Coquelets ;

En 1422, l'HÔTEL DES CHAPEAUX ou *des Chapeaux verts*, qui fut à Jean Loutrel et dépendait de l'Hôtel-de-Ville ;

En 1425, l'HÔTEL DE l'ECU-DE-BOURGOGNE ;

Ils relatent, à propos des maisons détruites lors du siége de 1430 :

La MAISON DES DAMES-DE-LA-JOYE, rue du Pont ;

Un HÔTEL DU MOUTON, rue des Gourneaux ;

L'HÔTEL DE LA HOUSSE-GILLET, rue des Chevaux ;

L'HÔTEL des VIEILLES, rue devant Saint-Antoine ;

L'HÔTEL DE JEHAN-DE-LA-BOFVE, même rue ;

L'HÔTEL DU LION-DE-FLANDRE, rue Saint-Antoine ;

L'HÔTEL DE LA ROSE, même rue, aussi indiqué au tour de l'Ange ;

L'HÔTEL DE LA BELLE-DAME, rue Saint-Antoine ;

L'HÔTEL DE L'ECHIQUIER, rue de Pierrefonds ;

L'HÔTEL DE LA FLEUR-DE-LYS, rue aux Carons ou au tour des Croissants ;

L'HÔTEL DES CHASTEAUX, rue aux Carons :

L'HÔTEL SAINT-MARTIN, aussi rue aux Carons ;

L'HÔTEL QUI FUT CRUPETTE, au tour d'Ourscamp ;

La MAISON d'OFFÉMONT, rue Amisart ;

La MAISON MESSIRE-de-NÉELLE, même rue ;

L'HÔTEL DU FAUCON, rue de Pierrefonds ;

La MAISON QUI FUT LE PRIEUR-DE-PIERREFONDS, au tour Henri Auchier.

Et la MAISON DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS, au tour de l'Hôtel-de-Ville.

Ils citent encore :

En 1457, LE GROS-TOURNOIS où logeait le duc de Bourgogne ;

L'HÔTEL DE L'ECREVISSE, brûlé en 1477 ;

En 1487, l'HÔTEL DE LA BROUETTE, qui était de la seigneurie du Temple et qu'on a aussi nommé LA MAISON DE NION; il était situé au tour des Coquelets.

En 1518, la MAISON DES COUTELIERS, rue du Pont, vendue vers la même époque.

LE GRAND BARILLET-D'OR, rue du Pont, ou HÔTEL DU GRAND BARILLET qui était, en partie de la seigneurie de la ville et en partie de celle des religieux de CHAALIS.

L'HÔTEL DU PETIT-BARILLET, même rue du Pont ;

Et l'HÔTEL DE LA BOUTEILLE, au Marché-au-Blé.

En 1540, l'HÔTEL DU BOEUF, rue de Paris où, dit-on, avait logé Jeanne-Darc.

En 1545, l'HÔTEL DE BOURGOGNE, au tour des Rats, qui pourrait être le même que l'hôtel de l'Ecu-de-Bourgogne, déjà cité ;

LA MAISON RAOUL-LE-FÉRON, nommé l'*hôtel de Boulogne,* qu'on louait en 1550, pour les écoles de la ville ;

L'HÔTEL DE LA SALLE-HÉDIN, rue Amisart, tenant aux remparts de la ville et qu'on a aussi nommé, dans différents titres, *hôtel de la Salle-Héduin* et *hôtel de la Salladine.*

En 1552, l'HÔTEL DU MONDE MANGÉ PAR LES RATS.

L'HÔTEL DES TROIS-PIGEONS, qu'on a encore écrit *des Trois-Pignons,* servant d'auditoire aux prisons et tenant d'un bout à la rue d'Estrées.

En 1554, l'HÔTEL OU MAISON DE SAINT-GEORGES, derrière l'Hôtel-de-Ville ;

L'HÔTEL SAINTE-BARBE ;

La MAISON DE LA GRANDE ET PETITE ROSE.

En 1562, l'HÔTEL DE ROYE ou *de Monseigneur de Roye,* grande rue conduisant de Saint-Pierre à la Porte-Chapelle, ou a été établi le Collége.

L'HÔTEL DES TROIS-COULONS ou *des Trois-Colonnes,* rue du Pont ;

En 1570, l'HÔTEL DES BLOQUELETS ;

En 1574, l'HÔTEL DE LA LIMACE, rue de Paris, au tour de l'Ange.

En 1597, la MAISON DE JEHAN-SEROUX.

En 1608, l'HÔTEL SAINT-ANDRÉ, près la porte des Tanneurs et le pont ;

Dans une enquête faite en 1609, sur les droits de forage et de minage, on appelait à déposer les hôteliers :

Des GOBELTES, près les Jacobins;

De SAINT-NICOLAS, près la porte des Jacobins;

De SAINT-VIVANT;

De SAINT-ADRIEN, rue d'Estrées, fief des Tournelles;

De L'ERMITE, rue des Lombards, tour des Croissants;

De L'ÉCU DE FRANCE, qui était tenu par Pierre Debray;

De LA PIE, au tour de la Croix-d'Or;

De LA TREILLE ou *des trois Pots-d'Etain*, rue de Paris, tour de l'Ange;

Du SINGE, près du Pont;

Du LION-NOIR, à côté de l'hôtel des Gourneaux;

Du MOUTON-D'OR, au tour du Chevalet;

Du MOUTON-D'ARGENT;

Des TROIS OU DES SEPT-MAILLETS, rue du Pont;

Du CORBILLON OU DES CORBILLONS, sur le Marché-aux-Fruits, tenant par derrière à l'hôtel des Chapeaux-Rouges;

De LA QUEUE DE RENARD;

Du TANNAIGE OU DU TANNAGE;

Du DAUPHIN, au tour des Halles;

Et DE LA GEOLE.

On cite, en 1658, à propos du même droit de forage :

L'HÔTEL DE LA CLÉ, possédé par Raoul Courtois;

L'HÔTEL SAINT-PIERRE, rue de Paris, tour Saint-Antoine;

L'HÔTEL DU LION-D'ARGENT, ci-devant du Temple, paraissant situé tour des Coquelets;

Et la MAISON DE LA POMME-D'OR, tenue par Gérard-Bullot.

Le Cueilleret, auquel nous avons déjà emprunté divers renseignements, et dont les constatations s'arrêtent à 1750, réunit dans une même mention la maison de la Pomme-d'Or, l'HÔTEL DES CISEAUX et l'HÔTEL DE LA ROUE-D'OR, tous au tour des Coquelets.

Il nomme encore :

L'hôtel d'Agincourt, rue Videbourse, tenant à la cour commune du Chaufour ;

L'hôtel d'Humières, au tour d'Ourscamp ;

L'hôtel de Lesdiguières, rue de Pierrefonds ;

L'hôtellerie de Saint-Jean, tour du Moulinet ;

L'hôtel du Donjon, au tour du même nom ;

L'hôtel du Cygne, place du Marché-aux-Fromages, tour des Halles, qu'on a aussi indiqué au tour du Chevalet ;

L'hôtel du Coq en Corne, rue de la Plâtrerie, au tour des Halles ;

L'hôtel de l'Autre-Monde, rue du Vieux-Pont ;

L'hôtel du Chêne-Vert, rue des Gourneaux et du Vieux-Pont ;

L'hôtel Notre-Dame, donnant dans les mêmes rues ;

Une maison dite Grange du Landy, rue des Gourneaux ;

L'hôtel du Puits-d'Or, place du Change, tour des Coquelets ;

L'hôtel de la Barbe-d'Or, tour Saint-Clément, faisant face à la rue des Clochettes ;

L'hôtel de la Grosse-Tête ou de la Grosse-Tête-d'Or et du Mouton, rue conduisant des prisons au Change, tour des Croissants ;

L'hôtel du Bienvenu ou de Saint-Vincent, tenant d'un côté à la Pucelle d'Orléans, au Petit-Margny ;

L'hôtel du Heaume, rue des Prisons, tour des Croissants ;

L'hôtel du Cœur-Navré, tenant à l'hôtel des Prisons, même tour ;

L'hôtel de l'Étrille ou des Étrilles, ensuite *de la Bannière,* aussi au tour des Croissants, appartenant aux hoirs Charmolue ;

L'hôtel Saint-Crépin confondu avec l'hôtel de l'Ermite, déjà nommé ;

L'HÔTEL DU PORC-ÉPIC, rue des Lombards ;

L'HÔTEL DE Mgr LE DUC D'ORLÉANS, rues des Domeliers et des Cordeliers, au tour des Orgues ;

L'HÔTEL SAINT-ANTOINE, au tour de la Croix-d'Or ;

L'HÔTEL DE L'ANE-RAYÉ, même tour ;

L'HÔTEL DU SAUVAGE OU DE L'HOMME SAUVAGE, aussi même tour ;

L'HÔTEL SAINT-JACQUES, au tour du Chevalet ;

L'HÔTEL DE L'ÉPÉE, même tour ;

L'HÔTEL DES FAMILLES, aussi tour du Chevalet ;

L'HÔTEL DE Mgr LE DUC DE PENTHIÈVRE, rue de Soissons, tour Saint-Nicolas-le-Petit ;

L'HÔTEL DE BRAISNES, fief de Braisnes, rue des Cordeliers et rue Neuve ;

L'HÔTEL DES COQUELETS, place du Change, dont la seigneurie appartient au Temple et que nous avons déjà cité ;

Le CHATEAU GAILLARD, aujourd'hui *maison des Trois-Lurons*, qui avait été donné à l'hôpital Saint-Nicolas du Pont ;

L'HÔTEL DE TOULOUSE, rue du Paon ou des Chirons ;

L'HÔTEL SAINT-LOUIS, faisant le coin du rempart, proche la porte Paris ;

L'HÔTEL DE LA CHAUSSE, puis *de Saint-Remy*, au Marché-aux-Fruits, tour Saint-Clément ;

L'HÔTEL DE LA GRANDE ET DE LA PETITE-NAZE qu'on a pu confondre avec la maison déjà rappelée de la Grande et Petite-Rose.

Nous citons encore, avec M. Z. Rendu :

La MAISON DE MONTMÉDY, au tour du Logis-du-Roi ;

L'HÔTEL DU COCHON-MITRÉ, rue des Trois-Pucelles ;

La MAISON ALLEU, au tour de la Congrégation ;

L'HÔTEL DE LA GALÈRE, près le rempart et la Tannerie ;

L'HÔTEL DE LA TOUR-D'ARGENT, rue de l'Étoile ;

L'hôtel du Grand-Moineau, près la Porte-la-Reine ;

L'hôtel des Bœufs, bordant la route de Venette ;

L'hôtel de Beauvais, réuni au précédent ;

La Cour-aux-Lions ayant l'enseigne de *la Coupe-d'Or* ;

L'hôtel de la Licorne, vers la rue du Pont ;

L'hôtel du Grand-Caillou, paroisse Saint-Jacques ;

L'hôtel du Grand-Coffin, paroisse Saint-Jacques ;

L'hôtel Cabaret ;

L'hôtel de la Léproserie, connu sous le nom d'*hôpital des galeux*, ancienne rue du Grenier-à-Sel, près du théâtre ;

Et l'hôtel de l'Ancre, vers la porte du Vieux-Pont.

Au nombre des anciens hôtels ou hôtelleries que nous n'avons pas encore nommés, Dom Gillisson mentionne ceux qui suivent, savoir :

L'hôtel Saint-Julien ;

L'hôtel de la Logette ;

L'hôtel du Cardinal, en la rue qui mène du Change à la rue de Pierrefonds ;

L'hôtel de Flandre, qu'on a aussi nommé *l'hôtel de la Pourvoirie ;*

L'hôtel d'Orbais qui, d'après le plan de 1734, devait se trouver rue des Papillons ;

L'hôtel de Seraine, à côté de l'hôtel du Temple ;

L'hôtel du Morion, ayant la même situation ;

L'hôtel du ou des Piliers ;

L'hôtel de la Gayola, dont le nom peut n'être qu'une altération de celui de *la Galère* ou de *la Galiote* ;

L'hôtel de la Petite-Truie ; nous avons cité plus haut un hôtel de la Truie ;

L'hôtel de la Fontaine ;

L'hôtel d'Élincourt ;

L'hôtel de la Hure, qui doit être le même que celui de la Hure-du-Sanglier ;

Et l'HÔTEL DE MOLINE, qui se confond, sans doute, avec celui du Moulinet, que nous avons déjà nommé.

Divers titres particuliers mentionnent, en 1780 :

L'HÔTEL SAINT-CLAUDE, rue de la CORNE-DE-CERF ;

L'HÔTEL SAINT-MICHEL, même rue ;

Une maison à Saint-Germain, dite le GRAND-CERF ;

Enfin, l'HÔTEL DE LA HURE-DU-SANGLIER, dont nous venons de parler, et qui était situé proche les pas de Saint-Jacques.

On trouve encore sommairement cités, à diverses dates, dans les titres et comptes municipaux :

L'HÔTEL DE JÉRUSALEM, à l'angle des rues d'Ardoise et de la Porte-Chapelle ;

L'HÔTEL DU POT-D'ÉTAIN, rue du Pont, indépendant de celui des Trois-Pots-d'Étain et de l'auberge du Plat-d'Étain ;

La MAISON dite DE LA LONGUE-ALLÉE ;

L'HÔTEL DE LA HOTTE, rue des Gourneaux ;

L'HÔTELLERIE SAINTE-CATHERINE, en la Cour-le-Roi, qui existe encore, au Marché-aux-Herbes ;

La MAISON DE LA GROSSE-LANTERNE ;

L'HÔTELLERIE DE SAINT-CLAUDE ET DE LA PUCELLE, sans rapport avec les hôtels portant séparément le même nom ;

L'HÔTEL DU VERT-MOUTON, chemin qui mène à Sainte-Périne ;

L'HÔTEL DE LA PUCELLE-D'ORLÉANS, hors la porte du Pont ;

Et l'HÔTEL DU LION-D'OR ou *du Lion-Rouge*, proche les prisons.

On voit figurer au plan de 1734 :

L'HÔTEL DE RICHELIEU, place du CHATEAU ;

LES TROIS-COURONNES, rue de Pierrefonds ;

L'HÔTEL DE GRAMMONT, rue Darnetal, devenu l'hôtel du mess des officiers de la garde ;

L'HÔTEL DE CONDÉ, rue du portail Saint-Antoine ;

Le GRAND-MONARQUE, rue du Pont-Neuf ;

La MAISON ABBATIALE DE SAINT-CORNEILLE, rue d'Enfer;

Une MAISON DE LA GROSSE-TÊTE, au faubourg Saint-Lazare ;

L'HÔTEL DE LA GRANDE-BANNIÈRE-DE-FRANCE, au tour des Prisons, qui doit être le même que l'hôtel de la Bannière, déjà cité ;

Une MAISON DE SÉJOURNÉ, au tour Saint-Nicolas-le-Petit, appartenant à l'abbaye de Monchy-Humières ;

Enfin, un BUREAU DES COCHES, à l'angle des rues Saint-Jacques et du Cimetière Saint-Jacques : mais il paraît avoir existé un *hôtel du Coche*, place de l'Hopital.

Nous avons encore entendu citer un HÔTEL DE L'ARBALÊTE, au coin de la rue Saint-Antoine et de la place du Change ; mais nous n'avons pu savoir si c'était un hôtel public ou particulier et s'il appartenait à la corporation des Arbalétriers.

Un second HÔTEL DU LION D'ARGENT, rue des Lombards.

Un HÔTEL DES ARQUEBUSIERS paraît avoir aussi existé vers le jeu dont nous avons parlé, au commencement de ce travail.

Telles sont les diverses dénominations que nous avons trouvées, dans l'ensemble des documents qu'il nous a été possible de consulter et nous y ajouterons encore quelques noms d'hôtels existant ou qui viennent de disparaître, tels que :

L'HÔTEL DES FLEURS, rue Jeanne-Darc ;

L'HÔTEL DU SOLEIL-D'OR, rue Solférino ;

L'HÔTEL DU PONT-NEUF, même rue ;

L'HÔTEL DU SAINT-ESPRIT, rue d'Ulm ;

L'HÔTEL DU LION-D'ALGER, même rue ; autrefois *du Dey-d'Alger*.

L'HÔTEL DU GRAND-TURC, au Petit-Margny ;

L'HÔTEL DU GRAND-MONARQUE, au Petit-Margny, indépendant de celui déjà cité ;

L'HÔTEL DU CHEVAL-BLANC, rue du Chat-qui-Tourne ;

LA GRENADE, rue des Minimes ;

Et l'AUBERGE DU PETIT-SAINT-JEAN, rue du Perroquet.

Nous mentionnerons encore, quoique ne rentrant pas précisément dans le cadre déjà trop étendu que nous nous sommes tracé, les hôtels autrefois affectés aux divers services de la maison du Roi et des ministères et qui, figurant au moins en partie au plan de 1750, étaient :

L'HÔTEL DU GRAND-ÉCUYER, rue Videbourse, dit aussi *hôtel du Garde-Meuble ;*

L'HÔTEL DE LA GUERRE ;

L'HÔTEL DE LA MAISON-DU-ROI ;

Le CONTRÔLE GÉNÉRAL DES FINANCES ;

Et l'HÔTEL DE LA CHANCELLERIE, tous quatre situés rue du Château. Ce dernier affecté aujourd'hui à l'usage des tribunaux ;

L'HÔTEL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, rue des Domeliers, qui était, auparavant, l'*hôtel du Contrôle Général des Bâtiments ;*

L'HÔTEL DE LA MARINE, rue des Minimes ;

L'HÔTEL DES MENUS-PLAISIRS, rue du Grenier-à-Sel ou du Théâtre ;

L'HÔTEL DES PAGES, rue de la Porte-Soissons ;

L'HÔTEL DE LA PETITE-CHANCELLERIE, rue Saint-Jacques ;

Et l'HÔTEL DE LA SURINTENDANCE DES BATIMENTS, rue d'Ardoise, remplacé plus tard par l'*hôtel des Petites Écuries du Roi*.

Les autres hôtels affectés à des services publics ont été déjà rappelés dans le courant de cette longue nomenclature.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'à défaut de numérotation ou même de désignation de rue bien précise, chaque maison un peu importante se distinguait autrefois par une image, une enseigne ou, au moins, par une dénomina-

tion spéciale et que si, parmi les hôtels que nous venons de citer, il se trouve un assez grand nombre d'hôtelleries ou hôtels publics, il y existe, cependant, beaucoup de maisons, logis et hôtels particuliers.

Nous avons tenu à faire, quoique bien sommairement, l'énonciation complète de tous les renseignements que nous avons pu recueillir relativement au nôm des anciennes rues ainsi qu'aux anciens quartiers, tours et hôtels de la ville de Compiègne; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, quelques-uns de ces renseignements ne présentent qu'une certitude fort relative et la répétition des mêmes noms, les difficultés de l'orthographe et l'ancienneté même des documents les plus intéressants créent naturellement, en pareille circonstance, des doutes, des hésitations et des altérations de toute espèce.

Nous n'avons voulu, d'ailleurs, en coordonnant les notes que nous tâcherons de compléter par de nouvelles recherches, que parcourir Compiègne comme à vol d'oiseau et nous serions heureux d'avoir réussi à donner ainsi à nos collègues l'idée d'explorations plus intéressantes et moins sommaires.

LA
FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME
A COMPIÈGNE
(1794)

PAR **M. Alex. Sorel,** MEMBRE TITULAIRE

Le 18 floréal de l'an 2 (7 mai 1794) la Convention nationale présidée par Carnot rendait son fameux décret proclamant l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Ce décret avait été précédé d'un long rapport de Robespierre dans lequel le fougueux révolutionnaire employant un style ampoulé mais ne manquant pas d'une certaine chaleur, s'élevait avec énergie contre l'athéisme. Déjà, du reste, à la séance des Jacobins que présidait Anacharsis Clootz *l'orateur du genre humain*, Robespierre avait le 1er frimaire précédent, combattu vigoureusement le matérialisme grossier des Hébert et des Chaumette, et s'était écrié : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Il est vrai que Sébastien Mercier l'auteur du *Tableau de Paris*, attribue cette attitude de Robespierre à la jalousie qu'il avait ressentie en voyant célébrer les fêtes de la déesse Raison dont il n'était pas l'inventeur et que ce « misérable avocat de sept heures, » comme il l'appelle, ne devint que ridicule quand il voulut faire le Pontife.

Quoiqu'il en soit la lecture du rapport de Robespierre fait au nom du Comité du Salut public, provoqua l'enthousiasme de l'Assemblée tout entière qui en réclama l'impression et la distribution à chaque député au nombre de six exemplaires. Couthon alors s'élança à la tribune et s'écria : « Cela ne suffit pas : la Providence a été offensée et la Convention outragée par des hommes infâmes qui, pour porter le désespoir dans le cœur du juste, proclamaient le matérialisme et nient l'existence d'un Être suprême. La justice humaine a déjà frappé ces hommes corrupteurs et corrompus ; mais la Conventien doit plus faire ; elle doit frapper leurs abominables principes , elle vient de le faire par le rapport qui vient d'être lu et par le projet de décret qu'elle a adopté. Mais la Convention ayant été outragée, calomniée partout, il faut que le rapport soit non-seulement imprimé dans le format ordinaire et envoyé aux armées, à tous les corps constitués et à toutes les sociétés populaires, mais qu'il soit imprimé en placard, et affiché dans toutes les rues ; il faut qu'on lise sur les murs et sur les guérites quelle est la véritable profession de foi du peuple français. »

Cette motion fut adoptée et il fut décidé que le 2 prairial suivant (21 mai 1794) il serait célébré une grande fête en l'honneur de l'Être suprême.

Bientôt ce décret fut connu à Compiègne ; il y fut accueilli avec des transports de joie par tous ceux qui se qualifiaient de vrais patriotes et la lecture du rapport de Robespierre, souleva de nombreux applaudissements au sein de la société populaire. Dès le 12 mai (23 floréal) l'agent national écrivait au Comité de Salut public de la Convention, une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Le sublime décret du 18 floréal vient à mon secours, et l'institution des fêtes décadaires, fera évanouir tous les regrets donnés à la superstition. Je crois pouvoir vous assurer, que

les citoyens de notre district, véritablement à la hauteur, ne rendront à l'Eternel qu'un culte digne d'un homme libre. Déjà tous les citoyens de Compiègne, réunis décadi dernier dans le Temple de la Raison, ont voté à la Convention nationale une adresse pour ce bienfait inappréciable. Elle a été mise à la poste le même soir. »

Robespierre alors triomphait et il n'en fallait pas davantage pour lui procurer, même à Compiègne, cet antique berceau de la monarchie, des courtisans et des admirateurs. Aussi, le 7 prairial (26 mai 1794) quand on eut appris la tentative d'assassinat dirigée contre Robespierre, le Comité de surveillance de Compiègne arrêta-t-il qu'il serait écrit à la Convention nationale « pour lui témoigner sa satisfaction vive et républicaine de ce que Robespierre et Collot-d'Herbois deux de ses membres, avaient échappé au fer assassin de l'horrible et criminel Ladminel et de ce que ce monstre hideux et infernal était sous le glaive de la justice. »

Le surlendemain, il fut annoncé à la société populaire que la fête à l'Etre suprême et à la nation aurait lieu le *décadi* suivant et que le projet en était entièrement achevé.

Un membre demande alors qu'il soit fait une invitation à toutes les communes du district d'envoyer deux commissaires pour prendre part à cette fête.

Un autre exprime le désir d'y voir la simple villageoise en *jupon court* figurer à côté des citoyennes élégantes décorées de rubans et de ceintures tricolores. Mais sur les deux motions la Société passa à l'ordre du jour.

Au surplus, trois jours avant le jour fixé par la Convention elle-même pour la célébration de cette fête, ce Conseil se réunit et l'agent national, annonça que la Société populaire toujours attentive aux moyens qui peuvent soutenir l'esprit public, l'élever davantage encore, avait adressé à l'administration un *plan de fête* pour le chef-lieu de ce district. Sur

quoi le Conseil, après avoir lu attentivement ce projet, l'adopta à l'unanimité, vota des remerciements à la Société populaire et chargea son président de les lui transmettre. En même temps il autorisa les commissaires nommés par la Société populaire pour cette fête, à employer les divers effets existants dans les magasins ; à prendre tous les ouvriers nécessaires pour que rien ne puisse retarder leur opération ; à conduire le cortége, et à y établir l'ordre. Enfin le Conseil invita tous les citoyens à se trouver à cette fête, à se conformer exactement aux dispositions prises, et à se ranger comme il leur sera indiqué par les commissaires.

Les préparatifs commencèrent aussitôt et donnèrent lieu à un incident assez curieux dont le Conseil du district fut saisi et qui prouve combien on attachait d'importance aux moindres détails.

Le peintre chargé de faire les inscriptions dans divers endroits avait mis la devise suivante : *A l'Être suprême, la nature,* au lieu de : à l'Être suprême et à la nature.

Aussitôt grand émoi : l'agent national intime au peintre de rectifier ses inscriptions : le peintre résiste en disant qu'il s'est exactement conformé au modèle qu'on lui avait remis. Alors on en réfère au Conseil qui rend l'arrêté suivant :

« Vu le décret du 18 floréal dernier rendu sur le rapport de Maximilien Robespierre, portant (art. 7) : elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit : « à l'Être suprême et à la nature. »

Considérant qu'on ne peut faire le plus petit changement à la lettre même des décrets de la Convention.

Autorise la municipalité de Compiègne à faire rectifier l'omission faite par le peintre à l'inscription susdite : en conséquence placer les mots : *à la* après *suprême,* de manière qu'on lise : à l'Être suprême et à la nature au lieu de l'*Être suprême, la nature.*

Les préparatifs furent terminés le 19 prairial.

Ce jour-là, un coup de canon fut tiré à midi pour annoncer la cérémonie du lendemain, et l'on plaça sur la façade de l'hôtel-de-ville une inscription garnie de feuilles de chêne et de rubans tricolores. Elle était ainsi conçue :

Le 20 prairial, l'an second de la République française, une et indivisible, les citoyens de Compiègne reconnaissent et honorent l'Être suprême.

A huit heures du soir, on tira trois autres coups de canon et la retraite eut lieu avec tambours et trompettes.

Le lendemain 20, dès six heures du matin, le canon retentit et la générale se fit entendre dans toutes les rues, à 9 heures on battit le rappel.

Toutes les personnes devant figurer dans le cortége se rendirent alors au-delà du pont à la jonction du chemin de Noyon avec la route de Margny.

— A dix heures le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant :

Avant-garde de cavalerie ;

Quatre pièces de canons et leurs artilleurs ;

Détachement de cavalerie ;

Groupe de troupe de ligne à pied.

L'une des pierres de la Bastille portée par deux gardes nationaux : Elle est environnée de vieillards ; l'un d'eux porte un drapeau avec les paroles : « *Nous avons vu tomber le despotisme, nous mourons contents.* »

Gardes nationales.

Un char garni de guirlandes de feuille de chêne, porte les citoyens blessés ; ils sont environnés des officiers de santé et de citoyennes de la section du Nord ; l'une d'elles porte une bannière sur laquelle on lit :

« *Soulager les défenseurs de la Patrie, c'est honorer l'Être suprême.* »

— Groupe de jeunes filles des deux sections couronnées de fleurs, suivant immédiatement le char : un drapeau tricolore avec ces mots : » *Nous leur ferons oublier tous leurs maux.* »

— Le buste de Marat, porté par deux membres de la Société populaire, est environné des mères de famille, conduisant chacune un jeune enfant par la main : on lit sur un étendard : *il fut l'ami du peuple, enfants, imitez-le.*

— Un char dans lequel, sous un portique de verdure et de fleurs, est placée la statue de la liberté ; à ses pieds sont assises les sœurs de la Société populaire avec chacune un enfant sur leurs genoux : les membres de la société environnent le char : on lit sur un côté, *vivons pour l'aimer* et sur l'autre *mourons pour la défendre.*

Gardes nationales.

Troupe de ligne.

— Groupe de citoyennes des deux sections portant des fleurs et des épis ; une bannière avec ces mots : *L'Éternel pourvoit à nos besoins.* »

— Les enfants des deux sexes de l'hôpital avec un étendart sur lequel on lit ces paroles : « l'*Être suprême et la Patrie.* »

— Une charrue décorée de fleurs et de rubans ; des cultivateurs l'entourent et portent divers instruments aratoires ; la charrue est surmontée d'un drapeau sur lequel on lit : *le plus utile des arts doit être le plus honoré.* »

— Toutes les autorités constituées et les fonctionnaires nommés par le peuple réunis et confondus : au milieu d'eux les tables des *droits de l'homme* et de l'acte constitutionnel sont portées sur un brancard ; sur le devant une bannière avec ces mots : *Paix — Concorde.*

— Gardes nationales.

— Les agens et les ouvriers employés au salpêtre, portant

leurs divers outils et une bannière avec ces mots : *Nous apprêtons la foudre, ils seront anéantis.* »

— Groupe de citoyens portant des branches d'arbre : au milieu d'eux un faisceau de piques fortement attachées avec des liens tricolores et sur lequel on lit : *Notre union fait notre force.*

Gardes nationales.

Troupe de ligne. — Deux pièces de canon et leurs artilleurs.

Ce cortége suivit la rue du Pont, celle de l'Abondance (rue du Perroquet), la place de la Loi (place de l'Hôtel-de-Ville), la place du Temple (place Saint-Jacques) ; la rue de la Révolution (rue du Château), la place d'Armes et les avenues jusqu'au Rond-National au centre duquel se trouvait une estrade surmontée d'un autel.

Là, le cortége forma un cercle, les autorités constituées et la société populaire, environnèrent l'estrade, des discours furent prononcés, des hymnes furent chantées, puis un membre de chaque autorité monta sur l'autel, le couvrit de fleurs, y brûla des parfums, et le plus âgé d'entre eux prononça ces mots : *Tu nous as rendu la Liberté; Être suprême reçois nos actions de grâces et les faibles témoignages de notre vive reconnaissance :*

A ce moment la musique exécute l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille,* et le canon retentit.

On se remit ensuite en marche, au son de la musique et en chantant la Marseillaise et autres hymnes patriotiques.

Le cortége revint par la rue de l'Egalité (des Minîmes), celle des Pâtissiers et la place de l'Hôtel-de-Ville où l'on se sépara et chacun rentra chez soi.

Toutes les maisons devant lesquelles le cortége avait passé, étaient décorées de feuillage et de fleurs.

Le soir il y eut grand bal et spectacle.

Inutile d'ajouter que l'affluence fut grande : le peuple qui aime par-dessus tout les démonstrations publiques quel qu'en soit le caractère, ne manqua pas de grossir le cortége et le soir, on dût voir sans aucun doute, plus d'un chaud patriote associer au culte de l'Être suprême celui de Bacchus, ne fut-ce que pour mieux détrôner encore la déesse Raison.

Trois jours après, on lisait à la Societé populaire de Compiègne, le discours prononcé par Robespierre à Paris et les applaudissements les plus frénétiques répondirent à cette lecture.

Puis vint le 6 thermidor, et cette même société qui avait si vivement acclamé le nouveau pontife de la montagne, accueillit sa chute avec les mêmes transports d'allégresse. Elle s'empressa même de transmettre à la Convention nationale une adresse où elle la félicitait de s'être débarrassé du *Néron, Caligula Héliogabale Robespierre* et de ses lâches et cruels complices; ce sont les propres termes du procès-verbal.

Et il y a encore des gens qui croient à la popularité. N'est-ce pas le cas de leur rappeler, ce qu'a dit un poëte en parlant du peuple :

« Il change incessamment de caprice et d'idôle ;
Prodigue de transports qu'il dément tour à tour.
Il promène au hasard son inconstant amour. »



SUR UN TABLEAU

DU MUSÉE VIVENEL

PAR M. A. **Demarsy**, MEMBRE TITULAIRE

Dans notre dernière réunion, M. de Roucy, en vous signalant les nombreux sujets d'études qui s'offraient à votre attention, vous recommandait tout particulièrement les objets d'art qui forment la collection du Musée Vivenel, ces richesses dont la ville de Compiègne peut à juste titre se montrer fière. Permettez-moi de venir aujourd'hui par quelques mots répondre dans certaines limites à cet appel et vous entretenir d'un tableau sur lequel un érudit dont vous connaissez tous le nom, le savant et honorable M. Ambroise-Firmin Didot, vient d'écrire dans la *Gazette des Beaux-Arts* (n° du 1er décembre 1871) un article qui mériterait à coup sûr de vous être cité comme un des meilleurs modèles à suivre dans ces monographies, si malheureusement l'auteur ne s'était laissé entraîner par des considérations d'affection et de patriotisme et un peu, nous devons le dire par ce sentiment qui porte trop souvent les amateurs, parfois même les conservateurs de musées à donner toujours un nom, surtout un nom célèbre à des toiles assurément recommandables, mais dont l'origine n'est pas suffisamment établie ; ainsi que cela a lieu dans

beaucoup de galeries d'Italie où les copies et les pastiches sont à chaque page des catalogues qualifiés de chefs-d'œuvre incomparables dûs au divin pinceau de Raphaël ou du Titien.

Tel est l'écueil dans lequel était tombé Vivenel et que la commission de conservation du Musée a dû chercher à éviter avec le plus grand soin, sans y avoir toujours réussi. M. Woillez, causant au printemps de 1870 avec M. Albert Lenoir, lui montra un tableau du Musée inscrit sous le n° 33 et lui dit qu'on l'avait attribué quelquefois à Jean Cousin. Peu après, s'entretenant avec M. Didot qui fait de ce maître une étude très-approfondie, M. Lenoir lui signala le tableau de Compiégne. Aussitôt M. Didot arriva ici, examina le prétendu Jean Cousin, mais la guerre l'ayant empêché de l'étudier avec plus de soin, il demanda à M. Woillez de lui en donner une description, description que notre regretté collègue lui donna fort exacte assurément, mais qui ne valait pas une photographie qui aurait évité à M. Didot la perte de ses illusions.

En effet, la description de M. Woillez reproduite dans l'article de M. Didot a suffi pour mettre plusieurs amateurs d'estampes ou conservateurs de nos collections à même de reconnaître dans le tableau attribué à Jean Cousin une composition répandue à la fin du seizième siècle et dans le courant du dix-septième sous le nom de *Tableau de la vie de Cébès*, œuvre d'un philosophe grec du v[e] siècle avant J. C. qui fut fréquemment traduite et imprimée à cette époque à la suite de Théophraste et d'Epictète et qui fournit à plusieurs artistes célèbres l'occasion de grandes compositions. La plus importante de celles-ci est celle de Goltzius qui a été gravée par Jacob Matham en 1592 et qui nous a été signalée à la bibliothèque nationale par notre ami M. Courajod dans le 1[er] volume du *Recueil des pièces exceptionnelles*. Cette gravure est la représentation identique du sujet peint au musée de

Compiègne. La légende suivante placée dans un coin du tableau nous donne des renseignements positifs sur son auteur et ne peut laisser aucun doute sur son attribution à Goltzius : *Hocce artis chalcographice symbolum humanissimo D° Petro Boom viro consulari Amstelodanse Cebetis Tabule flagrantissimo cultori affini suo J. Goltzius inventor amicitie ergo DD. Jacobus Mathamius Goltzii sculps.* 1592.

L'estampe est de la même dimension que le tableau, toutefois elle représente dans les angles supérieurs les deux génies de la vie et de la mort qui ne se trouvent pas sur le tableau de Compiègne. Elle a été reproduite dans d'autres dimensions deux fois par Merian et une troisième par Romain de Hogge, dans une gravure de 1670 qui représente la même composition, mais avec des modifications dans l'attitude et surtout dans le costume des personnages. Deux de ces gravures, celle de Matham et une de celles de Merian portent en légende un certain nombre d'explications et toutes sont indiquées par Robert Dumesnil dans le *Peintre Graveur* et par Le Blant dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*.

L'original de cette composition reste donc définitivement attribué au hollandais Goltzius. Mais une question reste à vider : le tableau du Musée de Compiègne est-il de Goltzius ? La solution nous semble négative. En effet, la composition du *Tableau de la vie de Cébès* est antérieure à 1592, époque où elle a été gravée par Matham. Or, les biographes de Goltzius déclarent tous que cet artiste né en 1558 n'a commencé à peindre qu'à 42 ans, c'est-à-dire vers 1600. Cette composition est donc au moins de *huit* ans antérieure à cette date et du reste, sauf un ou deux portraits du Musée de Bruxelles, on ne connaît point de peintures de Goltzius. Mais il est hors de doute que l'allégorie du tableau de Cébès a tenté beaucoup d'artistes et a été à la mode au XVIe et au XVIIe siècle.

Notre tableau est donc une reproduction peinte sans doute par un artiste flamand d'après la composition dessinée par Goltzius. Plusieurs autres de ces reproductions existent et un des rédacteurs de la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Aquarone doit prochainement publier un article étendu sur les représentations figurées des œuvres de Cébès (1). Nous ne nous étendrons donc pas plus longtemps sur ce sujet, après avoir toutefois remercié MM. Courajod et Duplessis qui ont bien voulu nous faciliter une rectification dont la conservation du Musée Vivenel doit avoir l'initiative (2). Qu'il nous soit pourtant permis d'ajouter un mot pour protester contre la pensée centralisatrice que développe M. Didot dans la dernière phrase de son article, en demandant que ce tableau restauré par des mains habiles et auquel il est, dit-il, facile de rendre ses qualités primitives *figure un jour à côté du Jugement dernier de Jean Cousin dans notre galerie du Louvre.* La ville de Compiègne prend assez de soin des œuvres d'art qui lui appartiennent pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'en déposséder au profit d'un Louvre, qui n'a dû qu'à l'héroïsme du commandant Ségoyer et à la hardiesse et à la présence d'esprit de quelques-uns de ses conservateurs, de ne pas devenir la proie des incendiaires.

(1) Voir l'article de M. Aquarone dans la *Gazette des Beaux-Arts*, nº du 1er mai 1872.

(2) Depuis la lecture de cette note à la Société historique, dans sa séance du 15 février 1872, M. Didot a reconnu par une note insérée dans la *Gazette des Beaux-Arts* l'exactitude de la rectification qui lui avait été proposée par M. Aquarone.



NOTICE

SUR

DEUX CACHETS D'OCULISTES

TROUVÉS DANS LES ENVIRONS DE COMPIÈGNE

— OISE —

PAR **M. de Roucy**, MEMBRE TITULAIRE

Dans le courant du mois de novembre 1872, un ouvrier, travaillant dans la forêt de Laigue, près du poste du Plessis-Brion, rencontra, sous une souche d'arbre, une petite pierre si régulière et si polie sur ses surfaces qu'elle fixa son attention. Ayant aperçu des lettres sur ses tranches, il fut intrigué de leur signification et fit voir sa trouvaille à quelques chasseurs passant près de son atelier de travail.

Grâce à l'information de l'un d'eux, j'arrivai à obtenir communication de l'objet trouvé et, comme je l'avais présumé à la première indication, j'y reconnus un de ces petits monuments antiques connus sous le nom de cachets d'oculistes.

En voici, sommairement, la description :

Matière. . . . . . . Schiste ardoisier d'un gris verdâtre.

Forme. . . . . Tablette rectangulaire allongée, assez semblable aux savons de toilette.

Dimensions..... 57 millimètres de longueur — 39 de largeur et 20 d'épaisseur.

Surfaces....... A part un petit éclat d'un côté, elles sont lisses et polies avec légère dépression vers les bords.

Tranches sur les bouts. } Unies, sans aucun signe.

Tranches en long. Trois lignes de lettres gravées en creux sur l'une et deux lignes seulement sur l'autre.

Inscriptions sur les tranches en long,

1re M. L. MARITV — Sur la 1re ligne.
MI. PACCIANV — Sur la 2me ligne.
M. ADASPRITV — Sur la 3me ligne.
2me M. L. MARITVMI — Sur la 1re ligne.
DIALEPIDOS. AD — Sur la 2me ligne.
═══ (2 traits) formant le cadre d'une 3me ligne non inscrite.

Gravés en creux et dans le sens opposé aux empreintes à produire, ces inscriptions sont formées de caractères romains très-nets et du meilleur style : suivant les données générales de l'épigraphie, on peut les attribuer au second siècle de notre ère, si ce n'est même à la fin du 1er.

A part un i très-minuscule dans le mot ASPRITV, la dimension de ces caractères (un demi-centimètre) est la même sur les 3 lignes de la 1re inscription et sur la 1re ligne de la 2me : Elle s'abaisse d'un tiers, sur la 2me ligne de celle-ci.

Il importe, aussi, de signaler, sur cette dernière ligne et à chacune de ses extrémités, l'existence de deux petites branches, feuilles ou rameaux, s'inclinant extérieurement.

Les inscriptions ainsi décrites et bien matériellement déterminées, il s'agit de les traduire et d'en donner la signification exacte.

Aucune hésitation n'est possible, si on tient compte des règles épigraphiques et des publications auxquelles ont donné lieu quantité d'autres pierres sigillaires analogues à celle trouvée, récemment, dans la forêt de Laigue.

Les lettres M. L, suivies d'un point, chacune, indiquent, la première, le *prænomen*, la 2[me], le *nomen* du personnage, dont le *cognomen*, ou surnom, MARITVMVS est tout entier gravé sur l'une et l'autre inscription (1).

Marcus me semblerait rendre assez exactement le prénom indiqué par la lettre M. et Livius, Lollius, Luccius, etc, le nom indiqué par la lettre L.

Ces prénom, nom et surnom, communs aux deux inscriptions, sont suivis, sur la 1[re], des mots PACCIANVM AD ASPRITV, ce dernier évidemment incomplet et laissant sous-entendre une terminaison d'accusatif qui ne peut être que *dinem*, ou plutot *dines* :

En traduisant *Paccianum* par remède ou collyre de Paccius, *ad* par pour ou contre, *aspritudines* par les aspérités ou granulations, on arrive à avoir le sens exact de la première inscription qui ne peut être que celui-ci :

Collyre selon la formule de Paccius contre les aspérités ou granulations ophtalmiques, préparé ou garanti par M. L. Maritumus.

Paccianum n'est pas nouveau dans l'épigraphie sigillaire des oculistes : sans parler de celle publiée par Tôchon d'Annecy sous le n° 25, on le retrouve, notamment, sur une pierre provenant de Nismes et conservée, aujourd'hui, au musée de Saint-Germain-en-Laye.

(1) Mongez a publié, dans les Mémoires de l'Institut (1809), t. III, p. 280 ; un cachet d'oculiste trouvé à Bourg (Ain) portant le même surnom dans ses deux inscriptions.

MARITVM-COL-AEGP	MARITVMIEVVODES.O
TIAC-OPOBALS-AD CLAR	POBALSAMATVM AD ASPR

Cela s'explique parfaitement, en raison de la célébrité du médecin Paccius, qui vivait au 1er siècle de notre ère et dont le nom est souvent cité dans Galien et autres auteurs anciens : L'emprunt d'un pareil nom devait accréditer le remède qu'on lui attribuait.

Quant à la composition de ce remède ou collyre, je doute qu'il soit aujourd'hui possible de le préciser : Tout ce qu'on peut en dire, c'est que ses éléments devaient avoir, soit par eux-mêmes soit par leur combinaison, une action fondante ou résolutive, puisqu'il avait pour objet de guérir les boutons, les aspérités ou granulations des yeux.

J'ai moins à m'étendre sur la 2me inscription, parcequ'elle reproduit les mêmes prénom, nom et surnom que ceux de la 1re, *M. L. MARITVMI,* parceque, d'autre part elle est incomplète ou plutot inachevée.

En effet, si elle indique un collyre sous le nom grec latinisé *Dialepidos,* elle est muette sur l'affection ophtalmique contre laquelle il devait être employé, malgré la place toute marquée pour sa désignation, entre les deux traits horizontaux formant le cadre d'une 3me ligne.

On peut raisonnablement, toutefois, admettre que cette affection devait être celle fréquemment désignée sur plusieurs autres pierres sigillaires, à la suite de l'indication du même collyre *Dialepidos* et, dans ce cas, nous aurions, après la préposition *AD,* les mots *cicatrices* ou *scabrities,* ou les deux ensemble sous forme abréviative, comme complément de l'inscription.

Quant au terme *Dialepidos,* il signifie un sel de cuivre dont la propriété astringente était de nature à arrêter la suppuration, à affermir les tissus.

A ce titre, le collyre *Dialepidos* pouvait être considéré comme favorable à la guérison des croutes, cicatrices ou érosions des yeux.

Etant un de ceux que reproduisent le plus fréquemment les cachets d'oculistes, il n'offre, après les publications déjà faites sur ces petits monuments, aucune particularité nouvelle à signaler.

Je propose de donner à la pierre sigillaire, objet de cette courte notice, le titre de: *Lapis secundus compendiensis.*

Cette appellation est la conséquence de la publication faite, en 1866, par le célèbre oculiste, docteur Sichel, d'un autre monument du même genre trouvé dans mes fouilles de la forêt de Compiègne et que, sur ma communication, il a, alors une première fois, déjà désigné sous le nom de *Lapis compendiensis.*

Comme il peut être utile de faire le rapprochement des deux pierres sigillaires trouvées dans la même contrée et que celle figurant dans la publication du docteur Sichel offre des particularités intéressantes, je crois devoir reproduire ici, textuellement, cette publication en extrait.

Lapis compendiensis. N° 89 du nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains, pour la plupart inédites, extrait d'une monographie de ces monuments épigraphiques par J. Sichel. (Annales d'oculistique, 1866 in-8°) p. 94.

« L'existence de cette pierre m'a été signalée, au com-
« mencement de 1865, par MM. Daremberg, bibliothécaire
« de la bibliothèque Mazarine, et Egger, professeur à la
« Faculté des lettres. J'en dois la description et des em-
« preintes, ainsi que la transcription et une traduction des ins-
« criptions, à la complaisance de M. Albert de Roucy, juge
« au tribunal civil de Compiègne. Voici les détails qu'il m'a
« donnés dans une lettre en date du 31 mars 1865 :

« Ce petit cachet d'oculiste a été trouvé dans les fouilles
« archéologiques que je dirige ici sous les auspices de S. M.
« l'Empereur. Sa matière, d'un ton gris verdâtre pâle, offre,

« pour le grain, assez d'analogie avec les pierres douces à
« repasser. »

« Mesurée sur les empreintes, cette pierre, dont les ins-
« criptions sont tracées en caractères réguliers et beaux, est
« longue de cinq centimètres et épaisse de 9 1/2 à 10 millim. ;
« sa largeur est probablement la même, mais elle ne peut
« être jugée sur les plâtres.

« Elle porte les noms de deux oculistes différents, dont
« probablement l'un, successeur de l'autre, ajoutait un
« nouveau collyre à celui de son prédécesseur, d'après la
« remarque que j'ai faite ci-dessus (n° 69. p. 24). Ses tranches
« latérales n'ont pas d'inscriptions.

« Elle a un très-grand intérêt, en ce qu'elle nous fait
« connaître un collyre entièrement nouveau : DIACHOLES,
« *collyre de fiel.*

1er CFVSCIANIIVSTI
DIARoD ADIMPET
2° SEN MATIDIANI
DIACHOLES

« 1er Caii FVSCIANI IVSTI DIARhoDon AD IMPETum.
« — *Collyre de roses de Cajus Fuscianus Justus, contre la*
« *première violence de l'inflammation.*

« Le collyre de roses, *dia rhodon*, *diarrhodon*, ou, avec
« une orthographe moins régulière, *diarodon*, avait pour un
« de ses principaux ingrédiens les feuilles de roses. Encore
« aujourd'hui, tout le monde le sait, l'eau distillée de roses
« jouit d'une certaine réputation comme collyre, surtout dans
« la médecine domestique.

« La composition de plusieurs espèces de *diarrhodon* est
« donnée par Galien (*Comp. med. sec. loc.* IV, 8, Kühn XII,
« 765), où il y a, entre autres, « un collyre diarrhodon de
« *Nilus* d'après *Andréas*, contre les violentes douleurs, les
« fluxions abondantes et tenues » et « un autre diarrhodon de

« *Nilus*, dont se servait *Gallion* l'oculiste. » Ces citations « viennent à l'appui de ce que nous avons dit plus haut « (n° 90. 2.) sur la réunion des noms de plusieurs oculistes, « à propos d'un seul collyre. En même temps, le premier de « ces passages indique l'usage du diarrhodon contre la période « aigüe et la plus violente ou l'invasion de l'ophthalmie ; c'est « là ce que l'inscription de la pierre de Compiègne, et celles « de beaucoup d'autres cachets appellent : *ad impetum*. « Ailleurs, on lit : *ad impetum lippitudinis* (V. n° 69. 2.) Il « est curieux aussi que, dans un autre livre (*de sanitate* « *tuenda*. VI, 12, Kühn VI, 440), Galien vante des collyres, « le diarrhodon entre autres, « comme utiles et fortifiants « pour les oreilles. » Le mot *collyre* ne désigne donc pas, « chez les anciens, un médicament exclusivement destiné au « traitement des maladies des yeux, mais bien *un topique qui* « *doit être employé d'une manière particulière*.

« Le collyre *diarrhodon* figure avec une orthographe « variable sur différentes pierres.

« 2. SENTii MATIDIANI DIACHOLES. — *Collyre de fiel* « *de Sentius Matidianus*.

Les caractères de la première ligne sont plus grands que ceux de l'inscription I, et ceux de la seconde ligne d'un tiers plus hauts que ceux de la première. L'A de IANI est indiqué par une barre transversale qui unit les deux premierstraits de l'N.

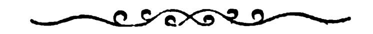
« Un collyre *diacholes* c'est-à-dire de fiel, n'est nommé « sur aucun cachet d'oculiste, ni dans les écrits des médecins « grecs et romains, bien que ceux-ci mentionnent souvent « l'usage du fiel de divers animaux dans les maladies ocu- « laires. C'est ainsi que Galien (*de simplic. medicam*. X, 13, « Khn XII, 276) parle de médicaments utiles auxquels on « mêle le fiel de l'hyène, du coq, de la perdrix et de quelques « autres animaux. » C'est ainsi que (*Comp. sec. loc*, IV, 8,

« K. XII, 782,) il cite un collyre *Indien royal* contenant « du fiel d'hyène, de Scare (poisson) et de perdrix, et qu'il « parle même (*Introd. s. medic. c.* XV. ed, K. XIV. p. 766) « de collyres *dia cholòn* c'est-à-dire préparés avec le fiel « d'animaux divers.

« Avant d'avoir vu les empreintes, je soupçonnais une erreur « du graveur, qui aurait mis *diacholes* pour *diachylon* « (Voyez ci-dessous nos 65, 3. p. 18) ; les lettres, d'un tiers « plus grandes que celles de la première ligne, sont belles « et bien tracées ; l'O est parfaitement bien exprimé dans « l'empreinte, et les lettres finales ES, bien que très-frustes, « surtout la dernière, sont encore très-lisibles. Nous avons « donc affaire ici à un oculiste savant qui, pour sortir de « l'ornière et obtenir la vogue par un mot nouveau et sonore, « a préparé et débité un collyre de fiel orné d'un nom grec.

« M. de Roucy, dans sa lettre, a transcrit, traduit et expliqué « les inscriptions de ce cachet de la manière suivante, fort « exacte quant au fond, mais qui, vu l'importance de ce petit « monument épigraphique découvert par lui, n'excluait pas un « commentaire plus détaillé.

« 1° DIAROD. pour *diarodon*, extrait de roses ; C. « FVSCIANI JVSTI, de Caïus Fuscianus Justus ; AD, pour « ou contre, IMPET (pour IMPETVM), l'inflammation.—2° « DIACHOLES, extrait de fiel; SEN (pour *Sentii)* MATIDIANI « de Sentius Matidianus. »



ADDITIONS A LA LISTE DES MEMBRES

(1er DÉCEMBRE 1869 AU 31 DÉCEMBRE 1872)

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

AURAY DE SAINT-POIS (marquis D'), ✱, sous-préfet de Compiègne.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée de), membre du Conseil général de l'Oise, au château d'Ognon, près Senlis.

CHEVALLIER, contrôleur des contributions directes, à Compiègne.

COSSÉ-BRISSAC (comte DE), ✱, chambellan de l'Impératrice, ancien membre du Conseil général de l'Oise, au château du Fayel.

DEHESDIN, notaire, à Compiègne.

DEMONCHY (Charles), juge honoraire, membre du Conseil municipal, à Compiègne.

DEMONCHY DE GILLOCOURT (Henry), à Gillocourt.

DOLLÉ, architecte des Hospices, à Compiègne.

DUBOIS, entrepreneur, membre du Conseil municipal, à Compiègne.

ESPÉRIÈS (vicomte Louis D'), percepteur des contributions directes, à Compiègne.

HARLÉ, membre du Conseil général de l'Oise, à Chevrières.

MM.

LAFFOLYE, architecte du palais de Compiègne.

LECOT (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.

PAISANT, procureur de la République, à Compiègne.

POULAIN (Charlemagne), *, à Compiègne.

ROUCY (Francis DE), à Compiègne.

SÉGONZAC (comte DE), à Compiègne.

SOREL, juge au Tribunal civil de Compiègne.

THIRIAL (Z.), à Compiègne.

YANVILLE (comte H. D'), *, chef d'escadrons au 13e régiment de dragons, à Compiègne.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

ANCELET, *, architecte du Conservatoire des Arts et Métiers, membre de la commission des bâtiments civils, à Paris.

BARTHÉLEMY (Ed. DE), *, ancien auditeur au Conseil d'Etat, 80, rue de l'Université, à Paris.

BRÉCOURT (H. DE), O *, lieutenant-colonel du 5e régiment de cuirassiers, à Clermont-Ferrand.

CARTAILHAC (E.), conservateur du musée d'histoire naturelle, à Toulouse.

CASTERMAN, colonel du génie pensionné, à Bruxelles.

CAUDEL (l'abbé), secrétaire du Comité archéologique de Senlis.

DUPONT (E.), membre de l'Académie royale de Belgique, directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles.

DUPUIS (Octave), vice-président du comité archéologique de Senlis.

MM.

Gérin (J.), vice-secrétaire du Comité archéologique de Senlis.

Hagemans, membre de la Chambre des représentants, ancien président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Bruxelles.

Lagerberg (M.), chambellan du roi de Suède, directeur du musée de Gothembourg.

Lancia (marquis Frédéric), à Palerme.

Le Grand de Reulandt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Moreau (docteur Alexis), ✻, vice-président du Comité archéologique de Senlis.

Moreau, imprimeur, à Chauny.

Paringault (Eug.), ✻, ancien magistrat, à Paris.

Renou (Arthur), chef du service français, à Yanaon.

Silva (J.-P.-N. da), directeur fondateur du musée d'antiquités de Lisbonne.

Tubino (Fr.), professeur à l'Athénée de Madrid.

Vatin (Eugène), trésorier du Comité archéologique de Senlis.

Vernois, membre du Comité archéologique de Senlis.

Depuis le 1er décembre 1869, la Société a eu le regret de perdre, MM. Pellassy de l'Ousle, membre honoraire, Barrillon, l'abbé Dupont, Dupuis, Floquet, Vol de Conantray et Woillez, membres titulaires, et l'abbé Laffineur, Paringault et le colonel Penguilhy-l'Haridon, correspondants.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.

Société bibliographique, à Paris.

Société archéologique de Château-Thierry.

Société académique de Laon.

Société académique de Saint-Quentin.

Société archéologique de Soissons.

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

Société académique de Cherbourg.

Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Comité archéologique de Senlis.

Comité archéologique de Noyon.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Melun.

Société archéologique de Rambouillet.

Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Émulation d'Abbeville.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

—

Société d'Histoire et d'Antiquités de la Frise, à Leuwarden (Pays-Bas.)

ERRATA

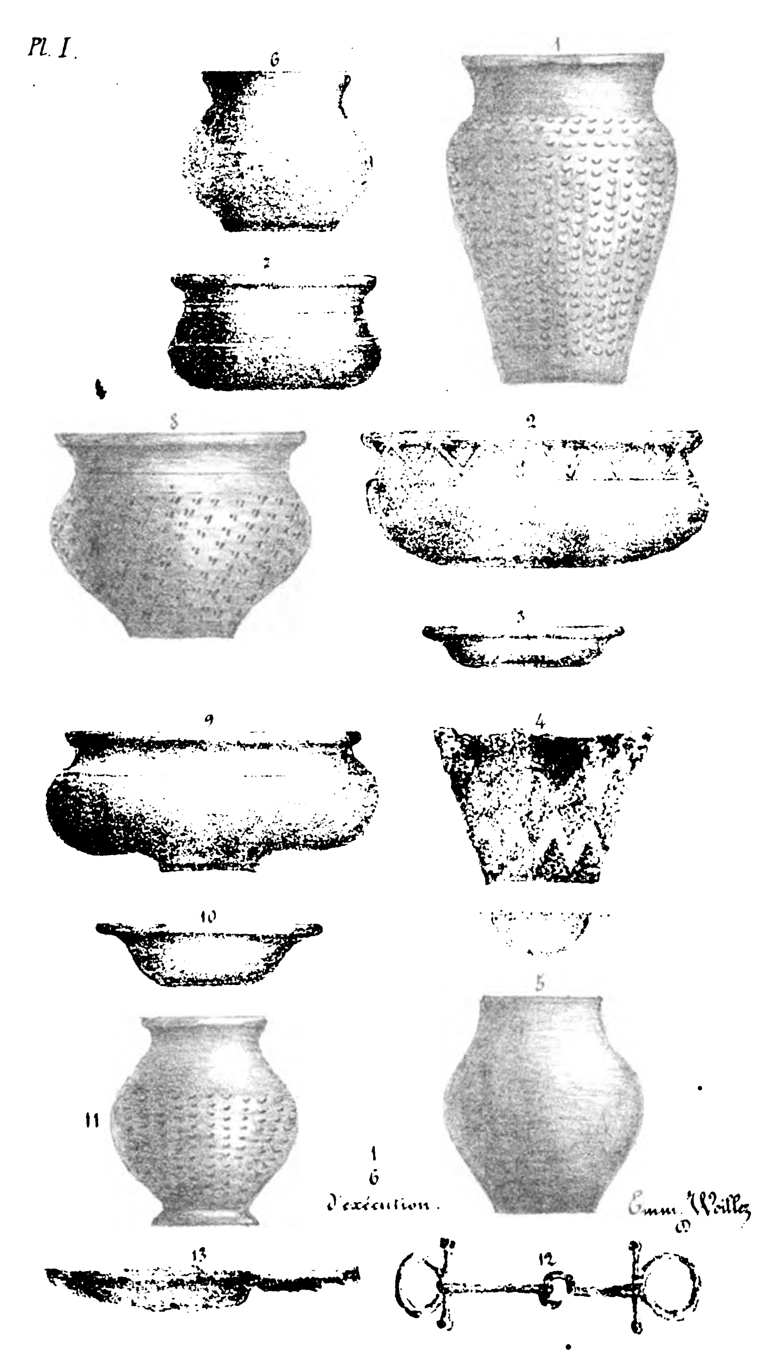
Page 115, ligne 15 : au lieu de (1), *lisez* (2); id. ligne 23 : au lieu de (2), *lisez* (3); id. ligne 24 : au lieu de (3), *lisez* (4).
— 128, — 34 : au lieu de Liremont, *lisez*, d'après M. de Montaiglon, de Litemont.
— 134, — 11 et 23 : au lieu de augme, *lisez* augive.
— 135, — 9 : au lieu de augme, *lisez* augive.
— 179, — 6 : au lieu de 1872, *lisez* 1870.
— 270, — 30 : au lieu de Plat, *lisez* Pot.
— 274, — 15 : au lieu de hôtel, *lisez* hôpital.
— 276, — 24 : au lieu de Lanny, *lisez* Lamy.
— 284, — 24 : au lieu de Firmes, *lisez* Fismes.
— 286, — 19 : au lieu de rovelins, *lisez* ravelins.
— 291, — 30 : au lieu de la, *lisez* le.
— 300, entre ligne 27 et 28 : *intercalez* LA RUE DE LA CHAINE.
— 307, — 4 et 5 : *intercalez* **Sixième Quartier.**
— 308, — 15 et 16 : *intercalez* **Huitième Quartier.**

TABLE DES MATIÈRES

Compiègne. — Imp. et lith. de V. Edler, 8, r. de la Corne-de-Cerf.

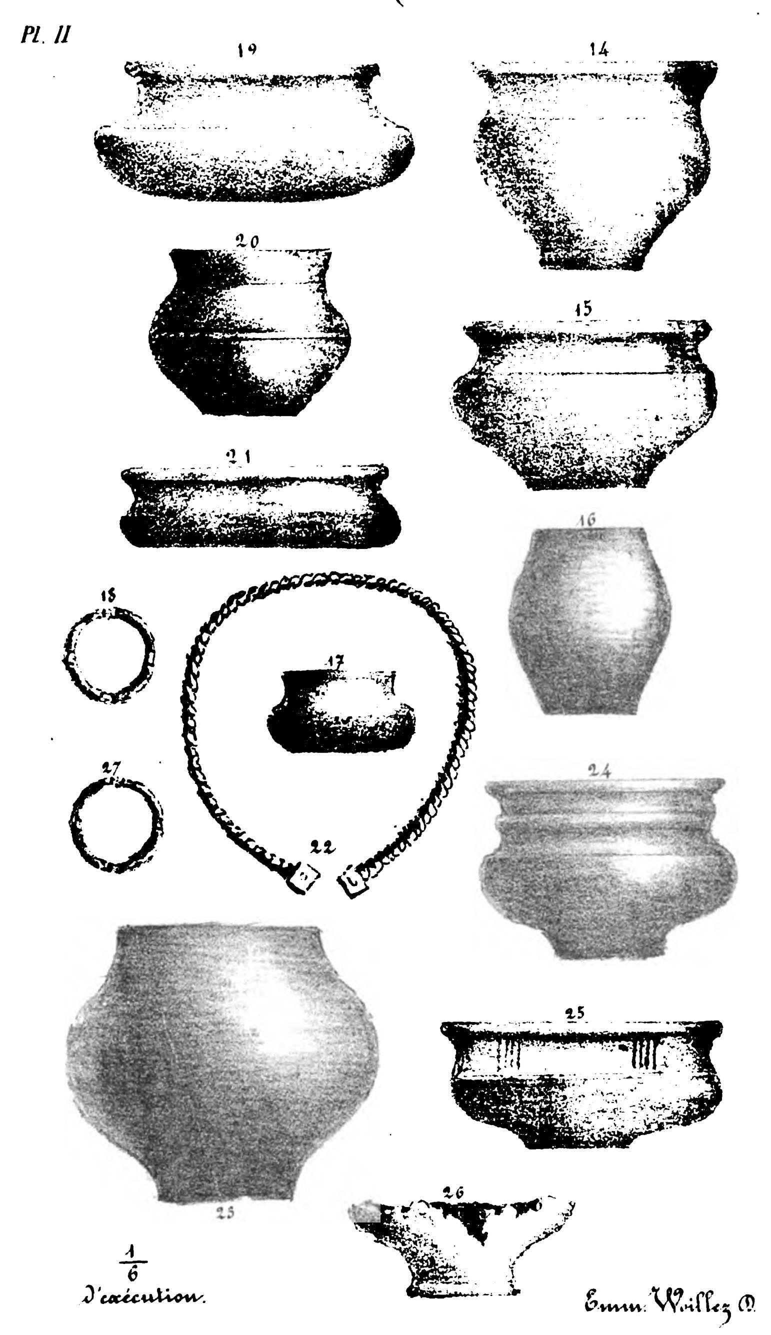
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

Pl. I.

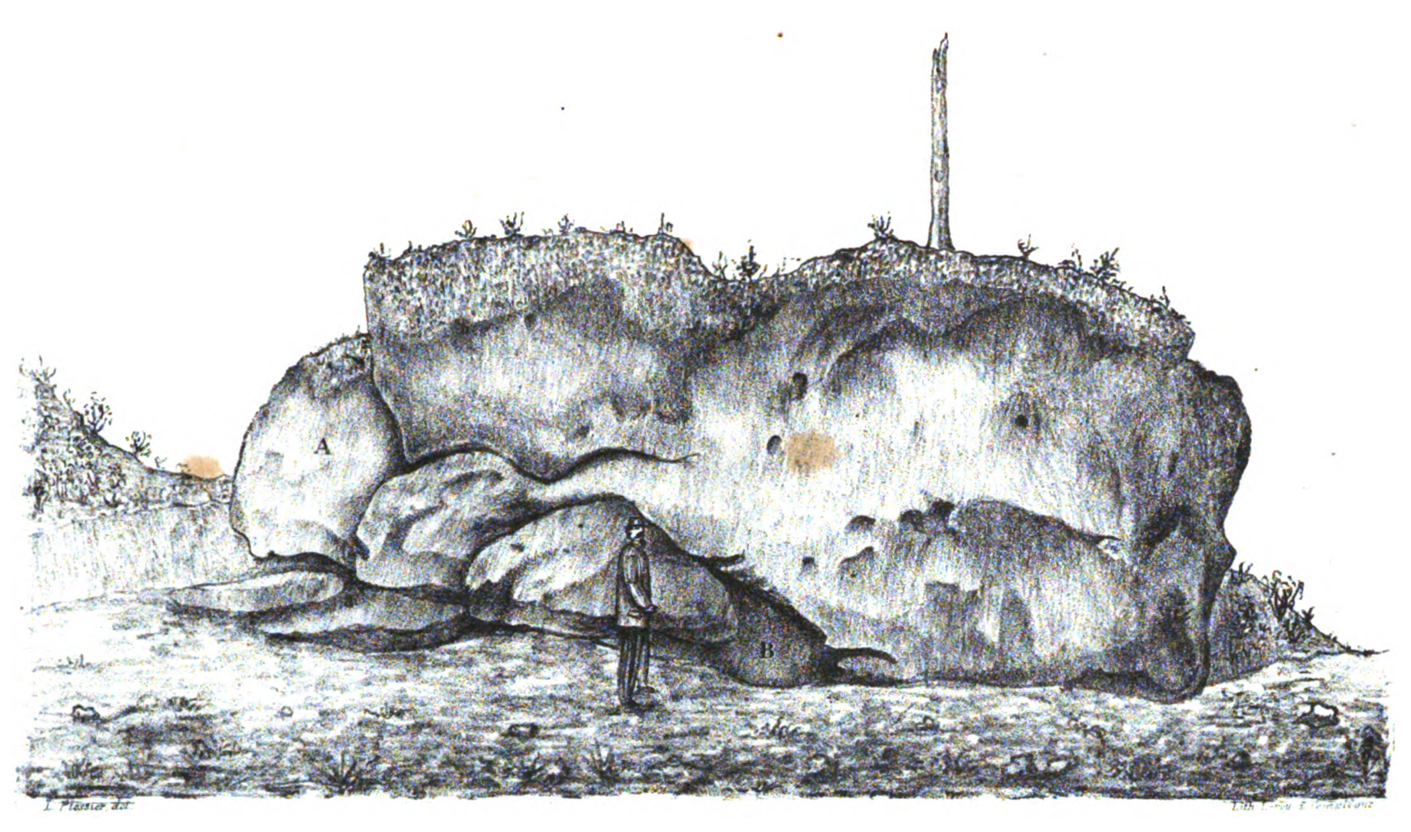


Antiquités celtiques.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.



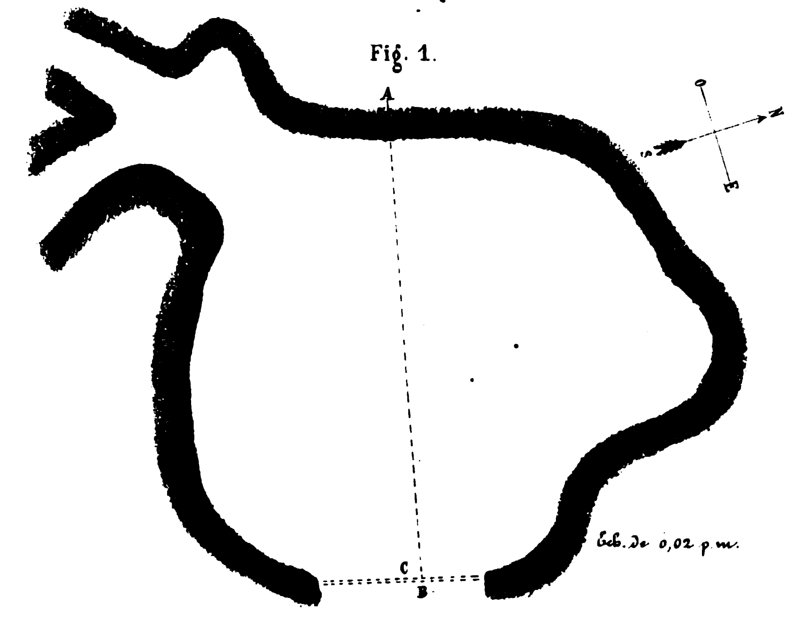
Antiquités celtiques.



PIERRE TORNICHE ou PIERRE-QUI-TOURNE.

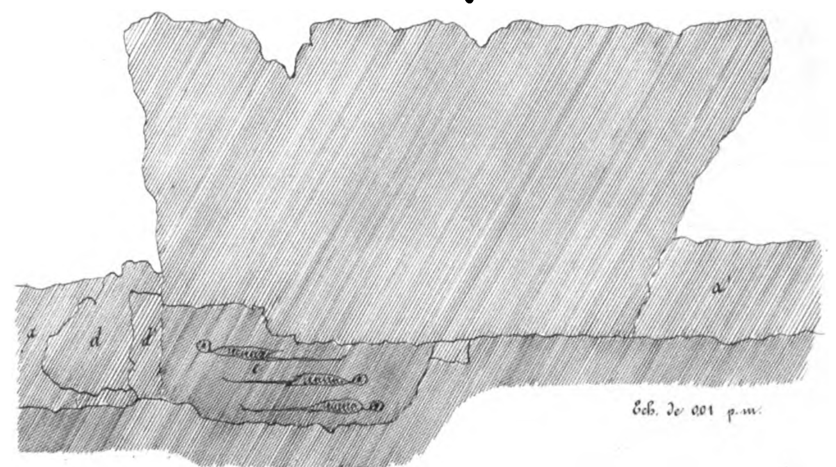
A Bloc secondaire _ B Entrée de l'hypogée. C Arbre poussé sur la roche.

Fig. 1.



Plan de l'hypogée.
C entrée

Fig. 2.

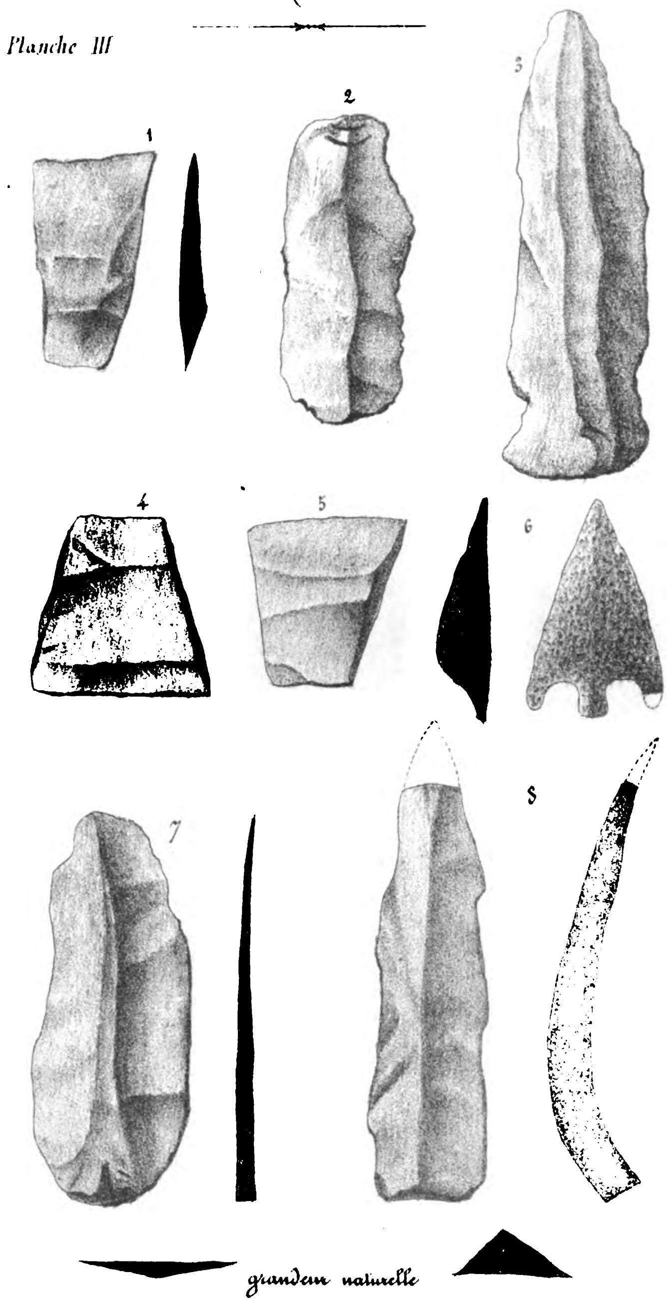


Coupe du monument et de l'hypogée avant les fouilles, suivant la ligne AB. du plan.

a a'. couche de terre enlevée
c hypogée. d d' Roche fermant l'entrée.

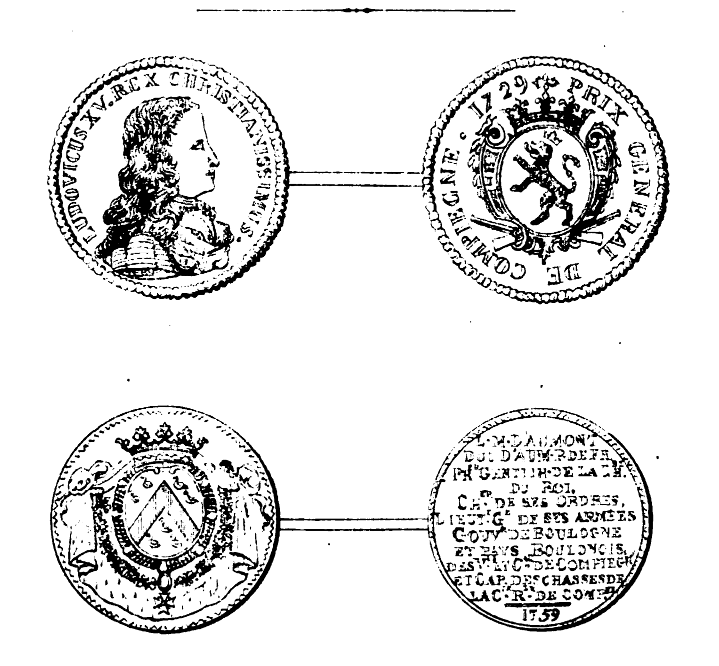
PIERRE TORNICHE ou PIERRE-QUI-TOURNE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.



PIERRE TORNICHE ou PIERRE-QUI-TOURNE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.



MUNICIPALITÉ DE COMPIEGNE.

Bon pour QUARANTE SOLS, pour être échangé contre des Assignats.

Ce 4 Décembre 1791. N° 358.

Beaugrand



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

Terre cuite trouvée à Conchy-les-Pôts (Oise)



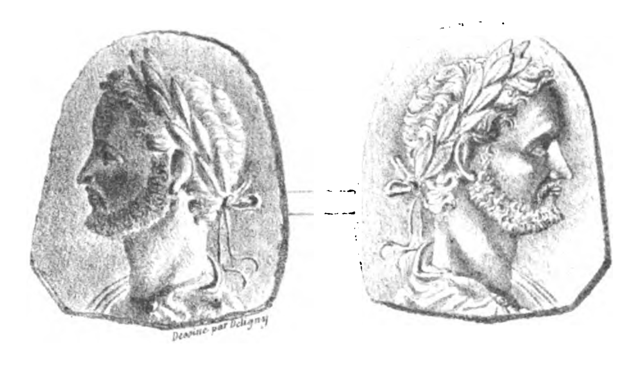
Collection A. de Roucy.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE.

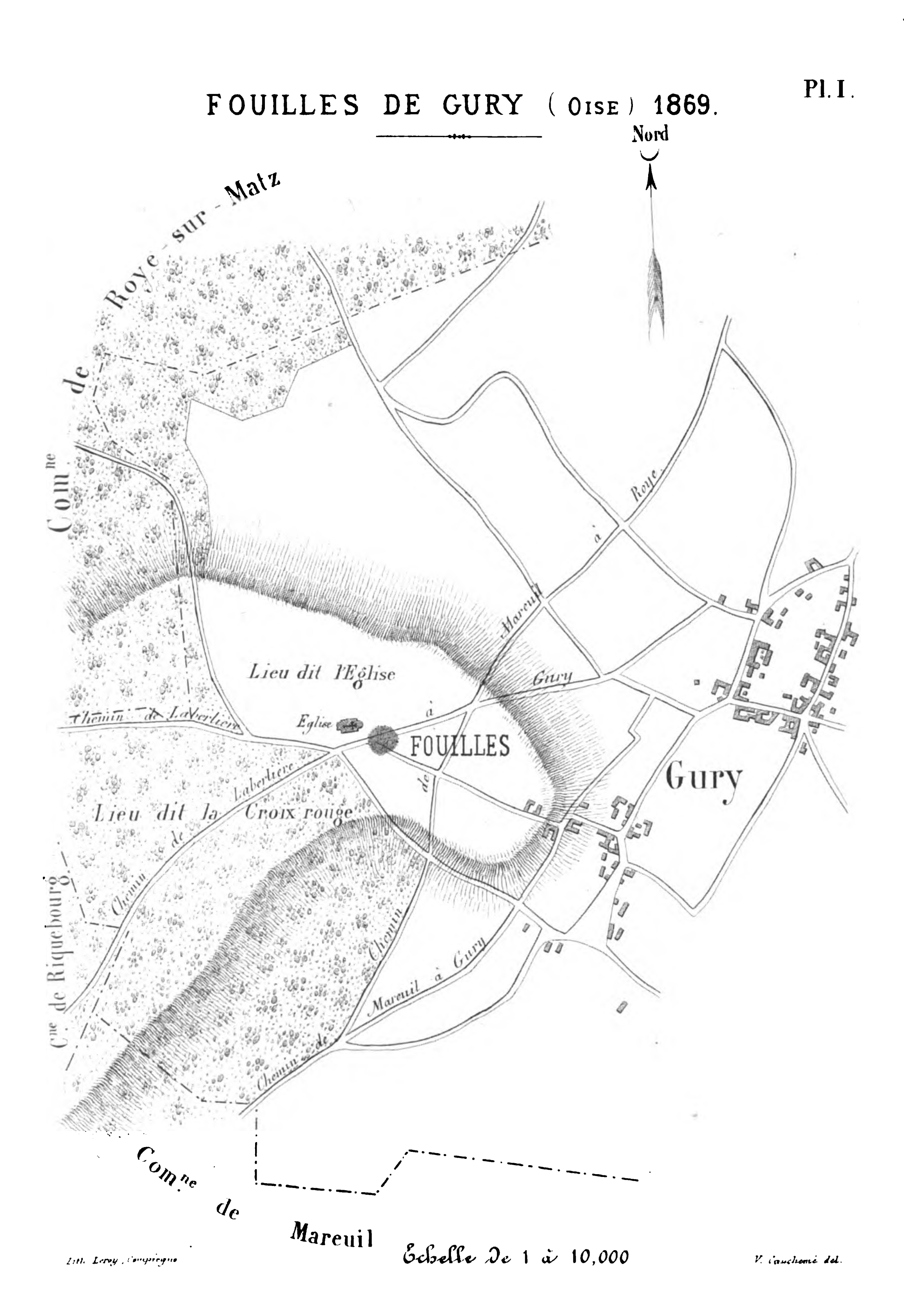
Terre cuite trouvée à Conchy-les-Pots (Oise)



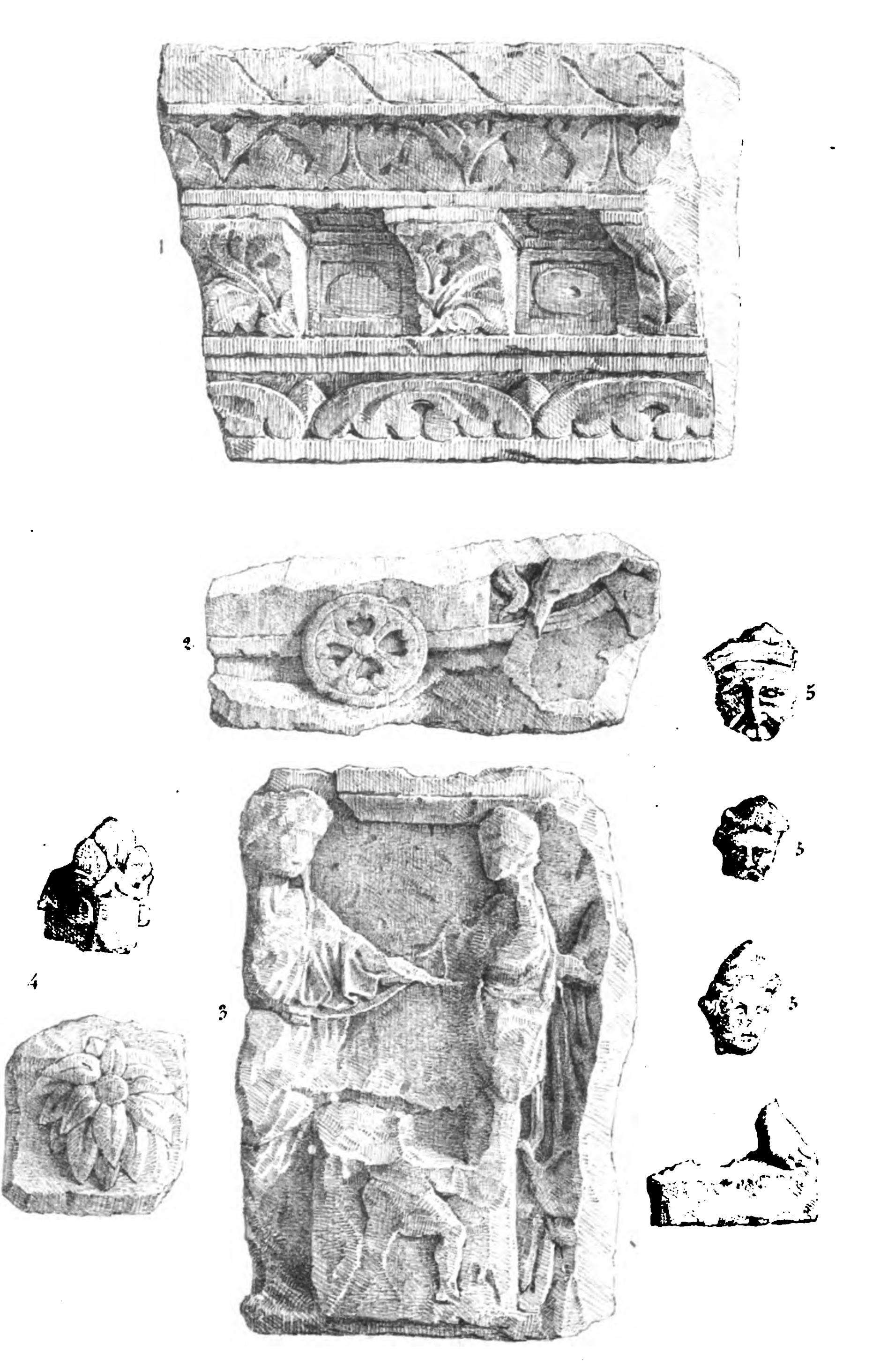
Pâte de verre trouvée à Nesle (Somme)



Collection A. de Roucy.


FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.
Pl. I.
Nord
Com.ne de Roye-sur-Matz
Roye
à
Mareuil
Gury
à
de
Lieu dit l'Église
Eglise
FOUILLES
Gury
Chemin de Laberlière
Chemin de Laberlière
Lieu dit la Croix rouge
Cne de Riquebourg
Chemin
Mareuil à Gury
Chemin de
Com.ne de Mareuil
Echelle de 1 à 10,000
Lith. Leroy, Compiègne
V. Cauchemé del.

FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.



A l'Échelle de 0.m 10.c pour mètre.

V. Cauchemé del.

Lith. Leroy, Compiègne.

FOUILLES DE GURY (Oise) 1869.



½ Grandeur

V. Cauchemé, del.

Lith. Leroy à Compiègne

FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.

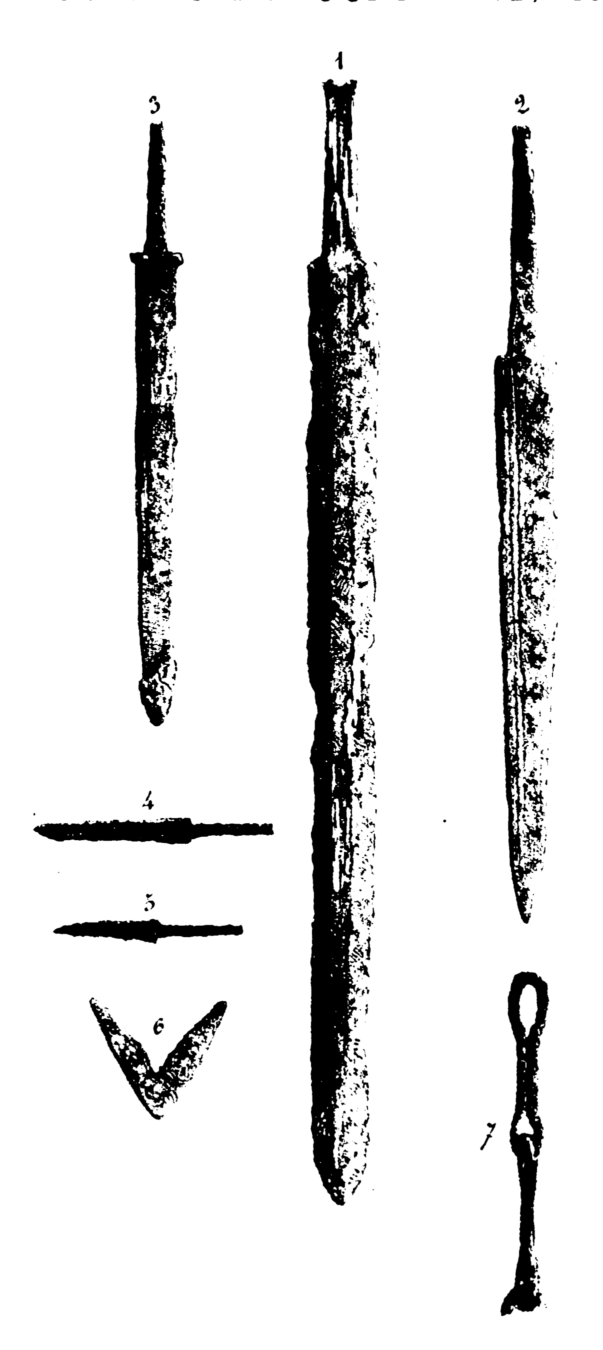


½ Grandeur.

V. Couchemé, del.

Lith. Leroy, Compiègne.

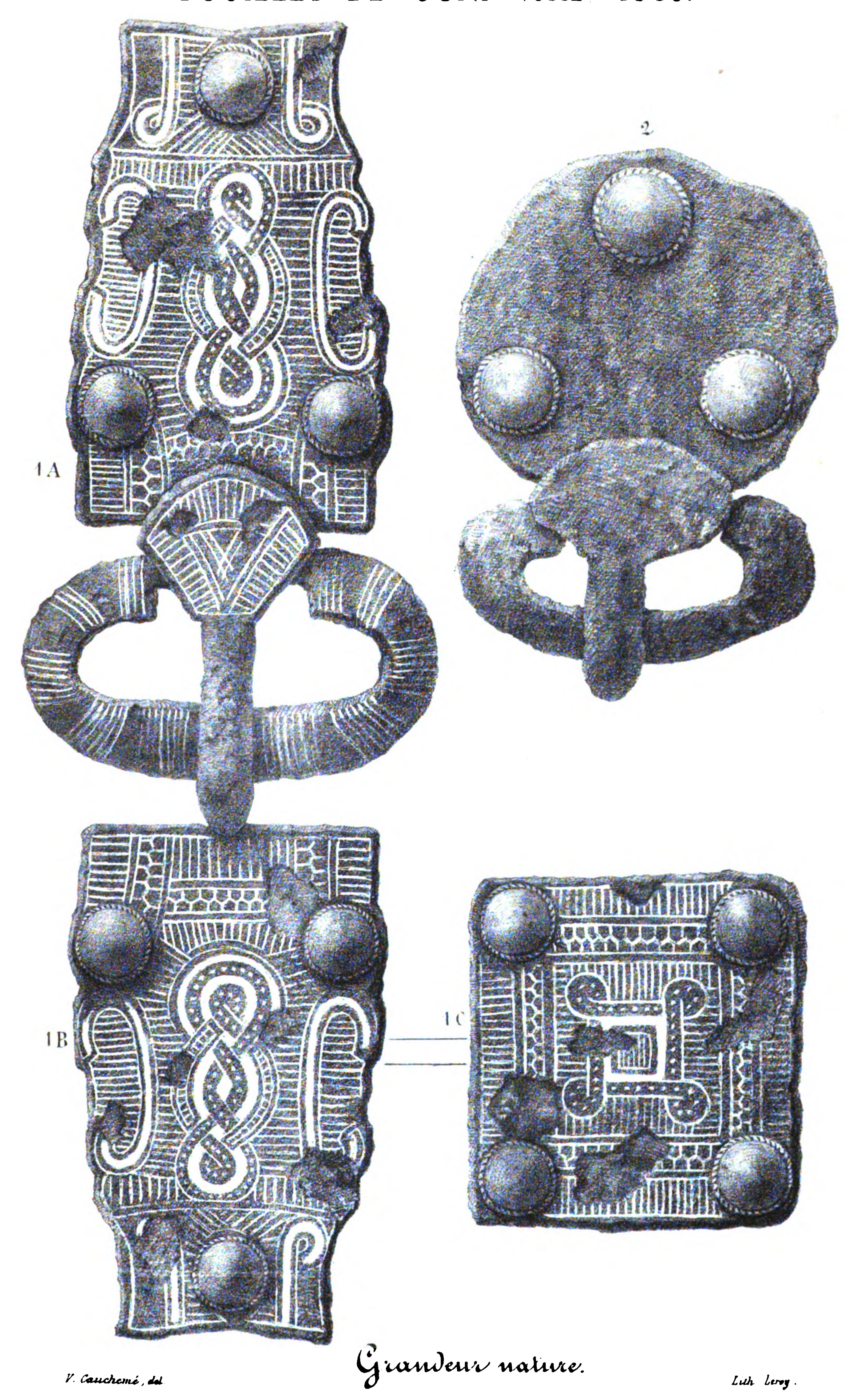
FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.



à 1/5 de grandeur.

V. Couchemé del.

Lith. Leroy à Compiègne.



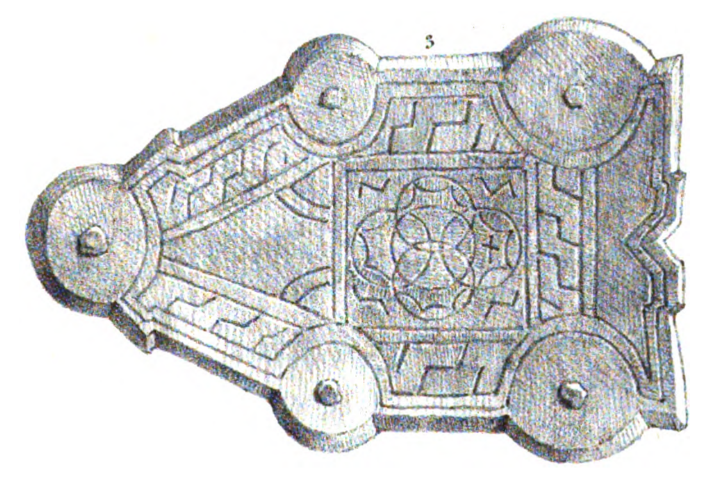
Grandeur nature.

V. Cauchemé, del. Lith. Leroy.

FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.

1

2

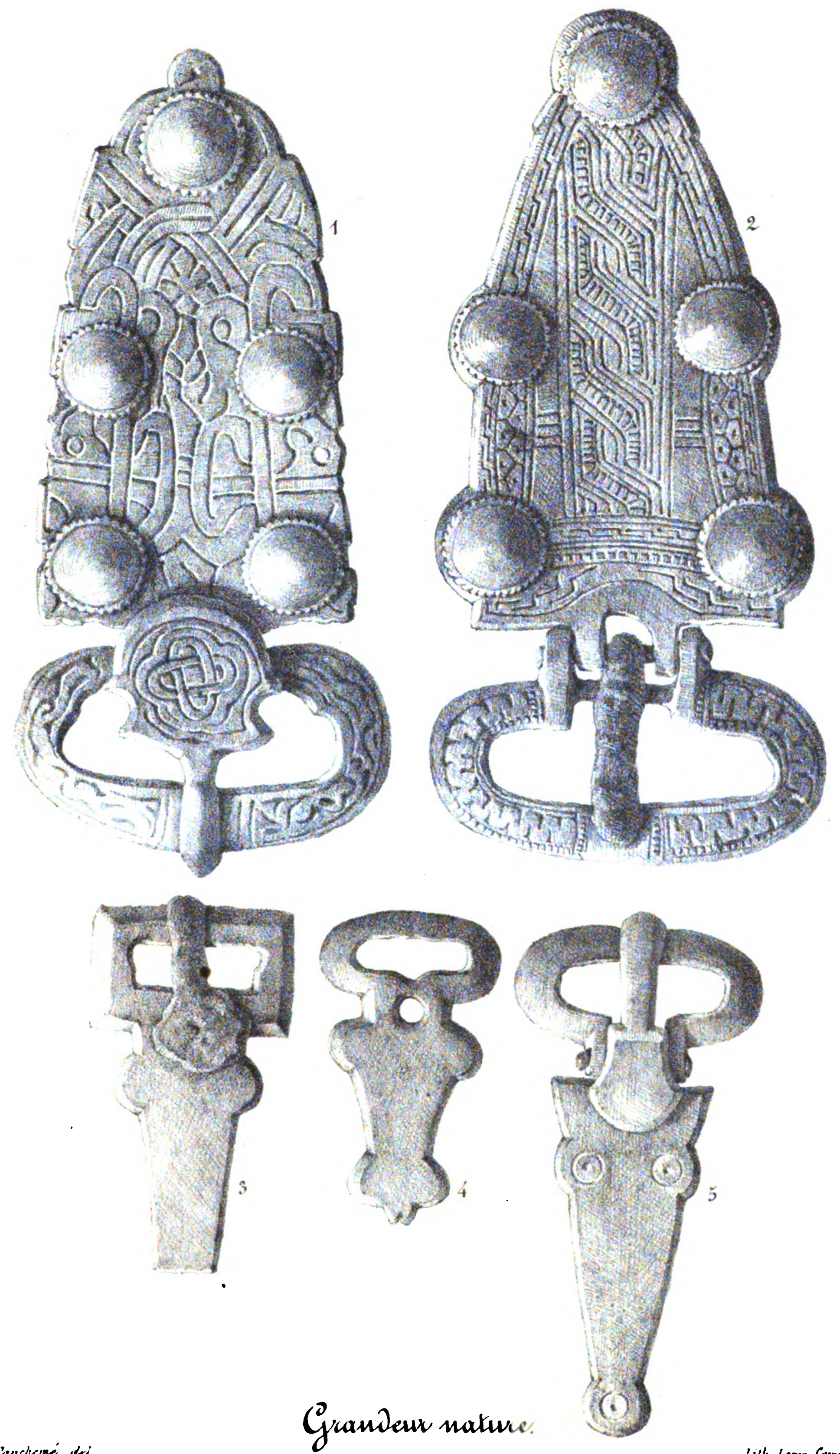


Grandeur nature.

V. Caucheme. del.

Lith. Lory à Compiègne

FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.

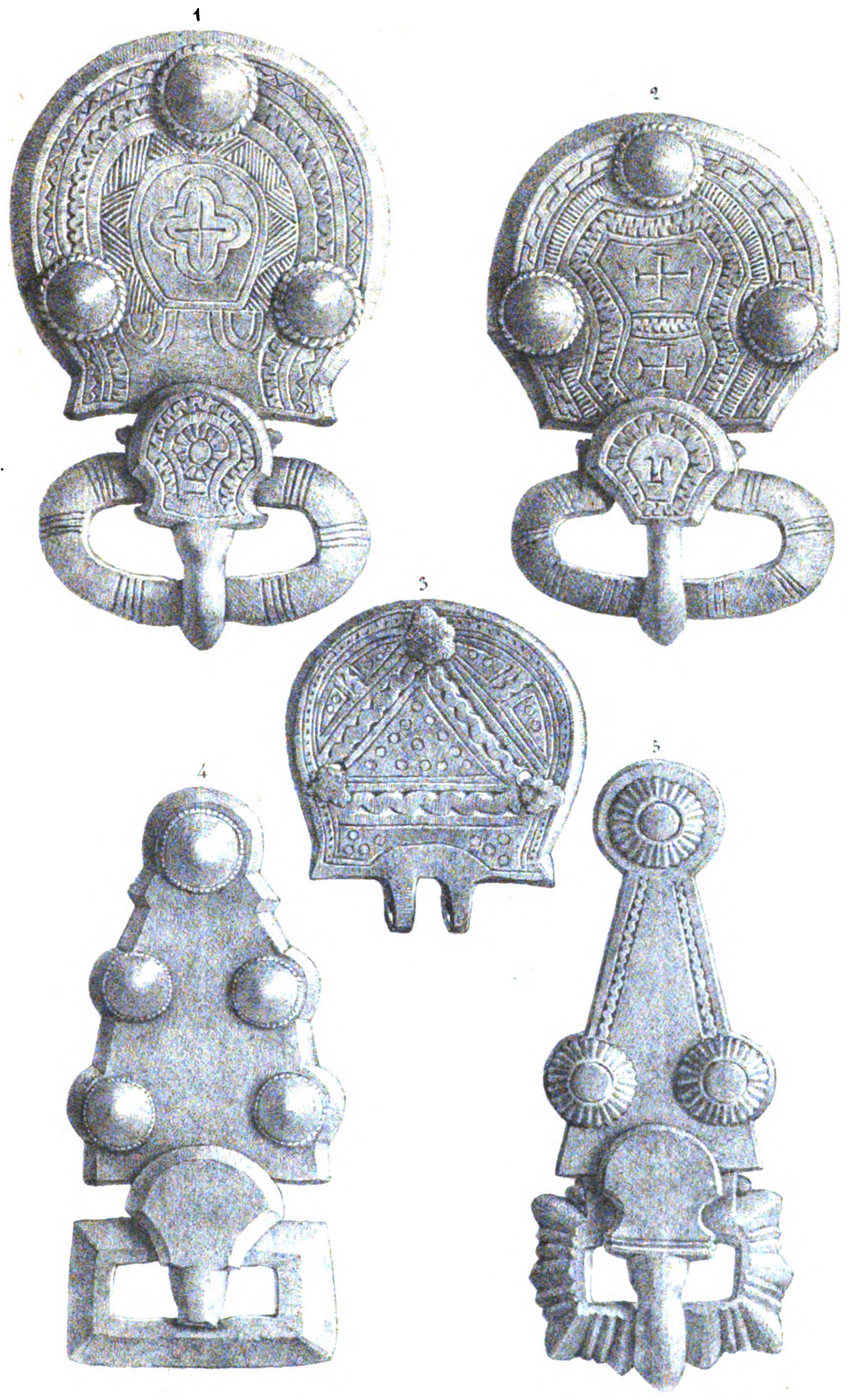


Grandeur nature.

V. Cauchemé del.

Lith. Lemy, Compiègne

FOUILLES DE GURY (Oise) 1869.

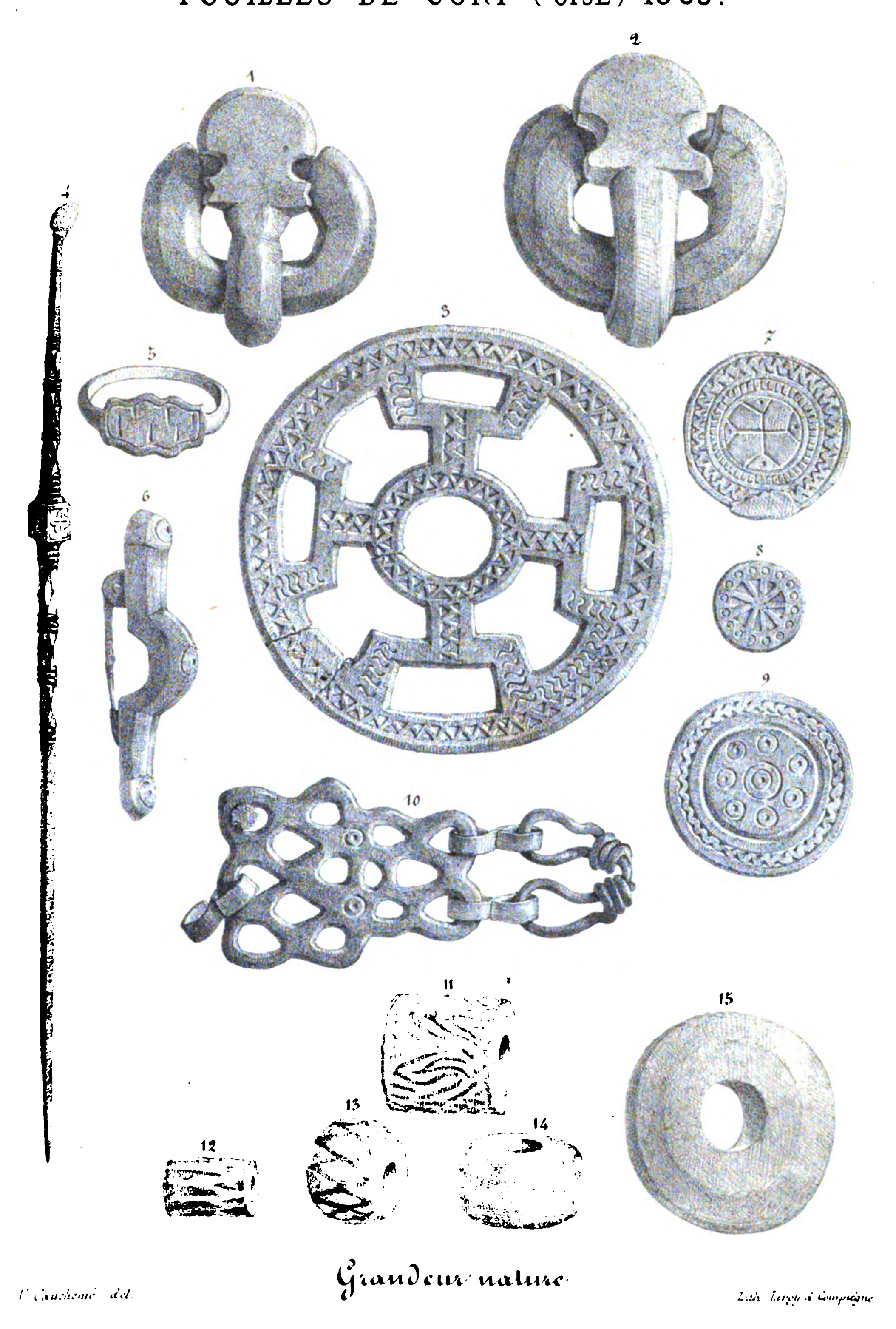


Grandeur nature

V. Gauchemé del.

Lith. Leroy, Compiègne

FOUILLES DE GURY (OISE) 1869.



Grandeur nature

F. Cauchemé del. Lith. Lergy à Compiègne

